

Institut national de la statistique
et de la démographie (INSD)



RÉSULTATS

CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL
DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION

MONOGRAPHIE DE LA REGION
DU CENTRE-OUEST



Décembre 2022

Ministère de l'économie, des finances
et de la prospective

Secrétariat général

Institut national de la statistique et de
la démographie

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice



MONOGRAPHIE DE LA REGION DU CENTRE-OUEST

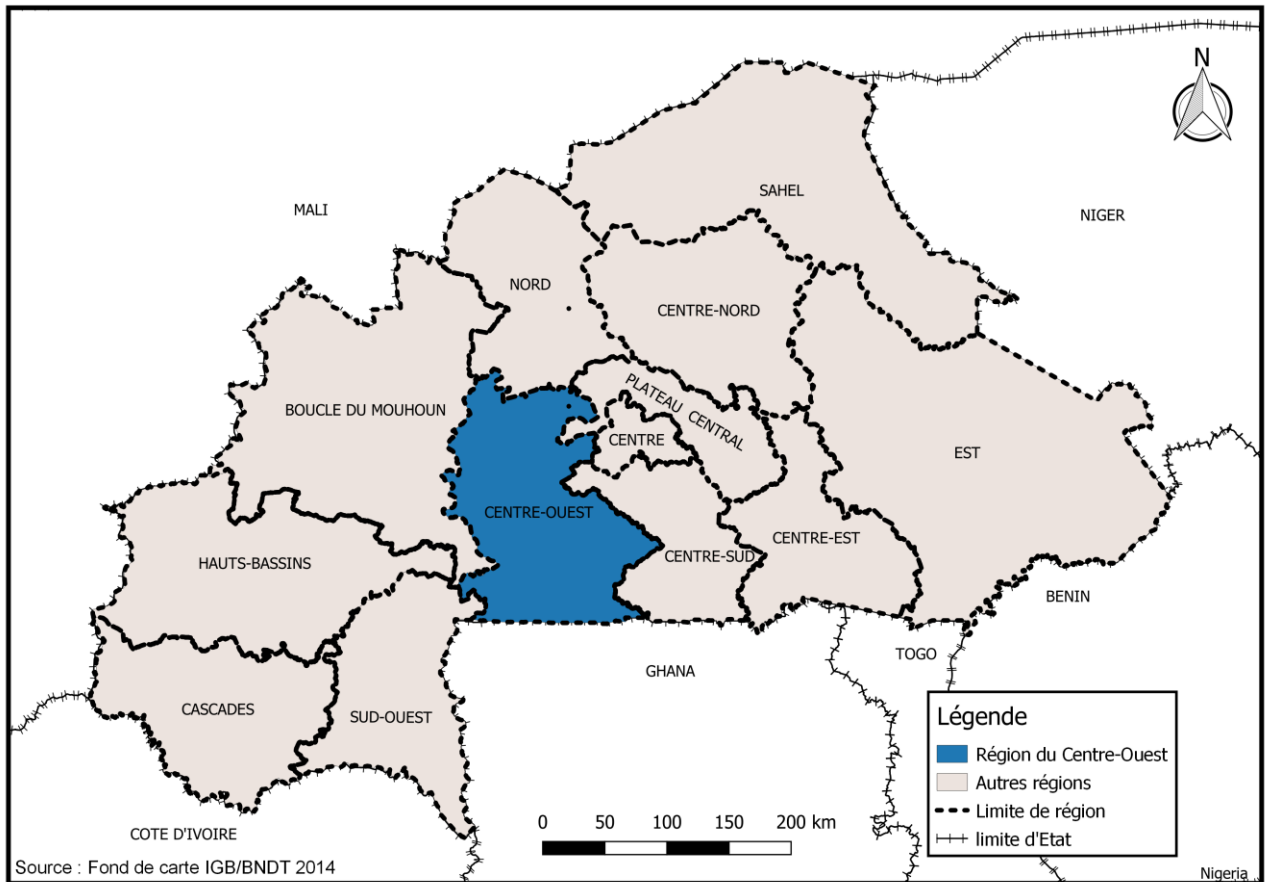


Réalisé avec l'appui de :



DECEMBRE 2022

Carte 1 : Carte des régions administratives du Burkina Faso



AVANT - PROPOS

Le Burkina Faso a besoin de données actualisées, fiables, exhaustives et désagrégées de toutes les unités administratives du pays pour le suivi des politiques nationales de développement et de ses engagements internationaux. Pour leur bon fonctionnement en tant qu'entités de développement, les unités administratives créées dans le cadre de la décentralisation ont besoin de données statistiques. L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) est la structure de référence en matière de production statistique. Depuis 2005, il est déconcentré dans trois régions à savoir l'Est, le Sahel et les Hauts-Bassins.

Le cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5^e RGPH) réalisé en 2019 offre l'occasion de répondre en partie aux besoins sans cesse croissants, de données statistiques dans divers domaines. En effet, le recensement permet de fournir des informations sur la population, du niveau national jusqu'à la plus petite unité administrative qu'est le village/secteur.

Ainsi, les monographies régionales et communales, au nombre de 13 et 2 respectivement, élaborées par l'INSD dans le cadre de l'analyse des résultats définitifs, constituent une source importante de données statistiques. Elles fournissent des informations aux décideurs nationaux et locaux, aux partenaires techniques et financiers, à la société civile et à tout autre acteur du développement, au niveau régional et provincial dans divers domaines de la vie des populations.

Nous espérons que cette publication suscitera davantage chez les acteurs de la vie sociale et économique de l'intérêt pour les statistiques. Chaque utilisateur pourra y trouver des points de repère et des références pour le guider et l'informer de l'évolution de la situation économique et sociale. Les acteurs communaux/régionaux y trouveront des informations pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de programmes et projets de développement de leur commune/région.

En plus des monographies régionales et communales, 16 rapports thématiques compilés en 4 volumes, des tableaux statistiques, une plaquette des principaux indicateurs, un atlas sociodémographique, un fichier des localités et des projections démographiques sont produits et mis à la disposition des utilisateurs. Nous leur en souhaitons un bon usage.

Le Directeur Général



Boureima OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Economie et des Finances

The image shows a blue circular official stamp of the Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD). The stamp contains the text 'INSD' at the top, 'Institut National de la Statistique et de la Démographie' around the perimeter, and 'Le Directeur Général' in the center. A blue ink signature is written over the stamp.

SOMMAIRE

AVANT – PROPOS	iii
SOMMAIRE	v
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES GRAPHIQUES	xi
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE	xiii
LISTE DES CARTES.....	xv
SIGLES ET ABREVIATIONS	xvii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF.....	3
1.1. PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE	3
1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE	5
Conclusion.....	5
CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	7
2.1. ETAT DE LA POPULATION.....	7
2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE	11
CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION.....	15
3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA RELIGION	15
3.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES	17
3.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE	19
CHAPITRE 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABETISATION ET SCOLARISATION.....	23
4.1. ALPHABETISATION	25
4.2. INSTRUCTION	29
4.3. SCOLARISATION.....	32
CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE	37
5.1. ETAT MATRIMONIAL.....	39
5.2. NUPTIALITE.....	45
CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA POPULATION	49
6.1. VOLUME ET STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE	52
6.2. MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE	55
6.3. POPULATION AU CHOMAGE.....	57
6.4. POPULATION HORS MAIN-D'ŒUVRE.....	61
6.5. DEPENDANCE ECONOMIQUE.....	63
6.6. TRAVAIL DES JEUNES.....	65
CHAPITRE 7 : NATALITE, FECONDITE ET MORTALITE	69
7.1. NATALITE.....	71
7.2. FECONDITE ET MORTALITE.....	71
7.3. MORTALITE.....	75
CHAPITRE 8 : MIGRATION	77
8.1. MIGRATION INTERNE.....	79
8.2. ECHANGES MIGRATOIRES AVEC L'EXTERIEUR	85
8.3. PRETENTION A MIGRER ET TRANSFERT D'ARGENT.....	87

CHAPITRE 9 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION	91
9.1. PREVALENCE DU HANDICAP.....	93
9.2. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES PERSONNES HANDICAPEES	95
9.3. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE	95
9.4. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE ET MILIEU DE RESIDENCE.....	99
9.5. MULTI HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION HANDICAPEE DE 5 ANS OU PLUS	99
9.6. STATUT SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES	101
9.7. ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES	103
9.8. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES.....	105
CHAPITRE 10 : POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE.....	107
10.1. DONNEES GLOBALES	107
10.2. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR GROUPE D'AGE.....	107
10.3. POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE ET MILIEU DE RESIDENCE	109
10.4. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR PROVINCE.....	111
10.5. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES COMMUNES.....	111
CHAPITRE 11 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES	115
11.1. EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES.....	116
11.2. EFFECTIFS ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES PAR PROVINCE	117
11.3. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE.....	117
11.4. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE SELON LA PROVINCE.....	119
11.5. AUTRES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE.....	121
11.6. EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS.....	123
CHAPITRE 12 : CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION.....	125
12.1. TYPE D'HABITATION.....	127
12.2. MODE D'ECLAIRAGE	129
12.3. SOURCE D'ENERGIE POUR LA CUISSON	130
12.4. PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON.....	131
12.5. TYPE D'AISANCE.....	133
12.6. MODE D'EVACUATION DES ORDURES	135
12.7. PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES.....	137
12.8. BIENS D'EQUIPEMENT.....	137
12.9. BIENS DE DEPLACEMENT	139
CONCLUSION GENERALE	141
BIBLIOGRAPHIE.....	143
ANNEXE :	145

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Répartition de l'effectif de population par milieu de résidence selon le sexe en 2019	8
Tableau 2.2 : Répartition des effectifs de la population par milieu de résidence de 1985 à 2019	8
Tableau 2.3 : Répartition (%) des effectifs de la population par province selon le sexe	8
Tableau 2.4 : Répartition (%) des effectifs de la population et rapport de masculinité selon la commune....	9
Tableau 2.5 : Effectif de la population par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe.....	12
Tableau 3.1 : Répartition (%) de la population par religion selon le sexe	16
Tableau 3.2 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principale langue parlée selon le milieu de résidence	18
Tableau 3.3 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées par sexe et la province	19
Tableau 3.4 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le groupe d'âges.....	19
Tableau 3.5 : Répartition (%) de la population par nationalité selon le milieu de résidence	20
Tableau 4.1 : Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence et le sexe	25
Tableau 4.2 : Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe..	25
Tableau 4.3 : Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon la langue alphabétisation.....	27
Tableau 4.4 : Taux d'alphabétisation (%) par province selon le groupe d'âge spécifique	27
Tableau 4.5 : Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe	29
Tableau 4.6 : Répartition (%) de la population résidente de 6 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe	29
Tableau 4.7 : Taux d'instruction de la population des groupes d'âges spécifiques par province selon le sexe	30
Tableau 4.8 : Taux d'instruction des personnes potentiellement actives par province selon le sexe.....	30
Tableau 4.9 : Taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par commune selon le sexe	31
Tableau 4.10 : Répartition par statut scolaire de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) selon le milieu de résidence et le sexe	32
Tableau 4.11 : Répartition (%) de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par commune selon le statut scolaire	32
Tableau 4.12 : Répartition (%) de la population scolaire de 3 ans ou plus par commune selon le niveau d'études atteint.....	34
Tableau 5.1 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe	39
Tableau 5.2 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence	41
Tableau 5.3 : Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe	42
Tableau 5.4 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province et sexe selon l'état matrimonial	45
Tableau 5.5 : Nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus	47
Tableau 5.6 : Nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 12 ans ou plus	47
Tableau 6.1 : Répartition de la population en âge de travailler par province selon la situation d'occupation	52
Tableau 6.2 : Taux d'activité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe.....	53
Tableau 6.3 : Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe.....	54
Tableau 6.4 : Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par commune selon le sexe	55
Tableau 6.5 : Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe.....	56
Tableau 6.6 : Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon le secteur d'activité.....	57
Tableau 6.7 : Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon la situation dans l'occupation principale	57

Tableau 6.8 : Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par province selon le milieu de résidence.....	58
Tableau 6.9 : Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par commune selon le sexe	58
Tableau 6.10 : Taux de chômage (%) au sens du BIT de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe.....	59
Tableau 6.11 : Taux de chômage (%) au sens du BIT et taux combiné du chômage par niveau d'instruction selon le sexe.....	60
Tableau 6.12 : Répartition (%) de la population de 15 ans et plus au chômage par province selon le statut au chômage	60
Tableau 6.13 : Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe	61
Tableau 6.14 : Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	62
Tableau 6.15 : Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par province selon le milieu de résidence.....	63
Tableau 6.16 : Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par sexe selon le niveau d'instruction	63
Tableau 6.17 : répartition (en %) de la population résidente de 15-24 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence.....	65
Tableau 6.18 : répartition des actifs occupés de 15-24 ans par province selon le niveau d'instruction	65
Tableau 6.19 : répartition (%) de la population résidente de 15-35 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence.....	66
Tableau 6.20 : répartition des actifs occupés de 15-35 ans par province selon le niveau d'instruction	67
Tableau 7.1 : Taux brut de natalité (‰) par milieu de résidence et province.....	71
Tableau 7.2 : Répartition (%) des femmes par groupe d'âges selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants.....	72
Tableau 7.3 : Répartition (‰) des taux de fécondité par groupe d'âge selon le milieu de résidence	73
Tableau 7.4 : Quotient de mortalité dans l'enfance par sexe	75
Tableau 8.1 : Statut migratoire des résidents par sexe	79
Tableau 8.2 : Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes durée-de-vie	79
Tableau 8.3 : Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes récents	80
Tableau 8.4 : Statut migratoire selon le milieu de résidence.....	81
Tableau 8.5 : Répartition (%) de la population du Centre Ouest par province et selon le statut migratoire ..	81
Tableau 8.6 : Répartition des migrants intra province par sexe.....	81
Tableau 8.7 : Répartition des migrants inter province par sexe dans le Centre Ouest	82
Tableau 8.8 : Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans la Boulkiemdé	82
Tableau 8.9 : Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Sanguié	83
Tableau 8.10 : Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans la Sissili	83
Tableau 8.11 : Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Ziro	83
Tableau 8.12 : Matrice migratoire interprovinciale de la région du Centre Ouest.....	84
Tableau 8.13 : Répartition des résidents du Centre Ouest selon la région de naissance.....	84
Tableau 8.14 : Répartition des natifs du Centre Ouest résidant au Burkina Faso selon la région de destination	84
Tableau 8.15 : Répartition des immigrants par type de migration internationale par province selon le sexe.....	85
Tableau 8.16 : Répartition (%) des immigrants durée-de-vie et des émigrants des 5 dernières années par groupe d'âges selon le sexe	86
Tableau 8.17 : Répartition des résidents du Centre Ouest nés hors du Burkina selon le pays de naissance.	86
Tableau 8.18 : Répartition des émigrés du Centre Ouest par province et selon le pays de destination	87
Tableau 8.19 : Répartition des potentiels émigrants internationaux dans le Centre Ouest selon le sexe	87
Tableau 8.20 : Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence	88
Tableau 8.21 : Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois selon la province.....	88

Tableau 9.1 : Prévalence du handicap dans la population de 5 ans ou plus par milieu de résidence.....	94
Tableau 9.2 : Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par groupe d'âge et par sexe	94
Tableau 9.3 : Répartition (%) des personnes handicapées de 5 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe	95
Tableau 9.4 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus par sexe et milieu de résidence selon le type de limitation fonctionnelle	99
Tableau 9.5 : Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par sexe et par milieu de résidence selon le multi handicap.....	101
Tableau 9.6 : Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par province et par sexe selon le statut scolaire	101
Tableau 9.7 : Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par milieu de résidence et par sexe selon le statut scolaire	102
Tableau 9.8 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial.....	105
Tableau 10.1 : Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance.....	108
Tableau 10.2 : Répartition (%) de la population par commune selon la possession d'acte de naissance .	112
Tableau 10.3 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'acte de naissance.....	113
Tableau 11.1 : Effectifs et taille moyenne des ménages par milieu de résidence.....	116
Tableau 11.2 : Effectifs et Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence	117
Tableau 11.3 : Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon le milieu de résidence et le sexe	118
Tableau 11.4 : Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon la province et le milieu de résidence.....	119
Tableau 11.5 : Répartition (%) des chefs de ménage par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon le milieu de résidence.....	121
Tableau 11.6 : Répartition (%) des chefs de ménages par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon la province	122
Tableau 11.7 : Évolution de quelques indicateurs.....	123
Tableau 12.1 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le milieu de résidence.....	127
Tableau 12.2 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon la province	127
Tableau 12.3 : Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon le milieu de résidence.	129
Tableau 12.4 : Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon la province	129
Tableau 12.5 : Proportion des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon le milieu de résidence	130
Tableau 12.6 : Proportion (%) des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon la province	131
Tableau 12.7 : Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence	131
Tableau 12.8 : Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province.....	132
Tableau 12.9 : Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon le milieu de résidence	133
Tableau 12.10 : Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon la province	133
Tableau 12.11 : Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence	135
Tableau 12.12 : Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon la province.....	135
Tableau 12.13 : Répartition des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence	137
Tableau 12.14 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la province.....	137
Tableau 12.15 : Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon le milieu de résidence	

.....	138
Tableau 12.16 : Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon la province	138
Tableau 12.17 : Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon le milieu de résidence.....	139
Tableau 12.18 : Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon la province	140

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 : Évolution de la densité (hbts/km ²) de la population de 1985 à 2019	10
Graphique 2.2 : Pyramide des âges des effectifs de la population du Centre Ouest par groupe d'âge	13
Graphique 2.3 : Pyramide des âges de la population urbaine et rurale	13
Graphique 3.1 : Répartition (%) de la population par religion selon le milieu de résidence	16
Graphique 3.2 : Répartition (%) de la population des communautés religieuses par province.....	17
Graphique 3.3 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées ..	18
Graphique 3.4 : Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon le sexe	20
Graphique 3.5 : Répartition (%) de la population par nationalité étrangère selon le milieu de résidence....	21
Graphique 3.6 : Répartition (%) de la population étrangère par province selon la nationalité	21
Graphique 3.7 : Pyramide des âges des résidents étrangers	22
Graphique 4.1 : Évolution des taux d'alphabétisation (%) par province.....	28
Graphique 5.1 : Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe (%).....	40
Graphique 5.2 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province selon l'état matrimonial..	44
Graphique 5.3 : Répartition (%) des personnes mariées par type de mariage selon le sexe.....	46
Graphique 5.4 : Répartition (%) des personnes mariées par milieu de résidence et type de mariage	46
Graphique 6.1 : Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence	53
Graphique 6.2 : Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence	55
Graphique 6.3 : Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence	61
Graphique 6.4 : Taux de dépendance (%) par province selon le milieu de résidence	64
Graphique 6.5 : Proportion (%) des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi selon le sexe	66
Graphique 6.6 : Jeunes de 15-35 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi par sexe	67
Graphique 7.1 : Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée	72
Graphique 7.2 : Courbes de la fécondité du moment selon le milieu de résidence	73
Graphique 7.3 : Indice synthétique de fécondité par province	74
Graphique 7.4 : Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence.....	74
Graphique 9.1 : Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par province selon le sexe	94
Graphique 9.2 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans le Centre-ouest.....	96
Graphique 9.3 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans la Boulkiemdé	97
Graphique 9.4 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans la Sanguié.....	97
Graphique 9.5 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans la Sissili	98
Graphique 9.6 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans la Ziro.....	98
Graphique 9.7 : Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par province et par sexe selon le multi handicap	100
Graphique 9.8 : Répartition (%) des personnes handicapées âgés de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par province et par sexe.....	103
Graphique 9.9 : Répartition (%) des personnes handicapées âgés de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation, par milieu de résidence et par sexe.....	104
Graphique 10.1 : Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif	107
Graphique 10.2 : Répartition (%) de la population par milieu de résidence selon la possession d'un acte de naissance.....	110
Graphique 10.3 : Répartition (%) de la population par province selon le statut de possession d'un acte de	

naissance	111
Graphique 11.1 : Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence	117
Graphique 11.2 : Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon la province	118

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A1 : Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région du Centre Ouest en 2019	145
Tableau A2 : Répartition par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région du Centre Ouest par province en 2019.....	145
Tableau A3 : Possession d'un acte de naissance par âge et milieu de résidence.....	145
Tableau A4 : Possession d'un acte de naissance par âge et province de résidence	146
Tableau A5 : Densités dans les communes (hbts/km2)	149
Tableau A6 : Nombre et taille moyenne des ménages selon la commune.....	150
Tableau A7 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon la commune.....	151
Tableau A8 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'éclairage selon la commune	152
Tableau A9 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson selon la commune.....	153
Tableau A10 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'approvisionnement en eau de boisson selon la commune.....	154
Tableau A11 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'aisance selon la commune	155
Tableau A12 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures selon la province.....	156
Tableau A13 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la commune.....	157
Tableau A14 : Possession (%) de bien d'équipement par commune	158
Tableau A15 : Possession (%) de bien de déplacement par commune	159
Tableau A16 : proportion (%) des étrangers par région	160

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Carte des régions administratives du Burkina Faso	i
Carte 2 : Carte des provinces et communes de la région du Centre-Ouest	5
Carte 3 : Carte de densité des populations (hbts/km ²) des communes de la région du Centre Ouest	11

SIGLES ET ABREVIATIONS

ECLA	Association Être Comme les Autres
APEE	Association des Parents et Amis d'Enfants encéphalopathies
APFH	Association pour la Promotion des Femmes Handicapées
BIT	Bureau international du travail
CDPH	Convention relative aux droits des personnes handicapées
F	Féminin
FEBAH	Fédération Burkinabè des Associations pour la Promotion des Personnes Handicapées
IEC/CCC	Information, Education et Communication pour le Changement de Comportement
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
M	Masculin
ODD	Objectifs de développement durable
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
UNESC	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
O	

INTRODUCTION GENERALE

La région du Centre-Ouest est l'une des treize régions du Burkina Faso située à l'Ouest du pays. Elle couvre une superficie de 21 891km², soit 8 % du territoire national. Sa population est essentiellement composée de Mossi, Gourounsi et Peulh. Le Chef-lieu de la région, Koudougou est situé à environ 100 km de Ouagadougou (la capitale du Burkina Faso).

Traversée par la voie ferroviaire Abidjan-Ouagadougou, la région occupe une position géographique favorable aux échanges commerciaux. Son chef-lieu est une plaque tournante du commerce de produits agricoles avec le reste du Burkina Faso d'une part, et les pays voisins d'autre part. Les pays frontaliers ou voisins comme la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Mali constituent un potentiel énorme de débouchés pour ces produits agricoles.

La région du Centre-Ouest enregistre également des activités industrielles et artisanales. En effet, quelques unités de production de biens ou de services marchands sont implantées sur son territoire. Il s'agit pour la plupart des unités de fabrication de miel de produits de laiteries. Quant à l'artisanat, il regroupe diverses productions dont les principales sont la vannerie, la menuiserie, la sculpture, la poterie, le bâtiment et la teinture.

La présente monographie est une contribution à l'enrichissement de la littérature existante sur la région. Il se propose de répondre aux attentes des utilisateurs des données démographiques et socioéconomiques se rapportant à la région. Elle fournit des données contextuelles pour les différents utilisateurs que sont les décideurs, les élus locaux, les services publics, les chercheurs, la Société civile, etc. Ces informations sont disponibles aussi bien au niveau régional qu'au niveau des entités administratives constituant la région, que sont les provinces et les communes. Les données du RGPH se rapportent à plusieurs secteurs de la vie socioéconomique et culturelle de la population (structures de la population, santé, éducation, emploi, environnement, etc.).

Cette étude est structurée en douze (12) chapitres comme suit : (i) présentation du cadre physique et administratif de la région; (ii) état et structure de la population; (iii) caractéristiques socioculturelles de la population ; (iv) niveau d'instruction, alphabétisation et scolarisation ; (v) état matrimonial et nuptialité de la population ; (vi) caractéristiques économiques de la population ; (vii) fécondité ; (viii) migration ; (ix) handicap au sein de la population ; (x) possession d'un acte de naissance ; (xi) caractéristiques des ménages et (xii) caractéristiques de l'habitation.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

INTRODUCTION

Issue du découpage administratif du 02 juillet 2001 portant création des régions, la région du Centre-Ouest est limitée au Sud par le Ghana, au Nord par la région du Nord, à l'Est par les régions du Centre et celle du Centre-Sud, à l'Ouest par la région de la Boucle du Mouhoun et celle du Sud-Ouest et enfin au Nord-Est par la région du Plateau Central. La région est située à 100 km de la capitale politique du pays et couvre 8% de la superficie nationale. Elle regroupe les provinces de Boulkiemdé, du Sanguié, de la Sissili et du Ziro avec comme chefs-lieux les villes de Koudougou, Réo, Léo et Sapouy. Les cadres physique et administratif de la région seront l'objet d'étude dans ce chapitre.

1.1. PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE

1.1.1. Relief et sols

Le relief et le sol sont des facteurs qui permettent de comprendre l'implantation des hommes dans certaines zones de la région. Ils expliquent la forte concentration par endroit et le sous peuplement de certaines terres.

Le relief de la région du Centre-Ouest est composé essentiellement de deux unités topographiques que sont les plateaux et les plaines. Il est peu accidenté en général mais légèrement plus dans les provinces de la Sissili et du Sanguié. Ces unités ont des altitudes variant entre 200 et 400 m dans leur ensemble. En effet, dans la province du Sanguié, on rencontre « le mont Sanguié » qui culmine à 400 mètres d'altitude.

Selon les critères de profondeur et de position physiographique, la région du Centre-Ouest se compose de divers types de sols. On y rencontre les sols hydromorphes (dans le Boulkiemdé et le Sanguié), les sols ferrugineux tropicaux lessivés (dans le Ziro et le Sanguié), les sols ferrugineux tropicaux et ferrallitiques épais meubles (dans le Sanguié), les sols sableux, les sols des bas-fonds limoneux et sableux, les sols ferrugineux et gravillonnaires (dans la Sissili). Les aléas climatiques et l'action de l'homme ont une grande influence sur la dégradation des sols.

1.1.1.1. Climat

La région du Centre-Ouest a deux types de climat : le climat nord-soudanien et le climat sud-soudanien. Les provinces du Boulkiemdé et du Sanguié se situent dans le climat nord soudanien avec une pluviométrie moyenne variant entre 600 et 1000 mm par an. Les deux autres provinces se retrouvent dans le climat sud-soudanien avec une pluviométrie moyenne supérieure à 1000 mm l'année. De façon générale, cette pluviométrie est irrégulièrement répartie sur l'ensemble de la région. Cette situation n'est pas très favorable au bon développement des activités agro-sylvo-pastorales.

1.1.1.2. Végétation, faune et flore

On rencontre dans la région du Centre-Ouest trois types de formations végétales que sont : la savane arbustive, la savane arborée, les forêts galeries. La savane arbustive se caractérise par des formations mixtes d'arbustes ne dépassant pas plus de 7m de hauteur. Elle est présente dans

toutes les provinces de la région. La savane arborée constituée d'arbres de 7 à 12 m avec un tapis graminéen, se rencontre surtout dans les provinces de la Sissili et du Ziro. Quant aux forêts galeries, on les rencontre le long des cours d'eau et dans les quatre provinces. Les espèces les plus rencontrées sont : le karité, le néré, le tamarinier, l'accacia, le baobab. La région du Centre-Ouest regorge d'une faune diversifiée. En effet, elle est essentiellement composée de buffles, d'éléphants, d'hypotragues, de bubales, de damalis, de phacochères, de singes, d'hyènes, de crocodiles, de lièvres, d'outards, de pintades ...etc. On constate de plus en plus une diminution voire la disparition aussi bien de certaines espèces animales que végétales à cause de l'action de l'homme.

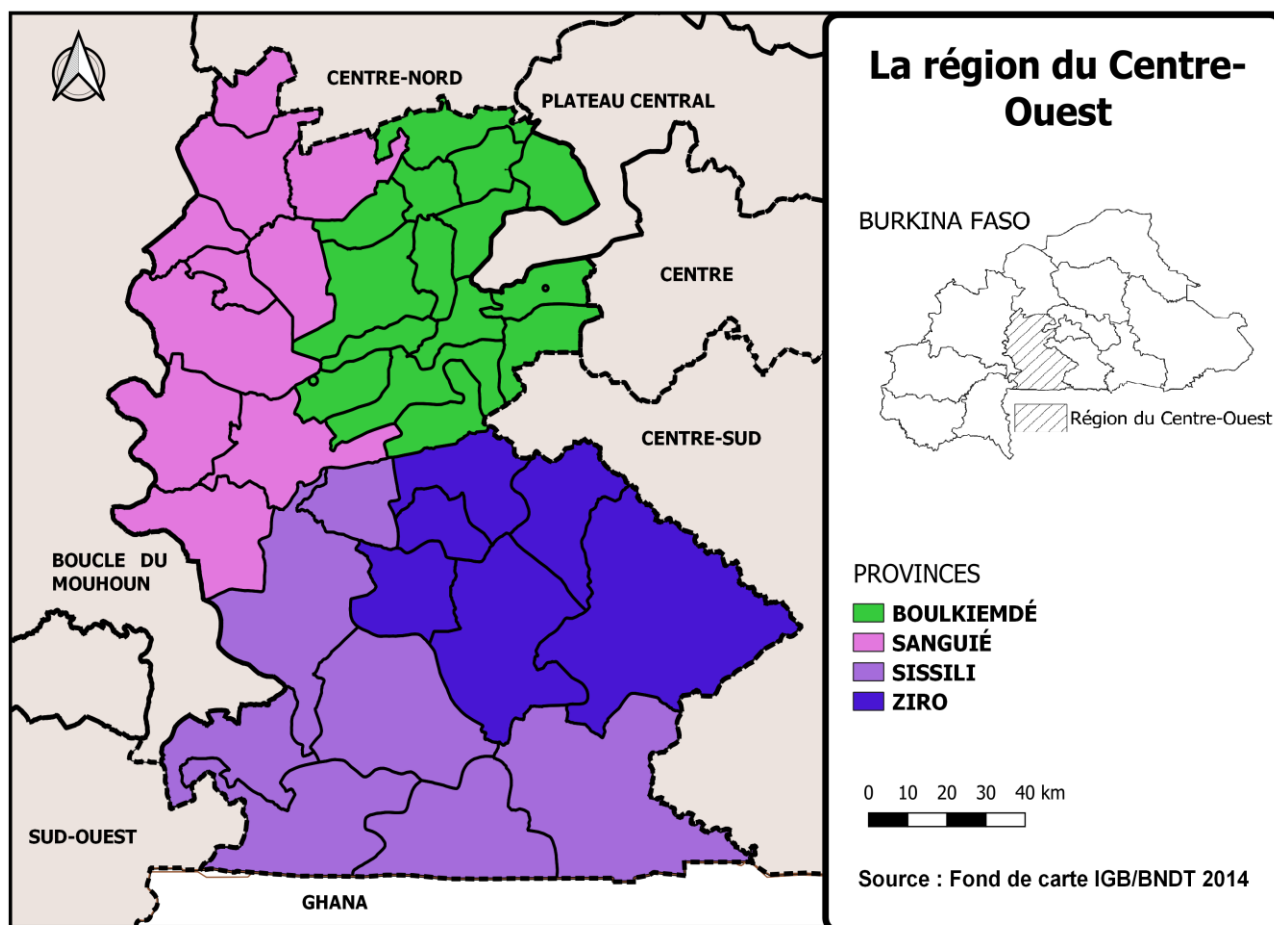
1.1.1.3. Hydrographie

L'hydrographie de la région du Centre-Ouest se compose essentiellement de bas-fonds, de fleuves et de leurs affluents. Le Nazinon et le Mouhoun sont les deux (02) grands fleuves de la région. Leurs affluents sont respectivement : le Bobo, le marigot de Koudougou, le Vranso pour le Nazinon et la Sissili, le Kadiogo, le Kirou, le Kion, le Boulapoy, le Guébi, le Sélé pour le Mouhoun. A ces cours d'eau s'ajoutent également les eaux souterraines actuellement sous exploitées alors qu'une baisse du niveau des cours d'eau est observée depuis quelques années. On y rencontre aussi environs 190 barrages et retenues d'eau dans la région dont 35 permanents.

1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE

Créée par la loi N° 2001-013/AN du 02 juillet 2001 portant création des régions, la région du Centre-Ouest regroupe les provinces du Boulkiemdé, du Sanguié, de la Sissili et du Ziro et leurs chefs-lieux Koudougou, Réo, Léo et Sapouy. Elle compte en plus de ces quatre (04) communes urbaines, trente-quatre (34) communes rurales qui sont constituées de 595 villages. La plus grande province de la région est la Sissili qui couvre 32,9% de la superficie de la région et la plus petite est le Boulkiemdé avec 19,6% de la superficie régionale. Les activités administratives déconcentrées du niveau provincial sont coordonnées par les Hauts-commissaires, celles du niveau régional par le Gouverneur.

Carte 2 : Carte des provinces et communes de la région du Centre-Ouest



CONCLUSION

La région du Centre-Ouest compte trente-huit (38) communes réparties dans quatre (04) provinces. Elle dispose d'atouts majeurs parfois insuffisamment ou non exploités : aménagement de terres irrigables, le tourisme, l'émigration de la population. Malgré les efforts conjugués des différentes structures étatiques en charges de la protection de l'environnement, la faune et la flore sont menacées par l'action de l'homme.

CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

INTRODUCTION

L'état de la population renvoie à deux éléments essentiels que sont la dimension ou la taille et la composition de la population. Les données sur la structure par âge et par sexe sont déterminantes dans une étude de population, puisqu'elles sont à la base du calcul des principaux indicateurs démographiques. Le présent chapitre analysera l'état et la structure de la population de la région du Centre-Ouest à l'issue du cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5^e RGPH).

Collecte des données

Les principales variables utilisées dans cette partie sont l'âge, le sexe, la région, la province, la commune, le milieu de résidence, les superficies. Les superficies proviennent de l'annuaire statistique 2020 de la région des Centre-Ouest. Les données collectées sur l'âge proviennent des questions suivantes : « quelle est la date de naissance de (nom) » ? Inscrivez le jour, le mois et l'année de naissance de (nom) ; si l'année de naissance est inconnue, « quel est l'âge en années révolues de (nom) » ? Quant au sexe, l'agent recenseur devrait demander au chef de ménage si l'individu est un homme ou une femme et cocher la modalité correspondante.

Définition des concepts

Age

L'âge est l'une des caractéristiques de la structure de la population. C'est l'intervalle de temps exprimé en année révolue qui sépare la date de naissance d'un individu de la date de son dernier anniversaire, c'est-à-dire l'âge atteint à cet anniversaire.

Densité de population

La densité d'une population est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au Km².

Rapport de masculinité

Le rapport de masculinité est l'effectif d'hommes rapporté à celui des femmes. Partant de 100 femmes comme base, on calcule le nombre d'hommes correspondant dans une population donnée. Ce nombre d'hommes pour 100 femmes est le rapport de masculinité.

2.1. ETAT DE LA POPULATION

Le volume de la population du Centre-Ouest est d'un million six cent soixante mille cent trente-cinq (1 660 135) habitants au 5^e RGPH. Elle se compose de 768 587 hommes et de 891 548 femmes. Selon le milieu de résidence, à l'image du pays, l'effectif de la population rurale de la région du Centre-Ouest est nettement plus important que celui de la population urbaine (1 387 914 habitants contre 272 221 habitants). De même, les femmes sont plus nombreuses que les hommes quel que soit le milieu de résidence (tableau 2.1).

Tableau 2.1 : Répartition de l'effectif de population par milieu de résidence selon le sexe en 2019

Milieu de résidence	2019		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	132 446	139 775	272 221
Rural	636 141	751 773	1 387 914
Ensemble	768 587	891 548	1 660 135

En termes d'évolution des effectifs, la population de la région est restée en constante hausse depuis 1985. Elle est passée de 787 644 habitants en 1985 à 1 186 566 habitants en 2006 pour atteindre 1 660 135 habitants en 2019. Considérant le milieu de résidence, l'effectif de la population de la région du Centre-Ouest résidant en milieu urbain est passé de 95 024 habitants en 1996 à 272 221 habitants en 2019. La population vivant dans le milieu rural reste très importante quel que soit le recensement (tableau 2.2).

Tableau 2.2 : Répartition des effectifs de la population par milieu de résidence de 1985 à 2019

Milieu de résidence	1985**	1996*	2006	2019
Urbain	-	95 024	156 095	272 221
Rural	-	848 514	1 030 471	1 387 914
Ensemble	787 644	943 538	1 186 566	1 660 135

*reconstitution de la région à partir des provinces de 1996

**reconstitution de la région à partir des départements de 1985

La répartition des effectifs de population au niveau des provinces donne 689 709 habitants pour le Boulkiemdé, 391 617 habitants pour le Sanguié, 337 078 habitants pour la Sissili et 241 731 habitants pour le Ziro. La province du Boulkiemdé est celle qui a l'effectif le plus élevé d'habitants avec un poids de 41,5% au sein de la région.

A l'image de la région, les femmes sont plus nombreuses que les hommes au niveau de toutes provinces. En effet, les rapports de masculinité indiquent un maximum de 94,1 hommes pour 100 femmes dans la Sissili et un minimum de 81,2 hommes pour 100 femmes dans le Boulkiemdé. Au niveau régional, le rapport de masculinité est de 86,2 hommes pour 100 femmes (tableau 2.3).

Tableau 2.3 : Répartition (%) des effectifs de la population par province selon le sexe

Province	Sexe			Poids de chaque Province (%)	Rapport de masculinité
	Homme	Femme	Ensemble		
Boulkiemdé	309 020	380 689	689 709	41,5	81,2
Sanguié	180 492	211 125	391 617	23,6	85,5
Sissili	163 452	173 626	337 078	20,3	94,1
Ziro	115 623	126 108	241 731	14,6	91,7
Ensemble	768 587	891 548	1 660 135	100,0	86,2

Au niveau des communes, c'est Koudougou qui enregistre la grande proportion de la région avec 13,1% de population. Elle est suivie de Léo et Sapouy avec chacune 5,2% de la population. Les communes les moins peuplées de la région sont celles de Nebelianayou et Dalo avec chacune un poids démographique de 0,8%. Les rapports de masculinité indiquent une supériorité de l'effectif des femmes par rapport à celui des hommes dans toutes les communes. En effet, les rapports de masculinité sont tous inférieurs à 100. Cette supériorité est plus prononcée dans la commune de Nandiala qui enregistre le plus faible rapport de masculinité (69,8%) (Tableau 2.4).

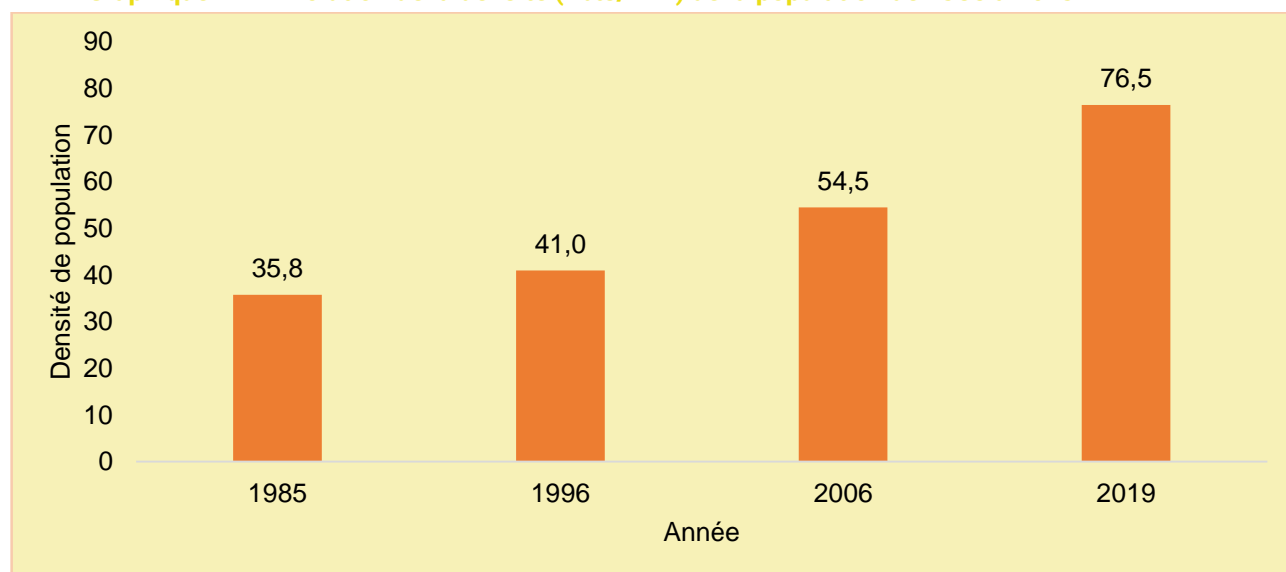
Tableau 2.4 : Répartition (%) des effectifs de la population et rapport de masculinité selon la commune

Commune	Effectifs	Poids de chaque commune (%)	Rapport de masculinité
Boulkiemdé	689 709	41,5	81,2
Bingo	17 154	1,0	80,1
Imasgho	27 762	1,7	75,2
Kindi	41 881	2,5	75,9
Kokologho	51 670	3,1	81,8
Koudougou	216 830	13,1	91,4
Nandiala	31 314	1,9	69,8
Nanoro	47 914	2,9	79,0
Pella	24 606	1,5	81,4
Poa	32 097	1,9	76,9
Ramongo	29 524	1,8	71,2
Sabou	61 836	3,7	75,9
Sigle	35 287	2,1	81,5
Soaw	22 039	1,3	77,6
Sourgou	17 532	1,1	73,4
Thyou	32 263	1,9	74,4
Sanguié	391 617	23,6	85,5
Dassa	20 411	1,2	88,6
Didyr	53 361	3,2	79,1
Godyr	23 824	1,4	80,4
Kordie	26 227	1,6	75,9
Kyon	24 484	1,5	91,7
Pouni	57 067	3,4	80,2
Reo	75 866	4,6	91,8
Tenado	60 190	3,6	86,8
Zamo	22 865	1,4	92,6
Zawara	27 322	1,6	90,8
Sissili	337 078	20,3	94,1
Bieha	52 733	3,2	97,4
Boura	40 448	2,4	98,2
Leo	85 574	5,2	94,3
Nebelianayou	13 137	0,8	82,1
Niabouri	30 371	1,8	95,8
Silly	50 795	3,1	92,2
To	64 020	3,9	92,3
Ziro	241 731	14,6	91,7
Bakata	32 480	2,0	94,1
Bougnounou	28 938	1,7	80,2
Cassou	54 284	3,3	94,2

Commune	Effectifs	Poids de chaque commune (%)	Rapport de masculinité
Dalo	12 831	0,8	87,0
Gao	26 453	1,6	84,9
Sapouy	86 745	5,2	96,3
Ensemble	1 660 135	100,0	86,2

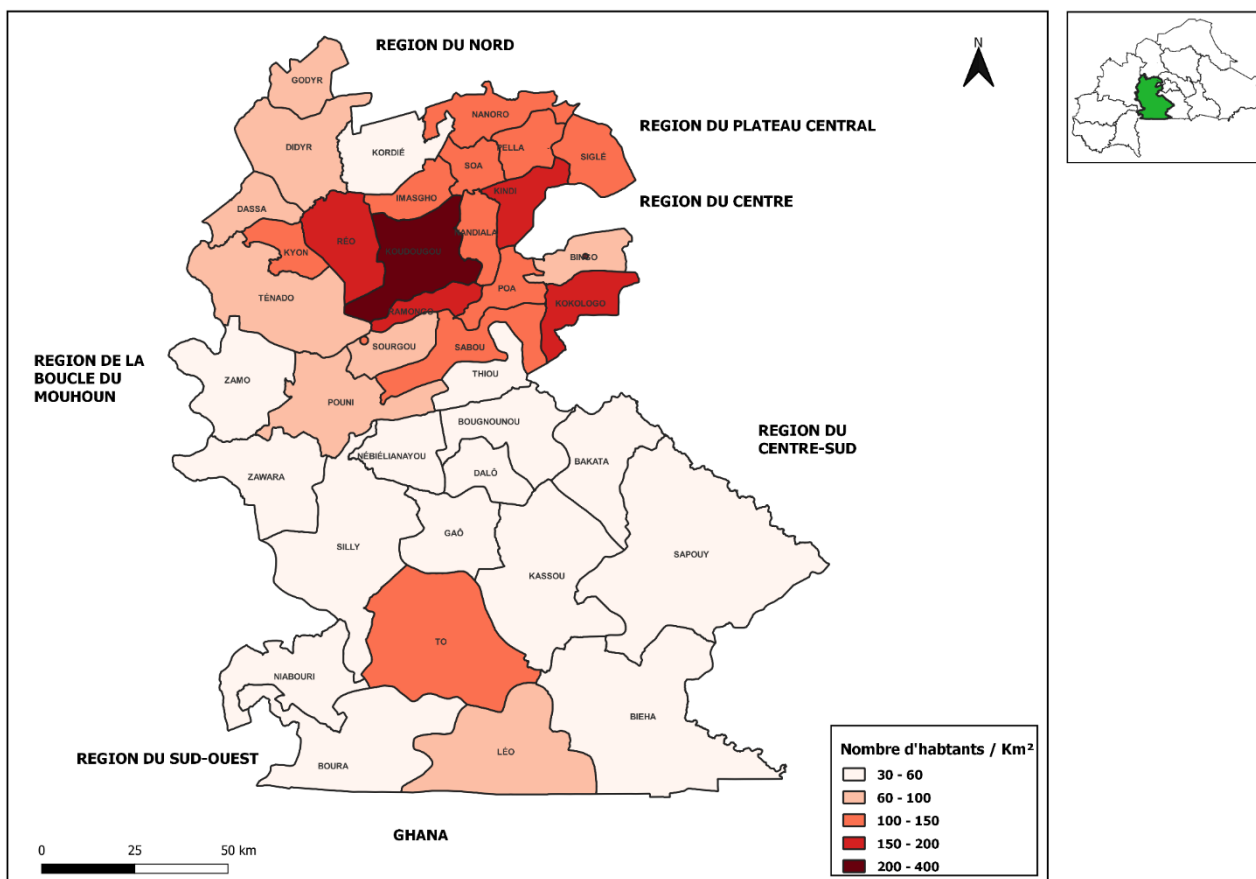
Depuis 1985, la densité de la population est constamment en hausse dans la région. Elle est passée de 35,8 habitants au kilomètre carré (hbts/km²) en 1985 à 54,5 hbts/km² en 2006 puis à 76,5 hbts/km² en 2019 (graphique 2.1).

Graphique 2.1 : Évolution de la densité (hbts/km²) de la population de 1985 à 2019



Dans la région du Centre-Ouest, on enregistre plusieurs communes rurales (13) avec des densités supérieures à 100 hbts/km². La plus forte concentration de populations se retrouve dans le chef-lieu de la région (Koudougou) avec une densité comprise entre 200 et 400 hbts/km². Elle est suivie par les communes de Réo, Ramongo, Kolokogho et Kindi avec des densités comprises entre 150 et 200 hbts/km² (carte n°3).

Carte 3 : Carte de densité des populations (hbts/km²) des communes de la région du Centre Ouest



2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE

La structure par sexe et par âge de la population de la région du Centre-Ouest présente des effectifs élevés aux jeunes âges à l'image de celle du pays. Plus l'âge de la population augmente, plus l'effectif diminue. L'analyse selon le milieu de résidence présente la même tendance que celle observée au niveau de la région. L'âge moyen de la population de la région du Centre-Ouest est de 22,1 ans et est légèrement plus élevé chez les femmes (23,5 ans) que chez les hommes (20,4 ans). Par ailleurs, la population urbaine est en moyenne plus âgée (22,9 ans) que celle du milieu rural (21,9 ans). Quant à l'âge médian, il est de 15,0 ans dans la région du Centre-Ouest et est légèrement plus élevé chez les femmes (17,0 ans) que chez les hommes (13,5 ans). L'âge médian aussi est plus élevé chez les femmes que chez les hommes en milieu rural tandis qu'en milieu urbain, il est pratiquement le même chez les deux groupes (tableau 2.5).

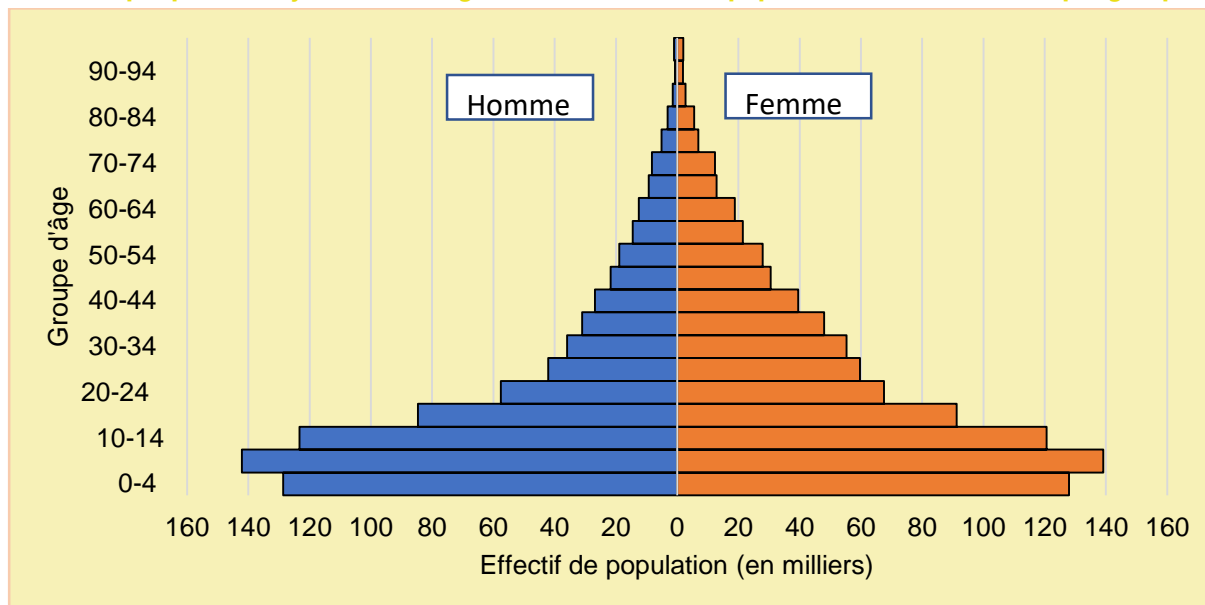
Tableau 2.5 : Effectif de la population par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âge	Rural			Urbain			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
0-4	111 721	111 052	222 773	16 893	16 881	33 774	128 614	127 933	256 547
5-9	126 525	122 434	248 959	15 622	16 652	32 274	142 147	139 086	281 233
10-14	107 563	102 755	210 318	15 707	17 851	33 558	123 270	120 606	243 876
15-19	68 612	72 686	141 298	16 015	18 513	34 528	84 627	91 199	175 826
20-24	38 559	49 869	88 428	19 056	17 604	36 660	57 615	67 473	125 088
25-29	28 947	47 053	76 000	13 139	12 642	25 781	42 086	59 695	101 781
30-34	27 099	46 085	73 184	8 858	9 227	18 085	35 957	55 312	91 269
35-39	24 124	40 704	64 828	6 866	7 289	14 155	30 990	47 993	78 983
40-44	21 189	33 974	55 163	5 624	5 516	11 140	26 813	39 490	66 303
45-49	17 437	26 665	44 102	4 255	3 869	8 124	21 692	30 534	52 226
50-54	15 798	24 510	40 308	3 092	3 378	6 470	18 890	27 888	46 778
55-59	12 325	18 699	31 024	2 149	2 697	4 846	14 474	21 396	35 870
60-64	10 825	16 441	27 266	1 710	2 331	4 041	12 535	18 772	31 307
65-69	8 137	11 166	19 303	1 167	1 658	2 825	9 304	12 824	22 128
70-74	7 231	10 865	18 096	995	1 445	2 440	8 226	12 310	20 536
75-79	4 498	5 993	10 491	573	879	1 452	5 071	6 872	11 943
80-84	2 751	4 944	7 695	326	621	947	3 077	5 565	8 642
85-89	1 273	2 464	3 737	157	280	437	1 430	2 744	4 174
90-94	683	1 680	2 363	53	172	225	736	1 852	2 588
95 ou +	844	1 734	2 578	189	270	459	1 033	2 004	3 037
Total	636 141	751 773	1 387 914	132 446	139 775	272 221	768 587	891 548	1 660 135
Age moyen	19,9	23,6	21,9	22,5	23,2	22,9	20,4	23,5	22,1
Age médian	12,5	16,5	14,3	19,3	19,3	19,3	13,5	17,0	15,0

Masc.=Masculin ; Fém.=Féminin ; Ens. =Ensemble

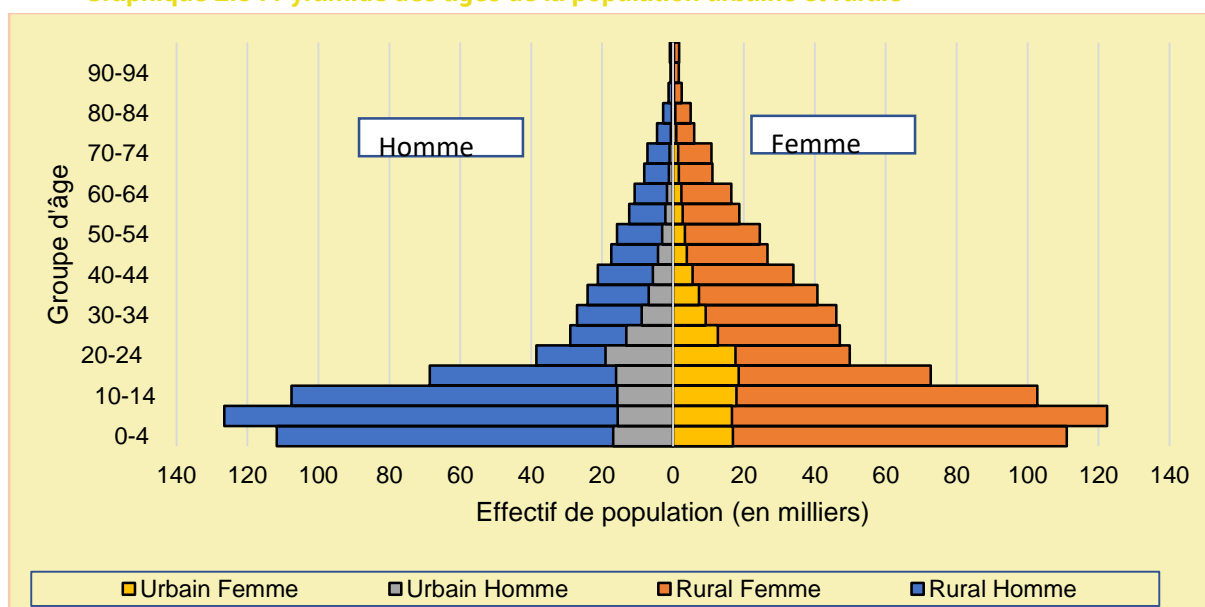
La pyramide des âges de la population de la région du Centre-Ouest ressemble à celle du pays, avec une base large (niveau élevé de fécondité) et un sommet effilé (niveau élevé de mortalité). Elle met en évidence la jeunesse de la population de la région. L'allure de l'escalier de la tranche d'âge 5-9 ans est irrégulière aussi bien chez les femmes que chez les hommes. En effet il est plus long que celui de la tranche d'âge 0-4 ans contrairement à la tendance de l'ensemble ou les escaliers des tranches d'âges supérieurs sont moins longs que ceux des tranches d'âges inférieurs. Cette situation qui du reste était déjà amorcée en 2006 pour les garçons pourrait s'expliquer par une probable baisse considérable de la fécondité ou une probable hausse de la mortalité infanto-juvénile.

Graphique 2.2 : Pyramide des âges des effectifs de la population du Centre Ouest par groupe d'âge



La pyramide des âges ci-dessous indique une population rurale plus nombreuse (avec des barres plus longues) par rapport à celle du milieu urbain (avec ses barres plus courtes). La base élargie de la pyramide des âges de la population rurale traduit une forte jeunesse de cette population. La population urbaine présente des barres plus ou moins identiques aux groupes d'âges 0-4 ans à 15-19 ans pour les hommes et 0-4 ans à 20-24 ans chez les femmes. Chez les hommes du milieu urbain, la barre de la tranche d'âge 20-24 ans est irrégulière. Elle est plus longue que celle des tranches d'âges inférieures. Cette situation pourrait être liée au déplacement des jeunes des campagnes vers les villes pour des raisons de travail ou d'étude.

Graphique 2.3 : Pyramide des âges de la population urbaine et rurale



CONCLUSION

Ce chapitre sur l'état et la structure de la population de la région du Centre-Ouest a permis de mettre en évidence le volume de celle-ci, qui est en hausse constante au fil du temps selon les recensements. Cette population est très jeune dans sa majorité à l'image de celle du pays avec un âge moyen de 22,1 ans. La densité maximale est enregistrée à Koudougou (370,3 hbts/km²), chef-lieu de la région. La population de la région est majoritairement féminine au regard des rapports de masculinité inférieurs à 100 dans la région (86,2 hommes pour 100 femmes) et dans toutes les communes.

CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Les caractéristiques socioculturelles, en plus de permettre une bonne identification des individus et des groupes sociaux, constituent des facteurs déterminants des comportements socioéconomiques et démographiques des populations. Leur prise en compte dans les politiques de développement est une nécessité. Cette section a pour objectif de présenter la composition de la population de la région du Centre-Ouest selon quelques caractéristiques socioculturelles que sont la religion, la langue parlée et la nationalité.

Collecte des données

Les questions posées lors du 5^e RGPH pour appréhender les caractéristiques socioculturelles de la population sont les suivantes : Quelle est la religion de (NOM) ? Quelle est la nationalité de (NOM) ? Quelle est la principale langue couramment parlée par (NOM) ?

Définition des concepts

Pour une meilleure compréhension, il est nécessaire de définir certains concepts se rapportant aux caractéristiques socioculturelles.

Religion

La religion est l'ensemble des croyances et des dogmes définissant le rapport de l'homme avec le sacré. C'est l'ensemble des pratiques et des rites propres à chacune de ces croyances. Dans le cadre de cette analyse, on regroupe la population résidente selon les religions suivantes : le catholicisme, le protestantisme, l'islam, l'animisme (ou religion traditionnelle), les sans religion et autres religions. Au cours du 5^e RGPH, pour les enfants de moins de six ans, il leur a été affecté la religion de leur mère ou celle de la personne ayant en charge l'enfant si la mère n'est pas dans le ménage.

Langue parlée

Il s'agit de la principale langue couramment parlée par un individu qui peut être une langue locale ou étrangère. Cette information a été collectée pour les personnes résidentes âgées de 3 ans et plus.

Nationalité

La nationalité est l'appartenance juridique d'une personne à la population d'un Etat. C'est aussi un groupement d'individus de même origine ou partageant une histoire et des traditions communes. Dans le présent recensement, la nationalité désigne le pays d'appartenance de la personne recensée. L'analyse distingue la nationalité burkinabè des autres nationalités.

3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA RELIGION

Le comportement d'un individu, voire de la population en général est souvent dicté par son appartenance sociale, notamment la religion. Il est donc important de connaître la répartition de la population résidente selon la religion. Dans la région du Centre-Ouest, les musulmans sont majoritairement représentés avec 45,8% de la population contre 35,7% et 8,9% respectivement pour les catholiques et les animistes. Les protestants, les sans religion et les autres religions présentent

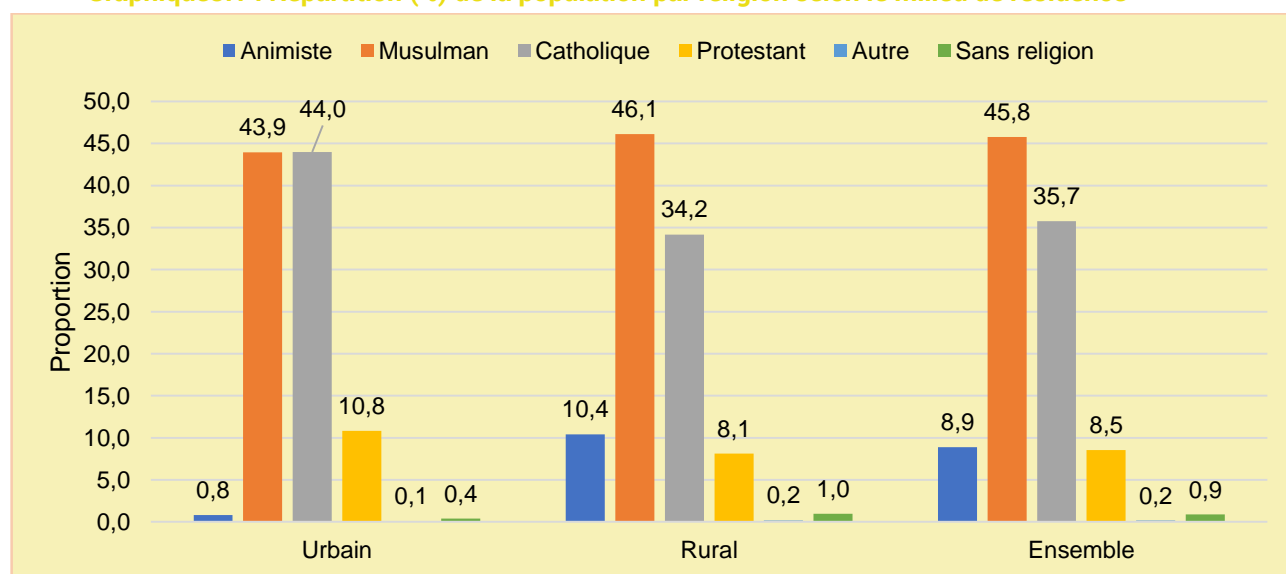
les proportions les plus faibles. Ce constat est identique au niveau des hommes et des femmes. En effet, on enregistre 46,7% de musulmans et 44,9% de musulmanes contre 34,3% d'hommes catholiques et 37,0% de femmes catholiques et 9,6% d'hommes et 8,3% de femmes animistes (tableau 3.1).

Tableau 3.1 : Répartition (%) de la population par religion selon le sexe

Religion	Masculin	Féminin	Ensemble
Animiste	9,6	8,3	8,9
Musulman	46,7	44,9	45,8
Catholique	34,3	37,0	35,7
Protestant	8,3	8,8	8,5
Autre	0,2	0,2	0,2
Sans religion	0,9	0,8	0,9
Total	100,0	100,0	100,0

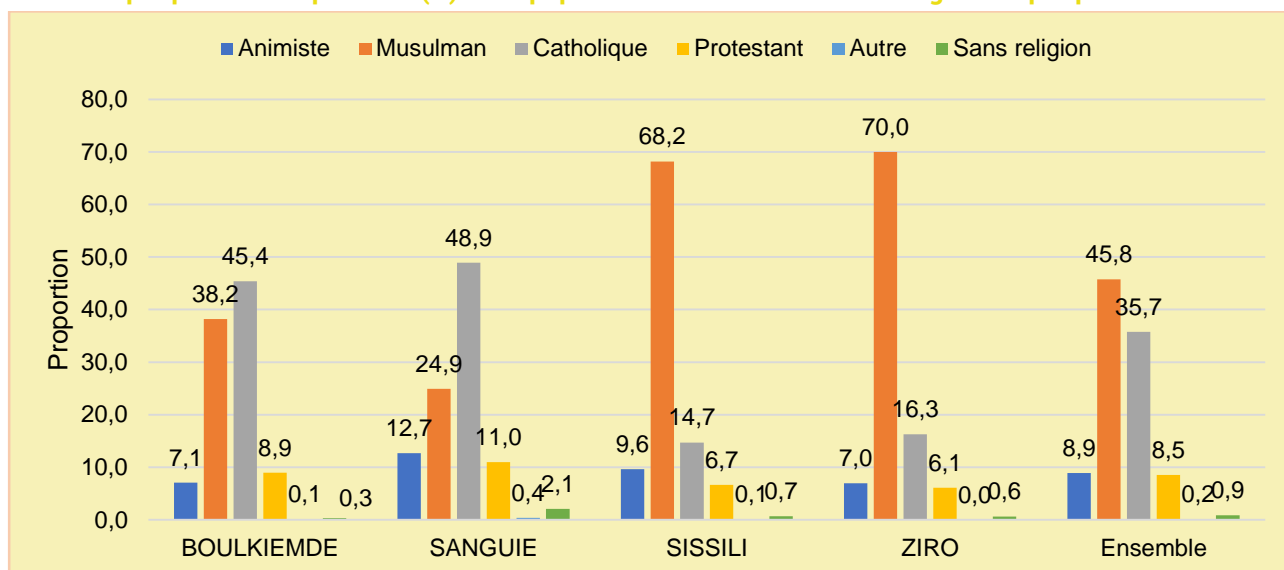
Une analyse suivant le milieu de résidence indique qu'en milieu urbain la religion catholique est légèrement la plus dominante avec une proportion de 44,0% tandis qu'en milieu rural la religion musulmane est la plus dominante avec une proportion de 46,1%. Comme l'islam, l'animisme est plus adopté en milieu rural (10,5%) contre 0,7% en milieu urbain. À l'opposé, les protestants sont plus représentés en milieu urbain (14,9%) qu'en milieu rural (4,0%) à l'image des catholiques (graphique 3.1).

Graphique3.1 : Répartition (%) de la population par religion selon le milieu de résidence



La distribution de la population du Centre-Ouest par province fait ressortir que dans les provinces du Boulkiemdé et du Sanguié, la communauté catholique est la plus représentée par rapport au reste des religions (respectivement 45,4% et 48,9%) tandis que dans le Ziro et la Sissili, c'est la communauté musulmane qui est la plus représentée parmi toutes les religions (respectivement 70,0% et 68,2%). Les religions animiste et protestante sont plus représentées dans la province du Sanguié (respectivement 12,7% et 11,0%) par rapport aux autres provinces (graphique 3.2).

Graphique 3.2 : Répartition (%) de la population des communautés religieuses par province

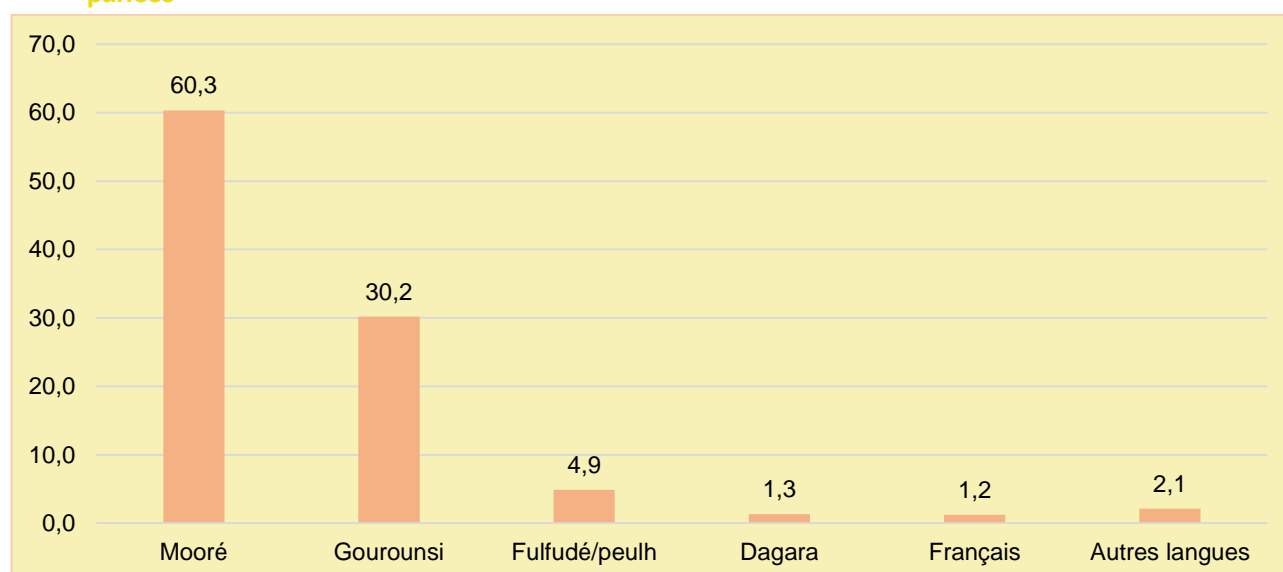


3.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES

La langue parlée, en tant que moyen de communication et d'échanges, est un élément de rapprochement entre individus, groupes de personnes, communautés, nations, et également un moyen d'affirmation de son identité, notamment culturelle. La langue est aussi le moyen par lequel on réalise les activités d'information, d'éducation et de communication pour le changement de comportement (IEC/CCC). Il est donc important de connaître non seulement les principales langues parlées, mais aussi la distribution de ces dernières selon diverses variables (milieu de résidence, région de résidence, etc.). Les principales langues parlées dans une région sont souvent utilisées dans les programmes de développement pour sensibiliser les populations bénéficiaires. Dans le 5^e RGPH, pour chaque individu la question est posée de manière à considérer une seule langue comme principale langue parlée, qui peut être étrangère ou locale. Les individus qui parlent couramment plusieurs langues doivent alors déclarer une seule d'entre elles comme principale.

Dans la région du Centre-Ouest, 60,3% de la population âgée de 3 ans ou plus ont déclaré le mooré comme leur langue principalement parlée, et 30,2% ont déclaré qu'ils parlent principalement le gourounsi (lyélé, nuni, nounouma, kasséna, sissala, kô et autres sous-composantes du groupe Gourounsi). Le fulfuldé/peulh est principalement parlé par 4,3% de la population et le dagara est déclaré comme langue principalement parlée par 1,3%. Seulement 1,2% de la population du Centre-Ouest parle principalement le Français. Le reste de la population (2,1%) ont déclaré d'autres langues comme langues principalement parlées.

Graphique 3.3 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées



Une analyse suivant le milieu de résidence montre une disparité des langues principalement parlées. Le mooré (65,9% en milieu urbain contre 59,2% en milieu rural), le français (5,4% en milieu urbain contre 0,4% en milieu rural) et « autres langues » (4,2% en milieu urbain contre 1,7% en milieu rural) sont plus déclarées comme langue principalement parlée en milieu urbain par rapport au milieu rural. D'un autre côté le Gourounsi (31,8% en milieu rural contre 21,9% en milieu urbain), le fulfuldé/peulh (5,4% en milieu rural contre 2,2% en milieu urbain) et le dagara (1,5% en milieu rural contre 0,3% en milieu urbain) (tableau 3.2).

Tableau 3.2 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principale langue parlée selon le milieu de résidence

Langue principalement parlée	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Mooré	65,6	66,1	65,9	58,0	60,3	59,2	59,3	61,2	60,3
Gourounsi	21,2	22,7	21,9	32,1	31,5	31,8	30,2	30,1	30,2
Fulfudé (ou peulh)	2,1	2,3	2,2	5,9	5,0	5,4	5,3	4,5	4,9
Dagara	0,3	0,3	0,3	1,7	1,4	1,5	1,5	1,2	1,3
Français	6,3	4,7	5,4	0,5	0,3	0,4	1,5	1,0	1,2
Autres langues	4,5	3,9	4,3	1,8	1,5	1,7	2,2	2,0	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Masc.=Masculin ; Fém.=Féminin ; Ens. =Ensemble

En considérant la province, le mooré est plus déclaré comme principale langue parlée dans le Boulkiemdé (90,9%), la Sissili (45,6%) et le Ziro (68,0%) tandis que dans le Sanguié c'est le gourounsi qui est plus déclaré comme langue principalement parlée. Dans la Sissili, la proportion des personnes ayant déclaré le mooré comme langue principalement est de 45,6% contre 32,2% pour celles ayant déclarées le Gourounsi comme leur principale langue parlée (tableau 3.3).

Tableau 3.3 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées par sexe et la province

Principale langue parlée	Boulkiemdé			Sanguié			Sissili			Ziro			Ensemble		
	M.	F.	E.	M.	F.	E.	M.	F.	E.	M.	F.	E.	M.	F.	E.
Mooré	90	91,6	90,9	14	13,8	13,9	45,1	46,1	45,6	67,3	68,5	68	59,3	61,2	60,3
Gourounsi	4,5	4,6	4,6	81,2	82,2	81,7	32	32,5	32,2	17,1	17,2	17,1	30,2	30,1	30,2
Fulfudé/peulh	1	0,7	0,8	3	2,6	2,8	10,6	10,1	10,4	13,1	12	12,5	5,3	4,6	4,9
Dagara	0,1	0,1	0,1	0	0	0	6,7	6,1	6,4	0,1	0,1	0,1	1,5	1,2	1,3
Français	2,5	1,6	2	0,9	0,7	0,8	0,8	0,6	0,7	0,4	0,3	0,4	1,5	1	1,2
Autres langues	1,9	1,4	1,6	0,9	0,7	0,8	4,8	4,6	4,7	2	1,9	1,9	2,2	1,9	2,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

M=Masculin ; F=Féminin ; E=ensemble

On constate des disparités pour la langue principalement parlée entre les générations. La proportion des personnes ayant déclaré le mooré comme langue principalement parlée est plus élevée dans le groupe d'âge 60 ans ou plus (64,3%). Celle des personnes ayant déclaré le gourounsi comme langue principalement parlée est plus élevée dans les groupes d'âges 3-14 ans et 36-59 ans avec une proportion de 30,8%. C'est au sein des personnes âgées de 15-35 ans qu'on enregistre les proportions les plus élevées de personnes ayant déclaré le fulfudé/ou peulh (5,4%), le français (2,1%) et « autres langues » (2,8%) comme langues principalement parlées par rapport autres groupes d'âges. Enfin la proportion la plus élevée de personnes ayant déclaré le dagara comme langue principalement parlée se retrouve dans les groupes d'âges 3-14 ans et 15-35 ans (1,4% pour chacun des deux groupes d'âges).

Tableau 3.4 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le groupe d'âges

Principales langues parlées	3-14 ans	15-35 ans	36-59 ans	60 ans ou +	Ensemble
Mooré	60,4	59,3	60,5	64,3	60,3
Gourounsi	30,8	29,0	30,8	30,4	30,2
Fulfudé (ou peulh)	4,9	5,4	4,5	3,2	4,9
Dagara	1,4	1,4	1,3	0,9	1,3
Français	0,7	2,1	1,0	0,2	1,2
Autres langues	1,8	2,8	1,9	1,0	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

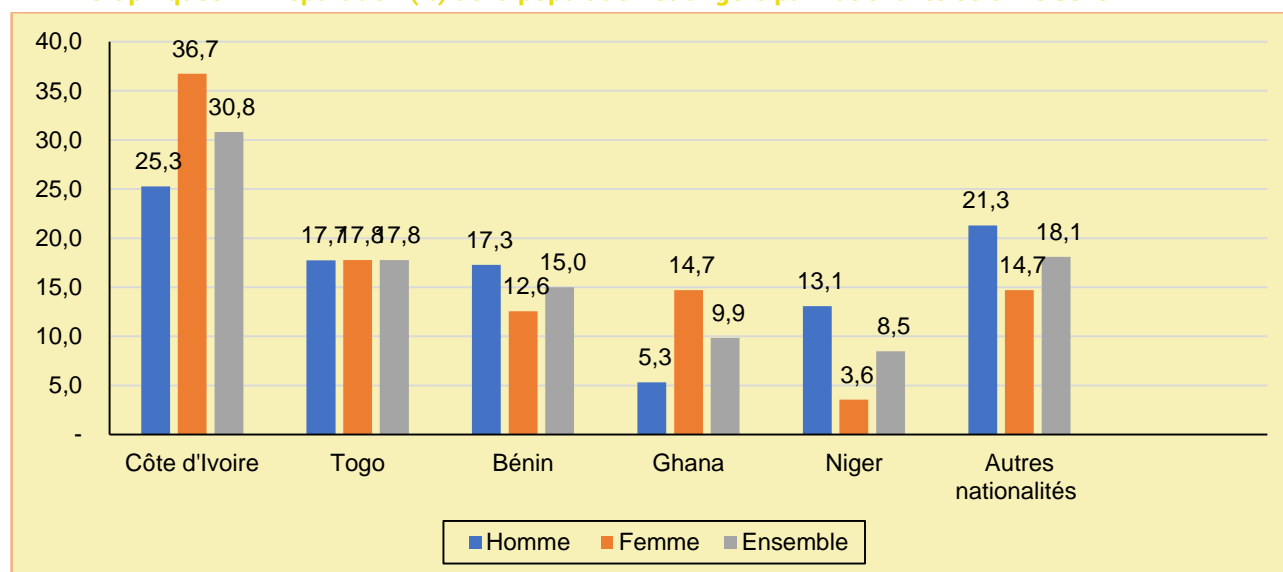
3.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE

Le Burkina Faso à l'instar d'autres pays accueille pour diverses raisons, des personnes de nationalités étrangères. Le recensement constitue une des meilleures sources d'information sur la population étrangère. L'analyse distinguera les cinq (05) premières nationalités étrangères les plus représentés dans la région et le reste des nationalités sera regroupés en une seule modalité « autres nationalités ».

Selon le graphique 3.4, les ressortissants de la Côte d'Ivoire sont les plus représentés dans la région du Centre-Ouest (30,8%) par rapport à ceux des autres pays. Ils sont suivis par les ressortissants du Togo (17,8%) et ceux du Bénin (15,0%). Pour les ressortissants de la Côte d'Ivoire, les femmes sont plus représentées parmi les femmes étrangères rapport à leurs compatriotes hommes tandis que pour les ressortissants du Bénin et du Niger les hommes sont plus représentés

au sein des étrangers que leurs compatriotes femmes.

Graphique3.4 : Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon le sexe



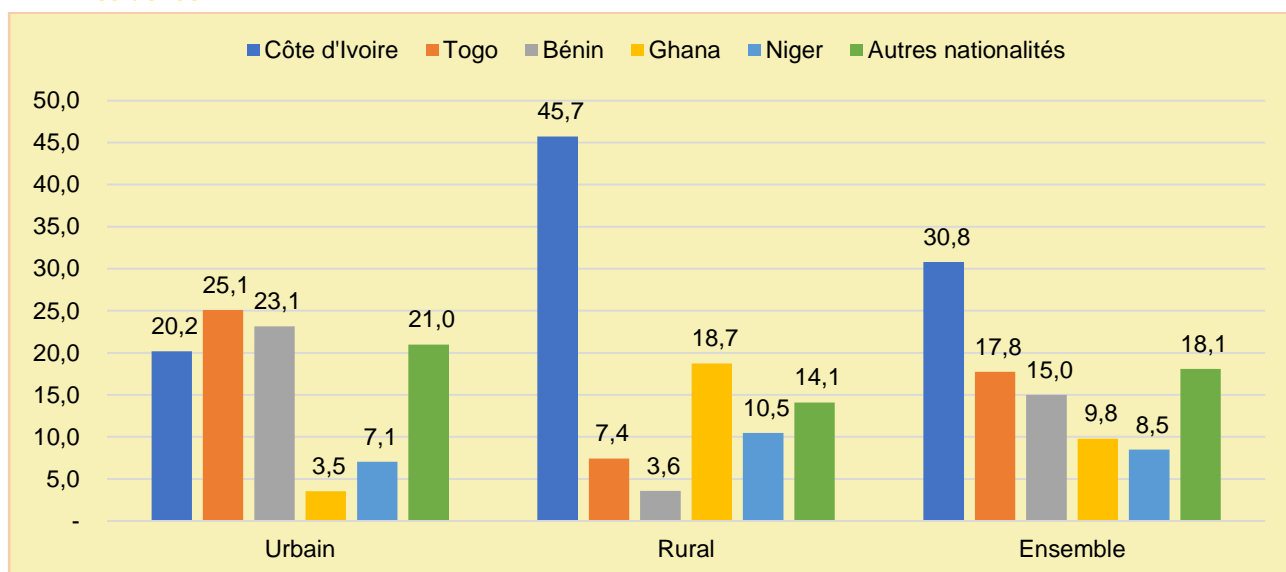
Dans le Centre-Ouest, la population étrangère réside majoritairement en milieu urbain (58,4%). Cependant, il ressort que les Togolais (82,6%), les Béninois (90,1%) et les « autres nationalités » (67,7%) résident majoritairement en milieu urbain tandis que les Ivoiriens (61,7%), les Ghanéens (79,1%) et les Nigériens (51,4%), résident majoritairement en milieu rural (tableau 3.5).

Tableau 3.5 : Répartition (%) de la population par nationalité selon le milieu de résidence

Nationalité	Milieu de résidence			Ensemble
	Urbain	Rural		
Burkina Faso	16,0	84,0		100,0
Côte d'Ivoire	38,3	61,7		100,0
Togo	82,6	17,4		100,0
Bénin	90,1	9,9		100,0
Ghana	20,9	79,1		100,0
Niger	48,6	51,4		100,0
Autres Nationalité	67,7	32,3		100,0
Total population étrangère	58,4	41,6		100,0
Total	16,0	84,0		100,0

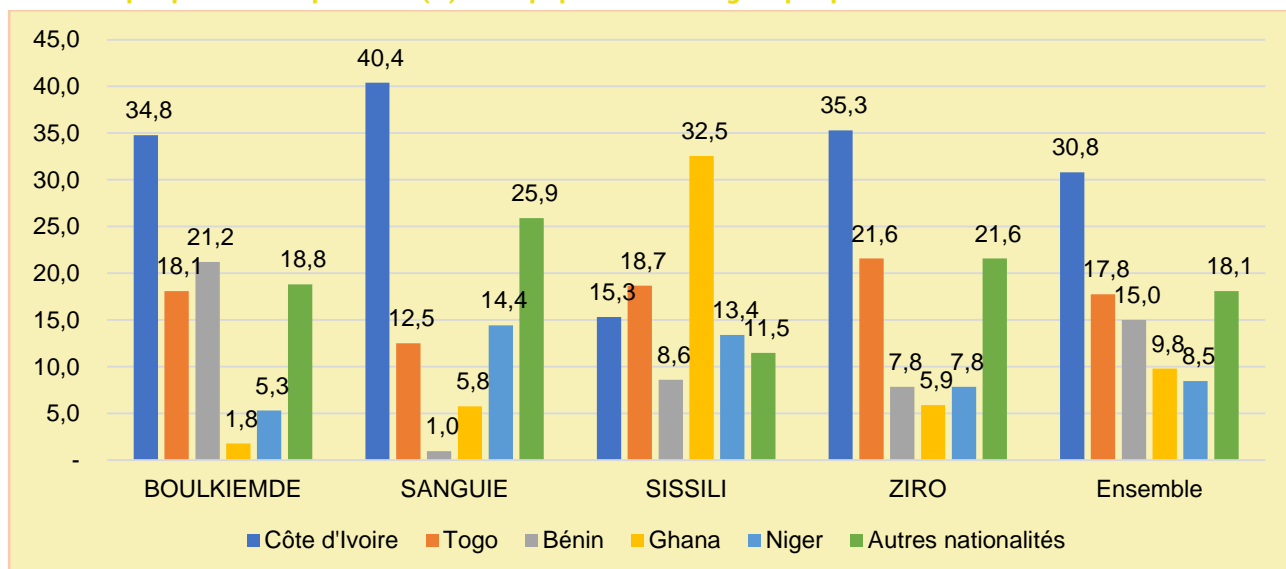
La distribution de la population étrangère vivant dans le Centre-Ouest selon le milieu de résidence fait ressortir que les ressortissants de la Côte d'Ivoire sont les plus représentés parmi les ressortissants étrangers. Cependant, dans le milieu urbain, les Togolais sont les plus représentés (graphique 3.5).

Graphique 3.5 : Répartition (%) de la population par nationalité étrangère selon le milieu de résidence



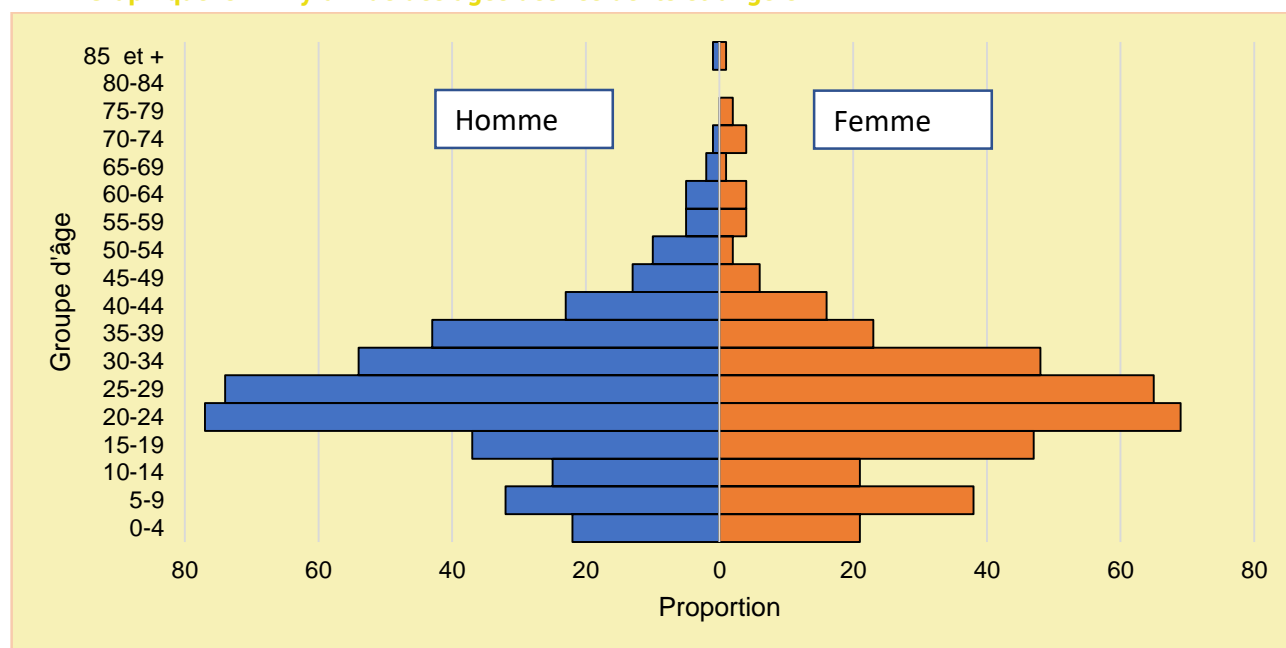
Les ressortissants de la Côte d'Ivoire sont les plus représentés dans les provinces du Boulikemdé (34,8%), du Sanguié (40,4%) et du Ziro (35,3%) par rapport aux autres nationalités étrangères. Dans la Sissili, ce sont les ressortissants du Ghana qui sont plus représentés (32,5%) par rapport aux autres nationalités étrangères. La proportion des ressortissants du Togo est plus importante dans le Ziro comparativement aux autres provinces. Les Béninois quant à eux sont plus représentés dans le Boulikemdé par rapport aux autres provinces tandis que ceux du Niger sont plus représentés dans le Sanguié par rapport aux autres provinces (graphique 3.6).

Graphique 3.6 : Répartition (%) de la population étrangère par province selon la nationalité



La pyramide des âges de la population résidentes étrangères présente une allure irrégulière différente de celle des Burkinabè. Elle présente des barres plus longues entre 20 et 30 ans et plus courtes avant et après cette tranche d'âge pour les hommes et les femmes. L'importance numérique de ces groupes d'âges au sein de la population étrangère pourrait s'expliquer par la migration internationale pour des raisons de travail et d'étude très accrue à ces âges.

Graphique 3.7 : Pyramide des âges des résidents étrangers



CONCLUSION

Les résultats sur les caractéristiques socioculturelles montrent que dans la région du Centre-Ouest, 45,8% de la population est musulmane, 35,7% est catholique, 8,9% est animiste et 8,5% est protestante. Le mooré est la langue principalement parlée par la majorité de la population du Centre-Ouest (60,3%), cette proportion est suivie par celle des individus qui ont déclaré le gourounsi (30,2%) comme principale langue parlée. Parmi la population étrangère vivant dans le Centre-Ouest, les Ivoiriens sont les plus nombreux (30,8%) suivis des Togolais (17,8%).

CHAPITRE 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABÉTISATION ET SCOLARISATION

INTRODUCTION

L'éducation constitue un des leviers majeurs sur lequel les pays d'Afrique Subsaharienne peuvent agir pour tirer profit d'un point de vue économique, de la part importante de sa jeunesse (Guenguant, 2011). Elle est également reconnue comme un droit fondamental que les Etats devront garantir à leurs citoyens. Il est donc important d'analyser la situation de l'éducation afin d'informer et d'éclairer les décideurs, les administrateurs, les gestionnaires, les planificateurs et l'ensemble de la communauté éducative.

Collecte des données

Le 5e RGPH, réalisé en 2019, a permis de collecter des informations sur l'éducation à savoir l'alphabétisation, la scolarisation et le niveau d'instruction de la population. Ces informations ont été recueillies pour les personnes âgées de 3 ans ou plus. La question sur l'alphabétisation était posée en ces termes : « Est-ce que (NOM) sait lire et écrire couramment dans une langue quelconque ? ». L'information sur la scolarisation a été recueillie à travers trois questions principalement : - « (NOM) a-t-il déjà fréquenté ou fréquente-t-il actuellement l'école formelle ? ». - « En quelle classe est (NOM) actuellement ? » ; - « Quel est le diplôme le plus élevé obtenu par (NOM) ? ». Concernant le niveau d'instruction, il a été appréhendé à travers la question suivante : « quelle est la dernière classe achevée avec succès par (NOM) ? ».

Définition des concepts

Alphabétisation

Selon l'UNESCO, une personne est dite alphabétisée si « elle sait lire, écrire et comprendre un texte simple relatif à des faits de sa vie quotidienne ». La définition adoptée dans le cadre du 5e RGPH ne prend en compte que les critères de « savoir lire » et de « savoir écrire ». Ainsi, la définition de l'alphabétisé adoptée dans le cadre du présent recensement est moins restrictive et donc conduit à une estimation d'un niveau d'alphabétisation plus élevé que sur la base de la définition de l'UNESCO. Toutefois, il convient de souligner qu'il s'agit de la même définition adoptée au cours des recensements précédents, ce qui permet d'assurer une comparabilité dans le temps de l'ampleur de l'alphabétisation. Dans le présent rapport, le niveau d'alphabétisation de la population est analysé à partir du taux d'alphabétisation en mettant l'accent sur la population de 15 ans ou plus.

Scolarisation

Le terme scolarisation décrit, dans cette analyse, le « processus qui consiste à doter des enfants et des jeunes de connaissances et dans le cadre du système d'enseignement formel » (Kobiané, 2006, p.62). C'est une acception large de la scolarisation qui prend en compte plusieurs dimensions : i) l'accès à l'éducation qui différencie les personnes qui ont déjà été dans le système éducatif (qu'ils y soient toujours ou qu'ils n'y soient plus à un moment donné) de celles qui n'ont jamais été à l'école ; ii) la fréquentation scolaire qui est le fait d'être ou non dans une structure d'enseignement formel au moment du recensement ; iii) le parcours scolaire qui permet d'apprécier la progression au sein du système éducatif (achèvement des différents cycles, redoublements, réussite aux examens, abandons, etc).

Population scolaire

Elle désigne l'ensemble des personnes qui fréquentent une structure d'enseignement scolaire

formelle. Ce sont les élèves et étudiants. Population scolarisable ou en âge d'être scolarisée Elle correspond aux populations des groupes d'âge officiels de fréquentation à un cycle d'enseignement. Elle est utilisée comme dénominateur pour le calcul des taux de scolarisation. La lettre de politique éducative de 2009 portant organisation du système éducatif burkinabè, fixe les groupes d'âges officiels de fréquentation par cycle d'enseignement. Ce sont : - 3- 5 ans pour le préscolaire - 6-11 ans pour l'enseignement primaire, - 12-15 ans pour l'enseignement post-primaire - 16- 18 ans pour l'enseignement secondaire - 19- 24 ans pour l'enseignement supérieur.

Instruction

Elle est la capacité pour un individu de savoir lire, écrire et expliquer. A la différence de l'alphabétisation, l'instruction renvoie au système formel et est échelonnée en degrés ou cycles.

Le Taux brut de scolarisation (TBS) d'un cycle d'enseignement donné est le rapport du nombre d'enfants scolarisés dans ce cycle quel que soit leur âge et de l'effectif de la population d'âge officiel de fréquentation à ce cycle. Il peut donc de ce fait être supérieur à 100.

Le Taux Net de Scolarisation (TNS) est le rapport de l'effectif de la population d'âge officiel d'un cycle d'enseignement donné, scolarisée à ce cycle et de l'effectif total de la population du même âge.

Le Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est le rapport entre le nombre total des étudiants et la population totale multipliée par 100 000. Cet indicateur mesure l'importance de l'accès à l'enseignement supérieur.

Le Taux d'alphabétisation Il est le pourcentage de la population de 15 ans et plus qui sait lire et écrire dans une langue donnée, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne. Il est calculé également pour des groupes d'âge spécifiques.

Le Taux d'instruction C'est le rapport entre le nombre total des personnes instruites (niveau primaire ou plus) de 6 ans ou plus et le nombre total des personnes âgées de 6 ans ou plus.

4.1. ALPHABÉTISATION

Le taux d’alphabétisation de la population âgée de 15 ans ou plus s’élève à 28,7% dans la région du Centre-Ouest. Ce taux est plus élevé dans la province du Boulkiemdé (36,1%) que dans les autres provinces et plus faible dans la province du Ziro (19,1%). Aussi bien pour l’ensemble de la région que pour chaque province qui la compose, le taux d’alphabétisation est plus élevé en milieu urbain qu’en milieu rural. De plus, l’analyse du taux d’alphabétisation suivant le sexe met en évidence des inégalités importantes en faveur des hommes. En effet, quelle que soit la province ou le milieu de résidence, le taux d’alphabétisation est nettement plus élevé chez les hommes que chez les femmes (tableau 4.1).

Tableau 4.1 : Taux d’alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence et le sexe

Province	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Boulkiemdé	74,6	59,0	66,7	35,5	18,2	24,7	48,5	27,6	36,1
Sanguié	53,3	41,8	47,0	30,5	17,6	22,9	32,9	19,7	25,2
Sissili	56,6	44,7	50,4	22,0	13,1	17,2	28,2	18,4	22,9
Ziro	56,1	43,5	49,6	20,0	10,8	14,9	24,8	14,6	19,1
Centre-Ouest	67,6	52,9	60,0	28,7	16,1	21,3	37,2	22,4	28,7

Masc.=Masculin ; Fém.=Féminin ; Ens. =Ensemble

Les communes de Koudougou, Léo et Réo, chefs-lieux de provinces sont celles qui enregistrent les taux d’alphabétisation les plus élevés (respectivement 56,8%, 39,0% et 36,8%). A l’inverse, les communes de Niabouri (11,9%) et de Gao (14,3%) sont les communes qui présentent les taux les plus faibles. Il convient de noter que, quelle que soit la commune, le taux d’alphabétisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (tableau 4.2).

Tableau 4.2 : Taux d’alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Bingo	33,0	17,7	23,6
Imasgho	38,3	18,8	26,0
Kindi	27,4	12,8	18,1
Kokologho	38,7	22,4	29,1
Koudougou	67,0	47,8	56,8
Nandiala	31,0	14,0	19,6
Nanoro	35,0	19,0	25,1
Pella	29,8	17,3	22,2
Poa	32,7	15,6	21,9
Ramongo	30,7	14,9	20,3
Sabou	42,1	21,5	29,2
Siglé	40,0	24,5	30,6
Soaw	37,2	16,5	24,2
Sourgou	26,1	12,2	17,2

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Thyou	45,0	21,7	30,1
Total Boulkiemdé	48,5	27,6	36,1
Dassa	19,4	11,7	14,9
Didyr	28,9	15,5	20,5
Godyr	31,7	16,0	22,0
Kordié	26,6	13,5	18,3
Kyon	24,6	18,3	21,1
Pouni	41,6	20,4	28,8
Réo	42,8	31,7	36,8
Ténado	32,1	20,8	25,6
Zamo	23,8	13,5	18,1
Zawara	21,4	11,2	15,6
Total Sanguié	32,9	19,7	25,2
Biéha	21,1	15,0	17,9
Boura	26,3	14,6	20,1
Léo	44,6	34,0	39,0
Nébiélianayou	26,3	9,6	15,9
Niabouri	15,4	8,9	11,9
Silly	20,4	11,4	15,4
To	23,1	13,7	17,9
Total Sissili	28,2	18,4	22,9
Bakata	22,4	12,4	16,9
Bougnounou	24,0	11,6	16,4
Cassou	22,1	12,8	17,1
Dalo	21,6	10,9	15,3
Gao	19,6	10,6	14,3
Sapouy	29,3	19,5	24,1
Total Ziro	24,8	14,6	19,1
Centre-Ouest	37,2	22,4	28,7

La population de 15 ans ou plus est plus alphabétisée dans une langue étrangère que dans une langue nationale. En effet, seulement 3,7% de la population de 15 ans ou plus est alphabétisée dans une langue nationale tandis que 28,1% de cette même population est alphabétisée dans une langue étrangère. La distribution du taux d'alphabétisation selon la province indique que la même tendance régionale est observée au niveau provincial. Dans toutes les provinces du Centre-Ouest, la population de 15 ans ou plus est plus alphabétisée dans une langue étrangère que dans une langue nationale.

Tableau 4.3 : Taux d’alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon la langue alphabétisation

Province	Langues nationales			Langues étrangères			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Boulkiemdé	6,9	3,5	4,9	47,9	27,1	35,6	48,5	27,6	36,1
Sanguié	2,8	1,7	2,2	32,3	19,1	24,6	32,9	19,7	25,2
Sissili	4,4	2,5	3,4	27,3	17,7	22,1	28,2	18,4	22,9
Ziro	4,2	2,1	3,1	24,1	14,2	18,6	24,8	14,6	19,1
Centre-Ouest	5,0	2,7	3,7	36,6	21,8	28,1	37,2	22,4	28,7

Masc.=Masculin ; Fém.=Féminin ; Ens. =Ensemble

Selon les groupes d’âges spécifiques, le taux d’alphabétisation est de 54,3% chez les personnes âgées de 15 à 24 ans, 41,5% chez celles âgées de 15 à 35 ans, 30,9% chez celles de 15-64 ans et de 15,5% chez les personnes âgées de 25 ans ou plus. Pour tous les groupes d’âges spécifiques le taux d’alphabétisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (tableau 4.4).

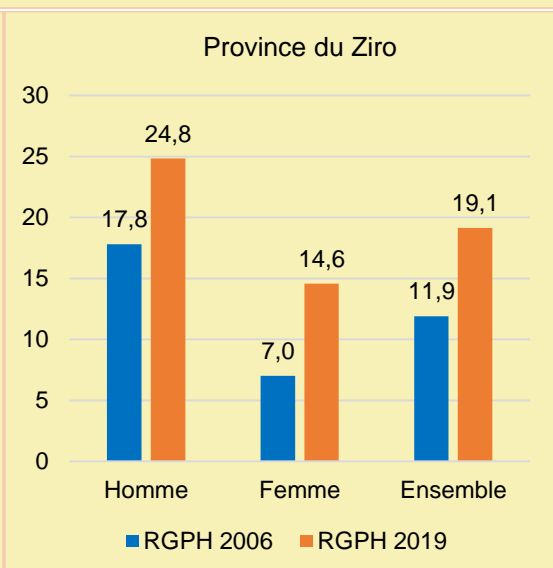
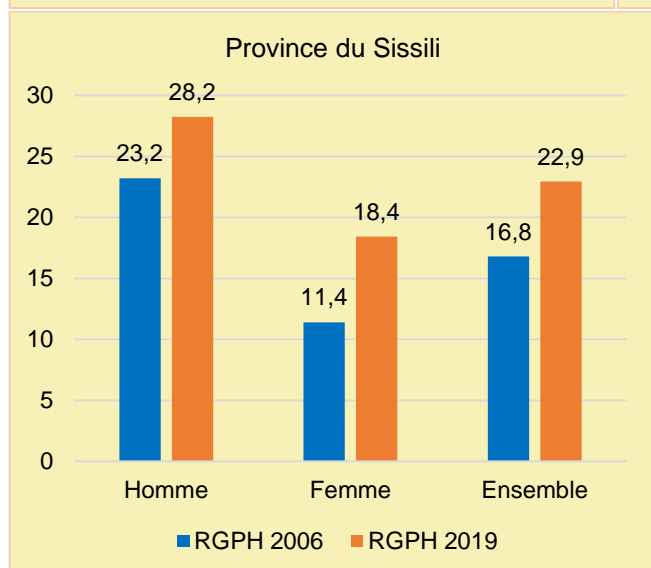
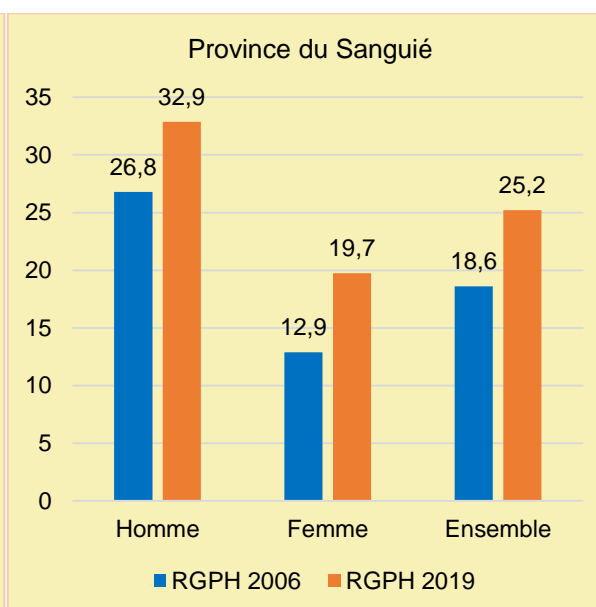
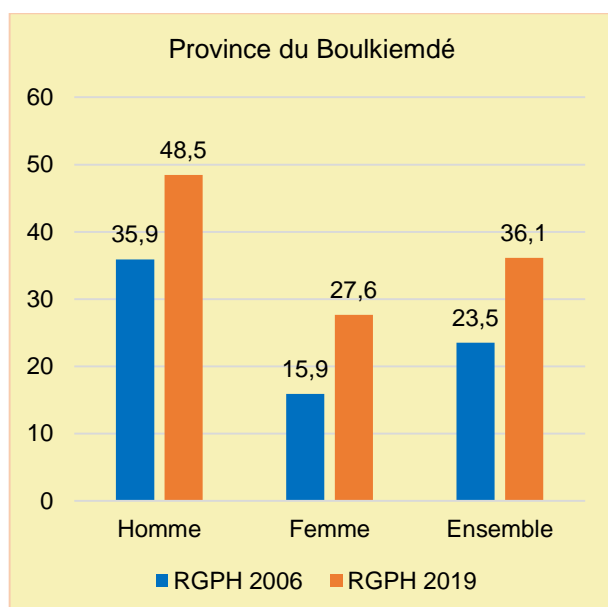
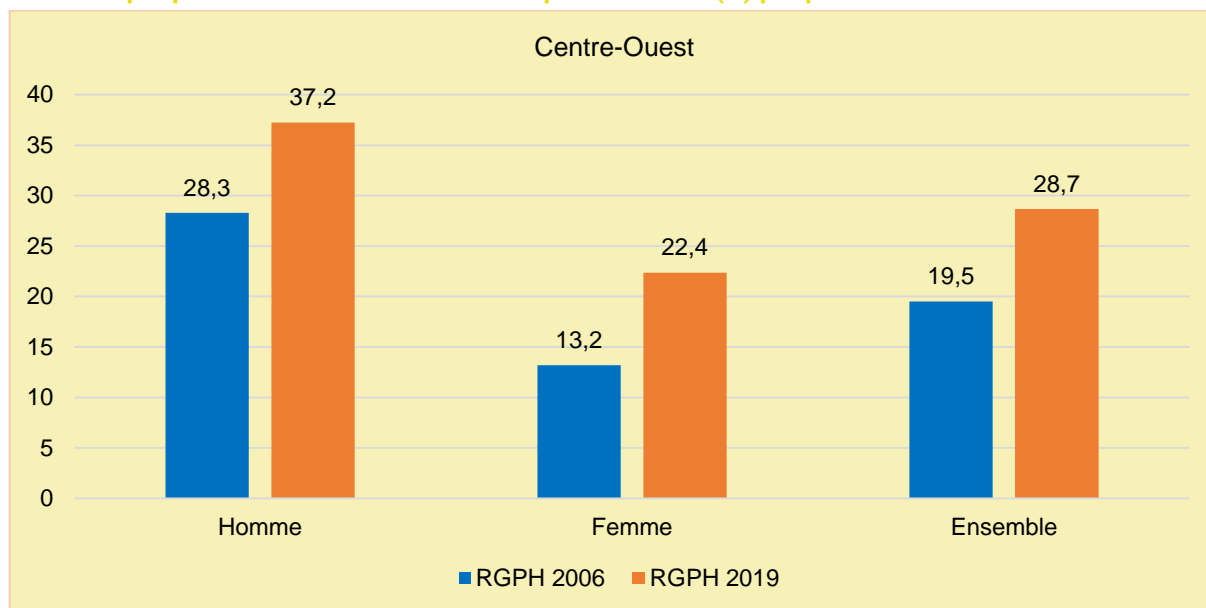
Tableau 4.4 : Taux d’alphabétisation (%) par province selon le groupe d’âge spécifique

Province	Groupe d’âge											
	15-24			15-35			15-64			25 ans ou plus		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Boulkiemdé	74,2	61,4	67,4	65,7	45,3	54,3	52,4	30,7	39,6	31,8	12,8	19,9
Sanguié	56,6	46,8	51,5	45,9	31,8	38,0	35,1	21,7	27,3	18,3	8,1	12,1
Sissili	44,6	37,0	40,6	35,5	25,5	30,0	29,5	19,4	24,0	19,0	8,7	13,3
Ziro	42,1	33,0	37,2	33,2	21,3	26,5	26,2	15,4	20,2	15,4	5,7	9,9
Centre-Ouest	59,8	49,3	54,3	50,2	34,7	41,5	39,7	24,4	30,9	23,5	10,0	15,5

Masc.=Masculin ; Fém.=Féminin ; Ens. =Ensemble

Dans le Centre-Ouest, le taux d’alphabétisation s’est accru entre 2006 et 2019. En effet, Il est passé de 19,5% en 2006 à 28,7% en 2019. La désagrégation de ce taux selon le sexe montre que ce dernier a connu une hausse entre 2006 et 2019 aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Il est passé de 28,3% à 37,2% pour les hommes et de 13,2% à 22,4% pour les femmes. Il ressort aussi que toutes les provinces de la région ont connu cette hausse du taux d’alphabétisation entre les deux recensements (graphique 4.1).

Graphique 4.1 : Évolution des taux d’alphabétisation (%) par province



4.2. INSTRUCTION

En ce qui concerne le niveau d'instruction, on constate que 60,5% de la population âgé de 3 ans ou plus dans la région du Centre-Ouest n'ont aucun niveau d'instruction. Cette proportion est plus élevée chez les femmes (65,2%) par rapport aux hommes (55,0%). Des disparités existent également suivant le milieu de résidence. En milieu urbain la proportion de la population de 3 ans ou plus sans niveau d'instruction est de 36,4% contre 65,2% en milieu rural. Quel que soit le milieu de résidence, la proportion des personnes sans niveau d'instruction est plus élevée chez les femmes par rapport aux hommes.

La proportion de la population de 3 ans ou plus ayant un niveau d'instruction secondaire ou supérieur est très faible (respectivement 3,3% et 1,9%). Ces proportions sont encore plus faibles pour les femmes (respectivement 2,4% et 1,0%) par rapport hommes et en milieu rural (respectivement 1,9% et 0,4%) par rapport au milieu urbain (tableau 4.5).

Tableau 4.5 : Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Aucun	31,4	41,1	36,4	59,8	69,6	65,2	55,0	65,2	60,5
Primaire	25,8	25,9	25,8	27,2	21,4	24,0	27,0	22,1	24,3
Post-primaire	17,3	18,7	18,0	9,5	7,6	8,4	10,8	9,3	10,0
Secondaire	12,5	8,6	10,5	2,7	1,3	1,9	4,4	2,4	3,3
Supérieur	13,0	5,7	9,3	0,8	0,1	0,5	2,8	1,0	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Masc.=Masculin ; Fém.=Féminin ; Ens. =Ensemble

En s'intéressant à la population de 6 ans ou plus on constate que le niveau d'instruction conserve la même tendance que pour la population de 3 ans ou plus. Les personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction représente plus de la moitié de l'effectif total (55,8%). Cette catégorie est plus élevée chez les femmes (61,9%) par rapport aux hommes (49,0%). Des disparités existent également suivant le milieu de résidence. En milieu urbain la proportion de la population de 6 ans ou plus sans niveau d'instruction est de 31,3% contre 60,8% en milieu rural. Quel que soit le milieu de résidence, la proportion des personnes sans niveau d'instruction est plus élevée chez les femmes par rapport aux hommes.

La proportion de la population de 6 ans ou plus ayant un niveau d'instruction secondaire ou supérieur est très faible (respectivement 3,7% et 2,1%). Ces proportions sont encore plus faibles pour les femmes (respectivement 2,7% et 1,2%) par rapport hommes et en milieu rural (respectivement 2,2% et 0,5%) par rapport au milieu urbain (respectivement 11,4% et 10,1%)

Tableau 4.6 : Répartition (%) de la population résidente de 6 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Aucun	25,6	36,6	31,3	54,1	66,2	60,8	49,0	61,5	55,8
Primaire	27,7	27,5	27,6	31,0	23,7	27,0	30,4	24,3	27,1
Post-primaire	18,8	20,3	19,6	10,9	8,5	9,6	12,3	10,4	11,3
Secondaire	13,7	9,3	11,4	3,1	1,4	2,2	5,0	2,7	3,7
Supérieur	14,2	6,3	10,1	0,9	0,2	0,4	3,3	1,1	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Masc.=Masculin ; Fém.=Féminin ; Ens. =Ensemble

La désagrégation du taux d'instruction selon la province, laisse voir que quel que soit le groupe d'âge spécifique concerné, ce dernier est plus élevé dans la province du Boulkiemdé (49,1% pour le groupe d'âge 10 ans ou plus, 39,3% pour le groupe d'âge 15 ans ou plus et 21,5% pour celui de 25 ans ou plus) par rapport aux autres provinces. A l'inverse, quel que soit le groupe d'âge concerné, la province de Ziro enregistre le plus faible taux d'instruction (31,0% pour le groupe d'âge 10 ans ou plus, 20,9% pour celui de 15 ans ou plus et 10,2% pour celui de 25 ans ou plus) par rapport aux autres provinces. Aussi, le taux d'instruction est plus élevé chez les hommes par rapport aux femmes dans toutes les provinces et pour tous les groupes d'âges spécifiques (Tableau 4.7).

Tableau 4.7 : Taux d'instruction de la population des groupes d'âges spécifiques par province selon le sexe

Province	10 ans ou plus			15 ans ou plus			25 ans ou plus		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Boulkiemdé	60,7	40,5	49,1	52,3	30,4	39,3	34,1	14,0	21,5
Sanguié	46,5	33,1	39,0	37,0	22,5	28,6	21,0	9,7	14,1
Sissili	38,2	29,8	33,8	30,6	20,8	25,3	19,7	10,0	14,4
Ziro	36,3	26,5	31,0	26,6	16,4	20,9	15,0	6,5	10,2
Centre-Ouest	49,2	34,9	41,2	40,5	24,9	31,6	25,2	11,3	16,8

Masc.=Masculin ; Fém.=Féminin ; Ens. =Ensemble

Le taux d'instruction des personnes potentiellement active affiche les mêmes inégalités que pour les groupes d'âges spécifiques. Il est plus élevé dans la province du Boulkiemdé pour tous les groupes d'âges actifs (73,7% pour le groupe d'âge 15-24ans, 59,3% pour celui de 15-35ans et 43,2% pour les 15-64ans) par rapport aux autres provinces. C'est dans la province du Ziro qu'on enregistre les plus faibles taux d'instruction pour les personnes potentiellement active (42,1% pour le groupe d'âge 15-24ans, 29,9% pour celui de 15-35ans et 22,2% pour les 15-64ans). Le taux d'instruction est plus élevé chez les hommes par rapport aux femmes pour tous les groupes d'âges spécifiques (tableau 4.8).

Tableau 4.8 : Taux d'instruction des personnes potentiellement actives par province selon le sexe

Province	15-24 ans			15-35 ans			15-64 ans		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Boulkiemdé	80,6	67,7	73,7	71,4	49,9	59,3	56,7	33,8	43,2
Sanguié	63,0	52,6	57,5	52,1	36,5	43,3	39,7	24,8	31,1
Sissili	49,8	41,2	45,3	39,9	28,9	33,9	32,2	21,9	26,6
Ziro	47,9	37,1	42,1	37,5	24,0	29,9	28,3	17,3	22,2
Centre-Ouest	65,9	54,8	60,0	55,5	38,8	46,2	43,4	27,2	34,1

Masc.=Masculin ; Fém.=Féminin ; Ens. =Ensemble

Dans la région, les plus forts taux d'instruction sont enregistrés dans les communes de Koudougou (66,1%), de Sigglé (55,2%), de Réo (54,7%) et de Léo (52,3%). A l'inverse c'est dans les communes de Niabouri (24,5%), de Silly (28,0%) et de Zawara (28,1%) qu'on enregistre les plus faibles taux d'instruction. Dans toutes les commune, le taux d'instruction est plus élevé chez les hommes par rapport aux femmes.

Tableau 4.9 : Taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Bingo	58,2	40,6	48,2
Imasgho	54,7	37,4	44,5
Kindi	48,2	30,6	37,9
Kokologho	58,3	42,0	49,1
Koudougou	74,2	58,8	66,1
Nandiala	52,4	33,2	40,7
Nanoro	53,9	38,7	45,1
Pella	53,1	38,7	45,0
Poa	53,7	34,8	42,7
Ramongo	54,0	34,9	42,5
Sabou	59,5	40,5	48,5
Siglé	65,4	47,1	55,2
Soaw	57,9	39,4	47,2
Sourgou	44,7	28,9	35,4
Thyou	61,2	41,7	49,7
Total Boulkiemdé	62,2	44,3	52,1
Dassa	33,4	26,0	29,4
Didyr	41,8	31,1	35,7
Godyr	49,3	34,9	41,1
Kordié	42,7	30,5	35,6
Kyon	36,8	30,1	33,3
Pouni	56,0	36,6	45,0
Réo	60,0	50,0	54,7
Ténado	51,7	41,4	46,1
Zamo	38,7	30,0	34,1
Zawara	32,3	24,4	28,1
Total Sanguié	48,1	36,5	41,7
Biéha	35,0	30,1	32,5
Boura	42,6	31,8	37,1
Léo	55,4	49,3	52,3
Nébiélianayou	46,0	27,0	35,2
Niabouri	27,5	21,8	24,5
Silly	32,1	24,5	28,0
To	35,7	28,8	32,1
Total Sissili	40,7	33,3	36,8
Bakata	43,6	32,9	38,0
Bougnounou	40,9	28,3	33,8
Cassou	33,8	27,2	30,3
Dalo	37,6	27,5	32,0
Gao	36,8	27,2	31,5
Sapouy	40,9	33,7	37,2
Total Ziro	39,1	30,4	34,5
Centre-Ouest	51,0	38,5	44,2

4.3. SCOLARISATION

4.3.1. Statut scolaire des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans)

En matière de scolarisation, on constate que dans la région du Centre-Ouest, plus de quatre enfants sur dix de la tranche d'âge scolaire obligatoire (6-16 ans) ne fréquentent pas l'école en 2019. Ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école représentent 31,4% de l'ensemble des enfants de la région, âgés de 6 à 16 ans et ceux qui sont déscolarisés représentent 14,0% de ces enfants. La proportion des enfants scolarisés est légèrement plus élevée chez les filles (55,1%) par rapport aux garçons (54,0%). Suivant le milieu de résidence, la proportion des enfants qui n'ont jamais fréquenté l'école est beaucoup plus importante en milieu rural (34,0%) par rapport au milieu urbain (14,0%). En milieu urbain la proportion des enfants scolarisés est plus importante chez les garçons (70,5%) par rapport au filles (68,2%) contrairement à ce qui est observé pour l'ensemble de la région (tableau 4.10).

Tableau 4.10 : Répartition par statut scolaire de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) selon le milieu de résidence et le sexe

Statut scolaire	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Jamais fréquenté	12,3	15,5	14,0	34,1	33,8	34,0	31,5	31,2	31,4
Déscolarisé	17,2	16,3	16,7	14,1	13,2	13,6	14,5	13,6	14,0
Scolarisé	70,5	68,2	69,3	51,8	53,0	52,4	54,0	55,2	54,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Masc.=Masculin ; Fém.=Féminin ; Ens. =Ensemble

Il ressort des résultats 5^e RGPH, que dans les communes de Niabouri (58,9%), de Silly (52,5%), de Zawara (51,9%) et de Dassa (51,7%) plus de la moitié des enfants d'âge scolaire obligatoire n'ont jamais fréquenté l'école. La proportion des enfants déscolarisés est au-dessus de 20% dans les communes de Sapouy (23,4%), de Ramongo (21,9%), de Nandiala (21,4%), de Sourgou (21,0%) et de Léo (20,9%). Les communes qui enregistrent les plus fortes proportions d'enfants scolarisés sont celles de Kokologho (74,9%), de Sabou (72,5%), de Bingo (71,8%), de Siglé (70,6%) et de Pella (70,1%) avec des proportions au-dessus de 70% (tableau 4.11).

Tableau 4.11 : Répartition (%) de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par commune selon le statut scolaire

Commune	Statut scolaire			
	Jamais fréquenté	Déscolarisé	Scolarisé	Total
Bingo	14,8	13,3	71,9	100,0
Imasgho	27,1	19,8	53,1	100,0
Kindi	34,0	13,2	52,8	100,0
Kokologho	16,4	8,7	74,9	100,0
Koudougou	15,5	16,4	68,1	100,0
Nandiala	27,8	21,4	50,8	100,0
Nanoro	27,7	11,2	61,1	100,0
Pella	21,0	8,9	70,1	100,0
Poa	22,8	10,4	66,8	100,0
Ramongo	21,5	21,9	56,6	100,0
Sabou	21,0	6,5	72,5	100,0
Siglé	11,4	18,0	70,6	100,0

Commune	Statut scolaire			
	Jamais fréquenté	Déscolarisé	Scolarisé	Total
Soaw	22,4	8,3	69,3	100,0
Sourgou	38,6	21,0	40,4	100,0
Thyou	21,6	9,5	68,9	100,0
Total Boulkiemdé	21,2	13,8	65,0	100,0
Dassa	51,7	11,9	36,4	100,0
Didyr	42,2	15,5	42,3	100,0
Godyr	33,7	12,6	53,7	100,0
Kordié	41,4	14,9	43,7	100,0
Kyon	41,1	7,4	51,5	100,0
Pouni	28,6	12,3	59,1	100,0
Réo	21,5	12,0	66,5	100,0
Ténado	24,6	14,1	61,3	100,0
Zamo	41,6	12,6	45,8	100,0
Zawara	51,9	13,4	34,7	100,0
Total Sanguié	34,2	13,0	52,8	100,0
Biéha	43,9	9,2	46,9	100,0
Boura	38,8	18,0	43,2	100,0
Léo	23,5	20,9	55,6	100,0
Nébiélianayou	43,6	10,6	45,8	100,0
Niabouri	58,9	12,5	28,6	100,0
Silly	52,5	10,9	36,6	100,0
To	44,6	10,7	44,7	100,0
Total Sissili	41,1	14,0	44,9	100,0
Bakata	33,8	18,3	47,9	100,0
Bougnounou	40,9	7,4	51,7	100,0
Cassou	47,8	12,6	39,6	100,0
Dalo	43,1	10,3	46,6	100,0
Gao	44,1	14,3	41,6	100,0
Sapouy	40,5	23,4	36,1	100,0
Total Ziro	41,7	16,6	41,7	100,0
Centre-Ouest	31,4	14,0	54,6	100,0

4.3.2. Niveau d'instruction de la population scolaire

La proportion de la population ayant le niveau d'instruction primaire est plus élevée dans les communes de Sourgou (78,2%) de Niabouri (77,2%) de Bougnounou (76,7%) et de Gao (76,1%) ou elle est au-dessus de 76%. La plus faible proportion de personnes ayant le niveau d'instruction primaire se retrouve dans la commune de Koudougou. A l'inverse c'est dans la commune de Koudougou que l'on enregistre la plus forte proportion des personnes ayant le niveau d'instruction secondaire (14,4%) et celle des personnes ayant le niveau d'instruction supérieur (19,5%). La plus faible proportion de personnes ayant le niveau d'instruction supérieur se retrouve dans la commune de Sourgou.

Tableau 4.12 : Répartition (%) de la population scolaire de 3 ans ou plus par commune selon le niveau d'études atteint

Commune	Niveau d'étude atteint					Total
	Pré-scolaire	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Bingo	0,2	67,7	26,6	4,9	0,6	100,0
Imasgho	0,4	64,7	27,0	7,4	0,5	100,0
Kindi	0,2	70,9	24,3	4,1	0,5	100,0
Kokologho	0,6	63,9	26,2	8,5	0,8	100,0
Koudougou	2,7	39,9	23,5	14,4	19,5	100,0
Nandiala	0,4	72,5	23,2	3,2	0,7	100,0
Nanoro	2,3	65,4	25,4	6,0	0,9	100,0
Pella	1,5	70,1	23,4	4,4	0,6	100,0
Poa	0,3	68,5	23,5	7,0	0,7	100,0
Ramongo	1,0	70,6	24,0	4,0	0,4	100,0
Sabou	1,0	63,7	27,5	6,8	1,0	100,0
Siglé	0,3	64,9	27,6	6,3	0,9	100,0
Soaw	1,4	67,6	25,6	4,9	0,5	100,0
Sourgou	0,6	78,2	18,6	2,4	0,2	100,0
Thyou	0,5	63,8	27,7	7,4	0,6	100,0
Total Boulkiemdé	1,5	56,9	24,9	9,1	7,6	100,0
Dassa	0,5	74,8	21,2	3,0	0,5	100,0
Didyr	0,5	70,1	22,6	6,1	0,7	100,0
Godyr	0,3	69,5	25,8	3,9	0,5	100,0
Kordié	0,2	73,2	23,1	3,0	0,5	100,0
Kyon	0,3	73,0	22,8	3,3	0,6	100,0
Pouni	0,6	60,2	28,6	9,7	0,9	100,0
Réo	1,3	59,9	25,8	9,6	3,4	100,0
Ténado	0,7	64,3	27,4	6,6	1,0	100,0
Zamo	0,5	70,0	24,8	4,1	0,6	100,0
Zawara	0,6	74,7	21,1	2,9	0,7	100,0
Total Sanguié	0,7	65,5	25,5	6,9	1,4	100,0
Biéha	0,3	74,9	22,0	2,3	0,5	100,0
Boura	0,3	69,0	26,6	3,7	0,4	100,0
Léo	1,4	57,5	27,8	11,8	1,5	100,0
Nébiélianayou	0,2	72,5	23,0	3,9	0,4	100,0
Niabouri	0,2	77,2	20,6	1,4	0,6	100,0
Silly	0,2	73,9	22,1	3,2	0,6	100,0
To	0,4	70,4	24,6	3,9	0,7	100,0
Total Sissili	0,7	67,4	24,9	6,1	0,9	100,0
Bakata	0,9	75,2	21,7	1,9	0,3	100,0
Bougnounou	0,7	76,7	20,1	2,0	0,5	100,0
Cassou	1,1	75,1	20,7	2,6	0,5	100,0
Dalo	1,6	73,4	21,4	2,9	0,7	100,0
Gao	0,8	76,1	22,0	0,8	0,3	100,0
Sapouy	1,8	63,9	25,6	7,7	1,0	100,0
Total Ziro	1,2	71,6	22,6	3,9	0,7	100,0
Centre-Ouest	1,2	61,9	24,8	7,6	4,5	100,0

CONCLUSION

Concernant le niveau d'instruction, l'alphabétisation et la scolarisation dans la région du Centre-Ouest, il ressort que le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans ou plus est de 28,7%, pour le niveau d'instruction, 55,8% des personnes âgées de 6 ans ou plus n'ont aucun niveau d'instruction et la proportion des enfants âgés de 6 à 16 ans scolarisés en 2019 est de 54,6%. On note également que cette proportion est légèrement plus élevée pour les filles (55,1%) par rapport aux garçons (54,0%) pour l'ensemble de la région. Par ailleurs, la proportion des enfants scolarisés est plus faible en milieu rural par rapport au milieu urbain.

CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

INTRODUCTION

L'étude de l'état matrimonial permet de connaître la situation de la population par rapport au mariage. La nuptialité a un intérêt dans la mesure où celle-ci a une incidence sur la dynamique de population par l'intermédiaire de la fécondité. D'après le dictionnaire démographique multilingue, l'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est-à-dire entre individus de sexe différent, instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières.

Collecte des données

Les questions relatives à l'état matrimonial et à la nuptialité, formulées dans le questionnaire, ont été posées aux individus âgés de 12 ans et plus lors de la collecte des données du recensement de 2019. La question permettant de traiter l'état matrimonial et la nuptialité a été formulée de la manière suivante : Est-ce que (NOM) vit avec une (des) femme(s) (un homme) ?

Définition des concepts

Etat matrimonial

L'état matrimonial est la situation d'un homme ou d'une femme par rapport au mariage ou à la vie en union. Les personnes interrogées ont répondu à la question en référence à la situation au moment du recensement. La question portant sur le type de mariage est une question supplémentaire qui vient clarifier le type de mariage contracté par les répondants. Par ailleurs, le mariage ne représente qu'une modalité de l'état matrimonial.

Mariage

Selon le code des personnes et de la famille, le mariage est la célébration d'une union entre un homme et une femme et repose sur les principes de l'égalité des droits et des devoirs entre époux. Ce code distingue deux types de mariage : le mariage informel et le mariage formel. Le premier s'observe pour toute célébration nuptiale autre que celle à l'état civil (coutumier et religieux) et le second seulement dans le cas de célébration nuptiale à l'état civil (légal). Cependant, pour tenir compte des réalités sociales et des pratiques courantes le 5e RGPH a pris en compte l'ensemble des types d'unions, à savoir célibataire, marié, veuf, divorcé, en union libre.

Mariée ou en union

Dans le cadre de cette étude, est mariée ou en union libre, toute personne âgée de 12 ans et plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et qui a déclaré être mariée ou en union. D'après cette définition, le mariage peut être célébré civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers. Par ailleurs, le mariage ne représentait qu'une modalité de l'état matrimonial. Le concept d'état matrimonial désignant la situation conjugale d'une personne : célibataire, marié, veuf, divorcé, en union libre.

Célibataire

Toute personne âgée de 12 ans ou plus, qui n'est pas mariée, qui n'a jamais été mariée et qui a déclaré être célibataire au moment de la collecte des données.

Veuf ou veuve

Toute personne âgée de 12 ans ou plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas

célibataire et a déclaré être veuf ou veuve. D'après cette définition, l'union a été rompue par suite du décès de l'un des conjoints. Toutefois, un polygame dont l'une des épouses est décédée demeure toujours marié.

Divorcée

Toute personne de 12 ans ou plus qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissait avec son conjoint ou sa conjointe et qui ne s'est pas remariée est considérée comme divorcée. Cependant, un polygame divorcé d'avec l'une de ses épouses demeure marié.

Séparée

Toute personne de 12 ans et plus qui a été abandonnée ou qui est séparée de son conjoint ou de sa conjointe légalement ou non mais dont le divorce n'a pas été prononcé est considérée comme étant en séparation. Toutefois, un homme polygame séparé de l'une de ses épouses demeure marié. On peut aussi retenir que les personnes classées comme "séparés" comprennent les personnes séparées de mariage légal aussi bien que ceux de mariages reconnus socialement.

Union libre

Est considérée comme en union libre toute personne de 12 ans et plus vivant avec une autre personne de sexe différent sans que le mariage civil, coutumier ou religieux ait été célébré.

Nuptialité

L'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est à dire d'unions entre individus de sexes différents instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières (d'après le dictionnaire démographique multilingue).

Age médian au premier mariage

L'âge médian au premier mariage est l'âge auquel a lieu le mariage dont le rang est égal à la moitié du nombre total de mariages.

Age moyen au premier mariage

C'est une moyenne pondérée des âges au mariage avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs.

Célibat définitif

C'est la proportion des célibataires dont la probabilité de se marier est supposée nulle.

Quotient de nuptialité

C'est la probabilité pour les célibataires d'âge x de se marier avant l'âge suivant $x+1$.

5.1. ETAT MATRIMONIAL

Les systèmes matrimoniaux diffèrent d'une société à une autre. Le mariage se présente généralement en Afrique comme une affaire familiale dans laquelle les populations se reconnaissent. Cependant, chaque société a, concernant le mariage, des spécificités qui lui sont propres. Les niveaux de l'état matrimonial de la population résidente selon le sexe, l'âge, le milieu de résidence et la province sont présentés dans cette partie.

5.1.1. Etat matrimonial de la population

La répartition de la population de 12 ans et plus de la région du Centre-Ouest selon l'état matrimonial révèle que 40,4% de cette population est célibataire et un peu plus de la moitié (50,9%) est mariée. Les proportions des veufs ou veuves (6,0%), des divorcés ou séparés (0,6%) et des personnes en union libre (2,1%) sont faibles. Cependant, cette structure de l'état matrimonial présente des disparités selon le sexe. En effet, la proportion des célibataires au niveau des hommes surpasse celle des femmes (52,4% pour les hommes contre 31,1% pour les femmes), tandis que la tendance est inverse pour les mariés, des veufs(ves), des divorcés/séparés et des unions libres où les femmes enregistrent de plus fortes proportions par rapport aux hommes.

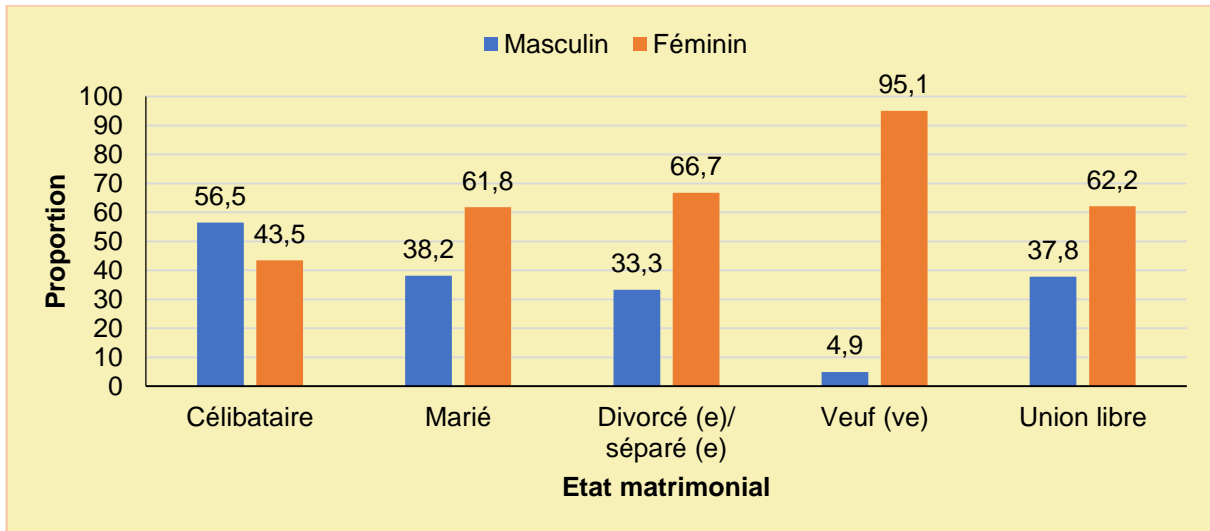
La proportion des veuves (10,2%) et largement au-dessus de celle des veufs (0,7%) cette situation pourrait être dû à un taux de mortalité plus élevé chez les hommes ou au remariage qui est plus fréquent chez les hommes ou à la polygynie qui est la forme de polygamie pratiquée dans les communautés burkinabè ou encore à l'écart élevé entre les âges à l'union entre conjoints qui prédispose les femmes au veuvage en raison de leur entrée en union avec des hommes plus âgés.

Tableau 5.1 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe

Etat matrimonial	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	52,4	31,1	40,4
Marié	44,7	55,7	50,9
Divorcé/séparé	0,4	0,7	0,6
Veuf (ve)	0,7	10,2	6,0
Union libre	1,8	2,3	2,1
Total	100,0	100,0	100,0

Les célibataires sont majoritairement des hommes (56,5% contre 43,5% femmes) tandis que les mariés et les unions libres sont majoritairement des femmes (61,8% de femmes). Les personnes divorcées sont aussi très majoritairement des femmes. Sur 10 couples ayant connu la perte d'un conjoint, 9 cas sont des femmes ayant perdu leurs maris.

Graphique 5.1 : Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe (%)



5.1.2. Etat matrimonial et milieu de résidence

La distribution de la population de 12 ans ou plus par situation matrimoniale selon le milieu de résidence fait ressortir des disparités. En milieu urbain, contrairement à ce qui est constaté dans l'ensemble, la proportion des célibataires est plus élevée que celle des mariés (52,2% de personnes célibataires contre 40,6% de personnes mariées).

La proportion de veufs(ves) est plus élevée en milieu rural (6,5%) qu'en milieu urbain (3,5%) tandis que les unions libres sont plus fréquentes en milieu urbain (2,9%) qu'en milieu rural (1,9%). Pour les personnes divorcées ou séparées leur proportion est la même en milieu urbain comme en milieu rural (0,6%).

Tableau 5.2 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence

Etat matrimonial	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Célibataire	52,2	37,8	40,4
Marié	40,6	53,2	50,9
Divorcé/séparé	0,6	0,6	0,6
Veuf(ves)	3,7	6,5	6,0
Union libre	2,9	1,9	2,1
Total	100,0	100,0	100,0

5.1.3. Etat matrimonial et âge

La structure par âge de l'état matrimonial révèle une certaine relation entre l'âge et la nuptialité. La structure par âge des célibataires montre que le pourcentage de célibataires diminue de façon continue avec l'augmentation de l'âge jusqu'à 59 ans. Le pourcentage de célibataires passe de 98,7% pour les 12-14 ans à 2,0% pour les 55-59 ans puis à 2,1% pour les 60 ans ou plus. Pour ce qui est des mariés, la tendance est plutôt à une augmentation avec l'âge dans la tranche 12-44 ans suivi d'une baisse dans la tranche d'âge de 45 ans ou plus.

Les résultats du tableau 5.3 indiquent que la proportion des mariés la plus élevée chez les femmes se retrouve dans la tranche d'âge de 35-39 ans (89,3%), tandis que chez les hommes c'est entre 55-59 ans (92,7%). Cependant, quelle que soit la tranche d'âge, la proportion des mariés est plus élevée chez les femmes que les hommes. De même, le taux de veuvage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes dans toutes les tranches d'âge et exceptionnellement très élevée dans la tranche d'âge 60 ans ou plus (54,3% de veuves contre 4,1% de veufs). La proportion des hommes et de femmes divorcés ou séparés est faible (moins de 2%).

Le taux le plus élevé des hommes qui vivent en union libre est concentré dans la tranche d'âge de 25 à 39 ans (plus de 3%), tandis que chez les femmes c'est celles comprises entre 24 à 34 ans (plus de 3,0%).

Tableau 5.3 : Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe

Groupe d'âge	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)/Séparé(e)	Veuf/Veuve	Union libre	Total
Masculin						
12-14	99,1	0,5	0,0	0,0	0,4	100,0
15-19	97,6	1,9	0,0	0,0	0,5	100,0
20-24	81,4	16,8	0,2	0,1	1,5	100,0
25-29	46,6	49,3	0,5	0,1	3,5	100,0
30-34	19,1	75,8	0,8	0,3	4,0	100,0
35-39	10,0	85,2	0,9	0,5	3,4	100,0
40-44	6,3	89,4	0,9	0,7	2,7	100,0
45-49	4,5	91,0	1,1	1,0	2,4	100,0
50-54	3,4	92,1	0,9	1,5	2,1	100,0
55-59	2,7	92,7	0,8	1,8	2,0	100,0
60 ou +	2,4	91,2	0,6	4,1	1,7	100,0
Ensemble	52,4	44,7	0,4	0,7	1,8	100,0
Féminin						
12-14	98,4	1,0	0,0	0,1	0,5	100,0
15-19	78,8	19,3	0,1	0,1	1,7	100,0
20-24	34,4	60,7	0,5	0,4	4,0	100,0
25-29	12,1	82,3	0,7	0,9	4,0	100,0
30-34	5,1	88,4	1,0	2,3	3,2	100,0
35-39	2,9	89,3	1,0	4,0	2,8	100,0
40-44	2,1	86,0	1,2	8,4	2,3	100,0
45-49	1,6	82,1	1,2	13,0	2,1	100,0
50-54	1,7	73,3	1,0	22,0	2,0	100,0
55-59	1,4	66,3	0,9	29,7	1,7	100,0
60 ou +	1,8	41,7	0,8	54,3	1,4	100,0
Ensemble	31,1	55,7	0,7	10,2	2,3	100,0
Ensemble						
12-14	98,7	0,8	0,0	0,1	0,4	100,0
15-19	87,8	10,9	0,1	0,1	1,1	100,0
20-24	56,0	40,5	0,4	0,2	2,9	100,0
25-29	26,3	68,7	0,6	0,6	3,8	100,0
30-34	10,6	83,5	0,9	1,5	3,5	100,0
35-39	5,6	87,7	1,0	2,6	3,1	100,0
40-44	3,8	87,4	1,1	5,3	2,4	100,0
45-49	2,8	85,8	1,1	8,0	2,3	100,0
50-54	2,4	80,9	1,0	13,7	2,0	100,0
55-59	2,0	77,0	0,8	18,4	1,8	100,0
60 ou +	2,1	61,3	0,7	34,4	1,5	100,0
Ensemble	40,4	50,9	0,6	6,0	2,1	100,0

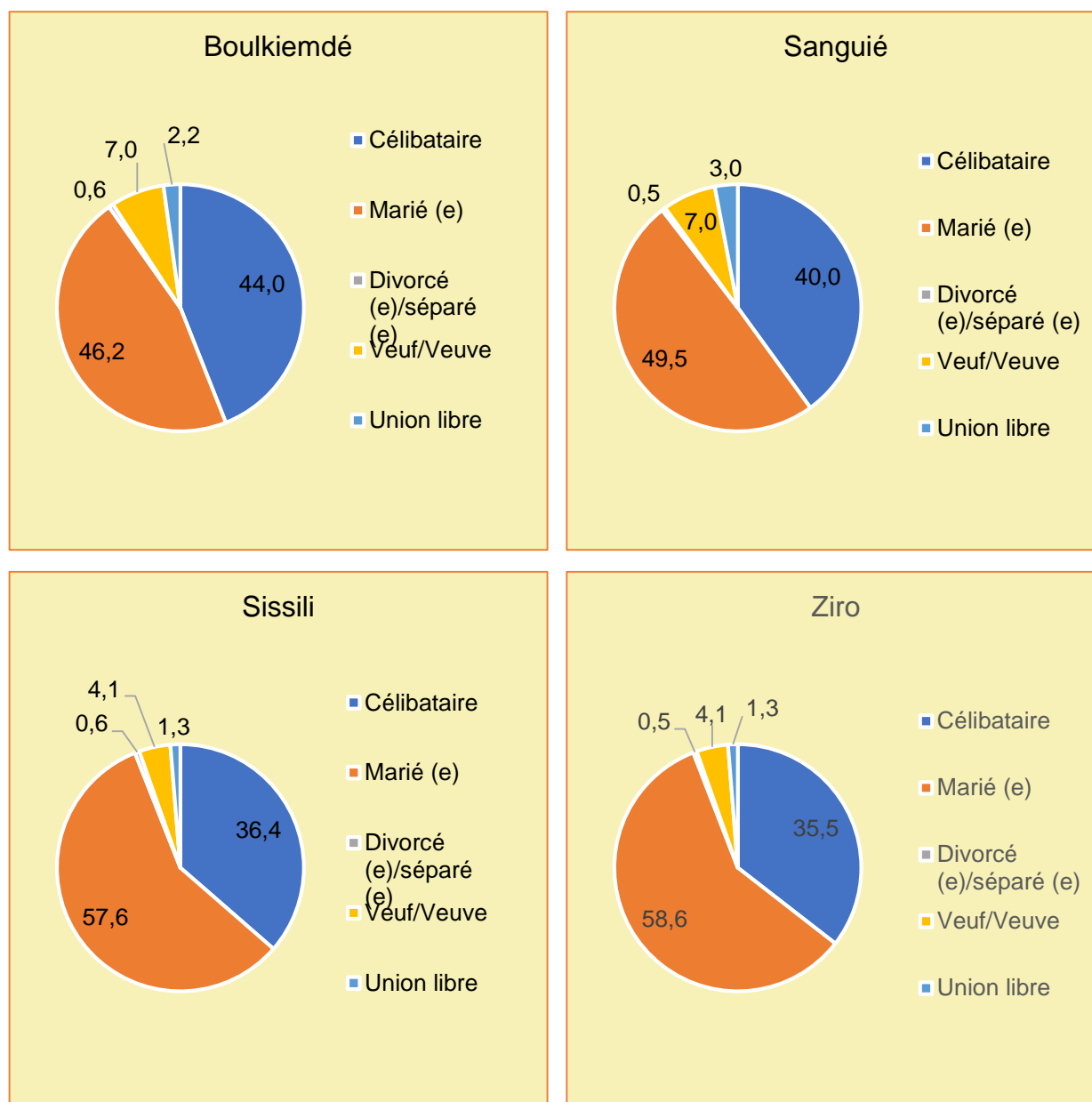
5.1.4. Etat matrimonial et province

Le graphique 5.2 fait ressortir que dans toutes les provinces du Centre-Ouest, la proportion des mariés est plus élevée par rapport aux autres situations matrimoniales. Cette proportion est suivie par celle des célibataires.

Dans les provinces de la Sissili et du Ziro les mariés représente plus de la moitié de la population (respectivement 57,6% et 58,6%). C'est dans la province du Boulkiemdé qu'on enregistre la plus forte proportion de célibataire (44,0%).

La proportion des veufs et veuves est plus élevée dans le Boukhiemdé et le Sanguié (7,0% dans chacune des provinces) par rapport aux provinces de la Sissili et du Ziro (respectivement 4,0% et 4,1%). C'est dans la province du Sanguié que l'on enregistre la plus forte proportion d'union libre par rapport aux autres provinces (3,0%). La proportion des divorcés ou séparés est inférieure à 1,0% dans toutes les provinces.

Graphique 5.2 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province selon l'état matrimonial



Le célibat et le mariage sont les principaux états matrimoniaux rencontrés dans toutes les provinces avec des proportions qui peuvent dépasser 50%. Selon le graphique 5.2, dans toutes les provinces, la proportion des mariés est plus élevée par rapport à celle des célibataires. Cependant, dans le tableau 5.4, la distribution de la population de 12 ans ou plus des différentes provinces par sexe laisse voir des disparités selon le sexe dans toutes les provinces. En effet, dans les provinces du Boulkiemdé et du Sanguié, contrairement à ce qui est constaté pour l'ensemble, la proportion des célibataires est plus élevée que celle des mariés chez les hommes.

Par ailleurs dans toutes les provinces, la proportion des célibataires est plus élevée chez les hommes par rapport aux femmes tandis que celles des mariées, des divorcés ou séparés, des veufs (ves) et des unions libres sont plus élevées chez les femmes par rapport aux hommes.

Tableau 5.4 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province et sexe selon l'état matrimonial

Province/Sexe		Célibataire	Marié (e)	Divorcé (e)/séparé (e)	Veuf/Veuve	Union libre	Total
Boulkiemdé	Homme	57,2	39,8	0,4	0,7	1,9	100,0
	Femme	34,5	50,8	0,7	11,5	2,5	100,0
	Ensemble	44,0	46,2	0,6	7,0	2,2	100,0
Sanguié	Homme	52,5	43,4	0,5	0,9	2,7	100,0
	Femme	30,5	54,0	0,6	11,6	3,3	100,0
	Ensemble	40,0	49,5	0,5	7,0	3,0	100,0
Sissili	Homme	46,8	51,0	0,5	0,5	1,2	100,0
	Femme	27,3	63,5	0,7	7,1	1,4	100,0
	Ensemble	36,4	57,6	0,6	4,1	1,3	100,0
Ziro	Homme	46,5	51,5	0,4	0,5	1,1	100,0
	Femme	26,3	64,5	0,6	7,2	1,4	100,0
	Ensemble	35,5	58,6	0,5	4,1	1,3	100,0

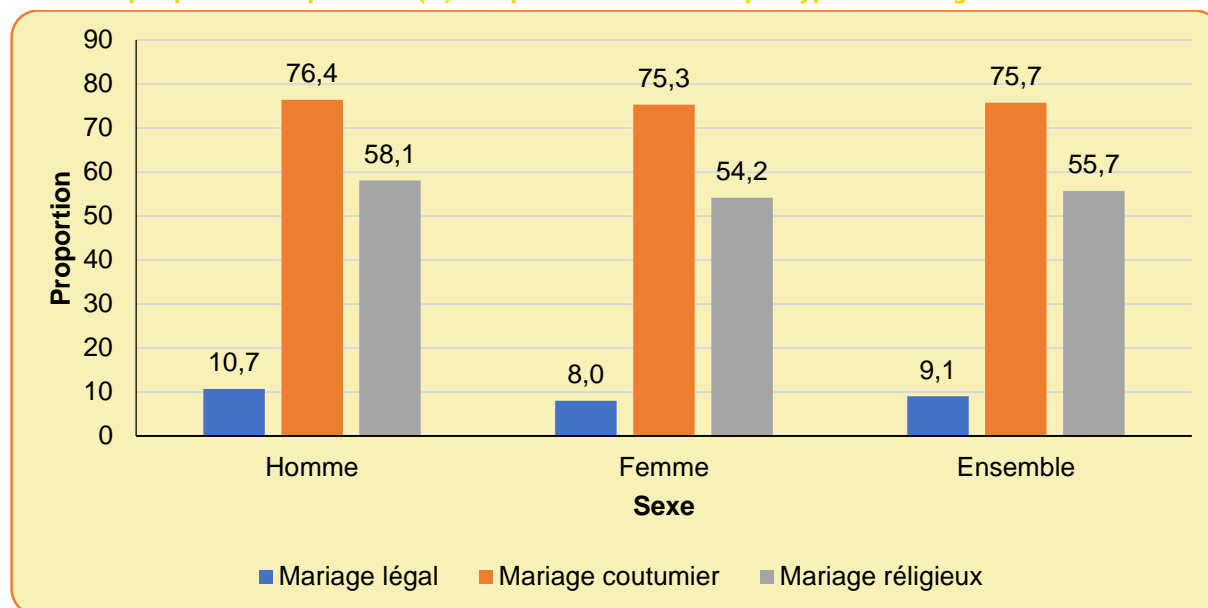
5.2. NUPTIALITE

La nuptialité des célibataires ou primo-nuptialité varie selon certaines variables sociodémographiques. La primo-nuptialité peut être caractérisée par des grandeurs résumant son calendrier et son intensité. L'âge moyen au premier mariage et l'âge médian au premier mariage résumant le calendrier de la primo-nuptialité. L'intensité du phénomène de primo-nuptialité est estimée par la fréquence du célibat définitif. Dans cette partie, l'analyse différentielle de la nuptialité des célibataires est faite en calculant ces indicateurs selon la région de résidence, le sexe, le niveau d'instruction, la religion et le milieu de résidence. L'évolution de ces indicateurs au fil du temps permet de ressortir les tendances de la primo-nuptialité.

5.2.1. Nuptialité par type de mariage

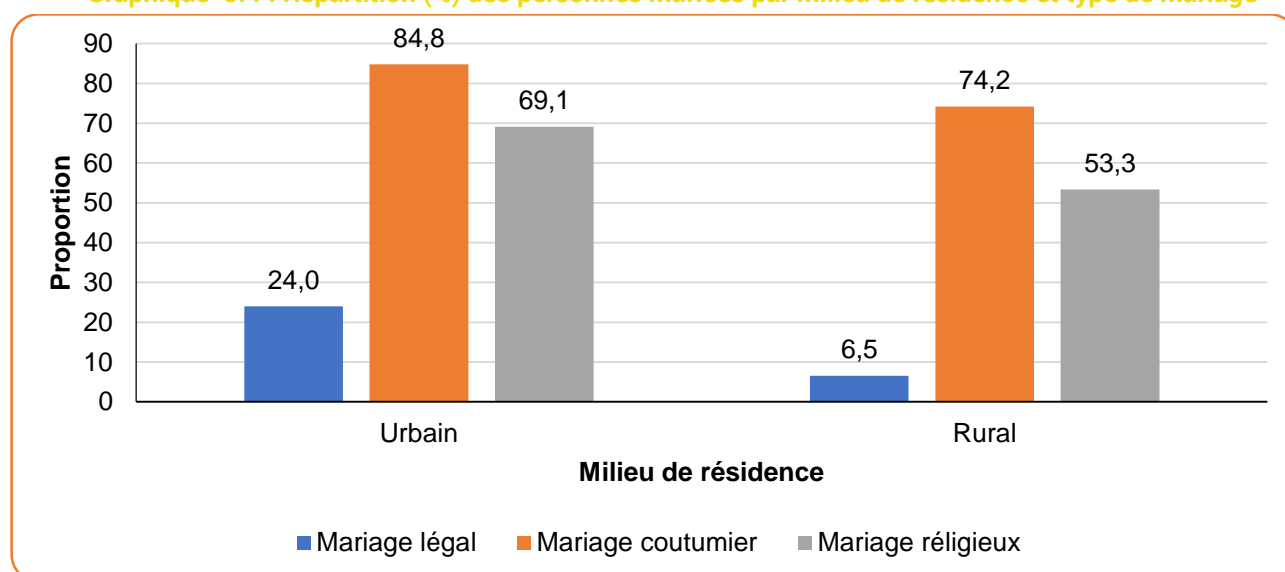
Dans la région du Centre-Ouest, le mariage coutumier est plus fréquent aussi bien chez les hommes (76,4%) que chez les femmes (75,3%). Ce type de mariage est suivi par le mariage religieux célébré par 55,7% des mariés avec 58,1% pour les hommes et 54,2% pour les femmes. On constate également que le mariage civil est très peu célébré (seulement 10,7% chez les hommes et 8,0% chez les femmes) (graphique 5.3).

Graphique 5.3 : Répartition (%) des personnes mariées par type de mariage selon le sexe



La désagrégation du type de mariage par milieu de résidence révèle qu'en milieu rural comme en milieu urbain le mariage coutumier est plus célébré par rapport aux mariages religieux et civil. La proportion de personnes mariées est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural pour tous les types de mariage (graphique 5.4)

Graphique 5.4 : Répartition (%) des personnes mariées par milieu de résidence et type de mariage



5.2.2. Primo-nuptialité par sexe

La table de nuptialité du moment est la table de nuptialité d'une cohorte fictive qui subirait à chaque âge la nuptialité observée durant l'année étudiée.

L'âge moyen au premier mariage des hommes est de 27,6 ans (il est de 26,9 ans pour l'ensemble du pays). Aussi, à 27 ans, la moitié des hommes de la région ont contracté leur premier mariage.

En outre, la primo-nuptialité des hommes s'observe jusqu'à l'âge de 54 ans. Le célibat définitif est atteint à 55 ans avec une proportion de 3,0%. L'âge du célibat définitif a connu un recul par rapport à 2006 où il était constaté à 45 ans avec un taux de 2,5% (tableau 5.5).

Tableau 5.5 : Nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus

Age x	Célibataires Cx	Mariages M(x,x+a)	Quotients a _n (x)(‰)
15	1 000	84	84,0
20	916	269	293,7
25	647	334	516,2
30	313	182	581,5
35	131	54	412,2
40	77	25	324,7
45	52	13	250,0
50	39	9	230,8
55	30		
Age moyen	27,6	ans	
Age médian	27	ans	
Célibat définitif	3,0	%	

L'âge moyen au premier mariage chez les femmes est de 21,3 ans (il est de 20,7 ans pour l'ensemble du pays). Aussi, la moitié des femmes de la région ont contracté leur premier mariage à 20,8 ans.

Par ailleurs, la primo-nuptialité des femmes s'observe jusqu'à l'âge de 44 ans. Le célibat définitif est atteint à 45 ans avec une proportion de 1,6%. L'âge au célibat définitif a connu un recul par rapport à 2006 où il était constaté à 35 ans avec un taux de 2,5% (tableau 5.6).

Tableau 5.6 : Nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 12 ans ou plus

Age x	Célibataires Cx	Mariages M(x,x+a)	Quotients a _n (x) (‰)
12	1 000	66	66,0
15	934	366	391,9
20	568	358	630,3
25	210	137	652,4
30	73	37	506,8
35	36	12	333,3
40	24	6	250,0
45	18		
Age moyen	21,3	ans	
Age médian	20,8	ans	
Célibat définitif	1,6	%	

CONCLUSION

La situation matrimoniale la plus répandue au sein des personnes âgées de 12 ans ou plus dans la région du Centre-Ouest en 2019 est le mariage (50,9%). Elle est suivie par le célibat qui concerne 40,4% de la population. La proportion des femmes est plus élevée que celle des hommes pour toutes les situations matrimoniales sauf le célibat qui touche plus les hommes (52,4%) que les femmes (31,1%). Le mariage coutumier est le type de mariage le plus célébré (75,7%) par rapport aux mariages religieux (55,7%) et civil (9,1%). Le célibat définitif est faible aussi bien pour les femmes (1,6%) que pour les hommes (3,0%) et est précoce chez les femmes (45 ans) par rapport aux hommes (55 ans). L'âge moyen au premier mariage est en hausse par rapport à 2006 (27,6 ans en 2019 contre 26,9 ans en 2006 pour les hommes et 21,3 ans en 2019 contre 19,6 ans en 2006 pour les femmes).

CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Au Burkina Faso, plusieurs politiques, projets et programmes visant l'amélioration de la qualité de vie des populations se sont succédés. Pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de ces politiques économiques, une connaissance adéquate des caractéristiques économiques de la population est nécessaire. En effet, les caractéristiques des acteurs économiques évoluent et diffèrent selon les domaines d'activité, les habitudes culturelles, le milieu de résidence, le contexte ou la tendance du moment. Une analyse plus fine de ces acteurs permet de mieux cerner la force productive de la région et les principales activités qui occupent la population dans l'emploi.

Collecte des données

Dans le cadre du recensement général de la population de 2019 du Burkina Faso, les données relatives à l'activité économique ont été collectées à partir des questions suivantes :

- Est-ce que (NOM) a travaillé au moins une heure durant les sept derniers jours contre une rémunération ?
- Même si NOM n'a pas travaillé au cours des 7 derniers jours, a-t-il/ avait-il un emploi rémunéré ?
- NOM a-t-il cherché un emploi au cours des 30 derniers jours ?
- NOM sera-t-il disponible pour travailler ?
- Quelle est l'occupation principale qui a pris à (NOM) le plus de temps au cours de ces 7 jours ?
- Quelle est (ou était) la situation de (NOM) dans cette occupation ?
- Que fait principalement l'entreprise ou l'établissement au sein de laquelle ou duquel (NOM) travaille ou a travaillé ?

Ce chapitre aborde en premier lieu le volume et la structure de la main d'œuvre puis traite de la main d'œuvre occupée et celle au chômage. Il s'intéresse ensuite à la population hors main d'œuvre avant de faire un focus sur le travail des jeunes.

Définition des concepts

Afin de permettre une meilleure compréhension du contenu de l'analyse sur les caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5e RGPH, il importe de présenter et définir les principaux concepts utilisés.

Période de référence

Une période de référence est une plage de temps à laquelle se rapportent les questions ou les renseignements collectés. Pour l'activité économique, la période de référence est la semaine ayant précédé la date de passage de l'agent recenseur. Les renseignements sur l'activité économique de la population se rapportent essentiellement à cette période d'une semaine (7 jours).

Activités économiques

On entend par activité économique le travail exercé par une personne dans le but de produire ou de participer à la production des biens et des services économiques. La personne qui exerce une activité économique perçoit généralement en contrepartie de son activité une rémunération en

espèce ou en nature.

Population en âge de travailler

Au 5^e RGPH, la population concernée par les questions sur le travail ou l'activité économique est âgée de 5 ans ou plus. Cependant, il n'a pas été fixé une limite d'âge supérieure de sortie d'activité pour tenir compte de certaines catégories de travailleurs. C'est le cas par exemple des « paysans » dont l'âge de sortie d'activité n'est pas toujours connu : ils ne cessent de travailler que lorsqu'ils sont totalement épuisés. Au Burkina Faso, on considère qu'une personne est en âge de travailler lorsqu'elle est majeure (18 ans ou plus selon le code des personnes et de la famille). Cependant, le Bureau international du travail (BIT) suggère l'âge de 15 ans comme âge minimum à considérer dans la définition de la population en âge de travailler, mais laisse la liberté aux pays de la réviser en fonction de leur réalité. Pour permettre une comparabilité des résultats avec ceux des autres pays, la population en âge de travailler retenue est celle âgée de 15 ans ou plus, conformément aux recommandations du BIT.

Main-d'œuvre (ou population active)

La main-d'œuvre est la population disponible sur le marché de l'emploi, c'est-à-dire l'ensemble des personnes des deux sexes en âge de travailler et disponibles pour le travail. Elle comprend ceux qui travaillent effectivement (population dans l'emploi) et ceux qui sont sans travail mais qui en cherchent et qui sont disponibles pour travailler (population au chômage). La main-d'œuvre au sens du 5^e RGPH comprend les personnes qui déclarent exercer une activité rémunérée ; être apprenti, stagiaire rémunéré ; être aides familiales (même sans rémunération) ; être élève, étudiant ou retraité mais exerçant une activité ; être chômeur (sans emploi et à la recherche d'un emploi).

Population dans l'emploi

La population dans l'emploi (population active occupée) est l'ensemble des personnes disposant d'un emploi permanent (même si elles sont en vacances, malades, en grève ou en arrêt provisoire de travail, etc.) et celles qui n'ont pas un emploi permanent, mais qui ont travaillé au cours de la période de référence de 7 jours. Au 5^e RGPH, les agriculteurs et leurs aides familiaux sont considérés comme occupés même si la semaine de référence se situait dans une période de non activité pour des raisons saisonnières. Ainsi, après les récoltes, l'agriculteur qui n'exerce aucune activité économique est considéré comme occupé.

Population au chômage

C'est l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus qui n'ont pas travaillé pendant la période de référence, qui n'ont pas d'emploi, mais qui en ont recherché au cours des 30 derniers jours précédant l'interview et qui sont disponibles pour travailler au cours des 15 jours suivants.

Population hors main-d'œuvre

La population hors main-d'œuvre est une catégorie résiduelle formée des personnes qui ne sont ni pourvues d'un emploi, ni au chômage. Elle est composée de personnes dépourvus d'un emploi durant la période de référence et qui cherchent un emploi mais ne sont pas disponibles, d'individus qui ne cherchent pas un emploi mais sont disponibles à travailler et ceux qui ne cherchent pas un emploi et ne sont pas disponibles. Elle englobe toutes les personnes qui, en raison d'un handicap physique, ne sont pas en mesure de travailler et toutes celles qui, pour des raisons de convenance personnelle, par exemple les études, les responsabilités familiales ou un âge avancé, ne désirent pas travailler.

Statut dans l'emploi

C'est la situation d'une personne par rapport à son occupation actuelle ou antérieure s'il s'agit d'une

personne qui a déjà travaillé. Il s'agit de la position de cette personne dans l'exercice de l'activité.

Occupation principale

La détermination de l'emploi principal peut poser des problèmes dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois. Au 5^e RGPH, l'emploi principal est celui qui est déclaré comme tel par le répondant. Dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois et qu'il a un doute pour déterminer son emploi principal, c'est celui auquel la personne consacre le plus de temps qui est considéré comme l'occupation principale. Si le critère de temps ne permet toujours pas d'identifier l'emploi principal, alors il est retenu celui qui lui procure le revenu le plus important. Les modalités de la variable occupation principale disponibles dans la base de données du 5^e RGPH sont les métiers, professions, poste ou fonction (Niveau 5) de la Classification internationale type des professions de 2008 (CITP-08), nomenclature des métiers et professions. Cependant, sont considérés dans la présente analyse de l'activité économique les grands groupes (Niveau 1) de la « Nomenclature des métiers et professions ».

Branche d'activité

La branche d'activités renvoie à l'ensemble des établissements ou des unités de production engagés dans le même type d'activités ou dans des types d'activités similaires. C'est un regroupement de toutes les unités de production homogènes fabriquant ou produisant le même produit ou la même catégorie de produits.

Secteur d'activité

Un secteur d'activité est un groupe d'établissements ou d'entreprises ayant la même activité principale. La classification par grands secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) permet de mesurer l'importance et l'évolution de l'activité desdits établissements ou entreprises.

Taux d'activité

Ce taux est le rapport de la population pourvue d'un emploi et celle des chômeurs à la population de 15 ans ou plus. Il s'exprime en pourcentage et indique le niveau général de participation de la population de 15 ans ou plus au marché du travail. Le taux net d'activité montre aussi l'importance relative de la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services.

Taux d'inactivité

Le taux d'inactivité désigne la proportion en pourcentage de la population hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient en divisant l'effectif de la population hors main-d'œuvre par la population de 15 ans ou plus.

Ratio emploi-population

Le ratio emploi-population est le rapport en pourcentage entre la population pourvue d'un emploi (population dans l'emploi) et la population active. Un ratio élevé signifie qu'une proportion importante de la population active est employée, tandis qu'un ratio faible signifie qu'une proportion importante de la population active ne participe pas directement aux activités du marché productif, car elle est au chômage.

Taux de chômage

Le taux de chômage représente la proportion en pourcentage de la population active qui n'est pas pourvue d'un emploi. La population au chômage comprend toutes les personnes dépourvues d'un emploi, mais disponibles à travailler (immédiatement ou dans les 15 jours) et qui ont recherché du travail (dans les 30 derniers jours). Il est le nombre total des chômeurs du pays rapporté à la population active correspondante.

Taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle

Le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle est un taux de chômage assoupli qui inclut dans la population au chômage, la main-d'œuvre potentielle. Cette dernière représente les personnes en âge de travailler qui sont hors de la main-d'œuvre et (i) qui ont recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours mais ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs d'emploi non disponibles) ; ou (ii) qui n'ont pas recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours, mais sont disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs potentiels disponibles).

Taux de dépendance

Dans le cadre de l'analyse des caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5^e RGPH, le taux de dépendance économique est déterminé en rapport avec la définition de la population en âge de travailler. Dans ce cas, la population à charge est constituée des personnes qui ne sont pas en âge de travailler, des chômeurs et des personnes hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient donc en rapportant à la population active occupée, l'ensemble des personnes (i) âgées de moins de 15 ans, (ii) hors mains-d'œuvre et (iii) celles qui sont au chômage. Il correspond au nombre de personnes à charge pour 100 personnes occupées.

6.1. VOLUME ET STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Dans le Centre-Ouest, la proportion des personnes hors main (53,7%) est plus importante par rapport aux autres situations d'occupation. Celle des personnes occupées est de 44,3% et 2,0% pour les chômeurs. Contrairement à la situation d'ensemble de la région, dans les provinces de la Sissili et du Ziro, c'est la proportion des personnes occupées qui surpasse celle des autres (respectivement 56,3% et 50,8%).

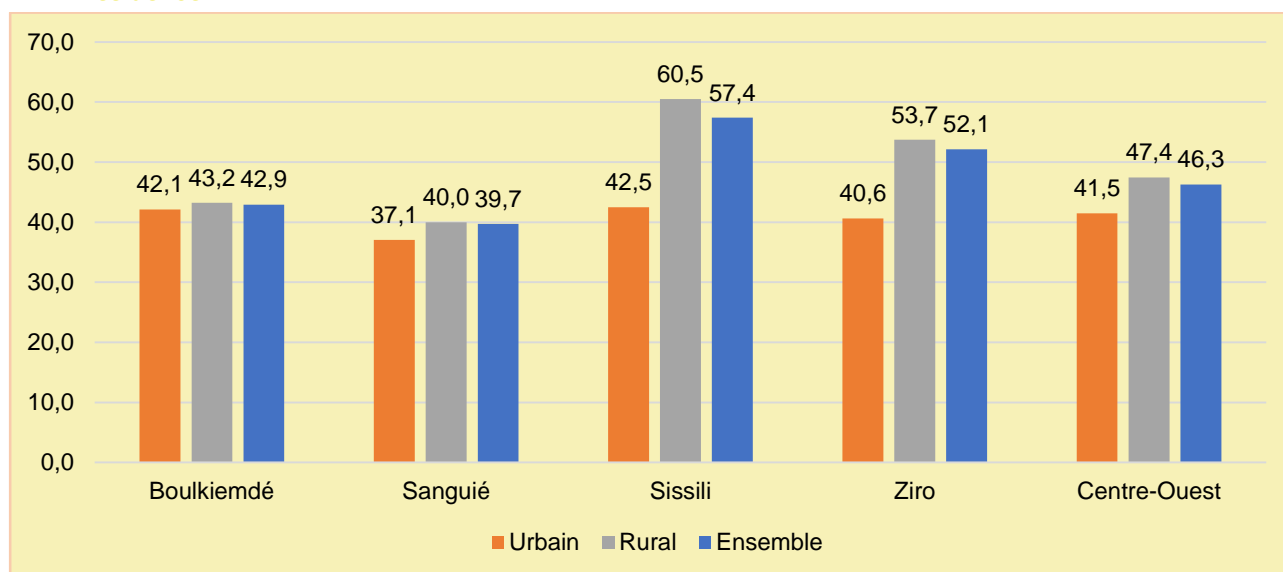
La plus faible proportion de personnes occupées se retrouve dans la province du Sanguié (37,9%) qui a également la plus forte proportion de personnes hors main-d'œuvre (60,3%). La plus forte proportion de chômeurs se retrouve dans la province du Boulkiemdé (2,8%) (tableau 6.1).

Tableau 6.1 : Répartition de la population en âge de travailler par province selon la situation d'occupation

Province	Situation d'occupation			Total
	Occupés	Chômeurs	Hors main-d'œuvre	
Boulkiemdé	40,2	2,8	57,0	100
Sanguié	37,9	1,8	60,3	100
Sissili	56,3	1,1	42,6	100
Ziro	50,8	1,3	47,9	100
Centre-Ouest	44,3	2,0	53,7	100

Le taux d'activité des personnes âgées de 15 ans ou plus dans la région du Centre-Ouest est de 46,3%. Ce taux est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain dans toutes les provinces de la région. Le taux d'activité est plus élevé dans la Sissili (57,4%) et plus bas dans la province du Sanguié (39,7%) par rapport aux autres provinces.

Graphique 6.1 : Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence



La distribution du taux d'activité par commune révèle que c'est dans les communes de Zawara (73,3%), de Niabouri (70,6%), de To (69,8%) et de Nébiélianayou (60,6%) qu'on enregistre les taux d'activités les plus élevés par rapport aux autres communes. Les plus faibles taux sont enregistrés dans les communes de Godyr (25,4%), de Sourgou (28,3%), de Poa (31,3%) et de Réo (32,1%). La distribution selon le sexe montre que le taux d'activité est plus élevé chez les hommes par rapport aux femmes sauf dans les communes de Nandiala (51,4% chez les femmes contre 48,8% chez les hommes), de Ramongo (57,4% chez les femmes contre 56,3% chez les hommes), de Soaw (54,3% chez les femmes contre 54,0% chez les hommes) et de Nébiélianayou (60,6% chez les femmes contre 60,5% chez les hommes) (tableau 6.2).

Tableau 6.2 : Taux d'activité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Bingo	46,9	33,5	38,7
Imasgho	44,0	43,5	43,7
Kindi	44,9	39,7	41,6
Kokologho	47,9	41,6	44,2
Koudougou	46,5	35,1	40,4
Nandiala	48,8	51,4	50,6
Nanoro	60,3	55,1	57,1
Pella	63,8	56,6	59,4
Poa	34,5	29,5	31,3
Ramongo	56,3	57,4	57,0
Sabou	40,7	32,5	35,6
Sigle	44,5	43,7	44,0
Soaw	54,0	54,3	54,2
Sourgou	31,7	26,5	28,3
Thyou	38,7	34,5	36,0
Total Boulkiemdé	46,8	40,3	42,9
Dassa	46,9	36,9	41,0
Didyr	41,3	35,6	37,8
Godyr	30,2	22,4	25,4

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Kordie	43,2	35,4	38,2
Kyon	44,5	37,2	40,3
Pouni	38,6	37,1	37,7
Reo	40,5	25,0	32,1
Tenado	45,5	32,2	37,9
Zamo	59,7	53,7	56,4
Zawara	75,9	71,3	73,3
Total Sanguié	45,0	35,9	39,7
Bieha	63,7	43,1	52,8
Boura	65,7	54,8	59,8
Leo	56,4	36,3	45,9
Nebielianayou	60,5	60,6	60,6
Niabouri	79,3	63,2	70,6
Silly	65,0	50,8	57,1
To	75,7	65,1	69,8
Total Sissili	65,5	50,5	57,4
Bakata	63,9	54,1	58,5
Bougnounou	60,1	56,0	57,6
Cassou	58,8	34,5	45,7
Dalo	43,5	33,6	37,6
Gao	58,7	52,2	54,8
Sapouy	61,1	46,4	53,3
Total Ziro	59,8	46,0	52,1
Total Centre-Ouest	52,2	41,9	46,3

Les résultats du tableau 6.3 montrent que le taux d'activité augmente avec l'âge et atteint son niveau le plus élevé à 39 ans. La distribution selon le sexe montre que le taux d'activité le plus élevé est atteint à 39 ans quel que soit le sexe. Cependant on constate que le taux d'activité est plus élevé pour le sexe masculin que le sexe féminin pour tous les groupes d'âges. L'écart entre les deux sexes s'accroît avec l'âge (24,7% chez les hommes contre 24,1% chez les femmes pour la tranche d'âge 15-19 ans et 60,1% chez les hommes contre 37,2% chez les femmes pour la tranche d'âge 60-64 ans) (tableau 6.3).

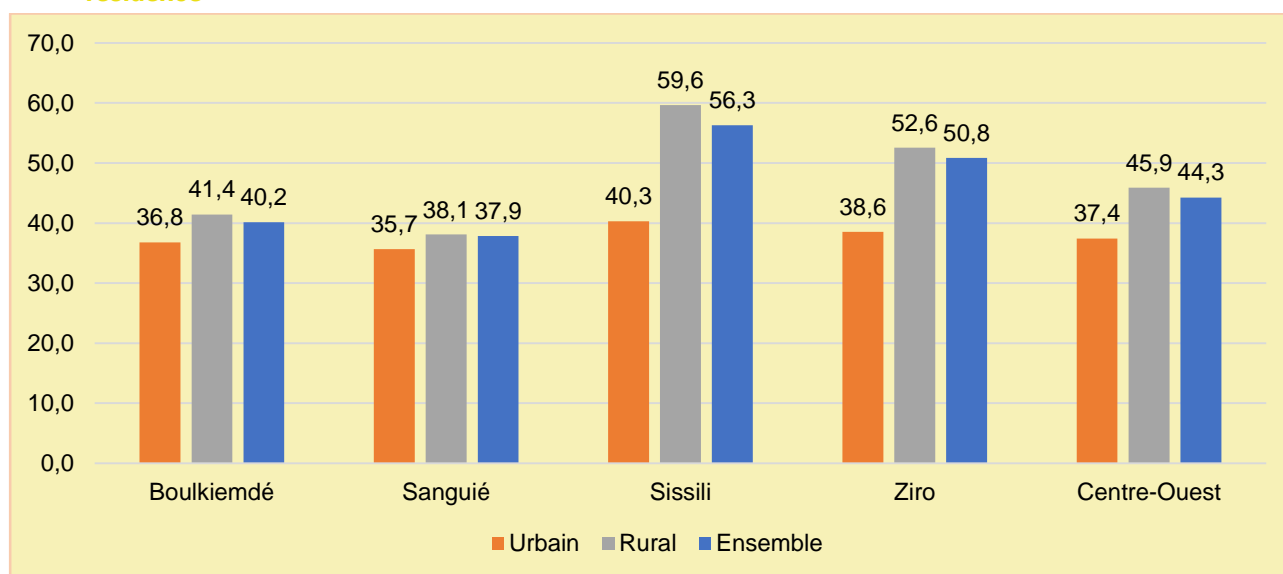
Tableau 6.3 : Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	24,7	24,1	24,4
20-24	39,3	38,4	38,8
25-29	60,6	49,3	53,9
30-34	72,0	53,9	61,0
35-39	73,7	54,9	62,3
40-44	73,2	54,1	61,8
45-49	72,0	52,5	60,6
50-54	69,1	48,3	56,7
55-59	66,0	44,9	53,4
60-64	60,1	37,2	46,3
65 ou +	42,6	22,9	30,7
Total	52,2	41,9	46,3

6.2. MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE

Le ratio emploi-population mesure la capacité d'une économie à créer des emplois par rapport à la population en âge de travailler. Dans le Centre-Ouest, on enregistre un ratio population/emploi de 44,3 %. Ce ratio est plus élevé en milieu rural par rapport au milieu urbain dans toutes les provinces de la région. En effet, dans la région, 45,9 % de la population de 15 ans ou plus est occupée en milieu rural contre 37,4 % en milieu urbain. Il ressort également que la province de la Sissili a le ratio le plus élevé (59,6 %) par rapport aux autres provinces (graphique 6.2).

Graphique 6.2 : Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence



Le tableau 6.4 fait ressortir que le ratio population/emploi est plus élevé dans les communes de Zawara (73,1%), de Niabouri (70,2%) et de To (68,6%) par rapport aux autres communes. Les plus faibles Ratios sont enregistrés dans les communes de Godyr (23,9%) et de Sourgou (27,6%). La distribution selon le sexe montre que le taux d'activité est plus élevé chez hommes par rapports aux femmes sauf dans les communes de Ramongo (56,7% chez les femmes contre 55,1% chez les hommes), de Nandiala (47,3% chez les femmes contre 46,5% chez les hommes), de Soaw (53,8% chez les femmes contre 53,0% chez les hommes).

Tableau 6.4 : Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Bingo	45,6	32,2	37,4
Imasgho	43,0	42,8	42,9
Kindi	42,6	37,8	39,5
Kokologho	45,4	39,7	42,0
Koudougou	41,3	30,3	35,4
Nandiala	46,5	47,3	47,0
Nanoro	58,9	53,6	55,6
Pella	63,2	56,4	59,1
Poa	33,5	28,6	30,4
Ramongo	55,1	56,7	56,1
Sabou	39,2	30,6	33,8

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Sigle	43,9	43,4	43,6
Soaw	53,0	53,8	53,5
Sourgou	30,5	26,0	27,6
Thyou	35,0	31,9	33,1
Total Boulkiemdé	43,7	37,7	40,2
Dassa	42,7	33,5	37,3
Didyr	40,0	34,1	36,3
Godyr	28,5	21,1	23,9
Kordie	41,2	34,1	36,7
Kyon	41,8	34,9	37,9
Pouni	36,8	35,3	35,9
Reo	39,0	24,1	30,9
Tenado	42,8	29,0	34,9
Zamo	58,0	51,0	54,2
Zawara	75,7	71,1	73,1
Total Sanguié	43,1	34,1	37,9
Bieha	63,5	43,0	52,7
Boura	64,5	54,0	58,9
Leo	54,8	34,5	44,1
Nebielianayou	57,7	56,1	56,7
Niabouri	78,9	62,7	70,2
Silly	64,2	50,1	56,3
To	74,4	64,0	68,6
Total Sissili	64,4	49,3	56,3
Bakata	63,7	54,0	58,4
Bougnounou	58,7	54,9	56,4
Cassou	57,8	33,6	44,7
Dalo	42,1	32,5	36,4
Gao	57,2	50,4	53,2
Sapouy	59,4	44,6	51,5
Total Ziro	58,5	44,7	50,8
Total Centre-Ouest	50,1	39,9	44,3

Tout comme le taux d'activité, le ratio emploi-population augmente avec l'âge et atteint sa plus forte valeur à 39 ans. La distribution selon le sexe montre que le ratio emploi-population le plus élevé est atteint à 39 ans pour les deux sexes. Cependant on constate qu'il est plus élevé pour le sexe masculin par rapport au sexe féminin à sauf pour le groupe d'âge 20-24 où le ratio au niveau des personnes de sexe féminin est légèrement au-dessus de celui des personnes de sexe masculin (35,4% contre 35,3%).

Tableau 6.5 : Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	22,9	22,4	22,7
20-24	35,3	35,4	35,3
25-29	56,9	46,3	50,7
30-34	69,8	51,6	58,7
35-39	72,1	52,7	60,3
40-44	71,8	52,2	60,1
45-49	70,5	50,8	59,0

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
50-54	68,0	47,1	55,5
55-59	64,8	43,8	52,2
60-64	59,3	36,4	45,5
65 ou +	42,2	22,5	30,3
Total	50,1	39,9	44,3

Le secteur primaire regroupe la majorité de la population résidente occupée (79,7%). Il est suivi du secteur tertiaire qui occupe 13,9% des personnes occupées. Le secteur secondaire regroupe la plus faible proportion des personnes occupées (5,8%). Suivant les provinces il ressort que le Ziro est la province ayant la proportion la plus élevée d'actifs travaillant dans le secteur primaire (90,1%). C'est dans la province du Boulkiemdé qu'on enregistre les fortes proportions d'actifs exerçant dans le secteur secondaire (10,0%) et tertiaire (22,1%).

Tableau 6.6 : Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon le secteur d'activité

Province	Secteur d'activité				
	Primaire	Secondaire	Tertiaire	ND	Total
Boulkiemdé	67,0	10,0	22,1	0,9	100,0
Sanguié	86,1	5,0	8,6	0,3	100,0
Sissili	88,2	2,3	9,0	0,5	100,0
Ziro	90,1	1,9	7,7	0,3	100,0
Centre-Ouest	79,7	5,8	13,9	0,6	100,0

Au sein de la population occupée dans le Centre-Ouest, les travailleurs indépendants sont les plus nombreux (53,2%) suivis des aides familiaux (36,8%). Les salariés représentent une proportion de 6,7%. Les proportions des travailleurs indépendants (58,9%) et des salariés (11,1%) sont plus importantes dans la province du Boulkiemdé par rapport aux autres provinces. Cependant c'est dans la province de la Sissili qu'on enregistre la plus forte proportion d'aides familiaux.

Tableau 6.7 : Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon la situation dans l'occupation principale

Province	Situation dans l'occupation				
	Indépendants	Salariés	Aides familiaux	Autres	Total
Boulkiemdé	58,9	11,1	25,9	4,1	100,0
Sanguié	55,7	3,9	37,3	3,1	100,0
Sissili	44,2	4,0	49,5	2,3	100,0
Ziro	50,3	3,5	43,6	2,6	100,0
Centre-Ouest	53,2	6,7	36,8	3,3	100,0

6.3. POPULATION AU CHOMAGE

Selon les résultats du tableau 6.8, le taux de chômage au sens du BIT est très faible par rapport au taux de chômage combiné (4,4% contre 27,6%) dans la région du Centre-Ouest. Quel que soit le taux de chômage considéré, il est plus faible en milieu rural par rapport au milieu urbain (3,3% en contre 9,7% pour le taux de chômage au sens du BIT et 25,2% contre 37,8% pour le taux de chômage combiné).

Cependant la désagrégation du taux de chômage par province montre que particulièrement dans la province du Sanguié, le taux de chômage est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain quel

que soit le type de taux de chômage considéré (4,7% contre 3,7% pour le taux de chômage au sens du BIT et 35,9% contre 31,6% pour le taux de chômage combiné).

Au sens du BIT, le taux de chômage est plus élevé dans la province du Boulkiemdé (6,5%), tandis que le taux de chômage combiné est plus élevé dans le Sanguié (35,5%) par rapport aux autres provinces.

Tableau 6.8 : Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par province selon le milieu de résidence

Province	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Boulkiemdé	12,7	4,2	6,5	42,5	25,9	30,9
Sanguié	3,7	4,7	4,6	31,6	35,9	35,5
Sissili	5,2	1,5	1,9	25,5	17,0	18,1
Ziro	5,1	2,2	2,4	30,9	19,1	20,4
Centre-Ouest	9,7	3,3	4,4	37,8	25,2	27,6

Les communes de Koudougou (12,4%) de Dassa (9,1%), de thyou (8,2%) et de Tenado (8,0%) sont celles qui enregistrent les plus forts taux de chômage au sens du BIT, tandis que le taux de chômage combiné le plus élevé est enregistré dans la commune de Godyr (46,1%).

Dans toutes les communes le taux de chômage combiné est plus élevé chez les femmes par rapport aux hommes sauf dans la commune de Ramongo (14,9% chez les hommes contre 12,9% chez les femmes) (tableau 6.9).

Tableau 6.9 : Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par commune selon le sexe

Commune	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Bingo	2,7	4,0	3,3	25,2	34,3	30,3
Imasgho	2,2	1,6	1,8	17,6	20,8	19,7
Kindi	5,2	4,8	5,0	30,3	34,1	32,7
Kokologho	5,4	4,6	4,9	22,5	24,9	23,9
Koudougou	11,2	13,8	12,4	38,6	46,4	42,4
Nandiala	4,8	8,1	7,1	23,2	27,5	26,1
Nanoro	2,4	2,7	2,6	13,9	19,6	17,4
Pella	0,9	0,4	0,6	6,6	10,0	8,6
Poa	2,8	3,0	2,9	26,5	36,1	32,6
Ramongo	2,1	1,3	1,6	14,9	12,9	13,6
Sabou	3,7	6,0	5,0	27,8	36,3	32,9
Sigle	1,4	0,8	1,0	17,0	19,6	18,6
Soaw	1,8	0,8	1,2	17,1	17,5	17,3
Sourgou	3,7	2,1	2,7	38,3	44,2	42,0
Thyou	9,5	7,4	8,2	27,1	27,7	27,4
Total Boulkiemdé	6,6	6,4	6,5	29,1	32,2	30,9
Dassa	9,0	9,1	9,1	28,3	33,3	31,0
Didyr	3,3	4,4	3,9	31,7	36,8	34,8
Godyr	5,6	5,9	5,8	42,7	48,6	46,1
Kordie	4,5	3,7	4,0	34,1	39,6	37,5
Kyon	6,0	6,2	6,1	38,8	43,7	41,4
Pouni	4,7	5,0	4,9	28,3	30,9	29,9
Reo	3,6	3,9	3,7	34,8	49,0	41,7

Commune	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Tenado	6,0	10,1	8,0	37,9	52,5	45,8
Zamo	2,7	4,9	3,8	25,8	30,3	28,2
Zawara	0,3	0,3	0,3	9,7	10,7	10,3
Total Sanguié	4,2	5,1	4,6	31,5	38,8	35,5
Bieha	0,2	0,2	0,2	16,1	25,9	20,6
Boura	1,7	1,5	1,6	17,5	20,7	19,1
Leo	2,9	5,0	3,8	16,5	30,5	22,9
Nebielianayou	4,6	7,5	6,4	24,1	28,7	27,0
Niabouri	0,4	0,7	0,6	7,7	17,8	12,8
Silly	1,3	1,4	1,3	17,1	22,5	19,9
To	1,8	1,7	1,7	8,4	12,0	10,3
Total Sissili	1,7	2,2	1,9	14,4	21,9	18,1
Bakata	0,3	0,2	0,3	9,6	12,6	11,1
Bougnounou	2,3	2,1	2,2	21,4	21,7	21,6
Cassou	1,6	2,7	2,1	16,7	26,0	20,7
Dalo	3,0	3,1	3,1	21,7	26,4	24,2
Gao	2,5	3,4	3,0	21,0	23,1	22,2
Sapouy	2,8	4,0	3,4	17,1	27,4	22,2
Total Ziro	2,1	2,8	2,4	17,0	23,6	20,4
Total Centre-Ouest	4,1	4,7	4,4	24,2	30,5	27,6

Masc.=Masculin ; Fém.=Féminin ; Ens. =Ensemble

Il ressort du tableau 6.10 qu'à partir de 20 ans, le taux de chômage au sens du BIT diminue avec l'âge. Il passe de 9,0% pour la tranche d'âge 20-24 ans à 1,3% pour la tranche d'âge 65 ans ou plus.

Entre 15-24 ans le taux de chômage au sens du BIT est plus élevé chez les hommes par rapport aux femmes. A 25-29 ans ce taux est le même pour les deux sexes (6,1%). A partir de 30 ans le taux de chômage au sens du BIT devient plus élevé chez les femmes par rapport aux hommes.

Tableau 6.10 : Taux de chômage (%) au sens du BIT de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe			
	Masculin	Féminin	Ensemble	
15-19		7,0	6,9	7,0
20-24		10,2	7,9	9,0
25-29		6,1	6,1	6,1
30-34		3,1	4,2	3,7
35-39		2,2	4,1	3,2
40-44		2,0	3,5	2,8
45-49		2,1	3,3	2,7
50-54		1,6	2,5	2,1
55-59		1,8	2,5	2,2
60-64		1,4	2,1	1,7
65 ou +		0,9	1,7	1,3
Total		4,1	4,7	4,4

Selon le tableau 6.11, le taux de chômage au sens du BIT augmente avec le niveau d'instruction. Il passe de 3,4% pour les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction à 20,6% pour ceux ayant un niveau d'instruction supérieur. Pour tous les niveaux d'instruction, le taux de chômage au sens du BIT est plus élevé chez les femmes par rapport aux hommes.

Quant au taux de chômage combiné, il augmente aussi avec le niveau d'instruction sauf pour le

niveau secondaire où on constate un taux de chômage combiné inférieur à celui des personnes ayant un niveau d'instruction post-primaire. Tout comme le taux de chômage au Sens du BIT, le taux de chômage combiné est plus élevé chez les femmes par rapport aux hommes pour tous les niveaux d'instruction.

Tableau 6.11 : Taux de chômage (%) au sens du BIT et taux combiné du chômage par niveau d'instruction selon le sexe

Niveau d'instruction	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Aucun	2,7	3,9	3,4	19,8	27,7	24,4
Primaire	3,8	5,5	4,5	21,6	33,2	26,6
Post-primaire	5,6	7,5	6,4	32,5	42,2	37,2
Secondaire	7,1	9,2	7,9	33,9	41,0	36,6
Supérieur	18,9	25,8	20,6	53,8	66,3	57,5
Total	4,1	4,7	4,4	24,2	30,5	27,6

Masc.=Masculin ; Fém.=Féminin ; Ens. =Ensemble

Le tableau 6.12 fait ressortir que dans la région du Centre-Ouest, les chômeurs en quête du premier emploi représentent 97,9% de l'ensemble des chômeurs. La distribution par province montre une prépondérance des chômeurs en quête du premier emploi dans toutes les provinces avec une proportion maximale de 99,2% dans le Sanguié et le Ziro. C'est dans le Boulkiemdé qu'on enregistre la plus forte proportion de chômeurs ayant déjà travaillé (2,8%).

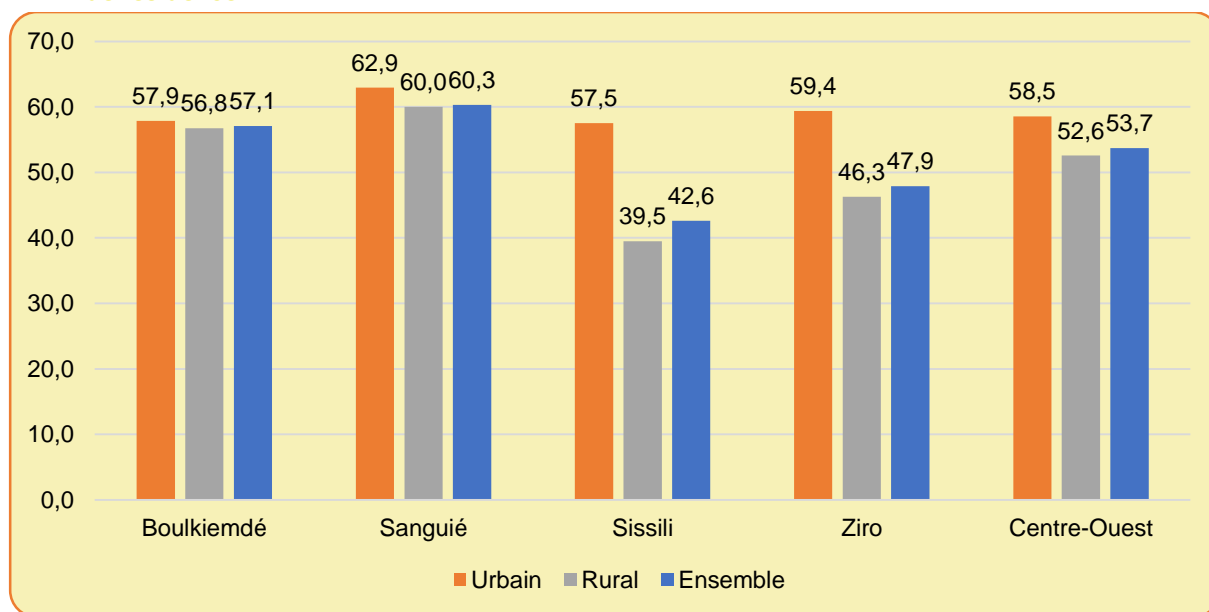
Tableau 6.12 : Répartition (%) de la population de 15 ans et plus au chômage par province selon le statut au chômage

Province	Statut au chômage		
	Chômeur ayant déjà travaillé	Chômeur en quête du 1 ^{er} emploi	Total
Boulkiemdé	2,8	97,2	100
Sanguié	0,8	99,2	100
Sissili	1,4	98,6	100
Ziro	0,8	99,2	100
Centre-Ouest	2,1	97,9	100

6.4. POPULATION HORS MAIN-D'ŒUVRE

Le taux d'inactivité dans la région du Centre-Ouest est de 53,7%. Il est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (58,5% contre 52,6%). La distribution par province montre que dans toutes les provinces de la région le taux d'inactivité est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural. La province du Sanguié est celle qui enregistre le plus fort taux d'inactivité (60,3%) (Graphique 6.3).

Graphique 6.3 : Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence



La distribution du taux d'inactivité par commune révèle que c'est dans les communes de Godyr (74,6%), de Sourgou (71,7%), de Poa (68,7%) et de Réo (67,9%) qu'on enregistre les taux d'inactivités les plus élevés par rapport aux autres communes. Les plus faibles taux sont enregistrés dans les communes de Zawara (26,7%), de Niabouri (29,4%), de To (30,2%) et de Nébiélianayou (38,4%). La distribution selon le sexe montre que le taux d'inactivité est plus élevé chez les femmes par rapport aux hommes sauf dans les communes de Nandiala (48,6% contre 51,2%), de Ramongo (42,6% contre 43,7%), de Soaw (45,7 contre 46,0%) et de Nébiélianayou (39,4% contre 39,5%) (tableau 6.13).

Tableau 6.13 : Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Bingo	53,1	66,5	61,3
Imasgho	56,0	56,5	56,3
Kindi	55,1	60,3	58,4
Kokologho	52,1	58,4	55,8
Koudougou	53,5	64,9	59,6
Nandiala	51,2	48,6	49,4
Nanoro	39,7	44,9	42,9
Pella	36,2	43,4	40,6
Poa	65,5	70,5	68,7
Ramongo	43,7	42,6	43,0
Sabou	59,3	67,5	64,4
Sigle	55,5	56,3	56,0
Soaw	46,0	45,7	45,8

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Sourgou	68,3	73,5	71,7
Thyou	61,3	65,5	64,0
Total Boulkiemdé	53,2	59,7	57,1
Dassa	53,1	63,1	59,0
Didyr	58,7	64,4	62,2
Godyr	69,8	77,6	74,6
Kordie	56,8	64,6	61,8
Kyon	55,5	62,8	59,7
Pouni	61,4	62,9	62,3
Reo	59,5	75,0	67,9
Tenado	54,5	67,8	62,1
Zamo	40,3	46,3	43,6
Zawara	24,1	28,7	26,7
Total Sanguié	55,0	64,1	60,3
Bieha	36,3	56,9	47,2
Boura	34,3	45,2	40,2
Leo	43,6	63,7	54,1
Nebielianayou	39,5	39,4	39,4
Niabouri	20,7	36,8	29,4
Silly	35,0	49,2	42,9
To	24,3	34,9	30,2
Total Sissili	34,5	49,5	42,6
Bakata	36,1	45,9	41,5
Bougounou	39,9	44,0	42,4
Cassou	41,2	65,5	54,3
Dalo	56,5	66,4	62,4
Gao	41,3	47,8	45,2
Sapouy	38,9	53,6	46,7
Total Ziro	40,2	54,0	47,9
Total Centre-Ouest	47,8	58,1	53,7

Les résultats du tableau 6.14 montrent que le taux d'inactivité diminue avec l'âge et atteint sa valeur minimale à 39 ans puis augmente par la suite. La distribution selon le sexe montre que le minimum du taux d'inactivité est atteint à 39 ans quel que soit le sexe. Cependant on constate que ce taux est plus élevé pour les personnes de sexe féminin que pour celles de sexe masculin. L'écart entre les deux sexes s'accroît avec l'âge (75,3% chez les hommes contre 74,9% chez les femmes pour la tranche d'âge 15-19 ans à 39,9% chez les hommes contre 62,8% chez les femmes pour la tranche d'âge 60-64 ans) (tableau 6.14).

Tableau 6.14 : Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	75,3	75,9	75,6
20-24	60,7	61,6	61,2
25-29	39,4	50,7	46,1
30-34	28,0	46,1	39,0
35-39	26,3	45,1	37,7
40-44	26,8	45,9	38,2
45-49	28,0	47,5	39,4
50-54	30,9	51,7	43,3
55-59	34,0	55,1	46,6

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
60-64	39,9	62,8	53,7
65 ou +	57,4	77,1	69,3
Total	47,8	58,1	53,7

Le tableau 6.15 fait ressortir que la majorité de la population inactive de la région réside en milieu rural (79,1%). Dans le Sanguié cette proportion atteint un maximum de 90,0%. C'est dans le Boulkiemdé qu'on enregistre la plus forte proportion de population inactive résidant en milieu urbain (27,6%).

Tableau 6.15 : Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par province selon le milieu de résidence

Province	Milieu de résidence			Total
	Urbain	Rural		
Boulkiemdé	27,6	72,4		100,0
Sanguié	10,0	90,0		100,0
Sissili	23,4	76,6		100,0
Ziro	15,2	84,8		100,0
Centre-Ouest	20,9	79,1		100,0

La majorité de la population hors main-d'œuvre n'a aucun niveau d'instruction (62,2%) et 18,5% ont un niveau d'instruction post-primaire. La répartition par sexe montre que la proportion de la population hors main-d'œuvre qui n'a aucun niveau d'instruction est plus importante chez les femmes (70,2%) par rapport aux hommes (49,1%) tandis que les proportions de la population hors main-d'œuvre ayant un niveau d'instruction primaire, post-primaire, secondaire ou supérieur sont plus élevées chez les hommes par rapport aux femmes.

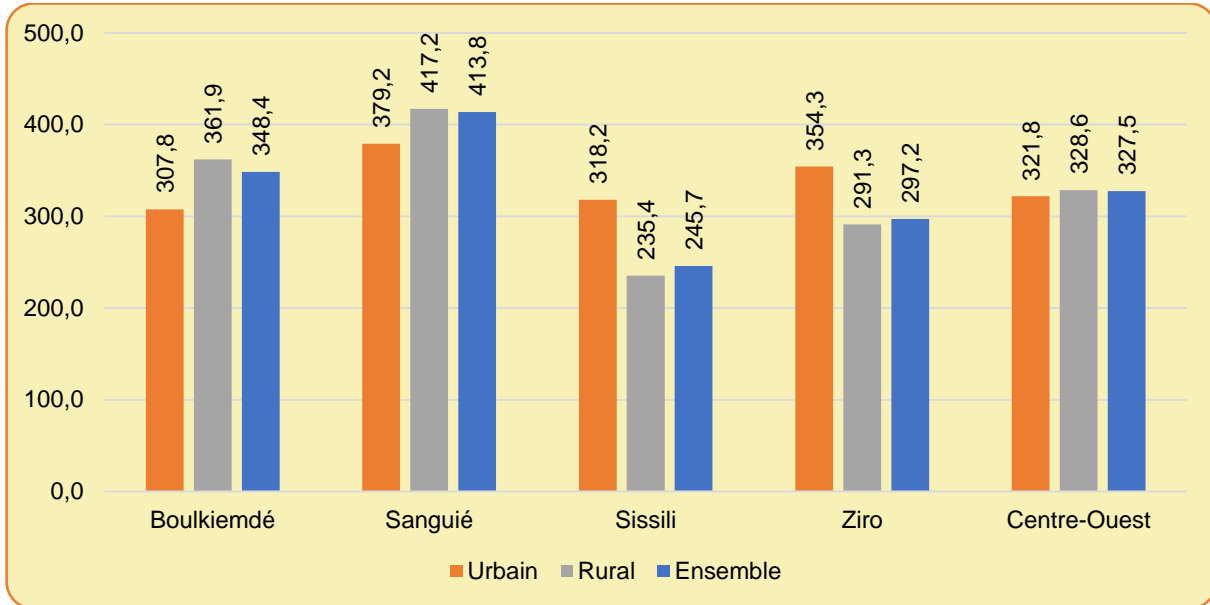
Tableau 6.16 : Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par sexe selon le niveau d'instruction

Sexe	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Masculin	49,1	10,2	23,3	11,3	6,1	100,0
Féminin	70,2	7,5	15,6	4,7	2,0	100,0
Total	62,2	8,6	18,5	7,2	3,5	100,0

6.5. DEPENDANCE ECONOMIQUE

Le graphique 6.4 indique que le taux de dépendance dans le Centre-Ouest en 2019 est de 327,5%. Ce taux est légèrement plus élevé en milieu rural (328,6%) qu'en milieu urbain (321,8%). C'est dans la province du Sanguié qu'on enregistre le plus fort taux de dépendance (413,8%). Dans les provinces du Boulkiemdé et du Sanguié le taux de dépendance est plus élevé en milieu rural tandis que dans les provinces de la Sissili et du Ziro, il est plus élevé en milieu urbain.

Graphique 6.4 : Taux de dépendance (%) par province selon le milieu de résidence



6.6. TRAVAIL DES JEUNES

Pour satisfaire les besoins des différents utilisateurs, l'analyse sur le travail des jeunes distingue d'une part les jeunes de 15-24 ans et d'autre part les jeunes de 15-35 ans.

Il ressort du tableau 6.17 que la majorité des jeunes de 15-24 ans sont hors main-d'œuvre (69,6%) et 27,9% sont occupés. C'est en milieu rural qu'on enregistre la plus forte proportion de jeunes de 15-24 ans occupés (31,3%).

La distribution par sexe montre que dans l'ensemble, il n'y a de différence entre la proportion de jeunes filles occupées et celle de jeunes garçons occupés (27,9% pour chaque sexe).

Tableau 6.17 : répartition (en %) de la population résidente de 15-24 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Occupés	17,0	16,5	16,7	31,4	31,2	31,3	27,9	27,9	27,9
Chômeurs	4,9	4,0	4,5	1,9	1,7	1,8	2,7	2,3	2,5
Hors main-d'œuvre	78,1	79,5	78,8	66,7	67,1	66,9	69,4	69,8	69,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Masc.=Masculin ; Fém.=Féminin ; Ens. =Ensemble

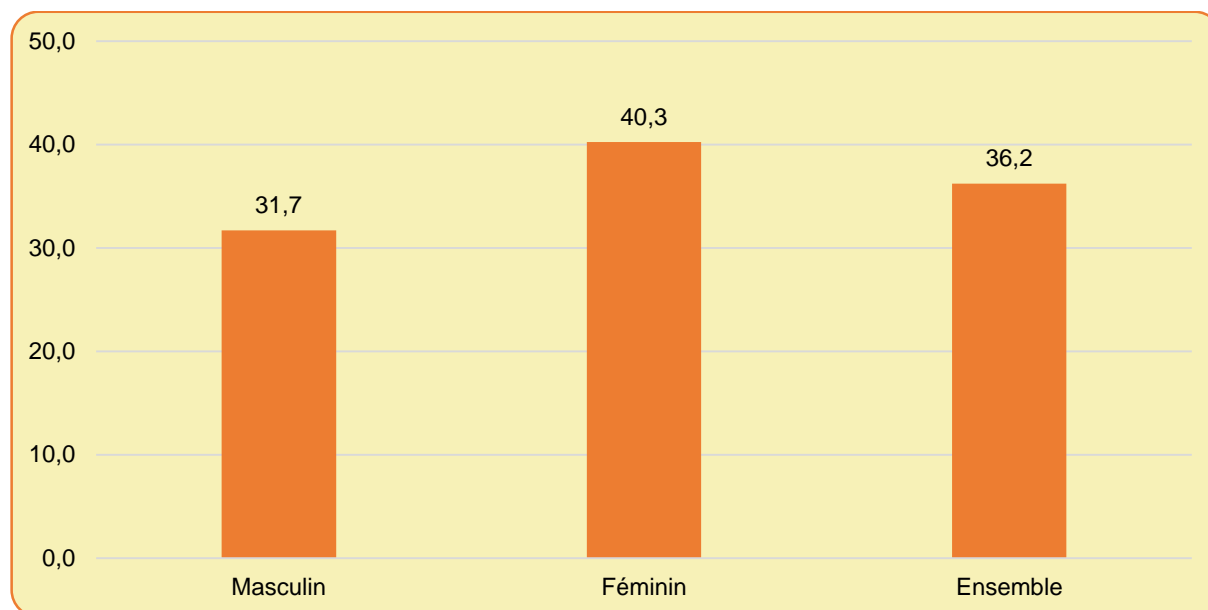
Les résultats du tableau 6.18, montre que dans la région du Centre-Ouest, la majorité des jeunes de 15-24 ans occupés n'ont aucun niveau d'instruction (62,7%). Seulement 1,0% ont un niveau d'instruction supérieur. La proportion de jeunes occupés n'ayant aucun niveau d'instruction est plus élevée dans la Sissili (71,4%) par rapport aux autres provinces. Les proportions de jeunes actifs occupés de 15-24 ans ayant un niveau d'instruction primaire, post-primaire, secondaire ou supérieur sont plus élevées dans la province du Boulkiemdé que dans les autres provinces.

Tableau 6.18 : répartition des actifs occupés de 15-24 ans par province selon le niveau d'instruction

Province	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Boulkiemdé	50,2	21,7	20,6	5,1	2,4	100,0
Sanguié	62,2	16,7	17,2	3,2	0,7	100,0
Sissili	71,4	13,3	13,1	1,9	0,3	100,0
Ziro	69,8	15,6	12,9	1,5	0,2	100,0
Centre-Ouest	62,7	17,0	16,2	3,1	1,0	100,0

Les jeunes 15-24 ans qui ne sont ni dans le système éducatif, ni dans l'emploi en 2019 dans le Centre-Ouest représentaient une proportion de 36,2%. Cette proportion est plus importante chez les filles (40,3%) par rapport aux garçons (31,7%) (graphique 6.5).

Graphique 6.5 : Proportion (%) des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi selon le sexe



Il ressort du tableau 6.19 que la majorité des jeunes de 15-35 ans est hors main-d'œuvre (58,2%), et 39,2% est occupé. C'est en milieu rural qu'on enregistre la plus forte proportion de jeunes de 15-35 ans occupés (41,9%).

La distribution par sexe montre que dans l'ensemble, la proportion de jeunes filles occupées (37,5%) est faible par rapport à celle de jeunes garçons occupés (41,5%). Ce constat est le même quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 6.19 : répartition (%) de la population résidente de 15-35 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Occupés	33,7	26,8	30,2	44,1	40,2	41,9	41,5	37,5	39,2
Chômeurs	5,2	4,7	4,9	1,9	1,8	1,9	2,7	2,4	2,6
Hors main-d'œuvre	61,1	68,5	64,9	54,0	58,0	56,2	55,8	60,1	58,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Masc.=Masculin ; Fém.=Féminin ; Ens. =Ensemble

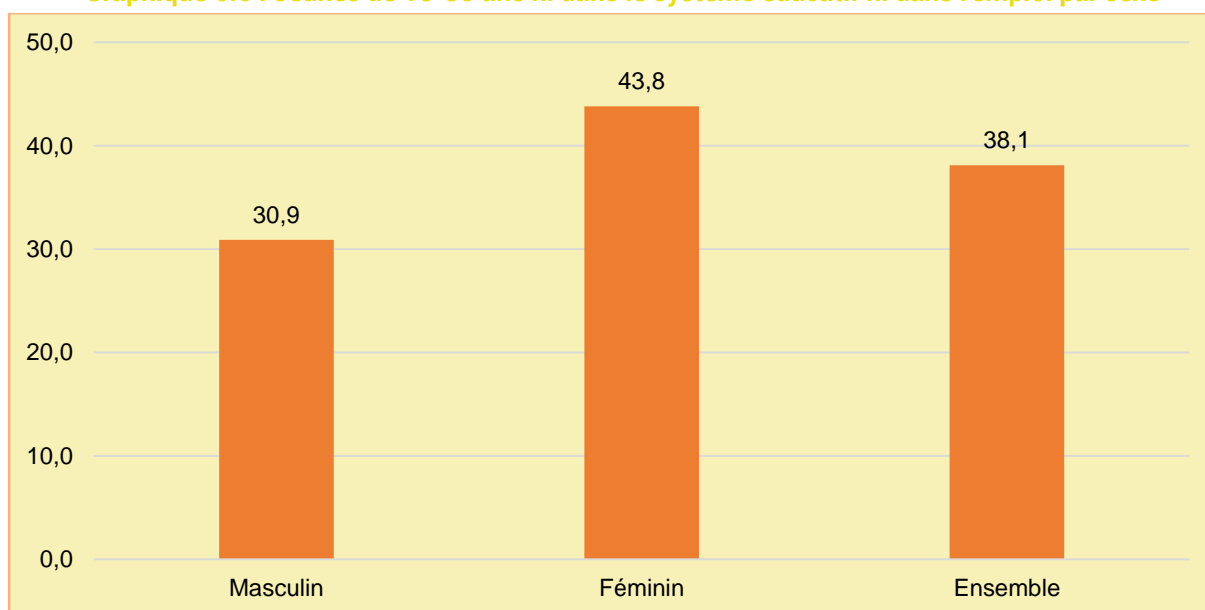
Les résultats du tableau 6.20, montre que dans la région du Centre-Ouest, la majorité des jeunes de 15-35 ans occupés n'ont aucun niveau d'instruction (68,6%). Seulement 3,0% ont un niveau d'instruction supérieur. La proportion de jeunes occupés n'ayant aucun niveau d'instruction est plus élevée dans le Ziro (76,9%) par rapport aux autres provinces. Les proportions de jeunes de 15-35 ans ayant un niveau d'instruction primaire, post-primaire, secondaire ou supérieur sont plus élevées dans la province du Boukiemdé que dans les autres provinces.

Tableau 6.20 : répartition des actifs occupés de 15-35 ans par province selon le niveau d'instruction

Province	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Boulkiemdé	57,9	15,5	13,5	7,1	6,0	100,0
Sanguié	69,5	14,2	10,8	3,8	1,7	100,0
Sissili	76,2	11,2	8,4	2,9	1,3	100,0
Ziro	76,9	11,1	8,1	2,6	1,3	100,0
Centre-Ouest	68,6	13,3	10,6	4,5	3,0	100,0

Le graphique 6.6 indique que les jeunes 15-35 ans qui ne sont ni dans le système éducatif, ni dans l'emploi en 2019 dans le Centre-Ouest représentaient une proportion de 38,1%. Cette proportion est plus importante chez les filles (43,8%) par rapport aux garçons (30,9%).

Graphique 6.6 : Jeunes de 15-35 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi par sexe



CONCLUSION

Dans la région du Centre-Ouest les personnes de 15 ans ou plus occupées représentent 44,3 % contre 2,0 % pour les chômeurs et 53,7 % pour les personnes hors main d'œuvre. Le taux d'activité est de 46,3%, avec un niveau plus élevé en milieu rural (47,4%) qu'en milieu urbain (41,5%). Le taux de chômage au sens du BIT est de 4,4 %, tandis que le taux de chômage combiné atteint 27,6 %. En général, le taux de chômage est plus faible en milieu rural par rapport au milieu urbain et ce, quel que soit la définition de chômage retenue (BIT ou taux combiné) sauf dans la province du Sanguié où le taux de chômage (au sens BIT et le taux combiné) est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Aussi, en considérant le taux de chômage combiné, on constate que le chômage touche généralement plus les femmes que les hommes sauf dans la commune de Ramongo.

CHAPITRE 7 : NATALITE, FECONDITE ET MORTALITE

INTRODUCTION

La connaissance des indicateurs de fécondité est importante pour la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement. La fécondité détermine la structure par âge de la population et génère des besoins sociaux et économiques spécifiques à court, moyen et long terme. Elle constitue la composante principale de la dynamique démographique. C'est pourquoi elle a toujours fait l'objet d'attention particulière de la part des chercheurs, des décideurs et d'acteurs de la société civile engagés dans les domaines de la santé de la reproduction y compris la planification familiale.

La question de la mortalité a toujours marqué les programmes et politiques nationaux, régionaux et internationaux et demeure une préoccupation majeure de santé publique dans les pays en voie de développement. En effet, la mortalité est l'un des trois phénomènes clés de la dynamique démographique aux côtés de la fécondité et de la migration. Elle reflète le degré de développement d'un pays (pour le cas particulier de la mortalité des enfants). Le niveau de la mortalité agirait sur la transition démographique en tant que variable d'ajustement de la fécondité.

Dans le cadre de ce travail, l'accent est mis sur la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans, problématique d'intérêt pour le Burkina Faso. Cette mortalité à l'enfance est désagrégée en plusieurs composantes à savoir : la mortalité infantile, pour les enfants de moins d'un an ; la mortalité juvénile pour les enfants de 1 à 4 ans révolus ou 1 à 5 ans exacts ; et la mortalité infanto-juvénile qui s'intéresse aux enfants de moins de cinq (5) ans.

Collecte des données

La natalité et la fécondité et la mortalité des enfants de moins de cinq ans ont été saisies à travers les questions suivantes :

- Combien d'enfants en tout sont nés vivants de (NOM) par sexe ?
- Parmi tous les enfants nés vivants de (NOM), combien sont encore en vie par sexe ?
- Combien d'enfants de (NOM) sont nés vivants au cours des 12 derniers mois par sexe ?

Ces questions étaient adressées aux femmes âgées de 10 ans et plus.

Définition des concepts

Natalité

La natalité désigne la fréquence des naissances vivantes au sein de la population au cours d'une année.

Femme en âge de procréer

Les femmes en âge de procréer sont les femmes dont l'âge est compris entre 15 et 49 ans révolus.

Fécondité

Elle désigne la fréquence des naissances vivantes au sein des femmes en âge de procréer.

Taux brut de natalité (TBN)

Il indique le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif de la population résidente moyenne au dénombrement.

Taux global de fécondité générale (TGFG)

Il désigne le nombre de naissances vivantes pour 1000 femmes en âge de procréer au cours d'une année. Il est obtenu en rapportant les naissances des 12 derniers mois à l'effectif des femmes âgées de 15 - 49 ans révolus.

Taux de fécondité par groupe d'âge TF (x, x+a)

Il indique le nombre de naissances vivantes survenues au cours d'une année chez les femmes par groupe d'âge pour 1000 femmes de ce groupe d'âge de femmes en âge de procréer.

Il est obtenu pour un groupe d'âge donné de femmes, en rapportant les naissances vivantes issues des femmes du groupe d'âge à l'effectif des femmes du même groupe d'âge.

Indice synthétique de fécondité (ISF)

C'est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des 12 derniers mois ayant précédé le recensement.

Il est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observé au cours des 12 derniers mois multipliés par l'amplitude des groupes d'âge.

Quotient de mortalité infantile (1q0)

C'est le risque pour un enfant qui naît de décéder avant son premier anniversaire.

Quotient de mortalité juvénile (4q1)

C'est la probabilité de décéder entre 1 et 5 ans.

Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0)

C'est le risque pour un enfant de décéder entre 0 et 5 ans.

7.1. NATALITE

La natalité influence positivement la croissance démographique : plus (ou moins) les naissances sont nombreuses, plus (ou moins) la croissance démographique est importante. Elle sera appréhendée par le taux brut de natalité.

Le taux brut de natalité de 34,5 % pour l'ensemble de la région Centre-Ouest. La désagrégation par milieu de résidence donne un taux brut de natalité de 32,5 % en milieu urbain contre 34,8 % pour le milieu rural. Le taux de natalité demeure donc plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'analyse du taux brut de natalité par province montre que la Sissili enregistre un peu plus de naissances pour mille habitants que les trois autres provinces de la région. La province du Boulkiemdé a le plus faible taux brut de natalité avec 30,1 naissances pour 1000 habitants (tableau 7.1).

Tableau 7.1 : Taux brut de natalité (%) par milieu de résidence et province

ENTITE	TBN (%)
Milieu de résidence	
Urbain	32,5
Rural	34,8
Province	
Boulkiemdé	30,1
Sanguié	33,8
Sissili	40,6
Ziro	39,6
Ensemble	34,5

7.2. FECONDITE ET MORTALITE

Tout comme la natalité, la fécondité influence la croissance démographique. Elle est appréhendée par le taux global de fécondité générale et l'indice synthétique de fécondité. A la différence du taux brut de natalité, ces deux indicateurs donnent une mesure exacte de la force du phénomène, car ils éliminent le rôle joué par la taille de la population.

7.2.1. Structure par âge de la fécondité cumulée

On note que le nombre d'enfants nés vivants passe en moyenne de 0,2 pour les femmes de 15-19 ans à 5,4 pour celles de 45-49 ans. On observe en moyenne un enfant de plus en passant d'un groupe d'âge à un autre entre 15 et 44 ans.

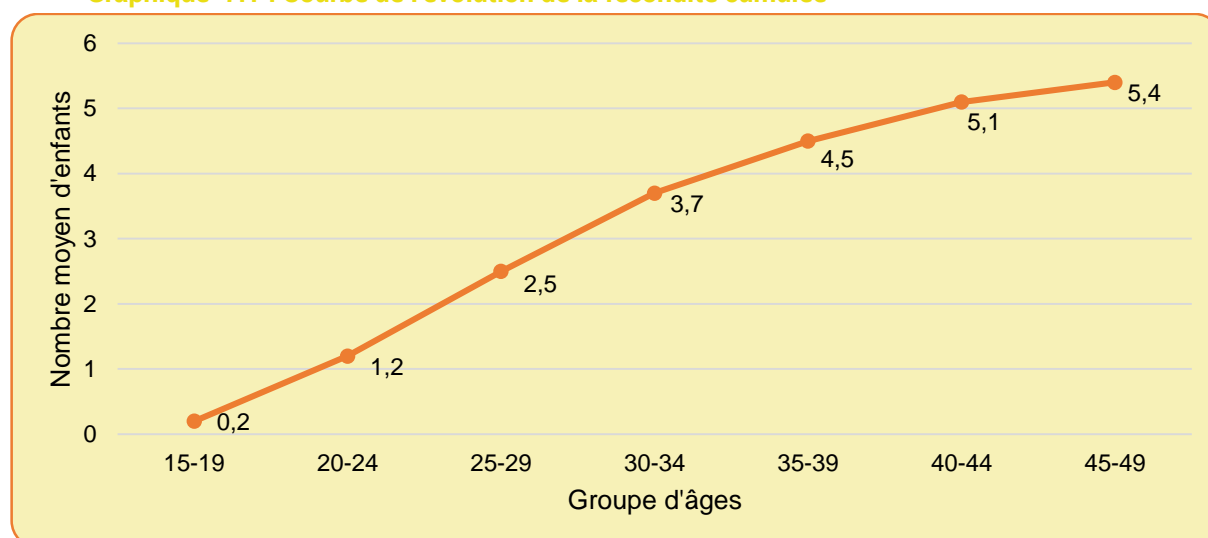
Ceci est la traduction d'une fécondité forte et permanente. Aussi, cette forte fécondité se traduit-elle par le fait que, 14% des femmes de 15-19 ans ont eu un ou deux enfants nés vivants. On remarque que près de 60% des femmes de 20-24 ans ont eu au moins une naissance vivante, et près de 50% des femmes de 25-29 ans ont eu 3 à 6 enfants nés vivants (tableau 7.2).

Tableau 7.2 : Répartition (%) des femmes par groupe d'âges selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants

Groupe d'âges	Nombre d'enfants nés vivants							Total	Nombre moyen d'enfants
	0	1	2	3	4	5	6 et plus		
15-19	86,0	11,0	2,1	0,6	0,2	0,1	0,0	100,0	0,2
20-24	40,1	25,8	19,8	8,8	3,5	1,4	0,6	100,0	1,2
25-29	14,5	14,1	21,2	23,1	15,2	7,6	4,3	100,0	2,5
30-34	6,1	6,7	12,5	18,6	21,6	18,0	16,5	100,0	3,7
35-39	3,9	4,1	8,5	13,9	18,0	21,0	30,5	100,0	4,5
40-44	3,6	3,3	6,4	10,8	14,4	18,3	43,2	100,0	5,1
45-49	3,2	3,2	6,1	9,5	12,8	16,5	48,9	100,0	5,4

Le graphique 7.1 montre une évolution régulière du nombre moyen d'enfants en fonction de l'âge de la mère.

Graphique 7.1 : Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée

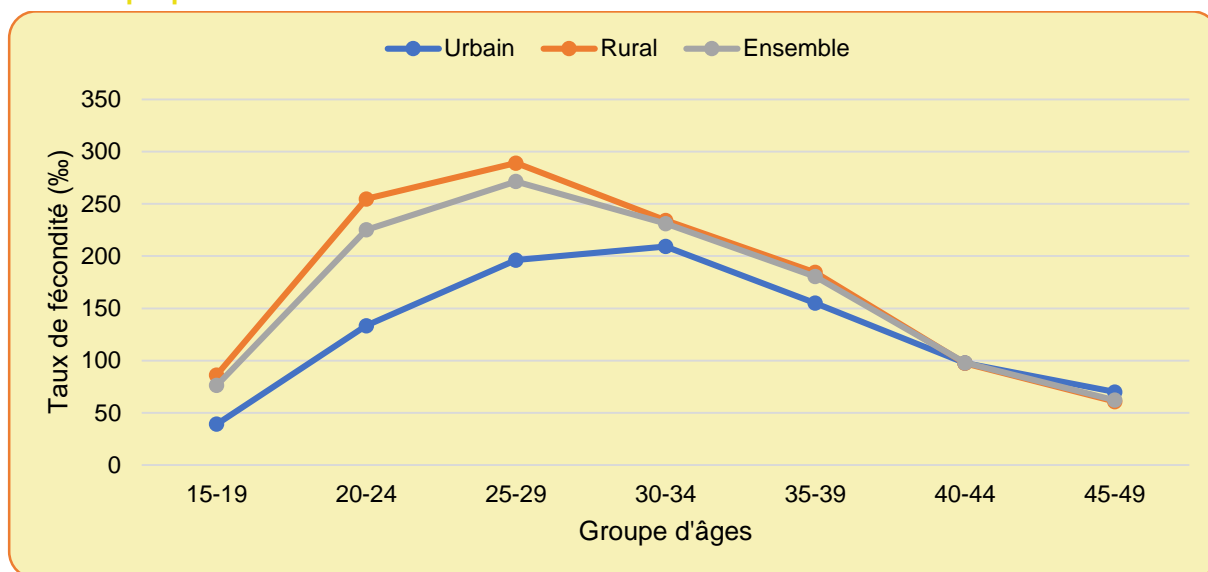


7.2.2. Structure par âge de la fécondité du moment

La courbe du taux de fécondité est croissante jusqu'à 29 ans et ensuite décroissante. Les femmes âgées de 20-24 ans, 25-29 ans et 30-34 ans ont les taux de fécondité du moment les plus élevés (supérieurs à 200,0 ‰). Les taux de fécondité compris entre 100 et 200,0 ‰ concernent les femmes du groupe d'âge 35-39 ans. Les deux derniers groupes d'âges présentent des taux inférieurs à 100 ‰.

L'analyse selon le milieu de résidence montre des taux de fécondité en milieu rural nettement supérieurs à ceux du milieu urbain entre 15 et 39 ans. Pour les 40-44 ans les taux de fécondité sont pratiquement les mêmes quel que soit le milieu de résidence. C'est au niveau des 45-49 ans que les taux de fécondité du milieu urbain sont supérieurs à ceux du milieu rural.

Graphique 7.2 : Courbes de la fécondité du moment selon le milieu de résidence



Les résultats du 5e RGPH présentent pour la région du Centre-Ouest un niveau de fécondité plus élevé en milieu rural (6,0 enfants par femme) par rapport au milieu urbain (4,5 enfants par femme). La structure de la fécondité par âge selon le milieu de résidence présente quelques spécificités. En effet, quel que soit le groupe d'âge considéré, le milieu rural présente des taux de fécondité plus élevés par rapport au milieu urbain. Ces taux vont de 56,6 % à 263,6% en milieu rural tandis qu'ils passent de 43,6 % à 180,8% en milieu urbain (tableau 7.3).

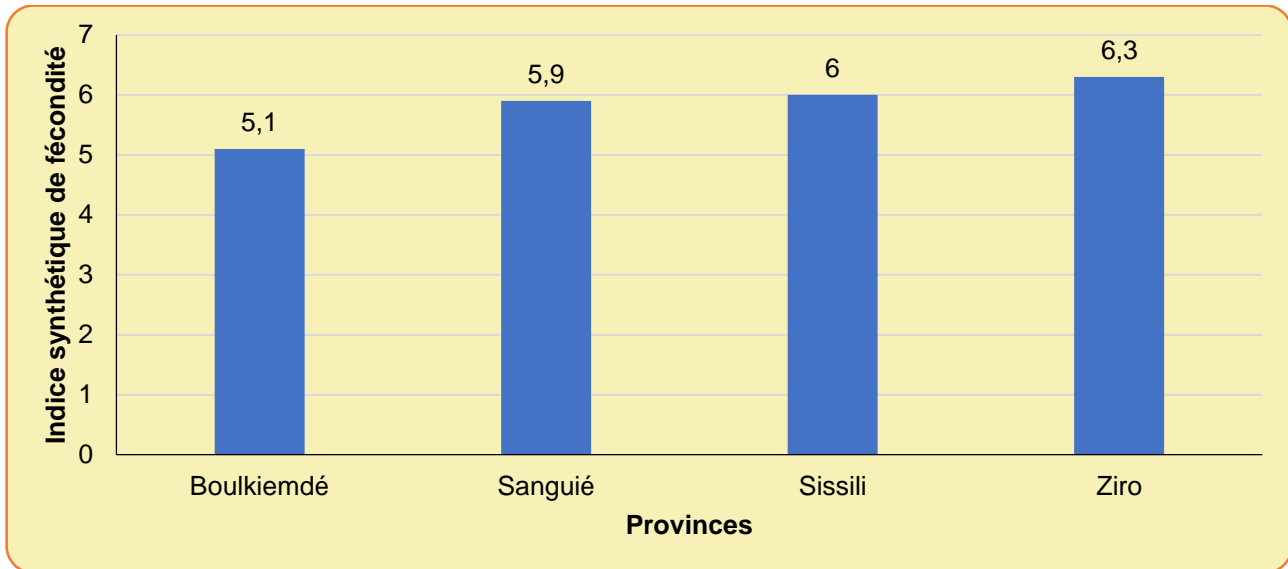
Tableau 7.3 : Répartition (%) des taux de fécondité par groupe d'âge selon le milieu de résidence

Groupe d'âge	Taux de fécondité		
	Urbain	Rural	Ensemble
15-19	39,2	86,2	76,3
20-24	133,4	254,8	225,1
25-29	196,2	289,1	271,4
30-34	209,2	234,2	231,1
35-39	155	184,5	180,4
40-44	97,8	97,5	97,9
45-49	70,1	60,9	62,2
ISF	4,5	6	5,7

7.2.3. Indice synthétique de fécondité

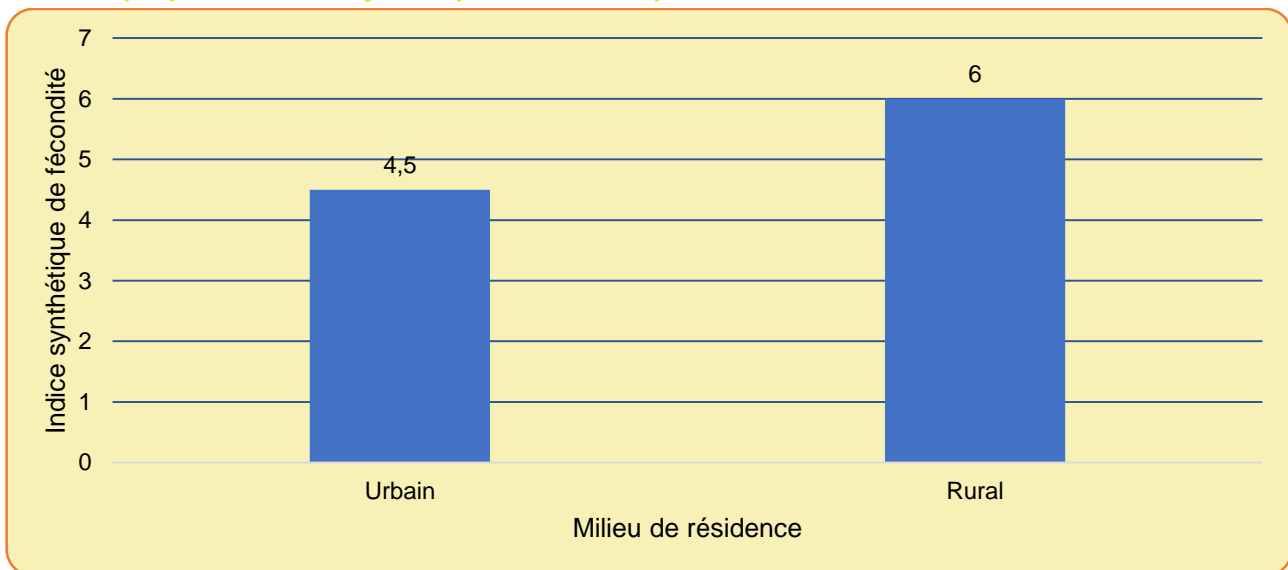
La province du Ziro présente l'indice synthétique de fécondité le plus élevé de la région avec 6,3 enfants par femme. La province du Boulkiemdé a le plus faible ISF (5,1). (Graphique 7.3)

Graphique 7.3 : Indice synthétique de fécondité par province



Selon le milieu de résidence, le nombre moyen d'enfants par femme en milieu rural est de 6,0 contre 4,5 en milieu urbain.

Graphique 7.4 : Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence



7.3. MORTALITE

Ce point sur la mortalité aborde essentiellement le niveau de mortalité des enfants de moins de cinq ans. En 2019, dans la région du Centre-Ouest, environ 59 enfants sur 1000 naissances vivantes meurent avant de fêter leur premier anniversaire. Une désagrégation par sexe indique que la mortalité avant l'âge d'un an est nettement plus élevée chez les garçons (64,1‰) que chez les filles (53,1‰).

Tableau 7.4 : Quotient de mortalité dans l'enfance par sexe

Quotients de mortalité (‰)	Masculin	Féminin	Ensemble
Quotient de mortalité infantile (1q0)	64,1	53,1	58,4
Quotient de mortalité juvénile (4q1)	34,4	34,9	34,6
Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0)	96,3	86,2	90,9

Quant à la mortalité juvénile, le tableau ci-dessus montre que sur 1000 enfants ayant atteint l'âge d'un an, environ 35 n'ont pas la chance d'atteindre leur cinquième anniversaire. Ce niveau reste inchangé quel que soit le sexe de l'enfant.

En considérant le niveau de mortalité infanto-juvénile, sur 1000 naissances vivantes, 91 n'atteignent pas leur cinquième anniversaire. Le niveau est plus élevé chez les garçons (96,3 ‰) que chez les filles (86,2 ‰).

CONCLUSION

Au terme de l'analyse des données sur la fécondité, il ressort que le niveau de la fécondité dans la région du Centre-Ouest reste élevé. Le taux brut de natalité est de 34,5 ‰ et varie en fonction du milieu de résidence et de la province de résidence. En effet, le taux brut de natalité est de 34,8 ‰ en milieu rural contre 32,5 ‰ pour le milieu urbain.

Le nombre moyen d'enfants par femme est de 5,7 enfants pour l'ensemble de la région et varie de 5,1 enfants par femme dans la province du Boulkiemdé à 6,3 enfants par femme dans le Ziro.

CHAPITRE 8 : MIGRATION

INTRODUCTION

L'objectif de ce chapitre est d'analyser les mouvements des populations à l'intérieur de la région du Centre-Ouest (migration intrarégionale), entre la région Centre-Ouest et les autres régions du Burkina Faso (migration inter-régionale), entre cette région et le reste du monde (migration internationale). Les prétentions migratoires ainsi que le transfert d'argent seront également analysés.

Collecte des données

Les variables qui permettent d'étudier les migrations dans le cadre du 5^e RGPH sont au nombre de sept (7), à savoir :

- **le lieu de naissance** : cette variable permet de saisir les migrants durée-de-vie ;
- **la dernière résidence à l'étranger** : elle permet de saisir les migrants de retour de l'étranger ;
- **le lieu de résidence il y a un an** : cette variable permet de saisir les immigrants (internes et internationaux) récents (au cours des 12 derniers mois) ;
- **le lieu de résidence au recensement de 2006** : cette variable permet d'appréhender la migration inter censitaire ;
- **la date de départ à l'étranger au cours des 5 dernières années** : cette variable permet de saisir les émigrants internationaux au cours des cinq dernières années ;
- **la prétention à migrer** : cette variable permet de saisir l'intention de l'individu à aller résider hors du Burkina Faso au cours des 12 mois qui suivent le dénombrement du 5^e RGPH ;
- **le transfert de fonds** : cette variable permet d'évaluer les transferts des fonds reçus par les ménages de la part des Burkinabè résidant à l'étranger.

Définition des concepts

Migration

Avant toute analyse, il est important de noter les problèmes inhérents à la définition et aux mesures de la migration qui fait d'elle un phénomène difficile à saisir tant du point de vue théorique que pratique. En effet, toute définition de ce phénomène prend en compte des dimensions temporelles et spatiales d'où une diversité de méthodes d'approche. Cette diversité entraîne des difficultés de comparaison des résultats des études migratoires.

Le dictionnaire démographique multilingue¹ définit la migration ou le mouvement migratoire comme un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée. De façon générale, la migration ou mouvement migratoire peut être définie comme le changement du lieu de résidence habituelle pour une durée minimale conventionnelle. Le plus souvent, la définition de la migration prend en compte deux critères clés que sont le temps et l'espace. Pour ce qui est

¹ Louis Henry, Dictionnaire démographique multilingue, seconde édition unifiée, volume français du 12 juin 2012.

du temps, il correspond généralement à une durée d'au moins six mois effectifs ou avec l'intention de passer au moins six mois hors de sa localité de résidence habituelle. Quant au critère d'espace, il s'agit du franchissement de frontières administratives (villages, communes, départements, provinces, régions, pays, etc.). Par exemple, un même individu peut être un migrant aux yeux du chercheur qui étudie l'évolution de la population d'une province, et ne pas être un migrant pour un autre observateur qui analyse le mouvement démographique au niveau national. De façon opérationnelle, dans la présente étude, sera considéré comme migration tout déplacement d'un individu d'une entité administrative (la commune étant la plus petite entité considérée) vers une autre pour un séjour d'au moins six mois ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois.

Migration interne

La migration interne (ou intérieure) est une migration qui s'effectue à l'intérieur des frontières d'un pays ou d'un territoire. Dans le cas du Burkina Faso, il s'agit de tous les déplacements s'effectuant entre entités administratives et ayant occasionné un séjour au lieu d'arrivée d'une durée d'au moins six mois (ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois). La migration interne peut s'effectuer entre régions du pays, il s'agit alors de migration inter-régionale. A l'intérieur d'une région, la migration peut s'effectuer entre provinces, c'est la migration intra-régionale ou inter-provinciale. L'on peut également considérer les communes à l'intérieur des provinces, il s'agit des migrations intra-provinciales ou inter-communales.

Migration externe ou internationale

Une migration est dite internationale lorsqu'elle porte sur des changements de résidence habituelle entre pays. Dans le cas du Burkina Faso, la migration internationale concerne tous les échanges migratoires avec le reste du monde. L'émigration regroupe les sorties du territoire national vers l'étranger tandis que l'immigration concerne les entrées dans le pays.

Par exemple, dans le cadre de ce recensement, sont considérés comme émigrés :

- les personnes parties depuis plus de 6 mois à l'extérieur du pays ;
- les personnes parties depuis moins de 6 mois, mais avec l'intention de rester plus de 6 mois à l'extérieur du pays ;
- les personnes parties depuis plus de 6 mois à l'extérieur du pays mais qui, au moment du recensement sont revenues pour une raison quelconque (et qui restent moins de 6 mois, où avec l'intention de rester moins de 6 mois) avec l'intention de retourner à l'étranger et d'y rester pour une durée d'au moins 6 mois ;
- les personnes parties depuis moins de 6 mois, mais qui au moment du recensement sont revenues pour une raison quelconque (et qui reste moins de 6 mois, où avec l'intention de rester moins de 6 mois) avec l'intention de retourner à l'étranger et d'y rester pour une durée d'au moins 6 mois.

Migration durée de vie

La migration durée-de-vie est définie en mettant en rapport le lieu de naissance et le lieu de résidence à une date de référence. Le migrant durée-de-vie est tout individu qui réside dans une entité administrative autre que son lieu de naissance. De façon opérationnelle, elle concerne les individus dont la commune (respectivement, province, région, pays de résidence) au moment du recensement est différente de leur commune (respectivement, province, région et pays) de naissance.

Migration récente

La migration récente est la migration effectuée au cours des 12 mois ayant précédé le

dénombrement du 5^e RGPH. Elle a trait aux individus dont le lieu de résidence à la date du dénombrement de 2019 est différent de celui il y a un an avant le dénombrement.

Solde migratoire

C'est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées dans une zone géographique donnée et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période donnée, c'est-à-dire la différence entre l'immigration et l'émigration.

8.1. MIGRATION INTERNE

Cette partie concerne les mouvements des populations à l'intérieur de la région du Centre-Ouest ainsi que les échanges de populations de celle-ci avec les autres régions du Burkina Faso. D'où viennent les résidents de la région du Centre-Ouest ? Où vont les natifs de cette région ? Elle met aussi en exergue les échanges migratoires entre les provinces de la région du Centre-Ouest.

Dans le Centre-Ouest, 21,5% des résidents sont des migrants, dont 12,3% de migrants internes et 9,2% de migrants internationaux. Selon le sexe, 21,1% des hommes sont des migrants tandis que chez les femmes 21,8% sont des migrantes. Pour la migration interne, les femmes (13,6%) sont les plus enclines au phénomène que les hommes (10,8%). Quant à la migration à l'extérieur du territoire, 10,3% des hommes et 8,2% des femmes sont des migrants internationaux. Par ailleurs, 78,5% des résidents sont des non migrants (tableau 8.1).

Tableau 8.1 : Statut migratoire des résidents par sexe

Statut migratoire	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Non migrants	569 693	78,9	657 312	78,2	1 227 005	78,5
Migrants internationaux	74 718	10,3	68 592	8,2	143 310	9,2
Migrants internes	77 541	10,8	114 703	13,6	192 244	12,3
Total migrant	152 259	21,1	183 295	21,8	335 554	21,5
Total	721 952	100,0	840 607	100,0	1 562 559	100,0

Le rapport de masculinité montre qu'il y a plus de femmes que d'hommes migrants internes durée-de-vie résidant dans la région du Centre-Ouest. En effet, le tableau ci-dessous montre que quel que soit le groupe d'âge, il y a 67,4 hommes pour 100 femmes dont la résidence actuelle est différente du lieu de naissance. Le troisième âge est le plus concerné : à partir de 70 ans, cet indicateur tombe en dessous de 50 hommes pour 100 femmes (tableau 8.2).

Tableau 8.2 : Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes durée-de-vie

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
0-4	5 887	7,9	6 027	5,5	11 914	6,5	97,7
5-9	6 821	9,2	7 903	7,2	14 724	8,0	86,3
10-14	7 171	9,7	8 911	8,1	16 082	8,7	80,5
15-19	8 246	11,1	10 771	9,8	19 017	10,3	76,6
20-24	10 724	14,5	13 541	12,2	24 265	13,2	79,2
25-29	7 869	10,6	12 302	11,2	20 171	10,9	64,0
30-34	5 902	8,0	10 999	10,0	16 901	9,2	53,7

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
35-39	4 848	6,5	9 173	8,3	14 021	7,6	52,9
40-44	4 282	5,8	7 199	6,5	11 481	6,2	59,5
45-49	3 146	4,2	5 198	4,7	8 344	4,5	60,5
50-54	2 608	3,5	4 779	4,3	7 387	4,0	54,6
55-59	1 810	2,4	3 482	3,2	5 292	2,9	52,0
60-64	1 567	2,1	2 988	2,7	4 555	2,5	52,4
65-69	1 208	1,6	1 969	1,8	3 177	1,7	61,4
70-74	961	1,3	1 947	1,8	2 908	1,6	49,4
75-79	531	0,7	1 115	1,0	1 646	0,9	47,6
80-84	322	0,5	846	0,8	1 168	0,6	38,1
85 ou +	309	0,4	1 024	0,9	1 333	0,7	30,2
Total	74 212	100,0	110 174	100,0	184 386	100,0	67,4

La répartition des migrants internes récents montre que, tout comme pour la migration interne durée-de-vie, les femmes sont plus concernées que les hommes. En effet, le rapport de masculinité indique qu'il y a 81,7 hommes pour 100 femmes qui ont effectué une migration récente (tableau 8.3). Selon les tranches d'âges, on note que le phénomène est plus marqué chez les 80 ans et plus où le rapport de masculinité est inférieur à 40 hommes pour 100 femmes.

Tableau 8.3 : Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes récents

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
1-4	1 309	11,0	1 396	9,6	2 705	10,2	93,8
5-9	1 502	12,6	1 694	11,6	3 196	12,1	88,7
10-14	1 442	12,1	1 760	12,1	3 202	12,1	81,9
15-19	1 925	16,2	2 359	16,2	4 284	16,1	81,6
20-24	1 871	15,7	2 015	13,8	3 886	14,7	92,9
25-29	1 123	9,4	1 360	9,3	2 483	9,4	82,6
30-34	786	6,6	1 045	7,2	1 831	6,9	75,2
35-39	549	4,6	791	5,4	1 340	5,1	69,4
40-44	410	3,4	539	3,7	949	3,6	76,1
45-49	272	2,3	369	2,5	641	2,4	73,7
50-54	222	1,9	315	2,2	537	2,0	70,5
55-59	133	1,1	257	1,8	390	1,5	51,8
60-64	104	0,9	202	1,4	306	1,2	51,5
65-69	108	0,9	139	1,0	247	0,9	77,7
70-74	76	0,6	119	0,8	195	0,7	63,9
75-79	36	0,3	76	0,5	112	0,4	47,4
80-84	14	0,1	60	0,4	74	0,3	23,3
85 et plus	30	0,3	77	0,5	107	0,4	39,0
Total	11 912	100,0	14 573	100,0	26 485	100,0	81,7

Le tableau 8.4 montre que les non migrants représentent la grande partie de la population de la région du Centre-Ouest (78,5%). La désagrégation du statut migratoire selon le milieu de résidence fait apparaître le même constat : la proportion des non migrants reste élevée par rapport à celle des migrants aussi bien en milieu rural (80,9% contre 19,1%) qu'en milieu urbain (66,1% contre 33,9%). Par ailleurs, la proportion des migrants est plus élevée en milieu urbain (33,9%) qu'en milieu rural (19,1%).

Tableau 8.4 : Statut migratoire selon le milieu de résidence

Statut migratoire	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Non migrants	165 108	66,1	1 061 897	80,9	1 227 005	78,5
Migrants	84 618	33,9	250 936	19,1	335 554	21,5
Total	249 726	100,0	1 312 833	100,0	1 562 559	100,0

La répartition de la population du Centre-Ouest par statut migratoire selon la province et le sexe montre que les proportions des migrants ne dépassent pas un quart, quelle que soit la province. L'analyse selon le sexe montre qu'il n'y a pratiquement pas de différence des proportions entre hommes et femmes. On note que dans la province du Sanguié il y a très peu de migrants par rapport à la province du Boulkiemdé (tableau 8.5).

Tableau 8.5 : Répartition (%) de la population du Centre Ouest par province et selon le statut migratoire

Province de résidence	Statut migratoire		
	Non migrants	Migrants	Total
BOULKIEMDÉ			
Masculin	75,9	24,1	100,0
Féminin	76,3	23,7	100,0
Effectif	493 102	154 734	647 836
SANGUIÉ			
Masculin	86,2	13,8	100,0
Féminin	84,8	15,2	100,0
Effectif	316 281	53 974	370 255
SISSILI			
Masculin	77,6	22,4	100,0
Féminin	76,2	23,8	100,0
Effectif	243 447	73 137	316 584
ZIRO			
Masculin	77,2	22,8	100,0
Féminin	75,7	24,3	100,0
Effectif	174 175	53 709	227 884

La répartition des migrants intra province nous révèle un nombre important de migrants dans la province du Boulkiemdé. Les migrants durée-de-vie sont proportionnellement plus importants que les migrants internes récents. On observe une prédominance féminine dans toutes les provinces de la région, que ce soit pour la migration durée-de-vie que pour la migration interne récente (tableau 8.6).

Tableau 8.6 : Répartition des migrants intra province par sexe

Type de migration	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Boulkiemdé						
Migrants internes durée-de-vie	9 831	34,1	18 970	65,9	28 801	100,0
Migrants internes récents	1 995	40,5	2 936	59,5	4 931	100,0
Sanguié						
Migrants internes durée-de-vie	2 796	28,5	7 031	71,5	9 827	100,0
Migrants internes récents	899	40,5	1 322	59,5	2 221	100,0

Type de migration	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Sissili						
Migrants internes durée-de-vie	3 984	39,9	5 992	60,1	9 976	100,0
Migrants internes récents	587	42,8	784	57,2	1 371	100,0
Ziro						
Migrants internes durée-de-vie	1 657	33,9	3 225	66,1	4 882	100,0
Migrants internes récents	294	41,9	408	58,1	702	100,0

La répartition des migrants inter province, c'est-à-dire les échanges migratoires entre les quatre provinces de la région, montre une prédominance féminine tant pour les migrants internes durée de vie que pour les migrants internes récents. Ainsi, la proportion est de 61,3% de femmes pour la migration interne durée de vie et 55,2% de femmes pour la migration interne récente (tableau 8.7).

Tableau 8.7 : Répartition des migrants inter province par sexe dans le Centre Ouest

Type de migration	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Migrants internes durée-de-vie	14 739	38,7	23 380	61,3	38 119	100,0
Migrants internes récents	1 714	44,8	2 113	55,2	3 827	100,0

La province du Boulkiemdé a un solde migratoire négatif (-5 503). La répartition du flux migratoire durée de vie dans cette province montre que les deux tiers des communes sont déficitaires (tableau 8.8). Les communes de Koudougou (-3 316) et Kokologo (-1 266) enregistrent le plus de départ de populations. Par contre, Sourgou avec un solde de +864, est la commune qui a connu le plus d'entrée de population.

Tableau 8.8 : Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans la Boulkiemdé

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Bingo	1 798	2 054	-256
Imasgho	2 715	2 951	-236
Kindi	1 678	2 272	-594
Kokologo	3 523	4 789	-1 266
Koudougou	37 199	40 515	-3 316
Nandiala	1 342	1 880	-538
Nanoro	3 846	3 791	55
Pella	1 325	1 482	-157
Poa	1 061	1 261	-200
Ramongo	935	1 100	-165
Sabou	5 839	5 657	182
Sigle	2 366	2 358	8
Soaw	2 306	2 197	109
Sourgou	1 783	919	864
Thyou	2 554	2 547	7
Total Province	70 270	75 773	-5 503

La province du Sanguié a un solde migratoire positif (+987). La répartition des entrants et sortants par commune dans ladite province (tableau 8.9) montre que six communes sur dix ont un solde migratoire positif. La commune de Didyr (+943) est celle qui a le grand solde migratoire. La commune de Pouni, par contre, connaît un nombre élevé de sortants.

Tableau 8.9 : Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Sanguié

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Dassa	676	764	-88
Didyr	2 813	1 870	943
Godyr	928	987	-59
Kordie	1 414	1 396	18
Kyon	1 338	1 240	98
Pouni	5 229	5 635	-406
Reo	5 656	5 717	-61
Tenado	2 909	2 857	52
Zamo	1 763	1 416	347
Zawara	2 795	2 652	143
Total Province	25 521	24 534	987

Avec un solde migratoire positif de +3 991, la province de la Sissili est la seule des quatre provinces de la région du Centre-Ouest à n'avoir pas de commune qui a un solde migratoire négatif. La commune Biéha enregistre le solde migratoire le plus élevé (+1 427). Située à l'extrême sud de la région, et frontalière avec le Ghana, la province de la Sissili est attractive du fait de la richesse de ses sols et également de son climat favorable aux activités agropastorales.

Tableau 8.10 : Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans la Sissili

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Bieha	11 484	10 057	1 427
Boura	4 966	4 877	89
Leo	16 290	15 368	922
Nebelianayou	1 767	1 695	72
Niabouri	4 020	3 505	515
Silly	5 820	5 222	598
To	6 085	5 717	368
Total Province	50 432	46 441	3991

La province du Ziro a un solde migratoire positif de +3 352. A part la commune de Dalo qui a un solde migratoire négatif (-56), toutes les autres communes de la province ont un solde positif. La commune de Sapouy a le solde migratoire le plus élevé (+2 293). Tout comme la province de la Sissili, la province du Ziro regorge d'immenses potentialités favorables à l'agropastoralisme.

Tableau 8.11 : Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Ziro

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Bakata	4 964	4 715	249
Bougnounou	2 837	2 812	25
Cassou	7 784	7 037	747
Dalo	844	900	-56
Gao	2 967	2 873	94
Sapouy	18 767	16 474	2 293
Total Province	38 163	34 811	3352

Les personnes nées et résidants dans la région du Centre-Ouest représentent 90,2 % des natifs de cette région. Ce qui signifie que 9,8% des natifs de la région du Centre-Ouest vivent hors de la région. Une analyse selon les provinces nous renseigne que pour chaque province, moins de 5% des natifs vivent hors de la province. Les mouvements des personnes se font donc principalement à l'intérieur des provinces et très faiblement (à peine 2%) entre les provinces (tableau 8.12).

Tableau 8.12 : Matrice migratoire interprovinciale de la région du Centre Ouest

Province de naissance	Province de résidence				Total	Poids (%) des natifs résidant dans la province
	Boulkiemdé	Sanguié	Sissili	Ziro		
Boulkiemdé	95,9	1,4	1,3	1,4	100,0	95,9
Sanguié	1,8	97,4	0,7	0,1	100,0	97,4
Sissili	0,7	0,4	97,9	1,0	100,0	97,9
Ziro	0,6	0,1	2,0	97,3	100,0	97,3
Total	41,3	25,0	19,7	14,0	100,0	90,2

Les natifs de la région du Centre-Ouest représentent 90,4% du total des résidents. Les autres natifs représentent 9,8% de la population dont la plupart provient essentiellement des régions du Centre-Nord (1,3%), du Centre (1,2%) et du Nord (1,0%).

Tableau 8.13 : Répartition des résidents du Centre Ouest selon la région de naissance

Région de naissance	Effectif	Proportion (%)
Boucle du Mouhoun	9 023	0,6
Cascades	1 780	0,1
Centre	18 179	1,2
Centre-Est	3 342	0,2
Centre-Nord	20 369	1,3
Centre-Ouest	1 413 899	90,4
Centre-Sud	6 802	0,4
Est	2 363	0,2
Haut-Bassins	7 888	0,5
Nord	15 298	1,0
Plateau Central	9 213	0,6
Sahel	4 255	0,3
Sud-Ouest	3 559	0,2
Hors du Burkina Faso	46 589	3,0
Total	1 562 559	100,0

Les natifs de la région du Centre-Ouest migrent également vers d'autres régions du Burkina Faso et à l'étranger. Globalement, sur 100 personnes nées dans la région du Centre-Ouest et résidant au Burkina Faso, seulement près de 10 partent s'installer dans les autres régions du pays. On remarque que les régions de destination principales sont le Centre (5,6%) et les Hauts-Bassins (1,2%), (tableau 8.14).

Tableau 8.14 : Répartition des natifs du Centre Ouest résidant au Burkina Faso selon la région de destination

Région de destination	Effectifs	Proportion (%)
Boucle du Mouhoun	12 482	0,8
Cascades	4 874	0,3
Centre	88 314	5,6
Centre-Est	1 842	0,1
Centre-Nord	2 686	0,2
Centre-Ouest	1 413 899	90,2
Centre-Sud	2 947	0,2
Est	1 687	0,1
Haut-Bassins	19 301	1,2
Nord	5 772	0,4
Plateau Central	6 064	0,4

Région de destination	Effectifs	Proportion (%)
Sahel	1 702	0,1
Sud-Ouest	5 574	0,4
Total	1 567 144	100,0

8.2. ECHANGES MIGRATOIRES AVEC L'EXTERIEUR

Cette partie met en exergue les mouvements de population entre la région du Centre-Ouest et les autres pays du monde, particulièrement les pays d'Afrique. Les lieux de naissance des résidents de la région du Centre-Ouest et les pays de destination des natifs de cette région sont examinés ainsi que les immigrés durée-de-vie et les émigrations des 5 dernières années selon les groupes d'âge.

La répartition des immigrés par province et par type de migration montre que quelle que soit la province, les immigrés de types dernière résidence à l'étranger sont considérablement plus nombreux que les autres. Ils sont suivis par les immigrés durée de vie.

On constate que dans la province du Boulkiemdé, les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes dans les trois types de migration. Le même constat peut être fait dans les trois autres provinces pour la migration durée-de-vie.

Tableau 8.15 : Répartition des immigrants par type de migration internationale par province selon le sexe

Type de migration internationale	Immigrants		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Boulkiemdé			
Migrations durée-de-vie	13 126	14 872	27 998
Migrations récentes	1 705	1 946	3 651
Migrations dernière résidence à l'étranger	39 687	41 069	80 756
Sanguié			
Migrations durée-de-vie	4 038	4 861	8 899
Migrations récentes	588	638	1 226
Migrations dernière résidence à l'étranger	13 732	13 223	26 955
Sissili			
Migrations durée-de-vie	2 773	3 412	6 185
Migrations récentes	458	419	877
Migrations dernière résidence à l'étranger	12 427	8 705	21 132
Ziro			
Migrations durée-de-vie	1 649	1 858	3 507
Migrations récentes	337	296	633
Migrations dernière résidence à l'étranger	8 862	5 585	14 447

La répartition des immigrés durée-de-vie par groupe d'âge (tableau 8.14) montre que, dans la région du Centre-Ouest, les proportions sont plus élevées avant 25 ans et décroissent également à partir de cet âge. Cette tendance demeure selon le sexe. Quant aux émigrations des 5 dernières années, il en ressort que les tranches d'âges des jeunes (15-35 ans) ont les plus fortes proportions. A partir de 35 ans, les proportions des émigrés sont faibles et décroissent. Selon le sexe, on note que ce sont les hommes qui sont plus concernés par l'émigration surtout après l'âge de 20 ans.

Tableau 8.16 : Répartition (%) des immigrants durée-de-vie et des émigrants des 5 dernières années par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âge	Immigrants durée-de-vie				Emigrants des 5 dernières années			
	Homme	Femme	Ensemble	RM	Homme	Femme	Ensemble	RM
0-4	10,3	8,9	9,6	50,1	3,1	9,8	4,1	183,0
5-9	21,4	18,4	19,9	50,2	2,8	9,4	3,7	171,3
10-14	17,1	17,0	17,0	46,6	6,7	5,4	6,5	731,3
15-19	12,3	14,4	13,4	42,5	20,2	22,1	20,5	529,3
20-24	10,3	10,5	10,4	45,7	19,0	18,0	18,9	615,4
25-29	7,3	8,1	7,7	43,9	14,5	13,2	14,4	642,8
30-34	6,8	7,1	7,0	45,1	11,0	8,4	10,6	764,0
35-39	5,0	5,2	5,1	45,1	7,7	5,4	7,4	829,6
40-44	3,4	3,5	3,4	45,3	5,3	3,2	5,0	971,4
45-49	2,4	2,3	2,3	48,2	3,4	1,7	3,1	1 156,7
50-54	1,5	1,6	1,5	43,7	2,6	1,2	2,4	1 336,1
55-59	0,8	0,9	0,8	45,1	1,2	0,7	1,1	1 040,0
60-64	0,5	0,9	0,7	33,5	1,1	0,4	1,0	1 730,0
65-69	0,3	0,4	0,4	33,7	0,4	0,4	0,4	663,2
70-74	0,3	0,3	0,3	43,7	0,3	0,1	0,3	1 300,0
75-79	0,1	0,2	0,2	37,0	0,2	0,1	0,1	950,0
80-84	0,1	0,1	0,2	34,1	0,1	0,0	0,1	1 700,0
85 ou +	0,1	0,2	0,1	29,8	0,4	0,5	0,4	536,0
Total	100,0	100,0	100,0	46,3	100,0	100,0	100,0	582,9

La Côte d'Ivoire reste le principal pays de naissance des résidents de la région du Centre-Ouest nés hors du Burkina Faso. En effet, près de 94% (43 621/46 586) des résidents nés hors du pays sont nés en terre ivoirienne. Très peu de résidents sont nés dans les autres pays hors CEDEAO (159). Le même constat est fait dans toutes les quatre provinces de la région (tableau 8.15).

Tableau 8.17 : Répartition des résidents du Centre Ouest nés hors du Burkina selon le pays de naissance.

Pays de naissance	Province de résidence 2019				
	Boulkiemdé	Sanguié	Sissili	Ziro	Ensemble
Côte d'Ivoire	27 075	8 542	4 767	3 237	43 621
Ghana	272	221	1 182	203	1 878
Togo	148	18	57	15	238
Bénin	123	7	20	5	155
Autres pays CEDEAO	277	87	131	40	535
Autres pays d'Afrique	47	3	8	3	61
Pays autres continents	56	19	19	4	98
Total	27 998	8 897	6 184	3 507	46 586

Les pays de destination des émigrés de la région du Centre-Ouest sont principalement la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Mali. Neuf émigrés sur dix vont en Côte d'Ivoire. La tendance observée au niveau régional demeure également dans les provinces. Près d'un cinquième des émigrés de la province de la Sissili vont au Ghana, pays frontalier de ladite province. Cependant, on enregistre, globalement, très peu d'émigrés ayant pour destination les autres pays d'Afrique. Il en est de même pour les autres continents du monde (tableau 8.16).

Tableau 8.18 : Répartition des émigrés du Centre Ouest par province et selon le pays de destination

Province	Pays de destination						Total
	Côte d'Ivoire	Ghana	Mali	Autres pays CEDEAO	Autres pays d'Afrique	Pays autres continents	
Boulkiemdé							
Effectifs	19 735	63	58	75	71	163	20 165
Proportions (%)	97,8	0,3	0,3	0,4	0,4	0,8	100,0
Sanguié							
Effectifs	7 163	35	388	26	12	39	7 663
Proportions (%)	93,4	0,5	5,1	0,3	0,2	0,5	100,0
Sissili							
Effectifs	3 704	1 193	91	48	77	40	5 153
Proportions (%)	71,8	23,2	1,8	0,9	1,5	0,8	100,0
Ziro							
Effectifs	2766	242	67	37	13	26	3151
Proportions (%)	87,8	7,7	2,1	1,2	0,4	0,8	100,0
Ensemble							
Effectifs	33 368	1 533	604	186	173	268	36 132
Proportions (%)	92,4	4,2	1,7	0,5	0,5	0,7	100,0

8.3. PRETENTION A MIGRER ET TRANSFERT D'ARGENT

Cette section s'intéresse aux intentions des populations de la région du Centre-ouest à migrer dans les 12 prochains mois qui suivent le recensement de 2019 et aux transferts d'argent de l'extérieur vers la région, notamment au niveau ménage. Il s'est agi de questionner les ménages sur le fait d'avoir reçu ou non un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois de la part d'un Burkinabè vivant à l'extérieur.

Au total, 17 397 personnes résidant dans le Centre-ouest ont l'intention de migrer dans les 12 prochains mois qui suivent le dénombrement du 5^e RGPH. C'est surtout ceux n'ayant jamais migré qui projettent migrer. Ils constituent 78,5% des potentiels émigrés. Selon les provinces, les proportions sont relativement les mêmes.

Tableau 8.19 : Répartition des potentiels émigrants internationaux dans le Centre Ouest selon le sexe

Statut migratoire	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
interne						
Boulkiemdé						
Non migrant	4 122	76,5	2 965	76,2	7 087	76,4
Migrant interne	1 263	23,5	928	23,8	2 191	23,6
Total	5 385	100,0	3 893	100,0	9 278	100,0
Sanguié						
Non migrant	1 877	86,2	1 349	81,6	3 226	84,2
Migrant interne	300	13,8	305	18,4	605	15,8
Total	2 177	100,0	1 654	100,0	3 831	100,0
Sissili						
Non migrant	1 375	80,3	630	74,4	2 005	78,4
Migrant interne	337	19,7	217	25,6	554	21,6
Total	1 712	100,0	847	100,0	2 559	100,0
Ziro						

Statut migratoire interne	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Non migrant	885	78,6	457	75,8	1 342	77,6
Migrant interne	241	21,4	146	24,2	387	22,4
Total	1 126	100,0	603	100,0	1 729	100,0
Centre Ouest						
Non migrant	8 259	79,4	5 401	77,2	13 660	78,5
Migrant interne	2 141	20,6	1 596	22,8	3 737	21,5
Total	10 400	100,0	6 997	100,0	17 397	100,0

La proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois avant le dénombrement est de 12,3% dans la région du Centre-Ouest contre 7,7% au plan national. Selon le milieu de résidence, la proportion des ménages urbains ayant reçu un transfert d'argent est de 12,7% tandis que celle des ménages ruraux est de 10,9% (tableau 8.20).

Tableau 8.20 : Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence

Milieu de résidence	Nombre total de ménage	Ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois	
		Effectif	Proportion (%)
Urbain	60 022	6 521	10,9
Rural	214 237	27 305	12,7
Ensemble	274 259	33 826	12,3

La proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent, de l'extérieur, dans la province du Boulkiemdé (16,4%) que dans les trois autres provinces de la région. La province de la Sissili est celle où peu de ménages ont reçu un transfert d'argent d'un burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois (6,1%).

Tableau 8.21 : Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois selon la province

Province	Nombre total de ménage	Ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois	
		Effectif	Proportion (%)
Boulkiemdé	119 022	19 579	16,4
Sanguié	61 989	7 675	12,4
Sissili	54 658	3 350	6,1
Ziro	38 590	3 222	8,3
Total	274 259	33 826	12,3

CONCLUSION

L'analyse de la migration dans la région du Centre-Ouest a montré que 21,5% des résidents sont des migrants. Il ressort également que 90,2% des résidents de cette région sont des natifs. Ces résidents viennent aussi bien de l'intérieur du pays que de l'extérieur. La migration interprovinciale est relativement faible et concerne beaucoup plus les femmes.

Concernant l'intention de migrer dans les 12 mois qui suivent le dénombrement, on retient que 17 397 personnes résidantes dans le Centre-Ouest ont cette intention. C'est surtout ceux n'ayant jamais migré qui ont cette intention, ils représentent 78,5% des potentiels émigrés.

Au titre du transfert d'argent, 12,3% des ménages ont reçu un transfert d'argent de l'extérieur au cours des 12 derniers mois avant le dénombrement du recensement 2019.

CHAPITRE 9 : ANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Les personnes handicapées constituent l'un des groupes vulnérables les plus marginalisés au sein des sociétés, avec une faible participation à l'éducation, à la santé, à l'emploi, ou plus généralement aux activités sociales. Ces discriminations sont la résultante à la fois de l'indisponibilité de services prenant en compte leurs besoins spécifiques, de l'inadéquation et de la mauvaise qualité des services existants, mais aussi de la stigmatisation dont les personnes handicapées sont victimes.

L'agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) dont l'ambition est de « ne laisser personne de côté », intègre pleinement le handicap dans une perspective inclusive et participative des politiques de développement. Il répond ainsi aux attentes énoncées dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) adoptée en 2006 par les Nations Unies et entrée en vigueur en 2008. Le Burkina Faso fait partie des 177 pays ayant ratifié la CDPH et ayant souscrit aux ODD dont au total, 13 cibles incluent les personnes handicapées².

Au Burkina Faso, des dispositions existent en vue de l'amélioration des conditions de vie de la personne handicapée. Plusieurs textes juridiques³ ont été adoptés, beaucoup de programmes ont été élaborés et plusieurs institutions de la place s'intéressent à ce groupe. En complément de ces dispositifs, les personnes handicapées sont organisées en associations œuvrant pour la promotion de leur inclusion sociale. Les principales sont l'Antenne Locale d'Humanité et Inclusion (anciennement appelé Handicap international), la Fédération Burkinabè des Associations pour la Promotion des Personnes Handicapées (FEBAH), l'Association des Parents et Amis d'Enfants encéphalopathies (APEE), l'Association pour la Promotion des Femmes Handicapées (APFH), l'Association Être Comme les Autres (ECLA).

La bonne inclusion des personnes handicapées dans les politiques de développement implique de disposer de données de qualité permettant la connaissance des populations concernées, de leurs besoins spécifiques, des actions à mettre en œuvre pour y répondre et leur suivi. Plus spécifiquement, l'analyse de cette thématique concerne : (i) la prévalence du handicap au niveau régional ; (ii) ses variations selon les types de limitations fonctionnelles ; (iii) les caractéristiques sociodémographiques des personnes handicapées selon les entités de résidence.

Collecte de données

La détermination du handicap dans le 5^e RGPH suit les principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et des logements (Nations Unies, 2017). L'évaluation du handicap chez un individu est faite à partir des réponses fournies à six questions concernant les difficultés à réaliser les activités de base (ou fonctions) suivantes : voir, entendre, marcher ou monter des escaliers, se souvenir ou se concentrer, prendre soin de soi, communiquer

² Les cibles mentionnant clairement les personnes handicapées sont : la cible 4.5 relative à l'égalité des chances de l'ODD4 (qui vise l'éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous) ; la cible 8.5 relative au plein emploi et au travail décent de l'ODD8 (qui vise la croissance économique, le plein emploi productif et le travail décent pour tous) ; la cible 10.2 relative à l'autonomisation et l'intégration de l'ODD10 (qui vise la réduction des inégalités entre les pays et en leur sein) ; la cible 11.2 relative aux transports sûrs, accessibles et viables de l'ODD11 : (qui vise l'accessibilité pour tous à des villes et établissements humains sûrs, résilients et durables) ; et la cible 17.18 relative au recueil de données de l'ODD17 (qui porte sur les partenariats pour la réalisation des ODD).

³ La Zatu n° 86-005/CNR/PRES du 16 Janvier 1986 portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées ; Le Kiti n° 86-149 du 30 Avril 1986 portant dispositions à prendre en faveur des handicapés dans la construction des bâtiments. Le décret n° 94-44 du 2 Février 1994 portant fixation des conditions de délivrance de la carte d'invalidité aux personnes handicapées. Constitution du 11 juin 1991 en son article 18, la loi N° 13/96/ADP du 15 Novembre 1995, la loi N°13/96/ADP du 9 mai 1996, la loi N°20/96/ADP du 10 Juillet 1996, et la loi N° 43/96/ADP du 13 Novembre 1996.

(expression et réception). Il n'est pas attendu du répondant qu'il identifie par lui-même son handicap. C'est l'analyste qui fait cette classification à partir des réponses fournies par les personnes qui déclarent éprouver « beaucoup de difficultés » ou qu'elles « ne parviennent pas du tout » à réaliser une certaine action au moins pour une des six questions posées sur le fonctionnement.

La détermination de la limitation fonctionnelle à partir des six questions de la brève série du Groupe de Washington ne permet pas de prendre en compte les différents aspects du modèle social du handicap. Il est complété, comme dans le cas du 5^e RGPH, par des questions relatives à la participation des individus telles que sur l'éducation ou l'emploi. Ces questions permettent d'examiner l'influence de l'environnement sur la relation entre le fonctionnement individuel et la participation (Groupe de Washington, 2020).

Les questions relatives à la limitation de fonctionnement sur ces six domaines posés aux personnes interrogées lors du recensement sont :

(Nom) a-t-il/elle des difficultés à voir, même s'il/elle porte des lunettes ?

(Nom) a-t-il/elle des difficultés à entendre, même à l'aide d'une prothèse auditive ?

(Nom) a-t-il/elle des difficultés à marcher ou à monter des marches ?

(Nom) a-t-il/elle des difficultés à se souvenir ou à se concentrer ?

(Nom) a-t-il /elle des difficultés à prendre soin de lui-même, à effectuer des activités comme se laver ou à s'habiller ?

En utilisant sa langue habituelle (usuelle), (Nom) a-t-il/elle des difficultés à communiquer (par exemple à comprendre ou se faire comprendre par les autres) ?

Les questions sur la vision, l'audition et la motricité ont été posées pour les personnes âgées de 2 ans et plus, et celles sur la mémoire/concentration, la capacité de prendre soin de soi, et la communication à l'attention de celles âgées de 5 ans ou plus.

Définition des concepts

Handicap

Est en situation de handicap, une personne qui réduit ses activités dans un environnement donné, du fait d'une déficience ou d'une limitation. Le handicap fait référence, à la fois à ces troubles présents chez l'individu, et à l'interaction entre ces troubles et l'environnement, qui peut aussi être la cause de ces restrictions. La situation de handicap entendu comme restriction de participation sociale a ainsi pour origine un problème de santé ou un trouble du fonctionnement organique (Espagnac, 2015).

Personne handicapée

Selon les Nations Unies (2006), il s'agit d'une personne qui présente une (ou des) incapacité(s) physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle durable, et dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Dans le cadre du 5^e RGPH, les personnes considérées comme handicapées sont celles pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » à au moins une des six questions relatives au fonctionnement.

Limitation fonctionnelle

La logique qui sous-tend la classification du handicap par la CIF est que les maladies, accidents

ou malformations peuvent être la cause de dysfonctionnements ou lésions des organes, des tissus ou du cerveau (tels que paralysie, la malvoyance, le trouble neuronal, etc.) donnant lieu à des déficiences. La détérioration des fonctions motrices, sensorielles ou mentales qui peuvent découler de ces déficiences constituent les limitations fonctionnelles (Espagnac, 2015).

Limitations fonctionnelles multiples ou multi handicap

Les limitations fonctionnelles font référence aux personnes pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » pour au moins deux des six questions de la brève série de questions du Groupe de Washington. Ce terme est utilisé ici comme synonyme de multi handicap qui fait référence à l'association de diverses déficiences ou limitations associées. Le multi handicap est ainsi analysé dans ce rapport chez les individus qui ont déclaré une limitation fonctionnelle pour au moins deux domaines de fonctionnement.

Domaines de fonctionnement

Les limitations fonctionnelles sont classées en domaines fonctionnels qui sont la vision, l'audition, la mobilité, la mémoire et la concentration, la capacité de prendre soin de soi et la communication.

Prévalence du handicap

La prévalence du handicap est le rapport entre le nombre de personnes identifiées comme handicapées dans une population donnée et l'effectif total de cette population. Ce rapport présente la prévalence globale du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus.

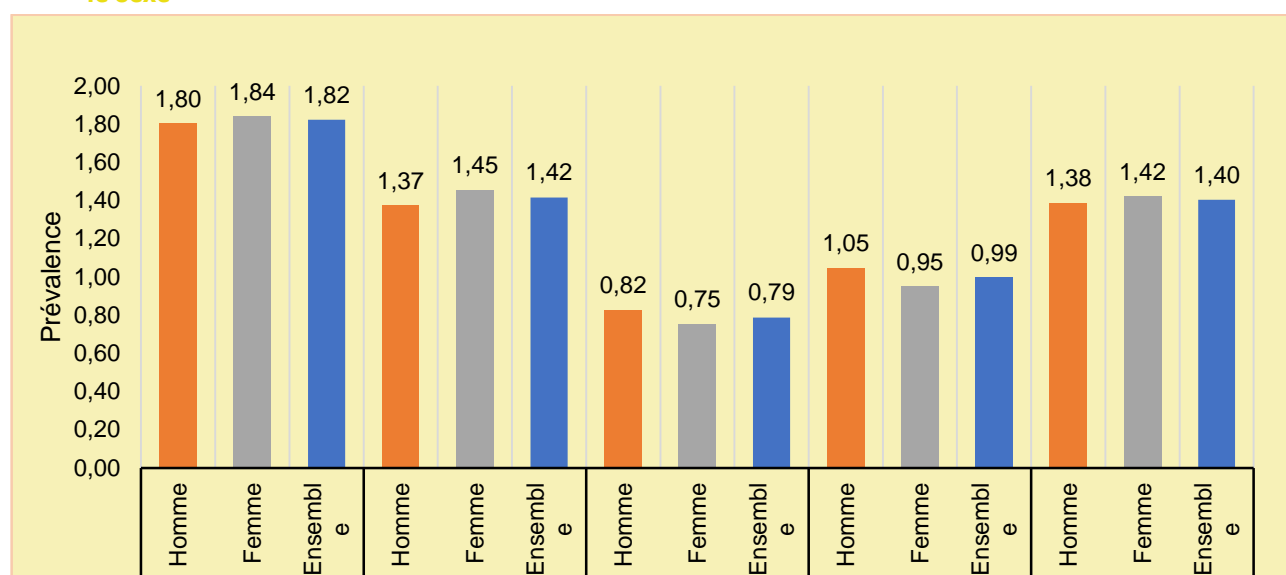
$$\text{Prévalence du handicap} = \frac{\text{Nombre de personnes handicapées dans une population donnée}}{\text{Effectif de cette population}} \times 100$$

9.1. PREVALENCE DU HANDICAP

La prévalence globale du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus dans la région du Centre-Ouest est de 1,4%. A l'intérieur de chaque province, cette prévalence varie très peu selon le sexe.

L'analyse comparative entre les provinces met en évidence une prévalence plus élevée (1,8%), quel que soit le sexe dans la province du Boulkiemdé. Les plus faibles prévalences sont observées dans la province de la Sissili (0,8%) aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Graphique 9.1 : Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par province selon le sexe



La situation du handicap est variable selon le milieu de résidence (tableau 9.2). En effet, la prévalence est un peu plus élevée en milieu rural (1,5%) qu'en milieu urbain (1,0%).

Tableau 9.1 : Prévalence du handicap dans la population de 5 ans ou plus par milieu de résidence

Milieu de résidence	Prévalence (%)
Urbain	1,0
Rural	1,5

L'analyse selon le groupe d'âge (tableau 9.3) indique une augmentation des niveaux de handicap avec l'âge. En effet, c'est à partir de 45 ans que la prévalence du handicap atteint ou dépasse la moyenne régionale (supérieure à 1,4%). Les taux de prévalence les plus élevés (supérieurs à 10%) s'observent dans la population des personnes handicapées âgées (à partir de 75 ans). L'on peut penser que la perte des capacités fonctionnelles ou la détérioration de celles-ci s'accroît avec l'âge.

L'analyse suivant le sexe montre que le taux de prévalence chez les hommes reste toujours supérieur à celui des femmes quel que soit le groupe d'âge. Il dépasse le niveau régional à partir de 50 ans chez les femmes (2,1%) et à partir de 40 ans chez les hommes (1,4%).

Tableau 9.2 : Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par groupe d'âge et par sexe

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	0,5	0,4	0,4
10-14	0,5	0,4	0,4
15-19	0,6	0,5	0,5
20-24	0,7	0,6	0,7
25-29	0,8	0,7	0,7
30-34	1,1	0,9	0,9
35-39	1,3	0,9	1,1
40-44	1,5	1,1	1,3
45-49	1,7	1,4	1,5
50-54	1,9	2,1	2,0
55-59	3,1	2,5	2,8
60-64	4,5	4,0	4,2

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
65-69	5,8	4,8	5,3
70-74	9,3	7,8	8,4
75-79	12,8	10,7	11,6
80-84	19,2	15,6	16,9
85 ou +	26,4	24,7	25,3
Centre-ouest	1,4	1,4	1,4

9.2. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES PERSONNES HANDICAPEES

L'analyse suivant le groupe d'âge indique des proportions enlevées de personnes handicapées chez les plus de 70 ans. On observe également des disparités suivant le sexe. En effet, à ces mêmes âges, la proportion de femmes handicapées est supérieure à celles des hommes handicapés. L'on peut donc affirmer que le handicap augmente avec l'âge.

Dans cette population, les femmes (55,1%) représentent plus de la moitié. L'âge moyen des personnes handicapées est de 53,7 ans et plus de la moitié de cette population a 58 ans. L'analyse suivant le sexe montre que les hommes handicapés sont plus jeunes que les femmes handicapées. L'âge médian est de 55 ans pour les hommes et de 60 ans pour les femmes. Ces résultats montrent que le handicap s'installe chez les personnes d'un âge avancé (tableau 9.1).

Tableau 9.3 : Répartition (%) des personnes handicapées de 5 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe

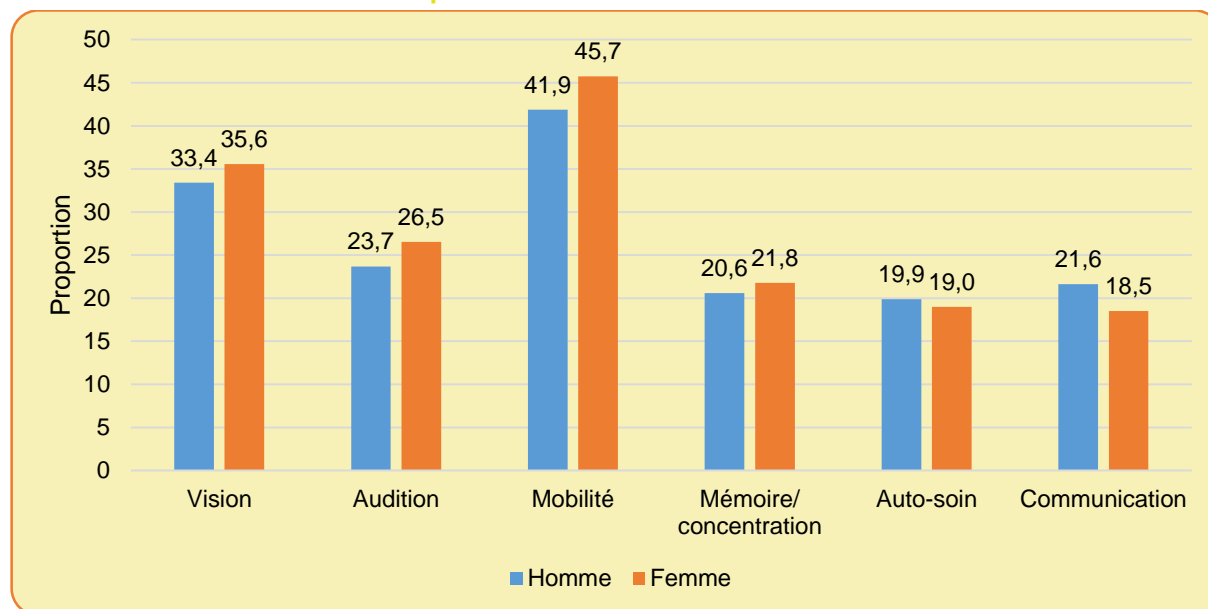
Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	3,4	2,9	6,3
10-14	2,9	2,5	5,4
15-19	2,6	2,2	4,8
20-24	2,0	2,1	4,2
25-29	1,7	2,0	3,7
30-34	1,9	2,5	4,4
35-39	2,1	2,3	4,3
40-44	2,0	2,3	4,3
45-49	1,9	2,1	4,0
50-54	1,9	3,0	4,9
55-59	2,3	2,8	5,1
60-64	2,9	3,8	6,7
65-69	2,8	3,2	5,9
70-74	3,9	4,9	8,8
75-79	3,3	3,7	7,1
80-84	3,0	4,4	7,5
85 ou +	4,4	8,5	12,9
Total	44,9	55,1	100,0
Age moyen	50,8	56,1	53,7
Age médian	55	60	58

9.3. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE

L'analyse révèle une prédominance des limitations fonctionnelles relatives à la mobilité et à la vision au sein de la population des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la région

du Centre-Ouest quel que soit le sexe. La proportion du handicap moteur est plus importante chez les femmes (45,7%) que chez les hommes (41,9%). Il en est de même pour le handicap visuel dont la proportion est plus élevée chez les femmes (35,6%) que chez les hommes (33,4%). Pour les types de limitations fonctionnelles « auto-soin » et « communication », les pourcentages sont plus enlevés dans la population masculine que féminine (graphique 9.2).

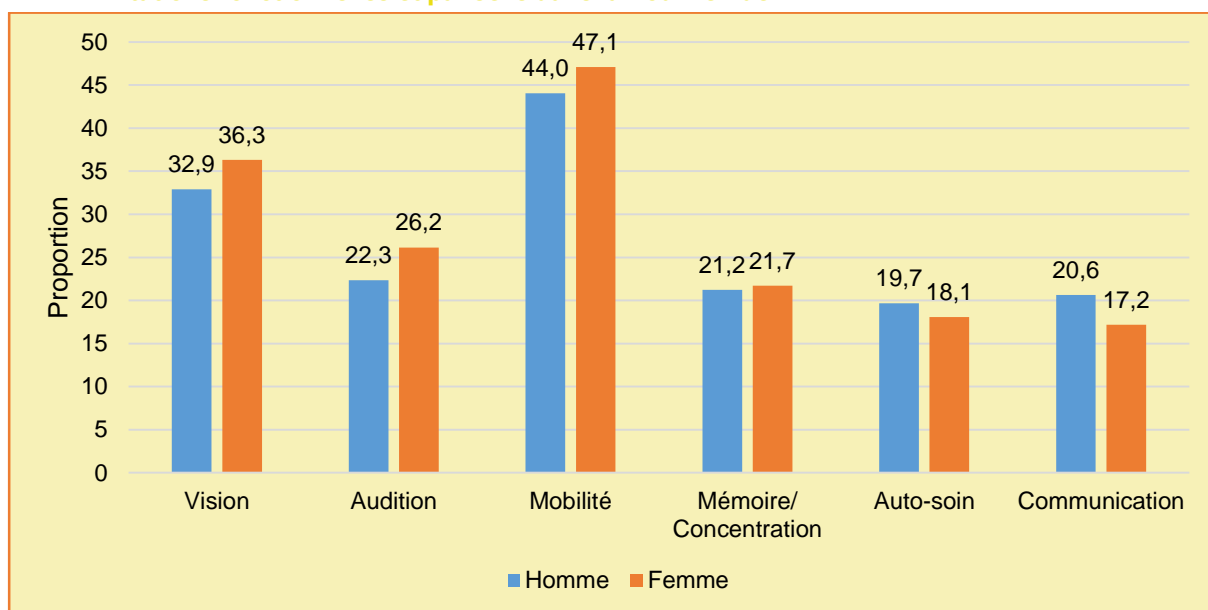
Graphique 9.2 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans le Centre-ouest



L'analyse suivant les provinces montre les mêmes tendances observées précédemment au niveau de la région.

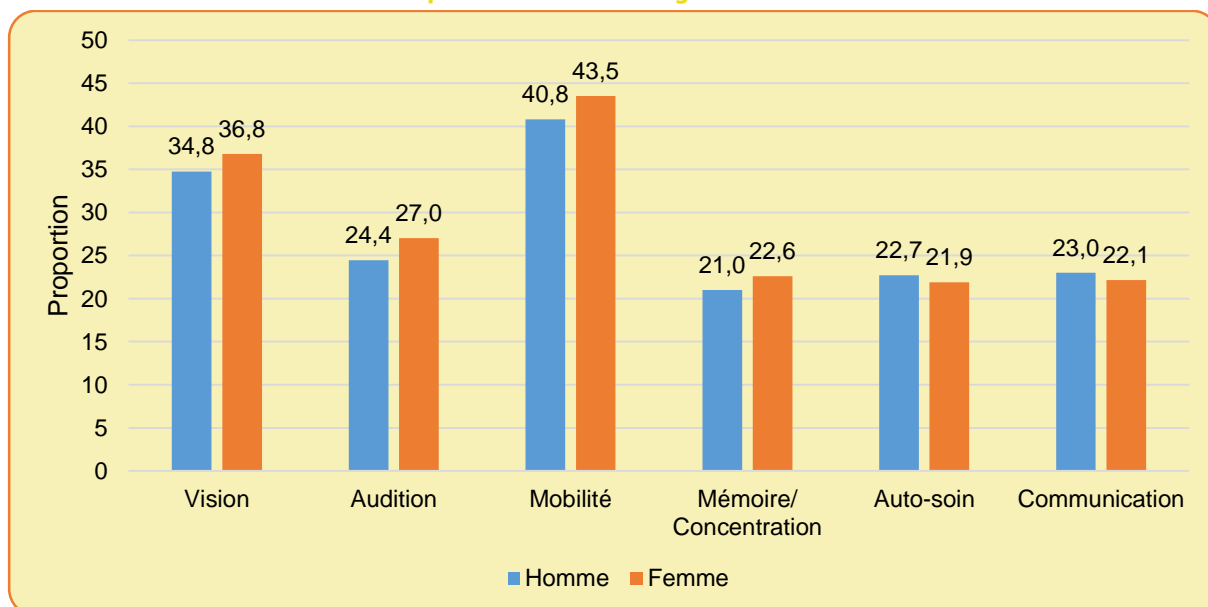
Dans la province du Boulkiemdé, on observe une prédominance des limitations fonctionnelles relatives à la mobilité et à la vision au sein de la population, le handicap moteur concerne plus les femmes (47,1%) que les hommes (44,0%). La même tendance est observée pour le handicap visuel et le handicap auditif. Pour la mémoire/concentration, l'auto-soin et la communication, on note une proportion plus élevée d'hommes handicapés que de femmes handicapées.

Graphique 9.3 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans la Boulkiemdé



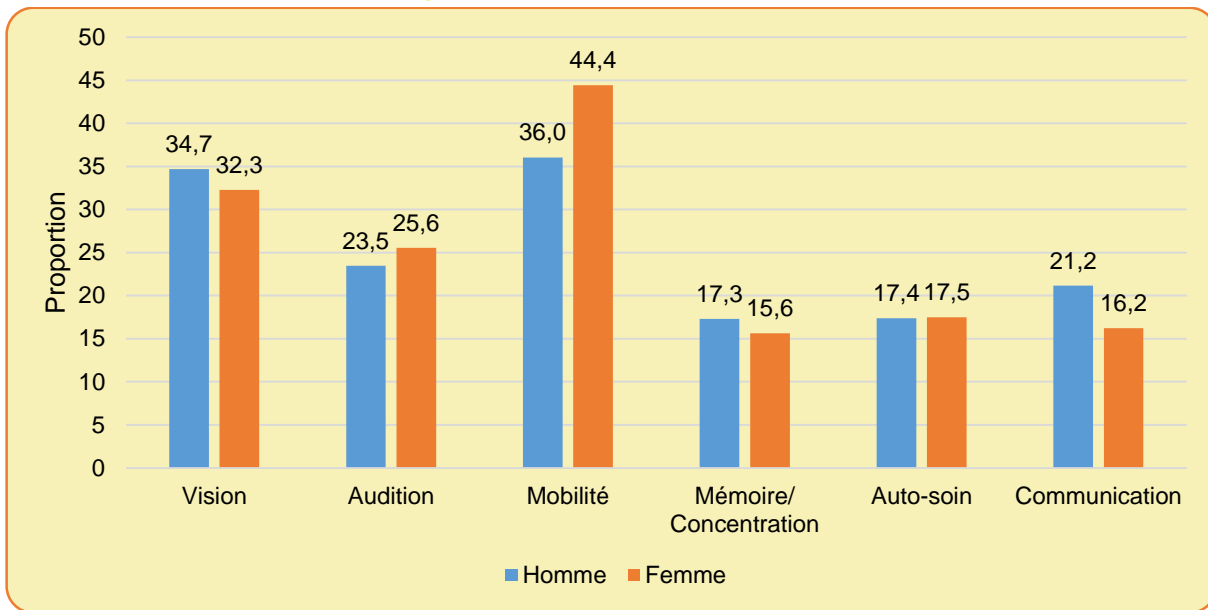
Au niveau de la province du Sanguié, on observe également une prédominance des limitations fonctionnelles relatives à la mobilité et à la vision au sein de la population, le handicap moteur, visuel et auditif frappe plus les femmes que les hommes. Pour la mobilité, par exemple, on note 43,5% de femmes handicapées contre 40,8% d'hommes handicapés. La même tendance est observée pour la mémoire/concentration. En revanche, les handicaps de l'auto-soin et de la communication touchent plus les hommes que les femmes.

Graphique 9.4 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans la Sanguié



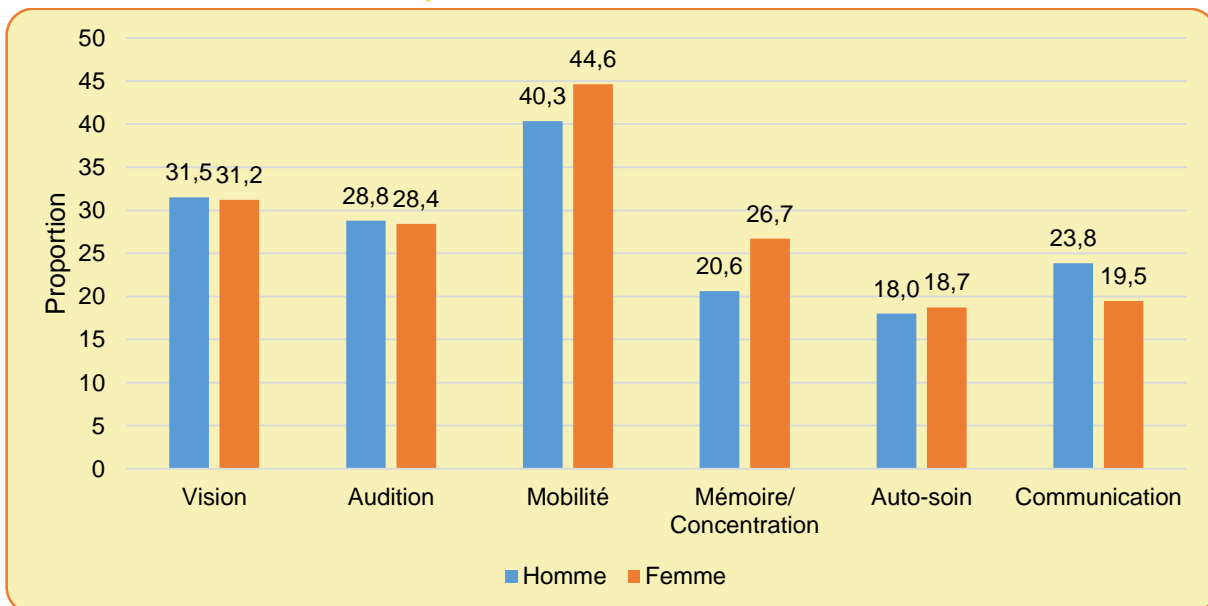
Dans la province de la Sissili, on observe également une prédominance des limitations fonctionnelles relatives à la mobilité et à la vision au sein de la population, les femmes sont plus touchées que les hommes par le handicap moteur et le handicap auditif. Pour les autres types de limitations fonctionnelles, les proportions d'hommes dépassent celles de femmes.

Graphique 9.5 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans la Sissili



Dans la province du Ziro, on observe également une prédominance des limitations fonctionnelles relatives à la mobilité et à la vision au sein de la population. L'analyse selon le sexe montre que les femmes prédominent dans les limitations fonctionnelles relatives à la mobilité, à la mémoire/concentration et à l'auto-soin. Les hommes sont plus touchés par le handicap visuel et le handicap relatif à la communication.

Graphique 9.6 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans la Ziro



9.4. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE ET MILIEU DE RESIDENCE

L'examen selon le milieu de résidence montre les mêmes tendances que ce qui a été observé précédemment au niveau régional et provincial. Le handicap moteur et visuel reste dominant quel que soit le milieu de résidence. Le pourcentage de femmes handicapées moteur est plus enlevé en milieu rural (45,9%) qu'en milieu urbain (44,7%) contrairement à celui des hommes (41,7% en milieu rural contre 42,8% en milieu urbain).

Tableau 9.4 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus par sexe et milieu de résidence selon le type de limitation fonctionnelle

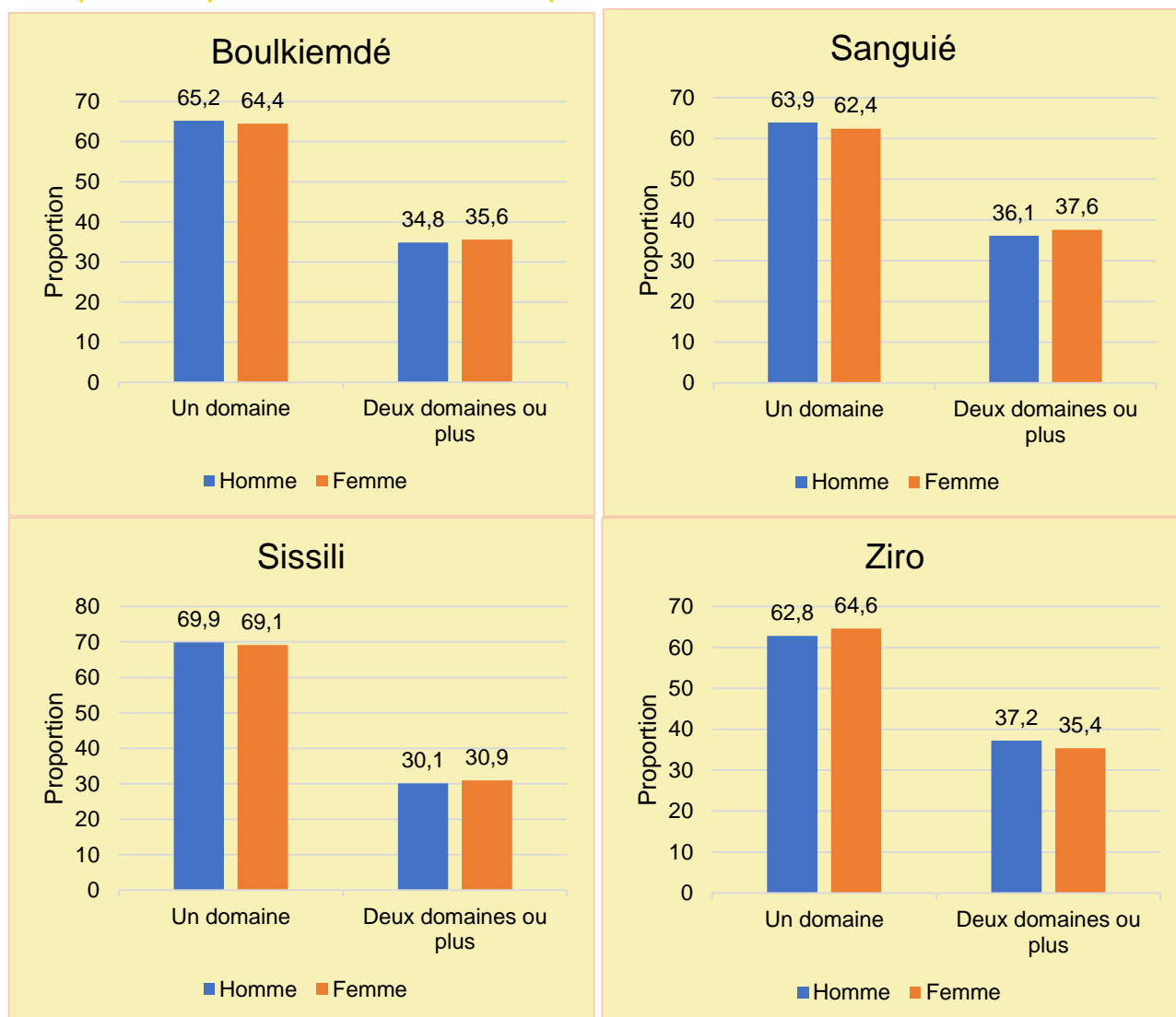
Milieu de résidence	Sexe	Vision	Audition	Mobilité	Mémoire concentration	Auto soin	Communication
Urbain	Masculin	30,2	18,1	42,8	16,9	18,3	24,6
	Féminin	35,1	17,5	44,7	15,9	17,6	25,0
	Ensemble	32,8	17,8	43,8	16,4	17,9	24,8
Rural	Masculin	33,8	24,5	41,7	21,1	20,1	21,2
	Féminin	35,6	27,7	45,9	22,5	19,2	17,6
	Ensemble	34,8	26,2	44,0	21,9	19,6	19,2
Ensemble	Masculin	33,4	23,7	41,9	20,6	19,9	21,6
	Féminin	35,6	26,5	45,7	21,8	19,0	18,5
	Ensemble	34,6	25,2	44,0	21,2	19,4	19,9

9.5. MULTI HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION HANDICAPEE DE 5 ANS OU PLUS

Cette section présente la répartition des personnes handicapées de 5 ans ou plus de la région selon qu'ils sont ou non dans une situation de multi handicap. La population en situation de multi handicap dans la région du Centre-Ouest est moins importante comparativement à la population concernée par une seule limitation fonctionnelle.

L'analyse selon la province et le sexe (graphique 9.5) montre des proportions pratiquement identiques entre hommes et femmes souffrant d'une limitation fonctionnelle ou de plus d'une limitation fonctionnelle.

Graphique 9.7 : Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par province et par sexe selon le multi handicap



L'analyse de la situation de multi handicap selon le milieu de résidence (tableau 9.5) présente quasiment les mêmes tendances observées plus haut dans les provinces. Dans la population des personnes handicapées, en milieu urbain, environ trois individus sur dix (29,2%) sont concernés par le multi handicap.

Tableau 9.5 : Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par sexe et par milieu de résidence selon le multi handicap

Milieu de résidence	Sexe	Nombre de domaines de limitations fonctionnelles		
		Un domaine	Deux domaines ou +	Total
Urbain	Masculin	71,2	28,8	100,0
	Féminin	70,5	29,5	100,0
	Ensemble	70,8	29,2	100,0
Rural	Masculin	64,4	35,6	100,0
	Féminin	63,7	36,3	100,0
	Ensemble	64,0	36,0	100,0
Ensemble	Masculin	65,2	34,8	100,0
	Féminin	64,4	35,6	100,0
	Ensemble	64,8	35,2	100,0

9.6. STATUT SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES

Cette section porte sur la fréquentation scolaire des personnes handicapées âgées de 6 à 16 ans ainsi que sur l’alphabétisation de celles âgées de 15 ans ou plus. L’éducation est un droit fondamental. Au Burkina Faso, l’âge scolaire obligatoire est de 6 à 16 ans. Tout enfant doit être maintenu dans le système scolaire jusqu’à 16 ans, sans distinction de sexe ni de statut social. Cette recommandation n’est pas effective pour tous les enfants surtout pour certains groupes spécifiques.

9.6.1. STATUT SCOLAIRE ET PROVINCE DE RESIDENCE

Le niveau de scolarisation des personnes handicapées âgées de 6 à 16 ans de la région du Centre-Ouest, montre que 66,1% d’entre eux n’ont jamais fréquenté l’école, 12,8% ont déjà fréquenté l’école et seulement 21,1% ont déclaré être à l’école au moment du recensement de 2019. L’analyse suivant le sexe, montre que les hommes sont les plus défavorisés quel que soit le statut de scolarisation, comparés aux femmes (68,6% d’hommes contre 63,1% de femmes qui n’ont jamais fréquenté).

L’analyse du statut de scolarisation suivant la province de résidence montre que la majorité des personnes handicapées de 6 à 16 ans de la province de la Sissili n’ont jamais fréquenté l’école (73,7%) et les hommes handicapés sont les plus nombreux à n’avoir jamais fréquenté, comparés aux femmes (77,4% contre 69,1%). Au Boulkiemdé, la proportion de personnes handicapées qui n’ont jamais fréquenté est plus faible (61,1%) que dans les trois autres provinces de la région.

Tableau 9.6 : Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par province et par sexe selon le statut scolaire

Province	Sexe	Statut scolaire			Total
		N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	
Boulkiemdé	Masculin	64,2	14,8	21,0	100,0
	Féminin	57,5	18,1	24,4	100,0
	Ensemble	61,1	16,3	22,6	100,0
Sanguié	Masculin	70,2	8,1	21,7	100,0

Province	Sexe	Statut scolaire			
		N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	Total
	Féminin	69,0	9,2	21,8	100,0
	Ensemble	69,6	8,6	21,8	100,0
	Masculin	77,4	9,8	12,8	100,0
Sissili	Féminin	69,1	10,3	20,6	100,0
	Ensemble	73,7	10,0	16,3	100,0
Ziro	Masculin	73,6	10,0	16,4	100,0
	Féminin	67,5	11,1	21,4	100,0
	Ensemble	71,0	10,5	18,5	100,0
Centre-Ouest	Masculin	68,6	11,8	19,6	100,0
	Féminin	63,1	14,0	22,9	100,0
	Ensemble	66,1	12,8	21,1	100,0

9.6.2. STATUT SCOLAIRE ET MILIEU DE RESIDENCE

L'analyse du statut de scolarisation suivant le milieu de résidence indique que, 70,2% des personnes handicapées de 6-16 ans vivant en milieu rural n'ont jamais fréquenté l'école, très peu ont déjà fréquenté l'école (9,1%), et 20,7% ont déclarés être toujours à l'école au recensement général de la population et de l'habitation de 2019. Par contre, en milieu urbain, 39,4% n'ont jamais fréquenté l'école, 37,2% ont déclaré avoir déjà fréquenté et 23,4% fréquentent actuellement.

L'analyse suivant le sexe montre des disparités. En milieu urbain, la proportion de femmes qui ont déjà fréquenté l'école est plus élevée que celle des hommes (44,3% contre 30,3%). Il en est de même pour la fréquentation scolaire actuelle (24,2% de femmes contre 22,6% d'hommes). En milieu rural, il n'y a pas de grande différence de proportion d'hommes et de femmes qui ont déjà fréquenté l'école (9,3% et 8,8%).

Tableau 9.7 : Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par milieu de résidence et par sexe selon le statut scolaire

Milieu de résidence	Sexe	Statut scolaire			
		N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	Total
Urbain	Masculin	47,1	30,3	22,6	100,0
	Féminin	31,5	44,3	24,2	100,0
	Ensemble	39,4	37,2	23,4	100,0
Rural	Masculin	71,6	9,3	19,1	100,0
	Féminin	68,5	8,8	22,7	100,0
	Ensemble	70,2	9,1	20,7	100,0

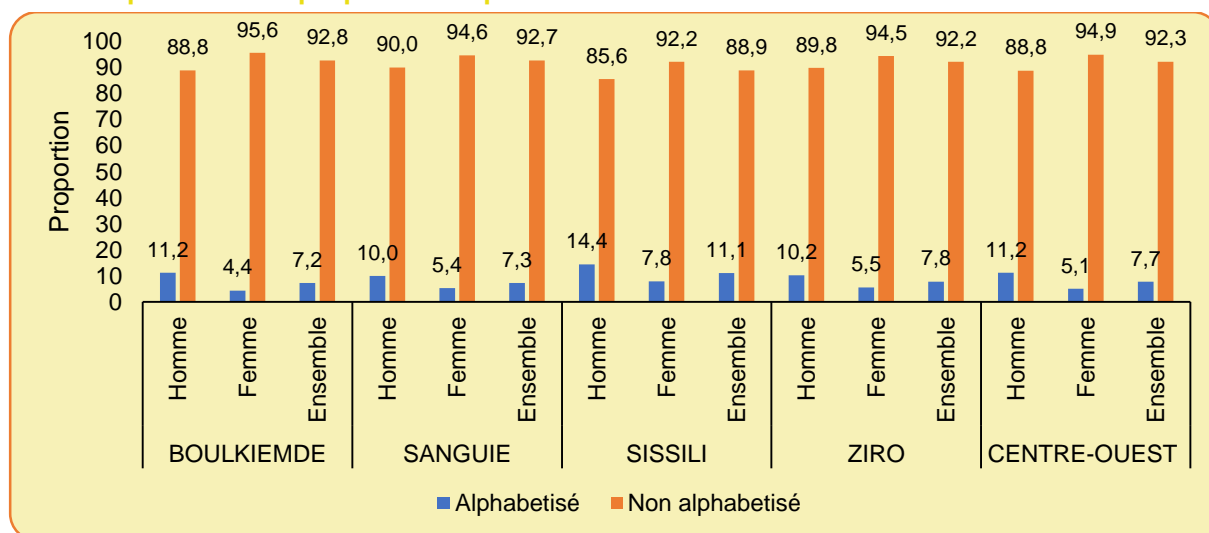
9.7. ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES

Dans la région du Centre-Ouest, la proportion de personnes handicapées de 15 ans ou plus qui sait lire et écrire dans une langue quelconque est très faible (7,7%). Suivant le sexe, les hommes handicapés sont plus alphabétisés que les femmes handicapées (11,2% contre 5,1%).

9.7.1. ALPHABETISATION ET PROVINCE DE RESIDENCE

L'analyse suivant les provinces, indique les mêmes niveaux d'alphabétisation dans l'ensemble et suivant le sexe : les hommes sont plus alphabétisés que les femmes. La province de la Sissili est celle où la proportion de handicapés est élevé quel que soit le sexe (11,1% pour l'ensemble, 14,4% d'hommes et 7,8% de femmes) (graphique 9.8).

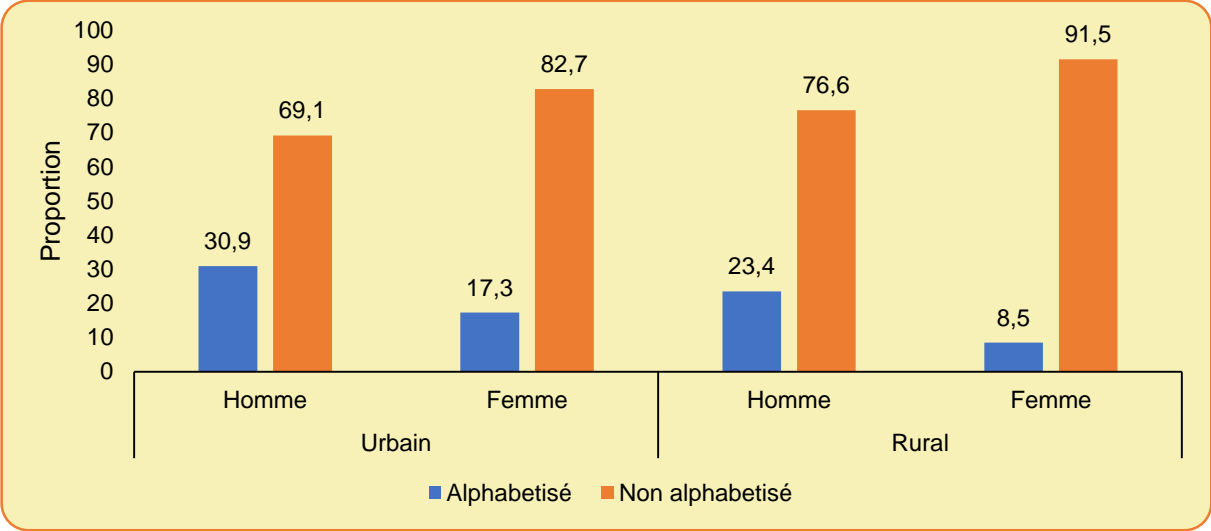
Graphique 9.8 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par province et par sexe



9.7.2. ALPHABETISATION ET MILIEU DE RESIDENCE

L'analyse du niveau d'alphabétisation des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus montre une proportion élevée de personnes handicapées alphabétisées vivant en milieu urbain qu'en milieu rural et elle est majoritairement masculine (30,9% pour les hommes et 17,3% pour les femmes) (graphique 9.7).

Graphique 9.9 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation, par milieu de résidence et par sexe



9.8. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES

Les personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus de la région du Centre-Ouest sont pour la plupart mariées (50,8%), les veuves sont 25,8% et les célibataires 20,5%. La proportion des divorcées/séparées (1,4%) et des unions libres (1,5%) sont relativement plus faibles. Les hommes sont pour la plupart mariés (64,3%), célibataires (28,9%). Quant aux femmes, les mariées représentent 40,1%, les veuves 43,0%.

En milieu rural, la proportion des mariés est légèrement plus élevée en milieu rural (50,9%) qu'en milieu urbain (49,0%). Il en est de même pour la proportion de veufs/veuves. Par contre, en milieu urbain, la proportion des célibataires (26,2%) est supérieure à celle en milieu rural (19,8%).

Les proportions des hommes mariés et des hommes célibataires restent supérieures à celles des femmes mariées et femmes célibataires respectivement et ce, quel que soit le milieu de résidence. Par contre, la proportion de veuves est plus élevée que celle des veufs aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural (tableau 9.8).

Tableau 9.8 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial

Milieu de résidence	Sexe	Statut matrimonial					Total
		Célibataire	Marié (e)	Divorcé (e)/ séparé (e)	Veuf / Veuve	Union libre	
Urbain	Masculin	33,3	59,0	1,2	3,5	3,0	100,0
	Féminin	20,3	40,7	1,9	34,5	2,6	100,0
	Ensemble	26,2	49,0	1,6	20,4	2,8	100,0
Rural	Masculin	28,2	65,1	1,3	3,8	1,6	100,0
	Féminin	13,2	40,0	1,5	44,1	1,2	100,0
	Ensemble	19,8	50,9	1,4	26,5	1,4	100,0
Ensemble	Masculin	28,9	64,3	1,2	3,8	1,8	100,0
	Féminin	14,0	40,1	1,6	43,0	1,3	100,0
	Ensemble	20,5	50,8	1,4	25,8	1,5	100,0

CONCLUSION

La prévalence du handicap dans la région du Centre-ouest est de 1,4 %. La province du Boulkiemdé connaît la prévalence du handicap la plus élevée de la région avec 1,8%. Le phénomène touche légèrement plus les femmes (1,42%) que les hommes (1,38%). Cependant, la prévalence du handicap est plus élevée en milieu rural (1,5%) qu'en milieu urbain (1,0%). Le taux de prévalence du handicap croît avec l'âge aussi bien chez les hommes que les femmes.

Le handicap moteur (mobilité), suivi du handicap visuel (vision) puis du handicap auditif (audition) touchent le plus la population des personnes handicapées et ce, quels que soient la province et le milieu de résidence. La proportion de personnes handicapées ayant une limitation dans au moins deux domaines de fonctionnement est de 35,2% dans la région. Cette proportion est plus élevée en milieu rural (36,0%). Les hommes et les femmes sont touchés presque au même titre par le multi handicap.

Sur le plan de l'éducation, il ressort que 66,1% des personnes handicapées n'ont jamais fréquenté et que moins de 21,1% fréquentent actuellement. Cette discrimination reste plus accentuée chez les femmes et aussi en milieu rural. La proportion des non alphabétisées au sein de cette population est très élevée avec des disparités selon le sexe et le milieu de résidence.

En ce qui concerne l'état matrimonial, on retient que les personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus de la région du Centre-Ouest sont pour la plupart mariées (50,8%), les veuves sont 25,8% et les célibataires 20,5%. La proportion des divorcées/séparées (1,4%) et des unions libres (1,5%) sont relativement plus faibles. Les hommes sont pour la plupart mariés (64,3%), célibataires (28,9%). Quant aux femmes, les mariées représentent 40,1%, les veuves 43,0%.

CHAPITRE 10 : POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE

INTRODUCTION

Le système d'état civil au Burkina Faso est peu développé. Ce système d'observation continue pourrait pourtant fournir des données de bonne qualité à tout moment sur un ensemble d'évènements tels que les naissances, les décès, les mariages, etc. La possession d'un acte de naissance est un droit fondamental pour tout citoyen et surtout pour les enfants qui ont besoin d'être scolarisés.

Collecte des données

La question qui a été posée lors du 5e RGPH pour identifier les personnes possédant un acte de naissance est formulée comme suit : « (NOM) possède-t-il/elle un acte de naissance ou toute autre pièce justifiant sa date de naissance » ?

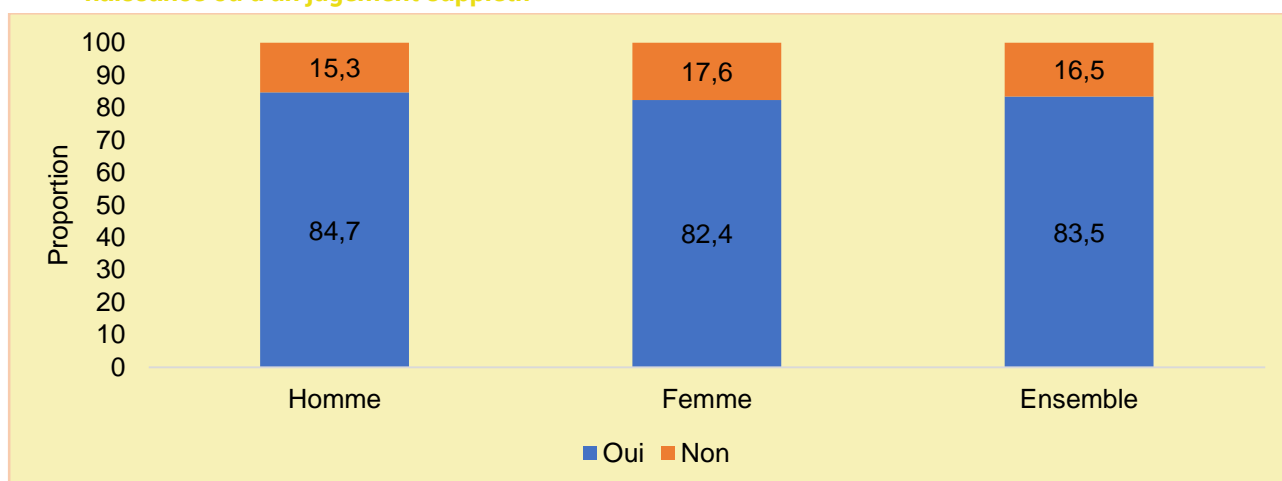
Définition des concepts

Possession d'un acte de naissance : c'est le fait d'avoir un acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance.

10.1. DONNEES GLOBALES

Dans la région du Centre-Ouest, 83,5% de la population disposent d'un acte de naissance. Une analyse différentielle selon le sexe montre une proportion de personnes possédant un acte de naissance légèrement supérieure chez les hommes (84,7% contre 82,4% chez les femmes) (graphique 10.1).

Graphique 10.1 : Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif



10.2. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR GROUPE D'AGE

Lorsqu'on s'intéresse aux enfants de 0 à 6 ans sans distinction de sexe, les proportions de possession d'acte de naissance varient entre 74,1% et 77,1%. Une analyse différentielle selon le

sexe montre que la proportion des garçons possédant un acte de naissance est presque identique à celle des filles. Suivant les groupes d'âge, on observe les fortes proportions chez les enfants âgés de 1 an. Les faibles proportions sont observées chez les enfants de 5 ans.

Tableau 10.1 : Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance

Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Total
0	Homme	75,2	24,8	100,0
	Femme	74,1	25,9	100,0
	Total	74,7	25,3	100,0
1	Homme	77,1	22,9	100,0
	Femme	76,9	23,1	100,0
	Total	77,0	23,0	100,0
2	Homme	75,5	24,5	100,0
	Femme	75,1	24,9	100,0
	Total	75,3	24,7	100,0
3	Homme	75,3	24,7	100,0
	Femme	74,7	25,3	100,0
	Total	75,0	25,0	100,0
4	Homme	75,7	24,3	100,0
	Femme	74,6	25,4	100,0
	Total	75,1	24,9	100,0
5	Homme	74,6	25,4	100,0
	Femme	74,3	25,7	100,0
	Total	74,5	25,5	100,0
6	Homme	75,5	24,5	100,0
	Femme	75,5	24,5	100,0
	Total	75,5	24,5	100,0
Groupe d'âge	Sexe	Oui	Non	Total
0-4	Homme	75,7	24,3	100,0
	Femme	75,0	25,0	100,0
	Total	75,4	24,6	100,0
5-9	Homme	77,5	22,5	100,0
	Femme	77,2	22,8	100,0
	Total	77,3	22,7	100,0
10-14	Homme	83,7	16,3	100,0
	Femme	83,6	16,4	100,0
	Total	83,6	16,4	100,0
15-19	Homme	88,0	12,0	100,0
	Femme	86,1	13,9	100,0
	Total	87,0	13,0	100,0
20-24	Homme	91,6	8,4	100,0
	Femme	86,7	13,3	100,0
	Total	88,9	11,1	100,0
25-29	Homme	92,1	7,9	100,0
	Femme	85,8	14,2	100,0

Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Total
30-34	Total	88,4	11,6	100,0
	Homme	92,3	7,7	100,0
	Femme	86,6	13,4	100,0
35-39	Total	88,8	11,2	100,0
	Homme	92,1	7,9	100,0
	Femme	87,0	13,0	100,0
40-44	Total	89,0	11,0	100,0
	Homme	92,5	7,5	100,0
	Femme	86,9	13,1	100,0
45-49	Total	89,1	10,9	100,0
	Homme	92,7	7,3	100,0
	Femme	87,7	12,3	100,0
50-54	Total	89,8	10,2	100,0
	Homme	92,3	7,7	100,0
	Femme	86,1	13,9	100,0
55-59	Total	88,6	11,4	100,0
	Homme	93,1	6,9	100,0
	Femme	87,4	12,6	100,0
60-64	Total	89,7	10,3	100,0
	Homme	92,1	7,9	100,0
	Femme	82,0	18,0	100,0
65-69	Total	86,0	14,0	100,0
	Homme	92,1	7,9	100,0
	Femme	82,2	17,8	100,0
70-74	Total	86,3	13,7	100,0
	Homme	89,7	10,3	100,0
	Femme	76,0	24,0	100,0
75-79	Total	81,5	18,5	100,0
	Homme	88,7	11,3	100,0
	Femme	75,4	24,6	100,0
80-84	Total	81,1	18,9	100,0
	Homme	85,7	14,3	100,0
	Femme	70,2	29,8	100,0
85 ou +	Total	75,7	24,3	100,0
	Homme	78,6	21,4	100,0
	Femme	66,6	33,4	100,0
Total	Total	70,5	29,5	100,0
	Homme	84,7	15,3	100,0
	Femme	82,4	17,6	100,0
	Total	83,5	16,5	100,0

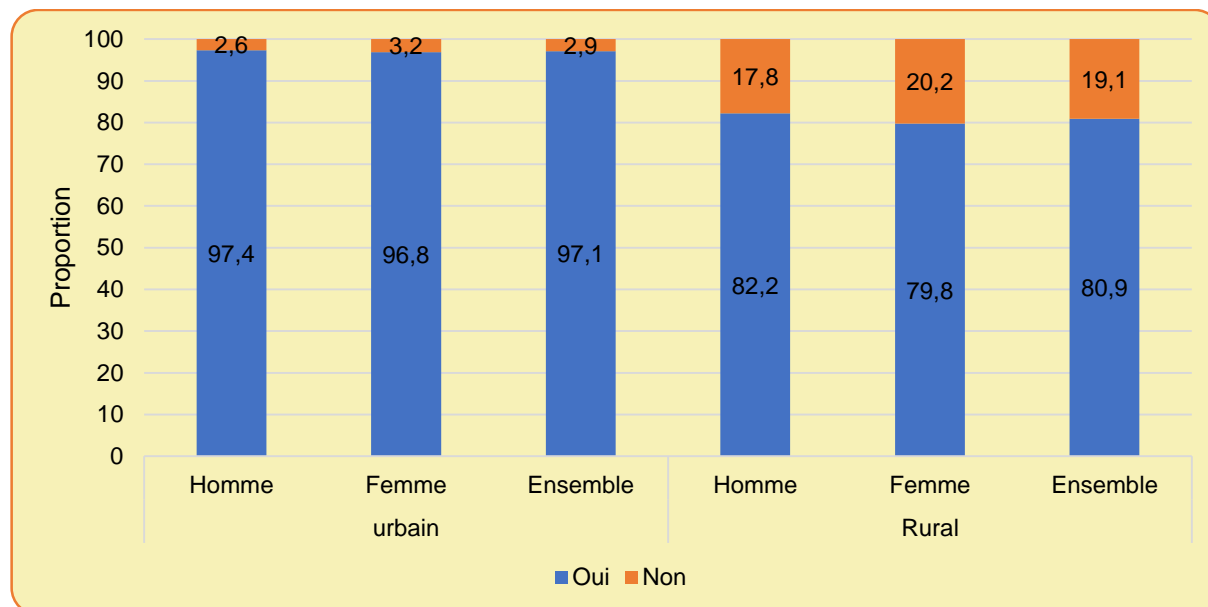
10.3. POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE ET MILIEU DE RESIDENCE

Dans le milieu urbain, 97,1 % des résidents possèdent un acte de naissance. Dans ce milieu, la

répartition des individus par sexe selon la possession d'un acte de naissance révèle que 97,4 % des hommes possèdent un acte de naissance contre 96,8 % de femmes.

Dans le milieu rural, 80,9 % des résidents ont un acte de naissance. Le niveau de la possession est plus bas en milieu rural qu'en milieu urbain. En milieu rural, la désagrégation selon le sexe indique que 82,2% des hommes possèdent un acte de naissance contre 79,8% des femmes. Dans ce milieu l'écart entre femme et homme en matière de possession d'acte de naissance est plus considérable que dans le milieu urbain (cf. graphique 10.2).

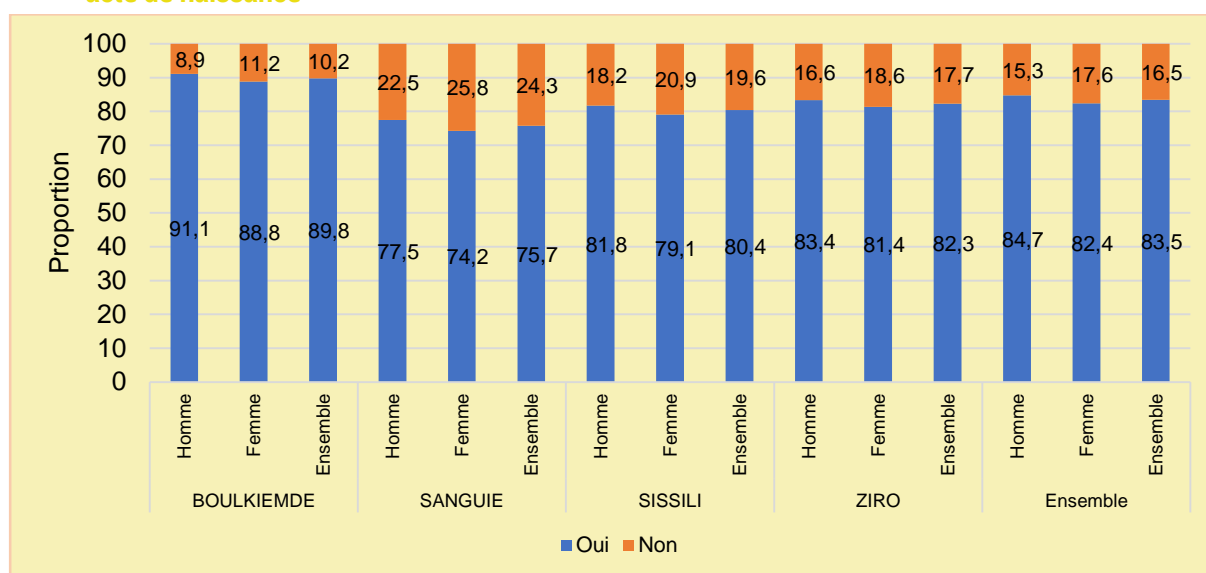
Graphique 10.2 : Répartition (%) de la population par milieu de résidence selon la possession d'un acte de naissance



10.4. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR PROVINCE

La province du Boulkiemdé affiche un niveau de possession d'acte de naissance (89,9%) supérieur à celui des autres provinces de la région du Centre-Ouest. La province du Sanguié a la plus faible proportion de personnes possédant un acte de naissance (75,7%) (graphique 10.3).

Graphique 10.3 : Répartition (%) de la population par province selon le statut de possession d'un acte de naissance



10.5. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES COMMUNES

Dans la région du Centre-Ouest, au moins 83% de la population possède un acte de naissance quelle que soit la commune considérée.

Dans la province du Boulkiemdé, les proportions vont de 78,0% à Nanoro à 96,0% à Ramongo. Les communes de Soaw, Sabou et Sourgou ont moins de 85% de possession d'acte de naissance.

Dans la province du Sanguié, les proportions sont plus faibles, allant de 56,5% à Kyon à 90,6% à Réo. A part la commune de Réo, toutes les communes de la province du Sanguié ont des proportions de possession d'acte de naissance inférieures à 80%.

La faiblesse des proportions est également constatée dans la province de la Sissili où on enregistre des niveaux allant de 57,5% à Nebelianayou à 92,9% à Léo. Les niveaux inférieurs à 80% sont observés dans les communes de Boura, Nebelianayou, Niabouri, et Silly.

Dans la province du Ziro, on observe une presque constance des niveaux de possession. Ils vont de 80,5% à Bougnounou à 86,5% à Dalo. Les niveaux sont supérieurs à 80% dans toutes les communes (tableau 10.2).

Tableau 10.2 : Répartition (%) de la population par commune selon la possession d'acte de naissance

Commune	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Boulkiemdé	89,8	10,2	100,0
Bingo	91,7	8,3	100,0
Imasgho	86,8	13,2	100,0
Kindi	86,4	13,6	100,0
Kokologho	92,5	7,5	100,0
Koudougou	95,8	4,2	100,0
Nandiala	87,9	12,1	100,0
Nanoro	78,0	22,0	100,0
Pella	87,9	12,1	100,0
Poa	90,7	9,3	100,0
Ramongo	96,0	4,0	100,0
Sabou	82,0	18,0	100,0
Sigle	94,1	5,9	100,0
Soaw	79,7	20,3	100,0
Sourgou	84,0	16,0	100,0
Thyou	87,0	13,0	100,0
Sanguié	75,7	24,3	100,0
Dassa	71,0	29,0	100,0
Didyr	75,8	24,2	100,0
Godyr	77,5	22,5	100,0
Kordie	72,2	27,8	100,0
Kyon	56,5	43,5	100,0
Pouni	66,1	33,9	100,0
Reo	90,8	9,2	100,0
Tenado	79,0	21,0	100,0
Zamo	75,1	24,9	100,0
Zawara	70,3	29,7	100,0
Sissili	80,4	19,6	100,0
Bieha	88,0	12,0	100,0
Boura	73,5	26,5	100,0
Leo	92,9	7,1	100,0
Nebelianayou	57,5	42,5	100,0
Niabouri	69,2	30,8	100,0
Silly	67,4	32,6	100,0
To	82,2	17,8	100,0
Ziro	82,3	17,7	100,0
Bakata	84,6	15,4	100,0
Bougnounou	80,5	19,5	100,0
Cassou	81,2	18,8	100,0
Dalo	86,2	13,8	100,0
Gao	84,5	15,5	100,0
Sapouy	81,5	18,5	100,0
Centre-Ouest	83,5	16,5	100,0

En examinant ces résultats pour les enfants de moins de cinq ans, on note un niveau global de 75,4%. Selon les communes, on observe des niveaux encore plus faibles à Nebelianayou (40,5%), à Kyon (44,0%). Les communes de Kordié, Kyon, Pouni, Zawara, Nebelianayou, Niabouri, et Silly,

ont des niveaux de possession d'acte de naissance inférieurs à 60% (tableau 10.3).

Tableau 10.3 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'acte de naissance

Commune	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Boulkiemdé	83,8	16,2	100,0
Bingo	84,7	15,3	100,0
Imasgho	78,5	21,5	100,0
Kindi	80,1	19,9	100,0
Kokologho	89,5	10,5	100,0
Koudougou	94,0	6,0	100,0
Nandiala	82,7	17,3	100,0
Nanoro	65,1	34,9	100,0
Pella	79,9	20,1	100,0
Poa	84,4	15,6	100,0
Ramongo	94,6	5,4	100,0
Sabou	75,1	24,9	100,0
Sigle	88,7	11,3	100,0
Soaw	68,2	31,8	100,0
Sourgou	77,6	22,4	100,0
Thyou	79,0	21,0	100,0
Sanguié	66,6	33,4	100,0
Dassa	67,2	32,8	100,0
Didyr	70,1	29,9	100,0
Godyr	72,7	27,3	100,0
Kordie	57,7	42,3	100,0
Kyon	44,0	56,0	100,0
Pouni	50,9	49,1	100,0
Reo	88,2	11,8	100,0
Tenado	67,7	32,3	100,0
Zamo	69,8	30,2	100,0
Zawara	57,2	42,8	100,0
Sissili	72,6	27,4	100,0
Bieha	84,6	15,4	100,0
Boura	69,0	31,0	100,0
Leo	89,0	11,0	100,0
Nebielianayou	40,9	59,1	100,0
Niabouri	57,6	42,4	100,0
Silly	55,8	44,2	100,0
To	74,2	25,8	100,0
Ziro	73,1	26,9	100,0
Bakata	77,4	22,6	100,0
Bougnounou	72,7	27,3	100,0
Cassou	67,5	32,5	100,0
Dalo	79,1	20,9	100,0
Gao	73,3	26,7	100,0
Sapouy	74,4	25,6	100,0
CENTRE OUEST	75,4	24,6	100,0

CONCLUSION

La possession d'un acte de naissance constitue l'un des droits fondamentaux de tout individu et, particulièrement les enfants. Il existe cependant, des enfants qui ne possèdent pas un acte de naissance. En effet, dans la région du Centre-Ouest, environ 16 personnes sur 100 ne possèdent pas un acte de naissance.

Dans le milieu urbain, 97,1 % des personnes possèdent un acte de naissance contre 80,9 % dans le milieu rural. Les écarts entre femmes et hommes sont moindres en milieu urbain (97,4 % contre 96,8 %) qu'en milieu rural (82,2 % contre 79,8 %).

Au niveau provincial, le Boulkiemdé affiche des proportions de possession d'actes de naissance plus élevées (89,8 %) et le Sanguié affiche les basses proportions.

Au niveau communal, on note que les communes de Kordié, Kyon, Pouni, Zawara, Nebelianayou, Niabouri, et Silly, ont des niveaux de possession d'acte de naissance inférieurs à 60%.

CHAPITRE 11 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES

INTRODUCTION

L'examen des principales caractéristiques des ménages permet d'avoir une bonne connaissance des conditions de vie des populations. Il permet d'avoir la répartition spatiale des ménages et constitue une source importante d'information pour l'élaboration des politiques en matière d'amélioration des conditions de vie des ménages.

Deux grandes parties font l'objet de ce chapitre sur les caractéristiques des ménages. Une première partie examine les effectifs et la taille moyenne des ménages et une deuxième partie qui s'intéresse à la structure par sexe, par âge et quelques caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménage.

Collecte des données

Le statut de résidence, le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le statut matrimonial, la religion, l'occupation, renseignent sur les caractéristiques des ménages et du chef de ménage.

Définition des concepts

Concession

La concession est l'unité d'habitation formée par un ou plusieurs ensembles de constructions entourées ou non par une clôture, où habitent un ou plusieurs ménages. Les immeubles habités sont considérés comme des concessions. La concession peut également comporter en milieu rural un ensemble de constructions clôturées autour duquel existent une ou plusieurs maisons d'habitation dont les occupants déclarent appartenir à l'ensemble clôturé.

Logement

Il désigne tout local à usage d'habitation et plus spécialement, toute partie d'une maison où l'on réside habituellement.

Ménage

Le ménage est l'unité fondamentale du recensement. Le sens donné au mot ménage dans le cadre du recensement est fort différent et ne saurait se confondre à celui de famille. On distingue deux (2) types de ménage : le ménage ordinaire et le ménage collectif.

Ménage ordinaire : la définition du ménage ordinaire se réfère à deux concepts essentiels : unité d'habitation ou de logement, relations de parenté. Le ménage ordinaire est généralement considéré comme l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans la même concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci. En général un ménage comprend un homme, son épouse ou ses épouses, ses enfants non mariés, d'autres parents et domestiques non mariés et qui vivent ensemble.

Ménage collectif : un ménage collectif est constitué par un groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement mis à leur disposition pour subvenir à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins).

Seuls les ménages ordinaires sont pris en compte dans cette analyse.

Taille du ménage : C'est le nombre de personnes qui vivent habituellement dans le ménage. La taille moyenne des ménages correspond à la moyenne du nombre de personnes qui vivent habituellement dans les ménages.

11.1. EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES

Au 5^e RGPH, il a été dénombré 289 548 ménages dans la région du Centre-Ouest. Environ 23% de ces ménages résident en milieu urbain. La taille moyenne des ménages dans la région est plus élevée que celle au plan national. En effet, en moyenne 5,7 personnes vivent habituellement dans chaque ménage tandis que pour l'ensemble du pays cette moyenne est de 5,2 personnes. Les ménages en milieu urbain comptent en moyenne moins de personnes (4,2) que ceux en milieu rural (6,1) (tableau 11.1).

Tableau 11.1 : Effectifs et taille moyenne des ménages par milieu de résidence

Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%)	Taille moyenne des ménages
Urbain	64 493	22,3	4,2
Rural	225 055	77,7	6,1
CENTRE OUEST	289 548	100,0	5,7

11.2. EFFECTIFS ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES PAR PROVINCE

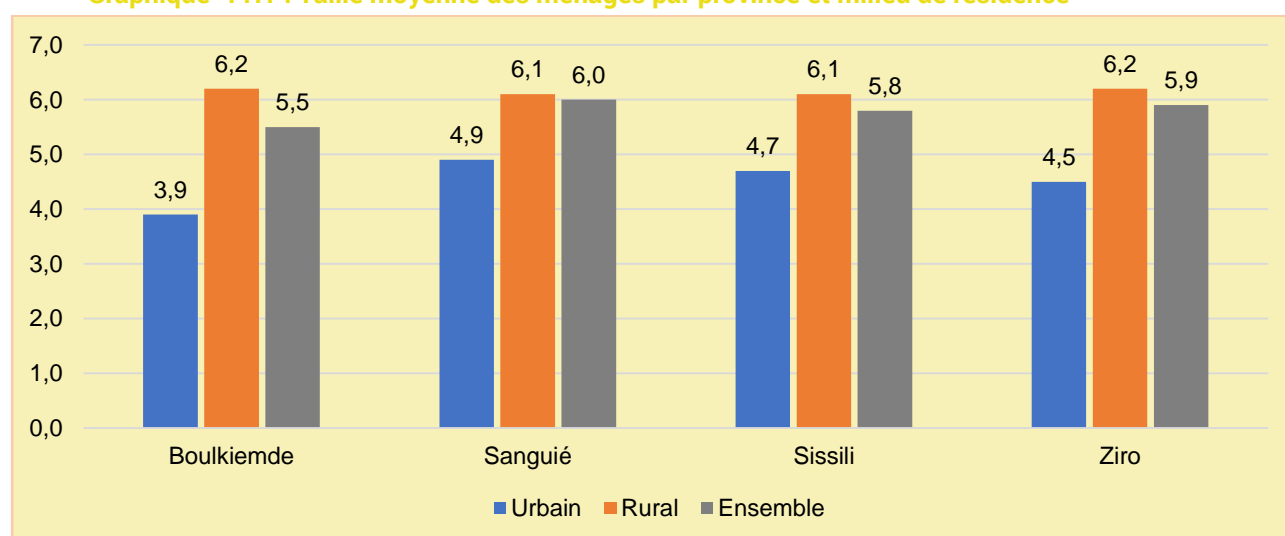
La proportion des ménages résidant en milieu urbain varie de 10,7% dans la province du Sanguié à 32,3% dans la province du Boulkiemdé. C'est dans cette dernière province qu'on a la plus petite taille moyenne de ménage de la région (5,5 personnes) (tableau 11.2).

Tableau 11.2 : Effectifs et Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence

Province	Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%)	Taille moyenne des ménages
Boulkiemdé	Urbain	40 688	32,3	3,9
	Rural	85 228	67,7	6,2
	Ensemble	125 916	100,0	5,5
Sanguié	Urbain	6 950	10,7	4,9
	Rural	58 304	89,3	6,1
	Ensemble	65 254	100,0	6,0
Sissili	Urbain	10 965	19,0	4,7
	Rural	46 738	81,0	6,1
	Ensemble	57 703	100,0	5,8
Ziro	Urbain	5 890	14,5	4,5
	Rural	34 785	85,5	6,2
	Ensemble	40 675	100,0	5,9

En milieu rural, les ménages sont sensiblement de même taille (6,1 personnes dans le Sanguié et la Sissili et 6,2 personnes dans le Boulkiemdé et le Ziro). En milieu urbain, les ménages du Boulkiemdé sont de taille beaucoup plus petite que celle des autres provinces (graphique 11.1).

Graphique 11.1 : Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence

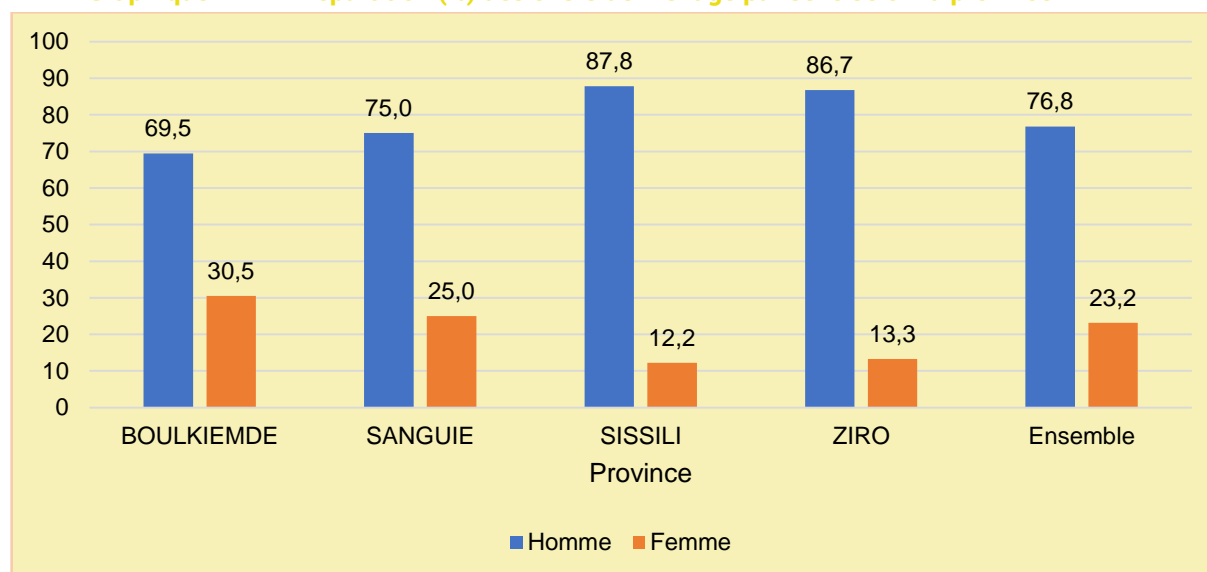


11.3. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE

La répartition des chefs de ménage selon le sexe met en évidence que ceux-ci sont majoritairement des hommes quelle que soit la province (graphique 11.2). Mais la proportion des ménages dirigés par des femmes (23,2%) n'est pas négligeable et varie très fortement (12,2%) dans la Sissili et 30,5%

dans le Boulkiemdé (graphique 11.2).

Graphique 11.2 : Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon la province



La structure par âge des chefs de ménage peut permettre d'apprécier certaines attitudes sur le plan démographique, social et économique. Plusieurs raisons peuvent entraîner une personne à assumer à un âge relativement jeune le rôle de chef de ménage.

La moyenne d'âge des chefs de ménage est de 43,5 ans. Cette moyenne est plus élevée en milieu rural (44,8 ans) qu'en milieu urbain (38,9 ans) (tableau 11.3). La proportion des chefs de ménage ayant un âge compris entre 25 et 44 ans est élevée. En effet les ménages dont le chef est âgé de 25-44 ans représentent près de la moitié des ménages de la région (47,2%). Cette proportion varie fortement en fonction du milieu de résidence. Elle est de 51,8% pour le milieu urbain et 45,9% pour milieu rural.

En revanche, on note une faible proportion des chefs de ménages de moins de 25 ans (respectivement 10,6% pour l'ensemble de la région, 17,5% en milieu urbain et 8,6% en milieu rural) et de plus de 65 ans (respectivement, 12,9% pour l'ensemble, 8,0% en milieu urbain et 14,4% en milieu rural).

Tableau 11.3 : Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon le milieu de résidence et le sexe

Grouped'âge	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
10-14	0,2	0,5	0,3	0,1	0,2	0,1	0,2	0,3	0,2
15-19	3,5	4,2	3,7	1,8	2,9	2,0	2,1	3,2	2,4
20-24	12,8	15,1	13,5	6,4	6,6	6,5	7,8	8,8	8,0
25-29	15,8	15,0	15,6	10,7	9,0	10,3	11,8	10,5	11,5
30-34	15,0	11,6	14,1	12,9	11,5	12,6	13,3	11,5	12,9
35-39	12,6	10,1	11,9	12,4	11,0	12,1	12,4	10,8	12,0
40-44	10,9	8,5	10,2	11,2	10,2	10,9	11,1	9,8	10,8
45-49	8,3	6,6	7,8	9,4	8,7	9,3	9,2	8,2	9,0
50-54	6,2	6,8	6,4	8,6	9,0	8,7	8,1	8,4	8,2
55-59	4,3	5,6	4,6	6,8	7,6	7,0	6,3	7,1	6,5
60-64	3,4	5,2	3,9	5,9	6,8	6,1	5,4	6,4	5,6
65-69	2,4	3,5	2,7	4,5	4,7	4,5	4,0	4,4	4,1
70-74	2,0	3,0	2,3	3,9	4,9	4,1	3,5	4,4	3,7

Grouped'âge	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
75-79	1,2	1,9	1,3	2,4	2,5	2,5	2,2	2,3	2,2
80 ou +	1,4	2,4	1,7	3,0	4,4	3,3	2,6	3,9	2,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen	38,4	40,2	38,9	44,5	45,8	44,8	43,2	44,4	43,5
Age médian	35,0	36,0	35,0	42,0	43,0	42,0	40,0	41,0	40,0

Masc.=Masculin ; Fém.=Féminin ; Ens. =Ensemble

11.4. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE SELON LA PROVINCE

La structure par sexe et âge des chefs de ménage observée au niveau de chaque province de la région du Centre-Ouest indique une faible représentativité des chefs de ménage ayant moins de 25 ans ainsi que ceux âgés de 65 ans et plus. Les chefs de ménage de moins de 25 ans représentent 8,6% des chefs de ménage du Sanguié et 12,0 des chefs de ménage du Ziro. Ceux de plus de 65 ans forment respectivement 5,6% et 10,6% des ménages de la Sissili et du Boulkiemdé.

Les chefs de ménage ayant un âge compris entre 25 et 45 ans représentent 43,8% des ménages pour la province du Boulkiemdé et 53,6% pour la Sissili (tableau 11.4).

Tableau 11.4 : Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon la province et le milieu de résidence

Groupes d'âges des CM	Boulkiemdé			Sanguié			Sissili			Ziro		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
10-14	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,4	0,2	0,2	1,8	0,2	0,4
15-19	2,3	2,0	2,1	1,8	2,1	2,1	4,8	2,0	2,5	13,2	1,9	3,5
20-24	15,9	5,3	8,7	6,7	6,4	6,4	9,7	8,0	8,3	11,9	7,4	8,1
25-29	17,8	7,7	10,9	11,0	10,1	10,2	12,5	13,9	13,6	11,9	12,5	12,4
30-34	14,1	10,7	11,8	12,1	12,4	12,4	15,7	15,2	15,4	13,3	14,0	13,8
35-39	11,4	10,7	10,9	12,1	12,5	12,4	13,7	13,3	13,4	12,2	13,0	12,9
40-44	9,6	10,5	10,2	10,8	11,0	11,0	12,0	11,1	11,2	10,5	11,8	11,6
45-49	7,3	9,3	8,7	11,4	9,7	9,9	7,7	8,8	8,6	7,3	9,1	8,9
50-54	5,9	9,4	8,3	8,3	8,8	8,7	7,3	7,8	7,7	5,6	8,1	7,8
55-59	4,3	8,0	6,8	7,0	7,0	7,0	4,9	5,9	5,7	3,5	5,9	5,5
60-64	3,7	7,4	6,2	5,2	5,8	5,7	4,1	4,8	4,7	3,2	5,2	4,9
65-69	2,6	5,6	4,6	3,9	4,4	4,4	2,6	3,2	3,1	2,1	3,7	3,5
70-74	2,1	5,4	4,3	3,8	4,0	4,0	2,1	2,6	2,5	1,7	3,3	3,1
75-79	1,2	3,2	2,6	2,7	2,5	2,5	1,2	1,5	1,4	1,0	1,9	1,7
80 et +	1,7	4,7	3,7	3,1	3,2	3,2	1,3	1,7	1,7	0,8	2,0	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen	38,3	47,7	44,7	44,6	44,7	44,7	39,3	41,3	40,9	35,8	42,5	41,5
Age médian	34,0	46,0	42,0	42,0	42,0	42,0	37,0	38,0	38,0	33,0	40,0	39,0

11.5. AUTRES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE

L'analyse selon la situation matrimoniale indique que les chefs de ménages mariés sont plus représentés dans la région du Centre-Ouest. Ils représentent 77,9% de l'ensemble des chefs de ménage. Viennent ensuite les célibataires avec 10,5%. Les divorcés/séparés ne représentent que 0,8% des chefs de ménage.

La grande partie des chefs de ménage de la région du Centre-Ouest sont de la religion musulmane (43,9%) et catholique (35,5%). Ils sont également pour la plupart sans niveau d'instruction (73,7%). Par ailleurs, près de 60% d'entre eux avaient une occupation au moment du recensement (tableau 11.5).

L'analyse selon le milieu de résidence révèle les mêmes tendances que l'on soit en milieu urbain ou en milieu rural sauf pour le niveau d'instruction. En effet, pour cette caractéristique, on observe moins de 41% de sans niveau d'instruction. La comparaison avec le milieu rural montre que la proportion des sans niveau d'instruction est le double de celle observée en milieu urbain.

Tableau 11.5 : Répartition (%) des chefs de ménage par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon le milieu de résidence

Caractéristiques	Urbain	Rural	Ensemble
Etat Matrimonial			
Célibataire	27,2	5,8	10,5
Marié (e)	61,5	82,4	77,9
Divorcé (e)/ séparé (e)	1,1	0,8	0,8
Veuf (ve)	5,8	8,3	7,8
Union libre	4,4	2,7	3,0
Total	100,0	100,0	100,0
Religion			
Animiste	1,3	13,4	10,8
Musulman	42,2	44,4	43,9
Catholique	44,5	33,0	35,5
Protestant	11,5	8,2	8,9
Autre	0,2	0,2	0,2
Sans religion	0,3	0,8	0,7
Total	100,0	100,0	100,0
Niveau d'instruction			
Aucun	40,9	82,8	73,7
Primaire	12,7	7,6	8,7
Post-primaire	13,5	4,5	6,5
Secondaire	15,1	3,6	6,1
Supérieur	17,8	1,5	5,0
Total	100,0	100,0	100,0
Situation d'occupation			
Occupés	55,4	61,1	59,9
Non occupé	3,8	1,3	1,8
Hors main d'œuvre	40,8	37,6	38,3
Total	100,0	100,0	100,0

L'analyse de ces différentes caractéristiques du chef de ménage selon la province ne fait pas apparaître une très grande différence entre les provinces de la région en termes de hiérarchisation des modalités (tableau 11.6). On peut tout de même noter que pour la religion, dans le Boulkiemdé

et le Sanguié, la proportion de catholiques dépasse celle de musulmans.

Tableau 11.6 : Répartition (%) des chefs de ménages par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon la province

Caractéristiques	Boulkiemdé	Sanguié	Sissili	Ziro	Ensemble
Etat matrimonial					
Célibataire	14,3	7,7	7,4	7,8	10,5
Marié (e)	72,0	76,7	86,3	85,6	77,9
Divorcé (e)/ séparé (e)	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8
Veuf (ve)	9,6	10,3	3,6	4,2	7,8
Union libre	3,3	4,4	1,9	1,6	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Religion					
Animiste	9,4	15,6	10,1	8,3	10,8
Musulman	36,1	23,7	67,0	67,8	43,9
Catholique	44,5	48,2	14,9	16,8	35,5
Protestant	9,6	10,2	7,4	6,8	8,9
Autre	0,1	0,4	0,1	0,1	0,2
Sans religion	0,3	1,9	0,5	0,2	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Niveau d'instruction					
Aucun	66,7	78,7	77,9	81,1	73,7
Primaire	8,5	9,6	9,4	6,9	8,7
Post-primaire	7,2	5,7	6,1	6,0	6,5
Secondaire	8,2	4,3	4,8	4,4	6,1
Supérieur	9,4	1,7	1,8	1,6	5,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Situation d'occupation					
Occupés	55,7	50,9	74,1	66,7	59,9
Chomeurs	2,7	1,6	0,9	1,1	1,8
Hors_Mo	41,6	47,5	25,0	32,2	38,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

11.6. EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS

Le nombre de ménages dans la région du Centre-Ouest est passé de 173 459 en 2006 à 273 128 en 2019 soit une augmentation de 57,5% en 13 ans. Cela correspond à une augmentation annuelle moyenne de 3,6% par an. La proportion des ménages résidant en milieu urbain a augmenté entre les deux (2) recensements. La taille moyenne des ménages a connu une baisse de 1,1 personne passant de 6,8 à 5,7 personnes. Il est à noter également une croissance de la proportion des chefs de ménage de sexe féminin (de 13,2% en 2006 à 23,2% en 2019) et cela s'observe aussi bien en milieu urbain (19,2% à 26,9%) qu'en milieu rural (12,0% à 22,1%) (tableau 11.7).

Tableau 11.7 : Évolution de quelques indicateurs

Année	Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%) des ménages	Proportion (%) des ménages dirigés par des femmes	Taille moyenne des ménages	Taux d'accroissement (%) des ménages entre 2006 et 2019
2006	Urbain	28 501	16,4	19,2	5,5	NA
	Rural	144 958	83,6	12	7,1	NA
	Ensemble	173 459	100	13,2	6,8	NA
2019	Urbain	59 592	21,8	26,9	4,2	109,1
	Rural	213 536	78,2	22,1	6,1	47,3
	Ensemble	273 128	100	23,2	5,7	57,5

CONCLUSION

Le nombre de ménages dans la région du Centre-Ouest a connu une hausse de 57,5% entre les deux recensements, passant de de 173 459 en 2006 à 273 128 en 2019.

La taille moyenne des ménages est de 5,7 personnes. Ce nombre moyen de personnes par ménage est de 6,1 en milieu rural et de 4,2 en milieu urbain.

Les femmes chefs de ménage représentent 23,2% des chefs de ménage ce qui constitue une véritable hausse par rapport à 2006 (13,2%). Elles sont relativement plus importantes en milieu urbain (26,9%) qu'en milieu rural (22,1%).

L'analyse des caractéristiques des chefs de ménage montre que ces derniers sont le plus souvent mariés (77,9%), pratiquent la religion musulmane (43,9%) et sont sans niveau d'instruction (73,7%).

CHAPITRE 12 : CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

INTRODUCTION

Les milieux socioéconomique, culturel et physique déterminent les caractéristiques de l'habitation et le cadre de vie des populations. Les ménages, selon le milieu physique, les habitudes culturelles et le niveau de vie, ont un type d'habitation bien spécifique. Les politiques et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des populations doivent tenir compte des informations comme l'accès à un logement décent et sûr, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, etc.

En plus des précisions sur la collecte et les définitions de base, ce chapitre traite des caractéristiques des unités d'habitation et des conditions de vie des ménages dans la région du Centre-Ouest.

Collecte des données

Les analyses qui suivent permettent d'appréhender les caractéristiques de l'habitation à travers un certain nombre d'informations collectées : mode d'évacuation des eaux usées, mode d'évacuation des ordures ménagères, la source d'eau de boisson, la source d'énergie pour la cuisson des aliments et le type d'aisance.

Définition des concepts

Type d'habitation

C'est le type de bâtiment occupé par le chef de ménage. Il peut s'agir d'immeuble à appartements, de villa, de maison individuelle simple, de bâtiment à plusieurs logements, de case.

Unité d'habitation

C'est l'ensemble des bâtiments occupés par le ménage.

Immeuble à appartements

C'est un bâtiment de type moderne d'un ou plusieurs niveaux (étages) divisés en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.

Villa

C'est une maison individuelle comportant un séjour (salon), une ou plusieurs chambres ainsi que les commodités intérieures suivantes : cuisine, douche, WC avec fosse septique et cela indépendamment des matériaux de construction de la maison. Les maisons à un seul niveau, du genre duplex sont à inclure dans cette catégorie. Elles sont ordinairement destinées à l'hébergement d'un seul ménage.

Maison individuelle simple

C'est une maison individuelle n'ayant pas le standing d'une villa.

Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)

Construction sans niveau formée de plusieurs logements séparés, et pouvant abriter plusieurs ménages.

Case

Construction de type traditionnel, généralement de forme circulaire ou rectangulaire, en banco ou en paille avec un toit de forme conique ou pyramidale faite de branchages recouvert de paille.

Type d'aisance

Il s'agit du type d'aisance utilisé par le ménage. Il peut s'agir de chasse d'eau personnelle, de chasse d'eau en commun, de latrine simple, de latrine ventilée, de la brousse/nature.

Chasse d'eau personnelle

Installation moderne à usage personnel située généralement à l'intérieur de la maison dans un cabinet prévu à cet effet et pourvue d'une cuvette et d'une chasse d'eau. Il s'agit d'un WC utilisant une fosse septique pour la décantation avec un système d'épandage.

Chasse d'eau en commun

Similaire au premier cas, il s'agit d'une installation moderne généralement située dans une concession et destinée à un usage collectif.

Latrine simple

Il s'agit d'une latrine couverte par une dalle sans cheminée d'aération.

Latrine ventilée

Trou aménagé, couvert et comportant une cheminée pour l'évacuation des odeurs. Elle peut être constituée d'une ou de deux fosses. Les latrines ordinaires dites améliorées entrent dans cette catégorie.

Brousse/Nature

Les besoins sont faits en plein air, dans la brousse, ou dans des ruines de maison, etc.

12.1. TYPE D'HABITATION

Le type d'habitation utilisé est le reflet des habitudes culturelles de la localité. A cet effet, il peut se modifier avec le temps.

12.1.1.Type d'habitation et milieu de résidence

Le type d'habitation essentiellement utilisé par les ménages est la maison individuelle simple. Il représente 81,8% de l'ensemble des unités d'habitations. Il est suivi de la construction des bâtiments à plusieurs logements (10,8%), puis des constructions de type case (3,3%). Les constructions en matériaux précaires sont moins importantes.

Les analyses selon le milieu de résidence permettent de voir qu'en milieu rural 85,7% des ménages possèdent des maisons individuelles simples alors qu'en milieu urbain ils sont 67,6%. Les ménages ayant des bâtiments à plusieurs logements sont plus nombreux en zone urbaine (23,2%) qu'en zone rurale (7,3%) (tableau 12.1).

Tableau 12.1 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le milieu de résidence

Type d'habitation	Urbain	Rural	Ensemble
Immeuble à appartements	0,6	0,1	0,2
Villa	7,6	1,0	2,4
Maison individuelle simple	67,6	85,7	81,8
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	23,2	7,3	10,8
Case	0,3	4,1	3,3
Tente	0,0	0,2	0,1
Autres	0,7	1,6	1,4
Total	100,0	100,0	100,0

12.1.2.Type d'habitation et province

L'observation des types d'habitations selon les provinces laisse apparaître que les ménages qui ont des maisons individuelles simples sont les plus importants dans toutes les provinces de la région du Centre-Ouest. Les bâtiments en plusieurs logements constituent le deuxième type de logement dans les provinces du Boulkiemdé (15,4%), Sissili (9,0%) et Sanguié (7,1%). Dans la province du Ziro ces sont les cases qui constituent le deuxième type de logement (9,0%) (tableau 12.2).

Tableau 12.2 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon la province

Type d'Habitation	Boulkiemdé	Sanguié	Sissili	Ziro	Ensemble
Immeuble à appartements	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2
Villa	3,8	1,4	1,5	1,1	2,4
Maison individuelle simple	78,3	87,2	82,3	83,3	81,8
Batiment à plusieurs logements (non	15,4	7,1	9,0	4,8	10,8
Case	1,2	1,9	5,6	9,0	3,3
Tente	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Autres	0,9	2,2	1,3	1,6	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.2. MODE D'ÉCLAIRAGE

Dans cette section, il est analysé le principal mode d'éclairage des ménages de la région selon le milieu de résidence et selon la province.

12.2.1. Mode d'éclairage et milieu de résidence

Dans la région du Centre-Ouest, 41,1% des ménages utilisent comme mode principale d'éclairage la lampe torche, suivi du panneau solaire (34,0%) et de l'électricité de la SONABEL (11,8%).

Le mode principal d'éclairage varie selon le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain, la majorité des ménages (44,4%) utilisent l'électricité de la SONABEL tandis qu'en milieu rural les ménages s'éclairent avec la lampe torche (48,1%). On note que les panneaux solaires sont également utilisés par une bonne partie des ménages urbains (28,3%) et également des ménages résidant en milieu rural (35,6%) (tableau 12.3).

Tableau 12.3 : Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon le milieu de résidence

Mode d'éclairage	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité du réseau SONABEL	44,4	2,7	11,8
Plateformes multifonctionnelles	1,0	0,3	0,4
Panneau solaire	28,3	35,6	34,0
Groupe électrogène et batterie	0,5	0,6	0,5
Lampe à gaz	0,1	0,0	0,2
Lampe à pétrole	0,4	0,6	0,5
Lampe à huile	0,1	0,1	0,1
Lampe rechargeable	7,9	10,6	10,0
Lampe torche	15,8	48,1	41,1
Bougie	0,0	0,0	0,0
Bois/paille	0,0	0,3	0,3
Autres	1,5	1,1	1,1
Total	100,0	100,0	100,0

12.2.2. Mode principal d'éclairage et province

La distribution des ménages par mode principal d'éclairage selon la province montre que les panneaux solaires, la lampe torche, et la SONABEL sont les trois principaux ; cela, quelle que soit la province. Les panneaux solaires sont les plus utilisés dans la Sissili (50,1%) et le Ziro (44,0%), tandis que la lampe torche est très utilisée dans le Boukhiemdé (43,0%) et le Sanguié (44,2%). Il est à noter que l'électricité de la SONABEL est principalement utilisée par 20,6% des ménages du Boukhiemdé pour l'éclairage. (Tableau 12.4). La lampe à gaz et la bougie sont utilisées par une proportion très faible de ménages (moins de 0,1% dans certaines provinces).

Tableau 12.4 : Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon la province

Mode principal d'éclairage	Boukhiemdé	Sanguié	Sissili	Ziro	Total
Electricité du réseau SONABEL	20,6	5,1	7,7	1,5	11,8
Plateformes multifonctionnelles	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4
Panneau solaire	23,6	33,7	50,1	44,0	34,1
Groupe électrogène et batterie	0,3	0,3	1,0	1,1	0,5

Mode principal d'éclairage	Boulkiemdé	Sanguié	Sissili	Ziro	Total
Lampe à gaz	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Lampe à pétrole	0,5	1,0	0,3	0,3	0,5
Lampe à huile	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Lampe rechargeable	9,9	13,9	6,7	8,7	10,0
Lampe torche	43,0	44,2	32,5	42,1	41,2
Bougie	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Bois/paille	0,2	0,1	0,2	0,5	0,2
Autres	1,3	1,0	1,0	1,2	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.3. SOURCE D'ÉNERGIE POUR LA CUISSON

Le type de combustible utilisé par les ménages a un impact sur le cadre de vie et la préservation de l'environnement. L'analyse sur la source principale d'énergie pour la cuisson est faite selon le milieu de résidence et la province.

12.3.1. Source principale d'énergie pour la cuisson et milieu de résidence

L'utilisation des combustibles solides est très répandue dans la région du Centre-Ouest. En effet, plus de 77,8% des ménages utilisent le bois (75,0% en foyer simple et 2,8% en foyer amélioré) et 7,3% utilisent le charbon de bois comme source d'énergie pour la cuisson. Le gaz est relativement peu utilisé par les ménages comme source d'énergie pour la cuisson (11,2%).

En milieu urbain, le gaz est la source principale d'énergie utilisée par 38,2% des ménages. Le bois (38,0%) et de charbon de bois (18,2%) sont également des moyens de cuisson utilisés par les ménages (tableau 12.5).

Tableau 12.5 : Proportion des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon le milieu de résidence

Source principale d'énergie pour la cuisson	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité	2,0	0,5	0,8
Gaz ou Biogaz	38,2	3,6	11,2
Pétrole	0,1	0,2	0,2
Charbon de bois	18,2	4,3	7,3
Bois (foyer amélioré)	3,8	2,6	2,8
Bois (foyer simple)	34,2	86,4	75,0
Non concerné	2,2	0,9	1,2
Autres	1,3	1,5	1,5
Total	100,0	100,0	100,0

12.3.2. Source principale d'énergie pour la cuisson et province

Le bois (foyer simple) est la source principale d'énergie pour la cuisson des aliments la plus utilisée dans chacune des provinces avec une utilisation plus élevée dans le Ziro (87,8%) que dans les autres provinces de la région du Centre-Ouest. Le gaz est utilisé par 20,4% des ménages du Boulkiemdé (tableau 12.6).

Tableau 12.6 : Proportion (%) des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon la province

Source principale d'énergie pour la	Boulkiemdé	Sanguié	Sissili	Ziro	Total
Electricité	0,9	1,4	0,6	0,2	0,8
Gaz ou Biogaz	20,4	4,3	4,2	3,9	11,2
Pétrole	0,2	0,4	0,0	0,0	0,2
Charbon de bois	8,9	4,8	9,2	3,9	7,3
Bois (foyer amélioré)	2,7	4,6	1,6	2,1	2,8
Bois (foyer simple)	64,3	81,0	82,5	87,8	75,0
Non concerné	1,2	1,4	0,9	0,8	1,2
Autres	1,4	2,1	1,0	1,3	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.4. PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON

La santé des populations et surtout des enfants est très tributaire de la qualité de l'eau consommée. Cette section permet d'appréhender les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson des ménages de la région selon le milieu de résidence et la province.

12.4.1. Principale source d'approvisionnement en eau de boisson et milieu de résidence

Les principales sources d'approvisionnement en eau les plus utilisées par les ménages de la région du Centre-Ouest sont le forage (32,1%), le puits ordinaire (31,6%) et la fontaine publique (19,7%). La réalité est différente selon le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson sont l'eau de robinet (38,1%) et la fontaine publique (33,7%) tandis qu'en milieu rural ce sont plutôt le puits (42,1%) et le forage (38,0%) qui sont utilisés. Seulement 0,9% des ménages en milieu rural consomment l'eau de barrage, de rivière, de lac et cours d'eau (tableau 12.7).

Tableau 12.7 : Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Urbain	Rural	Ensemble
Barrage/rivière/cours d'eau/lac	0,1	0,9	0,7
Puits ordinaire	13,1	36,8	31,6
Puits busé ordinaire	1,9	5,3	4,5
Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	0,8	1,6	1,4
Forage	10,8	38,0	32,1
Fontaine publique	33,7	15,8	19,7
Robinet compteur intérieur propre	20,5	0,5	4,9
Robinet compteur intérieur partagé	17,6	0,5	4,2
Robinet dans une autre cour	0,7	0,2	0,4
Autres	0,8	0,4	0,5
Total	100,0	100,0	100,0

12.4.2.Principale source d'approvisionnement en eau de boisson et province

L'analyse de la principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province permet de voir des disparités. Si dans la Sissili et le Ziro plus de 46% des ménages utilisent l'eau de forage pour la boisson, dans le Sanguié ce sont près de 68% des ménages qui utilisent l'eau de puits pour la boisson. Dans le Boulkiemdé, une bonne partie des ménages utilisent aussi bien l'eau de robinet ou fontaine publique (41,3%), du puits (28,4%) ou du forage (27,1%) (Tableau 12.8).

Tableau 12.8 : Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province

Principale source d'approvisionnement en eau de Boisson	Boulkiemdé	Sanguié	Sissili	Ziro	Total
Barrage/rivière/cours d'eau/lac	0,5	0,2	1,4	1,1	0,7
Puits ordinaire	24,3	61,9	18,3	24,4	31,6
Puits busé ordinaire	4,1	5,4	4,2	4,9	4,5
Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	2,1	0,6	1,3	0,7	1,4
Forage	27,1	20,0	46,3	46,5	32,1
Fontaine publique	23,6	9,3	22,9	20,1	19,7
Robinet compteur intérieur propre	9,0	0,9	3,2	0,8	4,9
Robinet compteur intérieur partagé	8,2	0,8	1,7	1,0	4,2
Robinet dans une autre cour	0,5	0,3	0,3	0,1	0,4
Autres	0,6	0,6	0,4	0,4	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.5. TYPE D'AISANCE

Le type d'aisance des ménages est analysé dans cette section selon le milieu de résidence et la province.

12.5.1.Type d'aisance et milieu de résidence

Plus de 38% des ménages utilisent la latrine simple en commun aussi bien en milieu urbain (57,0%) qu'en milieu rural (33,2%). La brousse ou la nature est le deuxième lieu d'aisance que les ménages du milieu rural (46,0%) utilisent le plus. Par contre, la latrine simple personnel (24,1%) est le second type d'aisance le plus utilisé par les ménages du milieu urbain (tableau 12.9).

Tableau 12.9 : Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon le milieu de résidence

Type d'aisance	Urbain	Rural	Ensemble
Chasse d'eau personnelle	4,2	1,6	2,1
Chasse d'eau en commun	4,4	4,5	4,5
Latrine simple personnel	24,1	10,7	13,6
Latrine simple commun	57,0	33,2	38,4
Latrine ventilée personnel	1,3	0,3	0,5
Latrine ventilée commun	2,2	0,9	1,2
Brousse/nature	4,4	46,0	37,0
Autres	2,4	2,8	2,7
Total	100,0	100,0	100,0

12.5.2.Type d'aisance et province

Quelle que soit la province, le premier type d'aisance des ménages est la latrine simple en commun (38,4%) et le deuxième type est la brousse ou la nature (37,0%). Selon les provinces, on observe que dans la Ziro et le Sanguié, plus de la moitié des ménages utilisent la brousse ou la nature comme lieu d'aisance. Dans la Sissili, plus de 45% des ménages utilisent la latrine simple en commun. Au niveau de la province du Boulkiemdé, ce sont la latrine simple en commun (44,2%), la brousse ou la nature (31,1%) et la latrine simple personnel (13,0) qui sont utilisées comme lieu d'aisance par les ménages (tableau 12.10).

Tableau 12.10 : Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon la province

Type d'aisance	Boulkiemdé	Sanguié	Sissili	Ziro	Total
Chasse d'eau personnelle	2,8	1,4	1,4	2,2	2,1
Chasse d'eau en commun	4,3	3,6	7,3	2,3	4,5
Latrine simple personnel	13,0	8,6	22,5	11,1	13,6
Latrine simple commun	44,2	29,4	45,9	24,3	38,4
Latrine ventilée personnel	0,5	0,5	0,8	0,2	0,5
Latrine ventilée commun	1,6	1,5	0,6	0,3	1,2
Brousse/nature	31,1	50,9	19,3	57,5	37,0
Autres	2,5	4,1	2,2	2,1	2,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.6. MODE D'EVACUATION DES ORDURES

L'analyse des données selon le principal mode d'évacuation des ordures permet de mieux cerner les conditions environnementales et socio-économiques dans lesquelles vivent les ménages. Elle s'intéresse particulièrement à la gestion des ordures ménagères aussi bien dans le milieu urbain que rural dans les provinces.

12.6.1.Principal mode d'évacuation des ordures et milieu de résidence

La répartition des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence indique que très peu de ménages (5,7%) disposent de bac à ordures pour l'évacuation des ordures. Cette proportion demeure faible, quel que soit le milieu de résidence avec respectivement 11,9% en milieu urbain et 4,0% en milieu rural. Par contre, une grande partie des ménages jettent leurs ordures dans la rue (36,8 %) ou sur des tas d'immondices (31,0 %). En milieu urbain, la majorité des ménages jettent les ordures dans la rue (38,0%). Il en est de même en milieu rural (36,5%). Les fosses fumières sont utilisées par 20,4% des ménages ruraux, et le ramassage privé par 7,3% des ménages urbains (tableau 12.11).

Tableau 12.11 : Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence

Principal mode d'évacuation des ordures	Urbain	Rural	Ensemble
Ramassage privé	7,3	1,9	3,1
Tas d'immondices	30,4	31,2	31,0
Fosses fumières	7,5	20,4	17,6
Bac à ordures	11,9	4,0	5,7
Rue	38,0	36,5	36,8
Fossé (fosses/caniveaux)	1,2	1,1	1,1
Autres	3,7	4,9	4,7
Total	100.0	100.0	100.0

12.6.2.Principal mode d'évacuation des ordures et province

L'analyse selon la province montre la même configuration des proportions qu'au niveau régional. Si la rue est le principal mode d'évacuation des ordures des ménages du Sanguié (39,4%), de la Sissili (51,3%) et du Ziro (51,6%), dans le Boulkiemdé c'est le tas d'immondices (36,4%) qui est utilisé par la plupart des ménages. Le ramassage privé est utilisé par seulement 4,4% des ménages dans le Boulkiemdé (tableau 12.12).

Tableau 12.12 : Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon la province

Principal mode d'évacuation des ordures	Boulkiemdé	Sanquié	Sissili	Ziro	Total
Ramassage privé	4,4	2,1	2,3	1,5	3,1
Tas d'immondices	36,4	24,2	29,3	27,6	31,0
Fosses fumières	21,6	23,3	9,3	7,8	17,6
Bac à ordures	8,2	3,6	3,1	5,3	5,7
Rue	24,0	39,4	51,3	51,6	36,8
Fossé (fosses/caniveaux)	1,2	1,1	0,9	1,5	1,1
Autres	4,2	6,3	3,8	4,7	4,7
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

12.7. RINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES

Le mode principal d'évacuation des eaux usées par les ménages est révélateur de la problématique de l'hygiène et l'assainissement et du niveau de vie dans la région. Ce paragraphe analyse la répartition des unités d'habitation par mode principal d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence et selon la province.

12.7.1.Principal mode d'évacuation des eaux usées et milieu de résidence

Les principaux modes d'évacuation des eaux usées dans la région du Centre-Ouest sont la rue/nature (75,9 %) et la cour (15,1 %). La nature ou la rue demeure le principal mode d'évacuation en milieu urbain (72,9%) comme en milieu rural (76,8%). Certains ménages évacuent les eaux usées dans la cour (16,8% des ménages du milieu urbain et 14,6% du milieu rural) (tableau 12.13).

Tableau 12.13 : Répartition des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence

Mode d'évacuation des eaux usées	Urbain	Rural	Ensemble
Cour	16,8	14,6	15,1
Rue/Nature	72,9	76,8	75,9
Puisards	1,5	1,2	1,2
Caniveau	1,0	0,4	0,5
Fosse septique	4,2	2,6	3,0
Autres	3,6	4,4	4,3
Total	100,0	100,0	100,0

12.7.2.Principal mode d'évacuation des eaux usées et province

Dans chacune des provinces, la rue/nature reste le principal mode d'évacuation des eaux usées : plus de 7 ménages sur 10 évacuent les eaux usées dans la rue ou la nature. Aussi, certains ménages évacuent les eaux usées dans la cour. Dans le Sanguié, ils sont 19,0% à le faire. La fosse septique est utilisée par 4,0% des ménages du Boulkiemdé (tableau 12.14).

Tableau 12.14 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la province

Principal mode d'évacuation des eaux	Boulkiemdé	Sanguié	Sissili	Ziro	Total
Cour	15,4	19,0	13,9	9,3	15,1
Rue/Nature	73,8	71,6	79,2	84,9	75,9
Puisards	1,8	0,8	1,0	0,5	1,2
Caniveau	0,8	0,1	0,7	0,3	0,5
Fosse septique	4,0	2,6	2,1	1,6	3,0
Autres	4,2	5,9	3,1	3,4	4,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.8. BIENS D'EQUIPEMENT

Les biens d'équipement donnent une idée sur les richesses du ménage. Pendant le recensement il

a été demandé le nombre des biens possédés dans le ménage. Pour un bien précis, l'analyse fait simplement la distinction entre les ménages qui en possèdent au moins un et les ménages qui n'en possèdent pas du tout.

12.8.1. Biens d'équipement et milieu de résidence

Dans la région du Centre-Ouest, les biens possédés par le plus de ménages sont le téléphone cellulaire (86,2%), vient ensuite la radio (48,9%), puis la télévision (20,2%) et les décodeurs ou parabole (10,7%). La proportion de ménages ayant accès à la connexion internet (9,8%) est relativement faible.

En milieu urbain, la quasi-totalité des ménages possède au moins un téléphone cellulaire (95,2%). Les ménages détiennent au moins une radio sont 48,6% et ceux qui ont au moins une télévision sont 44,9%. Près du quart des ménages ont accès à la connexion internet.

En milieu rural, les ménages qui ont au moins un téléphone cellulaire, au moins un poste radio, ou au moins un poste téléviseur représentent respectivement 83,7%, 49,0% et 13,4% de l'ensemble des ménages.

La possession de téléphone cellulaire au sein des ménages est quasi universelle aussi bien en milieu urbain (95,2%) qu'en milieu rural (83,7%). Par contre, la connexion internet reste une réalité urbaine (24,2%) même si en tant que moyen de communication, il gagne du terrain en milieu rural (5,8%) (tableau 12.15).

Tableau 12.15 : Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon le milieu de résidence

Biens d'équipements	Urbain	Rural	Ensemble
Radio	48,6	49,0	48,9
Télévision	44,9	13,4	20,2
Téléphone fixe	1,7	1,6	1,6
Téléphones cellulaires	95,2	83,7	86,2
Réfrigérateur / Congélateur	11,5	1,1	3,3
Ordinateur	14,7	1,4	4,3
Foyer amélioré	9,1	3,5	4,7
Décodeur /parabole	30,5	5,2	10,7
Cuisinière à gaz/électrique	23,0	4,5	8,5
Connexion internet	24,2	5,8	9,8

12.8.2. Possession de biens d'équipement dans les provinces

L'analyse par province montre que les biens possédés par le plus de ménages reste le téléphone cellulaire, le poste radio et le poste téléviseur. Si dans le Sanguié 79,2% des ménages possèdent au moins un téléphone cellulaire, dans le Ziro cette proportion atteint 89,6%. L'accès à la connexion internet reste toujours faible avec 14,1% des ménages du Boulkiemdé.

Tableau 12.16 : Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon la province

Biens d'équipements	Boulkiemdé	Sanguié	Sissili	Ziro	Total
Radio	48,3	47,2	45,8	58,0	48,9
Télévision	22,2	12,9	27,3	15,9	20,2
Téléphone fixe	1,3	2,4	1,4	1,8	1,6

Biens d'équipements	Boulkiemdé	Sanguié	Sissili	Ziro	Total
Téléphones cellulaires	88,6	79,2	86,5	89,6	86,2
Réfrigérateur / Congélateur	5,6	1,4	2,4	1,0	3,3
Ordinateur	7,5	1,4	2,4	1,7	4,3
Foyer amélioré	5,2	6,7	3,0	2,6	4,7
Décodeur /parabole	14,1	4,8	12,7	7,0	10,7
Cuisinière à gaz/électrique	12,5	5,5	6,2	4,6	8,5
Connexion internet	14,1	5,5	8,2	6,2	9,8

12.9. BIENS DE DEPLACEMENT

Les moyens de déplacement sont indispensables aux membres des ménages pour mener les différentes activités. L'analyse ne s'intéresse qu'à la possession d'au moins un bien par type.

12.9.1. Biens de déplacement et milieu de résidence

Le moyen de déplacement possédé par le plus de ménages de la région du Centre-Ouest est la bicyclette. En effet, 82,9% des ménages possèdent au moins une bicyclette. Il est suivi par la mobylette/moto qui est possédée par 48,0% des ménages. Cependant, la voiture demeure toujours un moyen de déplacement de luxe. Sa possession est marginale et ne représente que 1,4% des ménages.

En milieu rural, les ménages utilisent le plus la bicyclette (85,1%) contre 75,0% en milieu urbain comme moyen de déplacement. La mobylette/moto est diversement utilisée en milieu rural (44,0%) et milieu urbain (62,3%) par les ménages.

Cependant, les ménages ruraux ne possèdent pratiquement pas de voiture (0,6%) par rapport aux ménages de la ville (4,2%). L'utilisation de la charrette comme moyen de déplacement est constatée dans 35,8% des ménages ruraux (tableau 12.17).

Tableau 12.17 : Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon le milieu de résidence

Biens de déplacement	Urbain	Rural	Ensemble
Bicyclette	75,0	85,1	82,9
Mobylette/Moto	62,3	44,0	48,0
Bicyclette pour handicapé	1,4	1,5	1,5
Moto tricycle	0,1	0,1	0,1
Moto tricycle pour handicapé	2,7	3,4	3,3
Voiture	4,2	0,6	1,4
Pirogue	0,0	0,1	0,1
Charette	11,0	35,8	30,4
Chameau	0,4	0,5	0,5
Cheval	0,4	0,6	0,6
Ane	9,2	41,6	34,5
Bicyclette	75,0	85,1	82,9

12.9.2. Moyens de déplacement dans les provinces

La bicyclette reste le moyen de déplacement possédé par le plus de ménages dans chacune des

quatre provinces de la région du Centre-Ouest. Suivent dans l'ordre, mobylette/moto, l'âne et la charrette. La voiture est utilisée par 2,3% des ménages du Boulkiemdé et par moins de 1% des ménages du Sanguié, de la Sissili, et du Ziro (tableau 12.18).

Tableau 12.18 : Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon la province

Biens de déplacement	Boulkiemdé	Sanguié	Sissili	Ziro	Total
Bicyclette	80,7	80,5	86,5	88,5	82,9
Mobylette/Moto	48,7	38,9	54,1	51,6	48,0
Bicyclette pour handicapé	1,6	1,8	1,2	1,3	1,5
Moto tricycle	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Moto tricycle pour handicapé	2,3	2,8	5,8	3,6	3,3
Voiture	2,3	0,8	0,9	0,5	1,4
Pirogue	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Charette	22,2	25,5	43,1	45,6	30,4
Chameau	0,5	0,6	0,4	0,4	0,5
Cheval	0,7	0,6	0,4	0,4	0,6
Ane	27,6	27,8	45,3	51,5	34,5

CONCLUSION

De l'analyse des caractéristiques des habitations dans la région du Centre-Ouest, il ressort que de nombreux efforts restent à faire pour l'amélioration des conditions, du cadre de vie des populations et la protection de l'environnement. En effet, près de 85,1% des ménages de la région utilisent toujours les combustibles solides pour la cuisson et plus de 89,0% ne disposent que de la latrine simple (sans aucune ventilation) ou de la nature comme type d'aisance.

Le mode d'évacuation des eaux usées est essentiellement la rue/nature car trois quarts des ménages évacuent les eaux usées dans la nature (75,9%) et 15,1% le font dans la cour.

Les biens d'équipement possédés par le plus de ménages sont les téléphones cellulaires, la radio, la télévision, les décodeurs et l'internet. En effet, la quasi-totalité des ménages possède un téléphone cellulaire (86,2%), suivi de 48,9% pour la possession de radio, 20,2% pour la télévision, 10,7% pour le décodeur et 9,8% des ménages ont accès à la connexion internet.

Quant aux biens de déplacement possédés par le plus de ménages sont la bicyclette (82,9%) et la mobylette (48,0%), l'âne (34,5%) et la charrette (30,4%). La voiture demeure toujours un moyen de déplacement de luxe, car seulement 1,4% des ménages en possèdent.

CONCLUSION GENERALE

Le Centre-Ouest l'une des régions avec un nombre élevé de communes (38) réparties sur quatre provinces : le Boulkiemdé, le Sanguié, la Sissili et le Ziro. Son climat, sa végétation et ses sols favorisent les activités Agricoles. Sa situation géographique et ses potentialités naturelles font d'elle une région de convergence des populations venant aussi bien des autres régions du pays que des pays frontaliers.

Elle compte 1 660 135 habitants en 2019. Cette population est à majorité féminine au regard des rapports de masculinité inférieurs à 100 dans la région (86,2 hommes pour 100 femmes) et dans toutes les communes. Elle est aussi très jeune dans sa majorité à l'image de la population du pays avec un âge moyen de 22,1 ans. La densité maximale est de 370,3 hbts/km² à Koudougou, chef-lieu de la région.

Suivant les caractéristiques socioculturelles la région du Centre-Ouest, 45,8% de la population est musulmane, 35,7% est catholique, 8,9% sont animiste et 8,5% est protestante. Le mooré est la langue principalement parlée par la majorité de la population (60,3%), cette proportion est suivie par celle des individus qui ont déclaré parlé principalement le gourounsi (30,2%). Parmi la population étrangère vivant dans le Centre-Ouest, les Ivoiriens sont les plus nombreux (30,8%) suivis des Togolais (17,8%).

Le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans ou plus est faible (28,7%). Pour le niveau d'instruction, plus de la moitié (55,8%) des personnes âgées de 6 ans ou plus n'a aucun niveau d'instruction. Parmi les enfants âgés de 6 à 16 ans 54,6% sont scolarisés en 2019 ce qui est encore loin de l'objectif « Education Pour Tous ». Cependant on note que la discrimination en matière d'éducation semble s'inverser. En effet, la proportion des scolarisés est légèrement plus élevée pour les filles (55,1%) par rapport aux garçons (54,0%) pour l'ensemble de la région. Par ailleurs, la proportion des enfants scolarisés est plus faible en milieu rural par rapport au milieu urbain.

Les mariés sont majoritaires au sein des personnes âgées de 12 ans ou plus dans la région du Centre-Ouest en 2019 (50,9%). Elle est suivie par le célibat qui concerne 40,4% de la population. La proportion des femmes est plus élevée que celle des hommes pour toutes les situations matrimoniales sauf le célibat qui touche plus les hommes (52,4%) que les femmes (31,1%).

Le taux de chômage au sens du BIT est de 4,4 %, et le taux de chômage combiné atteint 27,6. Tandis que le taux de dépendance est de 327,5%.

Il ressort, au terme de l'analyse des données sur la fécondité, que le niveau de la fécondité dans la région du Centre-Ouest reste élevé. Le taux brut de natalité est de 34,5 ‰. En milieu rural, il vaut 34,8 ‰ contre 32,5 ‰ en milieu urbain. Le nombre d'enfants par femme est de 5,7 enfants pour l'ensemble de la région et varie de 5,1 enfants par femme dans la province du Boulkiemdé à 6,3 enfants par femme dans la province du Ziro.

L'analyse de la migration dans la région du Centre-Ouest a montré que 21,5% des résidents sont des migrants. Il ressort également que 90,2% des résidents de cette région sont des natifs. Ces résidents viennent aussi bien de l'intérieur du pays que de l'extérieur. La migration inter-provinciale est relativement faible et concerne beaucoup plus les femmes. Concernant l'intention de migrer dans les 12 mois qui suivent le dénombrement, on retient que 17 397 personnes résidant dans le Centre-Ouest ont cette intention.

La prévalence du handicap dans la région du Centre-ouest est de 1,4 %. La province du Boulkiemdé connaît la prévalence du handicap la plus élevée de la région avec 1,8%. Le phénomène touche

légèrement plus les femmes (1,42%) que les hommes (1,38%). Cependant, la prévalence du handicap est plus élevée en milieu rural (1,5%) qu'en milieu urbain (1,0%). Le taux de prévalence du handicap croît avec l'âge aussi bien chez les hommes que les femmes. Le handicap moteur (mobilité), suivi du handicap visuel (vision) puis du handicap auditif (audition) touchent le plus la population des personnes handicapées et ce, quels que soient la province et le milieu de résidence. La proportion de personnes handicapées ayant une limitation dans au moins deux domaines de fonctionnement est de 35,2% dans la région. Cette proportion est plus élevée en milieu rural (36,0%). Sur le plan de l'éducation, il ressort que 66,1% des personnes handicapées n'ont jamais fréquenté et que moins de 21,1% fréquentent actuellement.

Dans la région du Centre-Ouest, environ 16 personnes sur 100 ne possèdent pas un acte de naissance. Dans le milieu urbain, 97,1 % des personnes possèdent un acte de naissance contre 80,9 % dans le milieu rural. Au niveau provincial, le Boulkiemdé affiche des proportions de possession d'actes de naissance plus élevées (89,8 %) et le Sanguié affiche les basses proportions. Au niveau communal, on note que les communes de Kordié, Kyon, Pouni, Zawara, Nebelianayou, Niabouri, et Silly, ont des niveaux de possession d'acte de naissance inférieurs à 60%.

Le nombre de ménages dans la région du Centre-Ouest a connu une hausse de 57,5% entre les deux recensements, passant de 173 459 en 2006 à 273 128 en 2019. La taille moyenne des ménages est de 5,7 personnes. Ce nombre moyen de personnes par ménage est de 6,1 en milieu rural et de 4,2 en milieu urbain. Les femmes chefs de ménage représentent 23,2% des chefs de ménage. Elles sont relativement plus importantes en milieu urbain (26,9%) qu'en milieu rural (22,1%).

De l'analyse des caractéristiques des habitations dans la région du Centre-Ouest, il ressort que de nombreux efforts restent à faire pour l'amélioration des conditions, du cadre de vie des populations et la protection de l'environnement. En effet, près de 85,1% des ménages de la région utilisent toujours les combustibles solides pour la cuisson et plus de 89,0% ne disposent que de la latrine simple (sans aucune ventilation) ou de la nature comme type d'aisance. Le mode d'évacuation des eaux usées est essentiellement la rue/nature car trois quarts des ménages évacuent les eaux usées dans la nature (75,9%) et 15,1% le font dans la cour. Les biens d'équipement possédés par le plus de ménages sont les téléphones cellulaires, la radio, la télévision, les décodeurs et l'internet. En effet, la quasi-totalité des ménages possède un téléphone cellulaire (86,2%), suivi de 48,9% pour la possession de radio, 20,2% pour la télévision, 10,7% pour le décodeur et 9,8% des ménages ont accès à la connexion internet. Quant aux biens de déplacement possédés par le plus de ménages sont la bicyclette (82,9%) et la mobylette (48,0%), l'âne (34,5%) et la charrette (30,4%). La voiture demeure toujours un moyen de déplacement de luxe, car seulement 1,4% des ménages en possèdent.

BIBLIOGRAPHIE

CASELLI GRAZIELLA, VALLIN JACQUES ET WUNSCH GUILLAUME, 2003, Démographie : analyse et synthèse, tome IV, les déterminants de la migration. INED, Paris (France), 225p.

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET REGIONAL, 2005. Profil des régions du Burkina Faso, 289p.

GENDREAU F. 1993. La population de l'Afrique. Manuel de démographie, CEPED, Paris, 463p.

INSD, 1989, analyse des résultats définitifs du Recensement General de la Population et de l'Habitation de 1985, 318p.

INSD, 2000, analyse des résultats définitifs du Recensement General de la Population et de l'Habitation de 1996, volume I, 180p.

INSD, 2000, analyse des résultats définitifs du Recensement General de la Population et de l'Habitation de 1996, volume II, 180p.

INSD, 2009, analyse des résultats définitifs du Recensement General de la Population et de l'Habitation de 2006.

KOBIANÉ Jean-François (2006), Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire, Collection "Monographies de l'Institut de Démographie de l'UCL", Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 306 p.

NATIONS UNIES (2006), Convention relative aux droits des personnes handicapées et protocole facultatif, 38p.

ESPAGNACQ, M. (2015), Populations à risque de handicap et restrictions de participation sociale, *Dossiers solidarité et santé*, n°68, 20p.

ANNEXE :

Tableau A1 : Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région du Centre Ouest en 2019

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	134 167	131 355	265 522
10-14	115 533	113 703	229 236
15-19	78 923	85 751	164 674
20-24	53 602	63 205	116 807
25-29	39 283	56 119	95 402
30-34	33 711	52 170	85 881
35-39	29 089	45 274	74 363
40-44	25 195	37 266	62 461
45-49	20 410	28 848	49 258
50-54	17 814	26 350	44 164
55-59	13 649	20 223	33 872
60-64	11 824	17 736	29 560
65-69	8 784	12 125	20 909
70-74	7 764	11 642	19 406
75-79	4 789	6 494	11 283
80-84	2 920	5 274	8 194
85 ou +	3 104	6 335	9 439
Centre Ouest	600 561	719 870	1 320 431

Tableau A2 : Répartition par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région du Centre Ouest par province en 2019

Province	Masculin	Féminin	Ensemble
Boulkiemdé	245 040	313 738	558 778
Sanguié	141 305	170 632	311 937
Sissili	125 646	136 426	262 072
Ziro	88 570	99 074	187 644
Centre Ouest	600 561	719 870	1 320 431

Tableau A3 : Possession d'un acte de naissance par âge et milieu de résidence

Groupe d'âge	Milieu de résidence	Possession d'un acte de naissance		Total
		Oui	Non	
0-4	Urbain	95,5	4,5	100
	Rural	72,4	27,6	100
	Total	75,4	24,6	100
5-9	Urbain	95,8	4,2	100
	Rural	75,0	25,0	100
	Total	77,3	22,7	100
10-14	Urbain	96,9	3,1	100
	Rural	81,6	18,4	100
	Total	83,6	16,4	100
15-19	Urbain	97,8	2,2	100
	Rural	84,5	15,5	100
	Total	87,0	13,0	100
20-24	Urbain	98,2	1,8	100

	Rural	85,2	14,8	100
	Total	88,9	11,1	100
25-29	Urbain	98,1	1,9	100
	Rural	85,2	14,8	100
	Total	88,4	11,6	100
30-34	Urbain	97,5	2,5	100
	Rural	86,7	13,3	100
	Total	88,8	11,2	100
35-39	Urbain	97,8	2,2	100
	Rural	87,1	12,9	100
	Total	89,0	11,0	100
40-44	Urbain	97,9	2,1	100
	Rural	87,4	12,6	100
	Total	89,1	10,9	100
45-49	Urbain	97,9	2,1	100
	Rural	88,3	11,7	100
	Total	89,8	10,2	100
50-54	Urbain	97,6	2,4	100
	Rural	87,2	12,8	100
	Total	88,6	11,4	100
55-59	Urbain	97,7	2,3	100
	Rural	88,4	11,6	100
	Total	89,7	10,3	100
60-64	Urbain	96,9	3,1	100
	Rural	84,4	15,6	100
	Total	86,0	14,0	100
65-69	Urbain	96,3	3,7	100
	Rural	84,9	15,1	100
	Total	86,3	13,7	100
70-74	Urbain	94,5	5,5	100
	Rural	79,8	20,2	100
	Total	81,5	18,5	100
75-79	Urbain	94,0	6,0	100
	Rural	79,3	20,7	100
	Total	81,1	18,9	100
80-84	Urbain	92,6	7,4	100
	Rural	73,7	26,3	100
	Total	75,7	24,3	100
85 ou +	Urbain	90,7	9,3	100
	Rural	68,0	32,0	100
	Total	70,5	29,5	100
Total	Urbain	97,1	2,9	100
	Rural	80,9	19,1	100
	Total	83,5	16,5	100

Tableau A4 : Possession d'un acte de naissance par âge et province de résidence

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Province	Oui	Non	Total
0-4	Boulkiemdé	83,8	16,2	100,0
	Sanguié	66,6	33,4	100,0
	Sissili	72,6	27,4	100,0
	Ziro	73,1	26,9	100,0
	Total	75,4	24,6	100,0
5-9	Boulkiemdé	85,4	14,6	100,0
	Sanguié	68,5	31,5	100,0
	Sissili	72,6	27,4	100,0
	Ziro	77,4	22,6	100,0
	Total	77,3	22,7	100,0
10-14	Boulkiemdé	90,8	9,2	100,0
	Sanguié	75,8	24,2	100,0
	Sissili	78,9	21,1	100,0
	Ziro	82,6	17,4	100,0
	Total	83,6	16,4	100,0
15-19	Boulkiemdé	93,5	6,5	100,0
	Sanguié	80,2	19,8	100,0
	Sissili	82,7	17,3	100,0
	Ziro	84,9	15,1	100,0
	Total	87,0	13,0	100,0
20-24	Boulkiemdé	95,0	5,0	100,0
	Sanguié	81,7	18,3	100,0
	Sissili	85,2	14,8	100,0
	Ziro	86,2	13,8	100,0
	Total	88,9	11,1	100,0
25-29	Boulkiemdé	94,0	6,0	100,0
	Sanguié	80,5	19,5	100,0
	Sissili	86,2	13,8	100,0
	Ziro	87,9	12,1	100,0
	Total	88,4	11,6	100,0
30-34	Boulkiemdé	92,9	7,1	100,0
	Sanguié	82,4	17,6	100,0
	Sissili	88,2	11,8	100,0
	Ziro	88,8	11,2	100,0
	Total	88,8	11,2	100,0
35-39	Boulkiemdé	93,1	6,9	100,0
	Sanguié	81,7	18,3	100,0
	Sissili	88,7	11,3	100,0
	Ziro	89,7	10,3	100,0
	Total	89,0	11,0	100,0
40-44	Boulkiemdé	92,6	7,4	100,0
	Sanguié	82,8	17,2	100,0
	Sissili	88,8	11,2	100,0
	Ziro	89,4	10,6	100,0
	Total	89,1	10,9	100,0
45-49	Boulkiemdé	93,3	6,7	100,0
	Sanguié	83,3	16,7	100,0

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Province	Oui	Non	Total
	Sissili	89,5	10,5	100,0
	Ziro	90,5	9,5	100,0
	Total	89,8	10,2	100,0
50-54	Boulkiemdé	91,8	8,2	100,0
	Sanguié	83,0	17,0	100,0
	Sissili	88,0	12,0	100,0
	Ziro	88,3	11,7	100,0
	Total	88,6	11,4	100,0
55-59	Boulkiemdé	92,4	7,6	100,0
	Sanguié	84,3	15,7	100,0
	Sissili	88,9	11,1	100,0
	Ziro	90,7	9,3	100,0
	Total	89,7	10,3	100,0
60-64	Boulkiemdé	89,1	10,9	100,0
	Sanguié	80,1	19,9	100,0
	Sissili	85,1	14,9	100,0
	Ziro	86,2	13,8	100,0
	Total	86,0	14,0	100,0
65-69	Boulkiemdé	89,1	10,9	100,0
	Sanguié	80,9	19,1	100,0
	Sissili	85,0	15,0	100,0
	Ziro	87,7	12,3	100,0
	Total	86,3	13,7	100,0
70-74	Boulkiemdé	85,1	14,9	100,0
	Sanguié	74,6	25,4	100,0
	Sissili	80,6	19,4	100,0
	Ziro	81,2	18,8	100,0
	Total	81,5	18,5	100,0
75-79	Boulkiemdé	84,0	16,0	100,0
	Sanguié	75,6	24,4	100,0
	Sissili	79,6	20,4	100,0
	Ziro	82,0	18,0	100,0
	Total	81,1	18,9	100,0
80-84	Boulkiemdé	79,6	20,4	100,0
	Sanguié	67,7	32,3	100,0
	Sissili	74,1	25,9	100,0
	Ziro	77,0	23,0	100,0
	Total	75,7	24,3	100,0
85 ou +	Boulkiemdé	73,4	26,6	100,0
	Sanguié	64,7	35,3	100,0
	Sissili	68,9	31,1	100,0
	Ziro	72,0	28,0	100,0
	Total	70,5	29,5	100,0
Total	Boulkiemdé	89,8	10,2	100,0
	Sanguié	75,7	24,3	100,0
	Sissili	80,4	19,6	100,0
	Ziro	82,3	17,7	100,0

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			Total
	Province	Oui	Non	
	Total	83,5	16,5	100,0

Tableau A5 : Densités dans les communes (hbts/km2)

Commune	Densités
Bingo	70,6
Imasgho	125,0
Kindi	166,4
Kokologho	173,0
Koudougou	370,3
Nandiala	148,3
Nanoro	140,0
Pella	110,2
Poa	145,1
Ramongo	175,9
Sabou	133,0
Sigle	118,8
Soaw	120,6
Sourgou	66,5
Thyou	109,9
Dassa	83,2
Didyr	84,2
Godyr	88,8
Kordie	58,2
Kyon	125,2
Pouni	85,9
Reo	177,9
Tenado	68,0
Zamo	34,8
Zawara	39,9
Bieha	31,2
Boura	39,4
Leo	87,7
Nebielianayou	34,8
Niabouri	49,4
Silly	41,5
To	53,5
Bakata	52,6
Bougnounou	52,6
Cassou	45,1
Dalo	45,8
Gao	52,2
Sapouy	42,0

Tableau A6 : Nombre et taille moyenne des ménages selon la commune

Commune	Nombre de ménages	Proportions (%)	Taille moyenne des ménages
Bingo	2895	2,3	5,9
Imasgho	4932	3,9	5,6
Kindi	6310	5,0	6,6
Kokologho	8803	7,0	5,9
Koudougou	50027	39,7	4,3
Nandiala	4999	4,0	6,3
Nanoro	7700	6,1	6,2
Pella	3765	3,0	6,5
Poa	4594	3,6	7,0
Ramongo	4849	3,9	6,0
Sabou	10077	8,0	6,1
Sigle	6041	4,8	5,8
Soaw	3572	2,8	6,2
Sourgou	2623	2,1	6,7
Thyou	4729	3,8	6,8
Boulkiemdé	125916	100,0	5,5
Dassa	2985	4,6	6,8
Didyr	6923	10,6	7,7
Godyr	3169	4,9	7,5
Kordie	4003	6,1	6,6
Kyon	4269	6,5	5,7
Pouni	9136	14,0	6,2
Reo	15353	23,5	4,9
Tenado	10908	16,7	5,5
Zamo	4222	6,5	5,4
Zawara	4286	6,6	6,3
Sanguié	65254	100,0	6,0
Bieha	8437	14,6	6,2
Boura	7399	12,8	5,4
Leo	16780	29,1	5,1
Nebelianayou	1839	3,2	7,1
Niabouri	5229	9,1	5,8
Silly	8060	14,0	6,3
To	9959	17,3	6,4
Sissili	57703	100,0	5,8
Bakata	5259	12,9	6,2
Bognounou	4496	11,1	6,4
Cassou	8885	21,8	6,1
Dalo	1927	4,7	6,6
Gao	4081	10,0	6,5
Sapouy	16027	39,4	5,4
Ziro	40675	100,0	5,9

Tableau A7 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon la commune

Commune	Autres	Immeuble à appartements	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	Case	Tente	Ensemble
Bingo	0,2	0,0	0,6	90,0	6,9	2,3	0,0	100,0
Imasgho	2,3	0,1	1,0	78,0	15,3	3,3	0,0	100,0
Kindi	1,3	0,0	0,7	87,3	7,7	2,8	0,3	100,0
Kokologho	0,5	0,1	2,0	86,3	10,4	0,6	0,0	100,0
Koudougou	0,9	0,7	7,9	64,6	25,5	0,5	0,0	100,0
Nandiala	0,2	0,2	0,7	90,7	6,7	1,5	0,0	100,0
Nanoro	0,3	0,1	1,4	88,3	8,8	1,1	0,1	100,0
Pella	0,8	0,0	0,6	93,0	2,6	2,9	0,0	100,0
Poa	3,1	0,0	0,8	82,4	13,2	0,4	0,0	100,0
Ramongo	1,2	0,0	0,5	90,5	5,6	2,2	0,0	100,0
Sabou	1,3	0,3	1,5	86,3	8,9	1,4	0,3	100,0
Sigle	0,3	0,1	0,6	94,6	3,7	0,8	0,0	100,0
Soaw	0,9	0,1	1,2	87,3	7,8	2,6	0,2	100,0
Sourgou	0,2	0,0	1,6	94,7	2,1	1,2	0,1	100,0
Thyou	0,2	0,4	1,8	75,0	21,1	1,3	0,1	100,0
Dassa	3,5	0,0	1,0	89,8	4,6	1,1	0,1	100,0
Didyr	2,2	0,1	1,5	82,9	10,2	3,0	0,1	100,0
Godyr	7,1	0,0	0,7	85,7	4,4	2,0	0,1	100,0
Kordie	2,9	0,0	0,3	87,0	8,5	1,2	0,1	100,0
Kyon	3,9	0,0	0,3	89,4	5,4	1,0	0,0	100,0
Pouni	0,8	0,0	2,1	91,9	3,4	1,7	0,0	100,0
Reo	2,4	0,0	2,7	85,3	8,5	0,8	0,3	100,0
Tenado	2,0	0,1	1,0	87,0	8,5	1,4	0,1	100,0
Zamo	0,6	0,0	0,3	88,1	7,2	3,4	0,3	100,0
Zawara	0,3	0,1	0,2	88,1	4,8	6,1	0,3	100,0
Bieha	0,4	0,1	0,1	81,3	6,2	11,8	0,1	100,0
Boura	3,3	0,0	0,9	75,2	16,0	4,4	0,1	100,0
Leo	0,6	0,3	4,1	83,0	9,4	2,5	0,1	100,0
Nebielianayou	1,3	0,0	1,4	85,2	2,8	9,3	0,0	100,0
Niabouri	0,4	0,0	0,6	79,9	14,0	5,0	0,2	100,0
Silly	2,4	0,1	0,5	82,6	4,9	8,6	0,8	100,0
To	1,1	0,1	0,3	88,0	7,1	3,3	0,1	100,0
Bakata	4,9	0,0	1,0	81,2	4,4	8,4	0,1	100,0
Bougnounou	0,4	0,1	0,8	86,3	8,7	3,7	0,0	100,0
Cassou	1,2	0,0	0,4	85,2	1,9	11,1	0,2	100,0
Dalo	0,1	0,2	0,6	90,9	6,6	1,6	0,0	100,0
Gao	0,6	0,0	0,7	90,9	3,8	4,0	0,0	100,0
Sapouy	1,5	0,2	1,7	79,3	5,5	11,7	0,2	100,0
Centre-Ouest	1,4	0,2	2,4	81,8	10,8	3,3	0,1	100,0

Tableau A8 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'éclairage selon la commune

Commune	Autres	Electricité du réseau SONABEL	Plateformes multifonctionnelle	Panneau solaire	Groupe électrogène et	Lampe à gaz	Lampe à pétrole	Lampe à huile	Lampe rechargeable	Lampe torche	Bougie	Bois/paille	Ensemble
Bingo	0,2	1,1	0,1	17,2	0,5	0,0	0,8	0,3	15,1	64,3	0,1	0,4	100,0
Imasgho	1,1	6,7	0,1	17,5	0,3	0,0	0,4	0,1	7,4	66,1	0,1	0,2	100,0
Kindi	1,5	1,6	0,4	21,2	0,1	0,1	0,5	0,1	5,5	67,0	0,1	1,8	100,0
Kokologho	2,0	7,4	0,1	30,7	0,2	0,0	0,5	0,1	8,1	50,8	0,0	0,1	100,0
Koudougou	1,4	46,2	0,7	23,4	0,4	0,1	0,4	0,1	8,1	19,1	0,0	0,0	100,0
Nandiala	0,2	0,5	0,7	16,2	0,1	0,0	1,4	0,1	8,4	72,3	0,0	0,1	100,0
Nanoro	0,4	6,0	0,1	24,6	0,2	0,0	0,5	0,1	5,8	62,4	0,0	0,0	100,0
Pella	0,4	0,0	0,1	16,5	0,1	0,0	0,3	0,1	11,8	70,5	0,0	0,1	100,0
Poa	1,5	6,9	0,2	30,6	0,5	0,3	0,5	0,1	26,8	32,5	0,0	0,1	100,0
Ramongo	1,3	0,8	0,1	21,1	0,0	0,0	0,4	0,2	15,8	60,2	0,0	0,1	100,0
Sabou	1,7	6,9	1,2	30,0	0,1	0,0	0,3	0,1	7,2	52,5	0,1	0,1	100,0
Sigle	0,6	2,0	0,0	12,7	0,1	0,0	0,2	0,0	19,1	64,9	0,0	0,4	100,0
Soaw	0,6	1,5	0,0	17,6	0,1	0,0	0,1	0,1	5,6	74,3	0,1	0,1	100,0
Sourgou	0,3	3,6	0,4	26,1	0,0	0,9	2,0	0,6	9,8	56,2	0,1	0,1	100,0
Thyou	1,5	2,7	0,1	37,2	1,5	0,0	0,2	0,1	19,2	37,4	0,0	0,1	100,0
Dassa	3,5	2,5	0,0	43,9	0,3	0,0	0,4	0,1	10,9	38,1	0,1	0,1	100,0
Didyr	1,3	3,2	0,7	31,8	0,5	0,0	0,8	0,4	13,5	47,7	0,0	0,0	100,0
Godyr	1,1	2,8	0,5	19,2	0,0	0,0	1,0	0,2	15,7	59,1	0,2	0,1	100,0
Kordie	0,2	2,9	0,1	20,4	0,1	0,0	4,3	0,0	13,4	58,2	0,1	0,4	100,0
Kyon	3,4	0,8	0,1	36,8	0,1	0,1	0,8	0,3	15,5	41,7	0,1	0,2	100,0
Pouni	0,6	4,5	0,0	35,7	0,1	0,0	0,3	0,1	11,6	46,9	0,0	0,0	100,0
Reo	0,3	9,4	0,6	38,3	0,2	0,0	1,1	0,2	15,6	34,2	0,0	0,0	100,0
Tenado	1,5	5,6	0,7	26,4	0,5	0,0	0,9	0,4	13,2	50,4	0,1	0,3	100,0
Zamo	0,3	6,5	0,1	35,7	0,2	0,0	0,3	0,2	17,4	39,0	0,0	0,1	100,0
Zawara	0,2	1,0	0,0	45,7	0,7	0,0	0,5	0,1	11,9	39,8	0,0	0,1	100,0
Bieha	0,4	0,6	0,0	73,9	0,0	0,0	0,3	0,0	5,2	18,6	0,0	0,8	100,0
Boura	1,2	1,9	0,1	48,4	0,1	0,0	0,3	0,0	7,4	40,5	0,0	0,1	100,0
Leo	1,0	24,5	1,1	45,4	0,8	0,1	0,3	0,1	6,1	20,6	0,0	0,0	100,0
Nebielianayou	2,2	2,0	0,0	23,6	1,8	0,0	0,2	0,2	10,2	59,7	0,0	0,2	100,0
Niabouri	0,3	0,0	0,3	42,5	0,7	0,0	0,1	0,1	5,6	50,3	0,0	0,1	100,0
Silly	1,6	0,8	0,1	41,9	1,6	0,1	0,3	0,1	9,9	43,4	0,0	0,2	100,0
To	1,4	0,9	0,1	54,2	2,2	0,0	0,2	0,0	6,1	34,7	0,0	0,1	100,0
Bakata	0,7	0,0	0,4	48,6	0,1	0,0	0,4	0,1	6,7	42,6	0,1	0,3	100,0
Bougnounou	0,6	0,0	0,6	26,9	0,3	0,0	0,4	0,0	5,1	64,8	0,1	1,2	100,0
Cassou	1,6	0,0	0,5	51,7	1,7	0,1	0,7	0,1	10,8	31,9	0,0	0,8	100,0
Dalo	0,2	0,1	0,3	40,7	0,2	0,1	0,1	0,0	6,3	51,7	0,0	0,3	100,0
Gao	1,5	0,4	0,1	43,6	0,1	0,0	0,2	0,1	15,1	38,7	0,0	0,1	100,0
Sapouy	1,3	3,6	0,7	43,5	1,6	0,0	0,2	0,1	7,9	41,0	0,0	0,2	100,0
Centre-Ouest	1,1	11,8	0,4	34,0	0,5	0,1	0,5	0,1	10,0	41,1	0,0	0,2	100,0

Tableau A9 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson selon la commune

Commune	Autres	Electricité	Gaz ou Biogaz	Pétrole	Charbon de bois	Bois (foyer amélioré)	Bois (foyer simple)	Non concerné	Ensemble
Bingo	0,2	0,1	5,1	0,0	3,5	8,5	82,5	0,1	100,0
Imasgho	0,9	0,4	4,1	0,0	4,3	0,9	89,2	0,2	100,0
Kindi	2,6	0,2	4,5	0,2	2,2	2,3	86,8	1,3	100,0
Kokologho	1,4	2,0	8,4	0,1	4,8	3,6	78,7	1,0	100,0
Koudougou	1,3	1,7	43,3	0,1	13,5	2,8	35,2	2,1	100,0
Nandiala	0,4	0,1	2,8	1,5	7,7	3,4	83,5	0,6	100,0
Nanoro	1,6	0,0	8,8	0,3	4,1	1,6	82,7	1,0	100,0
Pella	0,4	0,0	3,8	0,2	0,6	2,1	92,8	0,1	100,0
Poa	0,8	0,1	5,0	0,9	10,8	2,2	79,8	0,5	100,0
Ramongo	1,0	0,0	0,8	0,2	7,6	0,6	89,2	0,5	100,0
Sabou	1,4	0,4	8,6	0,1	7,4	2,6	78,6	0,9	100,0
Sigle	0,3	0,2	4,4	0,0	3,5	0,8	90,5	0,3	100,0
Soaw	7,7	0,0	4,5	0,0	1,6	1,2	84,0	1,0	100,0
Sourgou	0,6	0,5	1,9	2,1	9,6	4,8	78,1	2,4	100,0
Thyou	1,1	0,0	5,1	0,0	16,3	5,1	71,9	0,4	100,0
Dassa	3,9	0,4	3,7	0,0	3,4	1,0	87,2	0,4	100,0
Didyr	3,7	1,6	3,5	0,0	2,3	3,7	84,8	0,4	100,0
Godyr	1,8	0,2	4,4	0,0	3,7	0,9	89,0	0,1	100,0
Kordie	0,7	1,4	2,7	3,4	1,1	11,4	78,1	1,1	100,0
Kyon	11,5	1,4	1,7	0,2	2,5	1,5	79,3	1,9	100,0
Pouni	0,8	0,9	4,5	0,0	4,7	1,6	87,0	0,4	100,0
Reo	0,6	3,4	7,8	0,5	5,2	8,9	71,6	2,0	100,0
Tenado	1,4	0,4	3,1	0,0	8,9	4,6	79,5	2,0	100,0
Zamo	1,7	0,6	3,1	0,0	8,4	1,0	80,6	4,5	100,0
Zawara	0,2	0,0	2,0	0,0	1,4	2,7	93,4	0,4	100,0
Bieha	0,3	0,0	2,2	0,0	3,2	2,8	90,9	0,4	100,0
Boura	0,4	0,3	2,6	0,0	3,1	1,1	92,1	0,3	100,0
Leo	0,8	1,6	8,6	0,1	23,6	1,7	62,1	1,5	100,0
Nebielianayou	1,2	0,1	3,7	0,0	2,1	5,6	86,9	0,5	100,0
Niabouri	1,5	0,0	2,0	0,0	0,9	1,3	94,0	0,3	100,0
Silly	1,3	0,5	2,4	0,0	3,1	0,8	91,5	0,4	100,0
To	2,0	0,1	2,4	0,1	5,5	0,8	87,6	1,5	100,0
Bakata	0,8	0,1	3,3	0,0	1,1	1,6	92,7	0,4	100,0
Bougounou	1,7	0,6	2,8	0,0	1,1	3,3	90,0	0,5	100,0
Cassou	0,7	0,0	2,2	0,0	1,1	0,7	94,8	0,5	100,0
Dalo	0,1	0,2	3,4	0,0	5,5	2,8	88,0	0,1	100,0
Gao	0,6	0,1	2,5	0,0	4,2	1,3	90,5	0,7	100,0
Sapouy	2,0	0,2	5,8	0,1	6,8	2,9	80,9	1,3	100,0
Centre-Ouest	1,5	0,8	11,2	0,2	7,3	2,8	75,0	1,2	100,0

Tableau A10 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'approvisionnement en eau de boisson selon la commune

Commune	Autres	Barrage/rivière/cours d'eau/lac	Puits ordinaire	Puits busé ordinaire	Puits busé ordinaire équipé d'un système de	Forage	Fontaine publique	Robinet compteur intérieur propre	Robinet compteur intérieur partagé	Robinet dans une autre cour	Ensemble
Bingo	0,0	0,5	12,9	1,7	1,0	54,9	28,1	0,7	0,1	0,0	100,0
Imasgho	0,2	0,1	55,5	8,3	3,5	18,9	9,3	1,6	2,5	0,1	100,0
Kindi	0,3	1,7	53,2	8,2	1,2	21,7	13,6	0,1	0,0	0,1	100,0
Kokologho	0,2	0,0	32,9	2,6	2,2	35,0	25,5	0,6	0,4	0,5	100,0
Koudougou	1,0	0,1	13,5	2,3	2,5	8,4	30,7	21,2	19,5	0,7	100,0
Nandiala	0,3	0,1	57,8	12,5	1,5	17,4	10,4	0,0	0,0	0,0	100,0
Nanoro	0,4	3,0	18,0	4,6	2,3	48,1	18,9	1,2	2,3	1,3	100,0
Pella	0,1	1,1	21,3	3,2	0,1	60,4	13,7	0,1	0,0	0,0	100,0
Poa	0,2	0,2	21,0	1,7	2,7	58,0	12,7	2,4	1,1	0,0	100,0
Ramongo	0,6	0,3	48,8	11,7	0,0	24,4	13,5	0,4	0,1	0,1	100,0
Sabou	0,2	0,4	18,0	2,3	3,5	43,0	25,5	3,6	2,9	0,6	100,0
Sigle	0,2	0,0	31,5	3,3	0,9	46,9	16,8	0,2	0,0	0,2	100,0
Soaw	0,3	2,0	32,4	5,9	0,0	44,7	14,1	0,4	0,0	0,1	100,0
Sourgou	0,2	2,2	17,6	4,6	2,1	50,4	22,5	0,4	0,0	0,0	100,0
Thyou	0,8	0,6	13,4	5,9	1,6	41,6	34,1	1,2	0,6	0,3	100,0
Dassa	4,0	1,0	81,7	3,3	0,0	8,7	0,6	0,4	0,2	0,1	100,0
Didyr	0,8	0,0	71,2	9,7	0,5	11,1	5,6	0,3	0,5	0,2	100,0
Godyr	0,6	0,1	69,7	5,8	0,6	17,6	5,1	0,0	0,5	0,0	100,0
Kordie	0,2	0,6	28,3	3,8	1,1	56,4	8,9	0,4	0,2	0,1	100,0
Kyon	0,9	0,0	83,2	3,0	0,0	12,0	0,8	0,0	0,0	0,1	100,0
Pouni	0,2	0,9	48,8	10,7	0,1	21,8	16,9	0,2	0,2	0,1	100,0
Reo	0,2	0,1	65,5	3,3	0,6	13,4	11,8	3,0	1,9	0,2	100,0
Tenado	0,8	0,0	77,3	3,5	1,4	12,8	3,6	0,1	0,4	0,1	100,0
Zamo	1,0	0,1	51,8	6,5	1,2	28,4	9,0	0,2	0,5	1,3	100,0
Zawara	0,1	0,2	23,5	2,8	0,0	47,2	22,7	0,3	1,1	2,1	100,0
Bieha	0,3	0,9	12,1	1,7	1,5	59,2	24,0	0,1	0,0	0,0	100,0
Boura	0,2	3,4	12,8	3,3	0,2	56,5	23,2	0,2	0,1	0,1	100,0
Leo	0,6	0,2	6,5	6,1	1,4	37,0	31,0	11,0	5,5	0,6	100,0
Nebielianayou	1,1	0,0	14,3	0,7	0,0	49,9	33,6	0,0	0,3	0,1	100,0
Niabouri	0,2	7,0	13,0	5,0	0,6	58,1	16,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Silly	0,3	0,6	26,1	3,9	2,0	45,8	20,4	0,1	0,5	0,1	100,0
To	0,4	0,5	44,2	4,4	1,6	36,5	12,0	0,1	0,1	0,1	100,0
Bakata	0,8	0,8	24,8	12,0	0,1	41,9	19,3	0,1	0,2	0,1	100,0
Bougnounou	0,4	0,3	24,6	5,0	2,1	51,7	15,5	0,1	0,2	0,0	100,0
Cassou	0,5	1,5	27,9	4,5	0,1	52,4	13,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Dalo	0,1	1,6	47,8	0,4	0,1	36,7	11,8	0,1	1,2	0,1	100,0
Gao	0,5	1,0	36,4	7,2	0,1	32,9	19,7	0,8	1,1	0,4	100,0
Sapouy	0,3	1,3	16,3	2,6	1,0	48,0	26,8	1,7	2,0	0,1	100,0
Centre-Ouest	0,5	0,7	31,6	4,5	1,4	32,1	19,7	4,9	4,2	0,3	100,0

Tableau A11 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'aisance selon la commune

Commune	Autres	Chasse d'eau personnelle	Chasse d'eau en commun	Latrine simple personnel	Latrine simple commun	Latrine ventilée personnel	Latrine ventilée commun	Brousse/nature	Ensemble
Bingo	1,0	3,8	1,6	17,6	45,7	0,3	0,2	29,8	100,0
Imasgho	1,2	1,4	6,5	18,2	31,7	0,1	0,1	40,8	100,0
Kindi	6,2	0,9	2,1	5,7	30,4	0,2	0,6	54,0	100,0
Kokologho	1,0	1,5	0,5	15,5	48,0	0,3	0,3	32,8	100,0
Koudougou	2,6	4,5	4,8	16,3	60,8	0,6	2,0	8,4	100,0
Nandiala	0,6	3,5	4,4	6,3	36,3	0,3	1,0	47,6	100,0
Nanoro	1,6	0,2	0,7	7,2	19,5	0,5	0,6	69,6	100,0
Pella	5,4	0,0	0,2	6,2	18,7	0,1	1,1	68,2	100,0
Poa	3,2	1,8	4,1	9,6	61,9	0,6	1,9	16,9	100,0
Ramongo	3,7	1,2	11,9	8,6	37,0	0,2	2,8	34,7	100,0
Sabou	3,3	3,8	6,1	12,9	36,8	0,4	1,6	35,0	100,0
Sigle	1,3	0,1	3,9	10,2	10,7	0,5	0,2	73,1	100,0
Soaw	0,6	0,4	0,3	12,7	16,1	0,8	1,3	67,8	100,0
Sourgou	5,1	8,6	9,9	14,6	25,9	0,2	6,2	29,3	100,0
Thyou	1,5	0,1	6,9	8,5	43,5	0,3	4,5	34,7	100,0
Dassa	4,3	5,2	7,7	17,4	44,0	0,0	0,3	21,1	100,0
Didyr	3,8	0,5	2,6	7,6	37,5	0,1	0,3	47,6	100,0
Godyr	10,0	0,4	8,1	5,0	24,3	0,1	0,1	51,9	100,0
Kordie	0,4	0,2	4,7	2,6	14,1	0,1	0,1	77,7	100,0
Kyon	17,6	1,1	3,2	5,5	15,3	0,1	1,1	56,1	100,0
Pouni	2,3	2,5	3,5	8,4	22,8	0,5	1,0	59,1	100,0
Reo	1,9	1,9	3,4	14,6	44,3	1,3	4,3	28,2	100,0
Tenado	4,1	0,7	2,4	5,3	27,9	0,2	0,9	58,4	100,0
Zamo	3,5	0,3	2,3	7,1	14,9	0,2	1,7	69,9	100,0
Zawara	1,8	0,4	3,3	4,1	17,8	0,2	0,1	72,3	100,0
Bieha	0,6	1,7	14,9	13,2	51,4	0,3	0,2	17,8	100,0
Boura	0,8	0,3	5,0	21,3	55,8	0,8	1,2	14,9	100,0
Leo	2,9	2,4	2,2	34,7	48,4	1,9	0,7	6,7	100,0
Nebelianayou	2,8	0,1	7,6	4,2	32,1	0,0	0,4	52,8	100,0
Niabouri	2,0	0,0	3,2	10,0	68,2	0,1	0,0	16,5	100,0
Silly	4,2	2,9	13,3	10,4	17,6	0,1	0,6	50,9	100,0
To	1,6	0,3	8,2	30,8	43,8	0,4	0,5	14,4	100,0
Bakata	3,1	0,6	1,7	4,7	20,9	0,1	0,3	68,5	100,0
Bougnounou	0,9	0,2	5,6	6,3	29,0	0,2	0,3	57,4	100,0
Cassou	3,2	0,6	0,6	10,3	28,0	0,2	0,2	57,0	100,0
Dalo	0,5	8,3	4,9	10,2	29,4	0,1	0,2	46,5	100,0
Gao	0,7	0,9	0,3	7,1	25,8	0,1	0,8	64,3	100,0
Sapouy	2,0	3,7	2,7	16,1	20,9	0,4	0,2	53,9	100,0
Centre-Ouest	2,7	2,1	4,5	13,6	38,4	0,5	1,2	37,0	100,0

Tableau A12 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures selon la province

Commune	Autres	Ramassage privé	Tas d'immondices	Fosses fumières	Bac à ordures	Rue	Fossé (fosses/caniveaux)	Ensemble
Bingo	4,9	0,3	23,0	30,0	6,0	31,8	3,9	100,0
Imasgho	7,7	0,9	39,7	22,9	5,3	20,8	2,6	100,0
Kindi	8,8	2,2	37,3	22,8	4,2	22,2	2,5	100,0
Kokologho	1,8	3,2	34,1	22,2	6,1	31,9	0,7	100,0
Koudougou	4,3	8,1	33,3	10,8	13,2	29,1	1,1	100,0
Nandiala	1,3	1,8	53,8	26,1	3,7	13,0	0,1	100,0
Nanoro	2,1	0,7	49,5	24,0	6,1	17,0	0,5	100,0
Pella	4,8	0,2	63,1	23,5	0,8	2,4	5,2	100,0
Poa	4,0	4,4	25,3	49,7	4,1	12,0	0,6	100,0
Ramongo	4,8	0,2	21,9	37,0	1,9	32,9	1,4	100,0
Sabou	3,6	4,2	33,6	20,6	6,0	31,5	0,4	100,0
Sigle	3,5	0,2	50,4	35,0	3,7	6,9	0,2	100,0
Soaw	4,7	0,4	48,1	26,2	1,1	19,1	0,4	100,0
Sourgou	6,5	9,6	23,1	29,0	15,2	15,7	0,8	100,0
Thyou	4,3	0,7	29,4	47,0	4,9	13,3	0,3	100,0
Dassa	5,1	0,6	11,5	37,2	4,0	37,7	3,8	100,0
Didyr	9,2	2,1	9,1	32,0	5,5	41,0	1,0	100,0
Godyr	15,8	0,1	12,2	34,3	3,1	34,3	0,1	100,0
Kordie	5,1	3,2	18,2	25,5	2,3	43,0	2,7	100,0
Kyon	15,3	2,7	3,4	40,0	5,5	29,9	3,3	100,0
Pouni	8,1	2,2	22,9	10,9	3,2	52,5	0,2	100,0
Reo	3,0	4,8	29,2	24,8	3,7	34,3	0,3	100,0
Tenado	3,4	0,3	39,7	21,6	2,3	32,5	0,1	100,0
Zamo	6,3	0,2	29,2	8,4	7,5	47,6	0,7	100,0
Zawara	2,4	0,4	33,6	13,2	0,7	47,7	2,1	100,0
Bieha	3,2	2,1	18,0	4,8	2,5	69,3	0,0	100,0
Boura	0,8	1,5	41,8	5,3	1,3	48,5	0,8	100,0
Leo	5,5	1,9	19,2	7,2	4,6	59,7	1,8	100,0
Nebelianayou	6,0	1,2	31,5	11,5	2,9	46,3	0,6	100,0
Niabouri	1,0	0,9	36,8	11,1	0,7	47,7	1,8	100,0
Silly	5,4	5,9	22,3	9,5	3,6	52,8	0,5	100,0
To	3,2	1,6	47,6	18,1	3,3	25,9	0,3	100,0
Bakata	3,6	0,4	42,9	15,5	4,4	29,4	3,8	100,0
Bougnounou	4,0	6,3	36,6	15,3	5,8	31,6	0,4	100,0
Cassou	10,0	0,0	20,0	7,7	2,1	59,1	1,1	100,0
Dalo	0,4	0,3	18,4	4,9	7,9	66,2	1,9	100,0
Gao	1,1	0,3	32,7	7,8	1,7	55,8	0,7	100,0
Sapouy	3,7	1,9	24,1	3,6	7,8	57,6	1,3	100,0
Centre-Ouest	4,7	3,1	31,0	17,6	5,7	36,8	1,1	100,0

Tableau A13 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la commune

Commune	Autres	Cour	Rue/Nature	Puisards	Caniveau	Fosse septique	Ensemble
Bingo	3,3	15,7	73,4	0,1	0,0	7,3	100,0
Imasgho	3,4	8,7	79,6	4,9	1,4	2,0	100,0
Kindi	9,8	13,8	74,4	0,5	0,2	1,3	100,0
Kokologho	3,9	9,3	83,0	0,7	0,3	2,8	100,0
Koudougou	4,4	15,9	72,1	2,1	1,1	4,4	100,0
Nandiala	0,4	18,1	77,8	3,5	0,0	0,1	100,0
Nanoro	0,6	11,3	81,4	3,6	0,1	2,9	100,0
Pella	3,9	3,9	81,2	0,6	1,3	9,1	100,0
Poa	2,4	11,9	70,4	5,7	0,6	8,9	100,0
Ramongo	9,1	5,9	84,1	0,3	0,0	0,6	100,0
Sabou	3,7	26,2	65,1	1,2	0,5	3,4	100,0
Sigle	2,2	7,7	81,7	0,6	1,8	6,1	100,0
Soaw	1,1	29,4	60,8	0,5	0,1	8,1	100,0
Sourgou	11,1	25,0	60,7	0,1	0,2	2,9	100,0
Thyou	5,1	28,1	63,1	0,6	0,2	2,9	100,0
Dassa	6,0	25,6	68,0	0,2	0,0	0,1	100,0
Didyr	13,1	20,2	65,0	1,1	0,2	0,4	100,0
Godyr	14,4	17,6	64,5	0,1	0,3	3,1	100,0
Kordie	1,7	7,7	85,4	0,1	0,0	5,0	100,0
Kyon	10,3	15,7	66,0	0,2	0,1	7,8	100,0
Pouni	5,9	24,8	66,3	0,0	0,1	2,8	100,0
Reo	2,9	16,3	74,8	2,4	0,1	3,4	100,0
Tenado	4,3	25,8	69,2	0,3	0,0	0,4	100,0
Zamo	6,9	10,4	81,8	0,1	0,0	0,8	100,0
Zawara	0,6	15,9	79,6	0,1	0,1	3,7	100,0
Bieha	2,6	13,4	83,0	0,1	0,1	0,8	100,0
Boura	0,4	26,3	71,2	0,0	1,7	0,4	100,0
Leo	4,1	14,6	77,5	1,0	0,8	2,0	100,0
Nebielianayou	5,3	7,4	85,8	0,4	0,1	1,0	100,0
Niabouri	1,2	9,3	86,8	1,1	0,8	0,8	100,0
Silly	4,7	9,4	80,7	1,2	0,3	3,6	100,0
To	3,3	11,1	78,3	2,5	0,6	4,2	100,0
Bakata	2,9	13,7	80,9	0,3	0,1	2,1	100,0
Bougnounou	1,5	22,0	75,3	0,0	0,0	1,2	100,0
Cassou	6,8	6,3	85,1	0,3	0,3	1,1	100,0
Dalo	0,5	18,3	80,0	1,0	0,0	0,2	100,0
Gao	1,0	8,9	85,2	2,4	0,8	1,6	100,0
Sapouy	3,2	5,0	89,4	0,2	0,2	2,0	100,0
Centre-Ouest	4,3	15,1	75,9	1,2	0,5	3,0	100,0

Tableau A14 : Possession (%) de bien d'équipement par commune

Commune	Radio	Télévision	Téléphone fixe	Téléphones cellulaires	Réfrigérateur / Congélateur	Ordinateur	Foyer amélioré	Décodeur /parabole	Cuisinière à gaz/électrique	Connexion à internet
Bingo	59,2	6,1	0,7	86,8	0,7	1,4	9,1	2,4	4,5	6,6
Imasgho	41,3	7,0	1,1	79,2	1,4	1,1	1,3	3,0	7,1	12,1
Kindi	39,0	5,2	0,9	81,3	0,8	1,3	1,0	1,8	1,9	7,0
Kokologho	67,0	16,6	0,8	91,4	3,0	2,9	7,4	8,5	6,9	8,3
Koudougou	49,5	42,0	1,7	93,7	11,8	16,1	8,3	28,9	23,6	23,9
Nandiala	34,6	3,9	1,2	75,3	0,6	1,1	0,8	1,8	1,1	11,4
Nanoro	41,6	10,2	0,7	90,4	2,7	3,9	2,9	7,1	6,3	11,9
Pella	36,3	3,6	0,7	85,9	0,4	1,5	1,5	1,6	2,1	5,6
Poa	65,9	13,7	1,9	84,4	1,7	2,1	2,1	4,3	2,2	11,4
Ramongo	46,7	3,8	1,0	80,7	0,6	0,5	0,4	1,0	0,8	3,0
Sabou	50,2	15,8	1,9	85,9	2,4	2,6	3,4	8,8	10,1	5,1
Sigle	39,7	4,1	0,5	89,7	0,6	1,4	1,8	2,4	2,4	7,7
Soaw	27,0	4,5	0,6	83,2	0,8	2,1	1,6	2,7	4,8	4,9
Sourgou	52,9	9,7	1,8	80,4	0,8	0,7	6,8	2,7	11,0	0,2
Thyou	54,2	13,9	1,0	89,3	1,3	1,9	5,2	5,3	10,2	8,1
Dassa	61,7	19,2	2,1	71,9	0,8	1,0	1,1	4,7	3,0	14,6
Didyr	44,3	11,3	8,4	72,1	0,7	1,4	5,6	4,3	6,7	1,3
Godyr	39,1	9,5	6,6	79,0	0,9	1,7	1,6	4,0	7,0	2,0
Kordie	37,4	6,0	0,8	78,5	0,7	1,1	14,4	2,8	7,4	3,7
Kyon	56,9	8,0	1,0	67,6	0,5	0,7	1,7	1,4	1,6	11,0
Pouni	41,7	11,8	1,2	85,0	1,9	2,1	6,0	5,3	4,2	7,3
Reo	52,6	19,2	1,1	86,0	2,3	2,2	11,0	7,9	9,6	6,5
Tenado	45,9	8,8	1,7	73,9	1,2	1,0	5,9	3,2	3,8	4,6
Zamo	41,7	14,1	2,9	75,9	1,5	1,0	4,2	4,6	2,0	1,6
Zawara	49,6	14,9	0,7	87,9	0,9	0,5	4,4	4,3	1,5	2,9
Bieha	52,7	31,2	0,5	92,3	0,8	1,1	2,6	11,0	4,3	3,2
Boura	31,3	16,6	1,7	76,9	0,7	1,4	2,0	7,1	3,7	0,8
Leo	47,4	42,7	2,1	92,4	6,5	5,2	5,4	24,7	11,5	16,4
Nebelianayou	39,5	9,4	1,8	84,0	0,7	1,9	1,2	3,2	3,3	7,6
Niabouri	44,9	18,9	1,1	77,9	0,6	1,1	2,1	8,3	1,7	5,2
Silly	48,6	12,5	1,4	82,6	0,7	1,1	2,7	3,9	6,9	11,7
To	47,1	25,9	0,7	86,9	0,7	1,2	1,1	9,4	3,2	3,2
Bakata	63,1	13,8	1,1	88,4	0,4	1,3	1,9	4,9	2,4	10,6
Bougounou	47,6	9,8	0,7	82,8	0,4	1,3	2,6	3,7	3,6	7,9
Cassou	64,3	21,6	2,0	91,4	0,6	1,4	2,3	7,9	3,5	6,9
Dalo	54,0	10,6	1,4	91,0	0,5	1,8	2,5	4,1	15,0	8,9
Gao	48,3	14,6	0,7	90,6	0,7	1,0	1,6	5,7	5,2	1,7
Sapouy	58,8	16,1	2,5	90,5	1,8	2,4	3,3	8,8	4,9	4,6
Centre-Ouest	48,9	20,2	1,6	86,2	3,3	4,3	4,7	10,7	8,5	9,8

Tableau A15 : Possession (%) de bien de déplacement par commune

Commune	Bicyclette	Mobylette/ Moto	Bicyclette pour handicapé	Moto tricycle	Moto tricycle pour handicapé	Voiture	Pirogue	Charette	Chameau	Cheval	Ane
Bingo	86,3	40,2	2,1	0,1	1,4	0,8	0,0	34,1	0,5	0,7	49,5
Imasgho	79,6	38,9	2,0	0,2	2,6	0,7	0,1	29,8	0,4	1,1	36,8
Kindi	80,1	42,4	1,7	0,0	3,1	0,6	0,1	33,0	0,6	0,5	40,0
Kokologho	88,5	47,5	1,7	0,2	2,6	1,0	0,1	35,5	0,4	0,4	40,4
Koudougou	74,3	61,4	1,4	0,1	2,0	4,4	0,0	8,2	0,4	0,4	7,8
Nandiala	81,7	34,2	1,9	0,2	2,7	0,6	0,0	27,3	0,6	0,7	38,7
Nanoro	83,0	50,0	1,2	0,1	3,1	1,3	0,3	36,9	0,5	0,4	42,8
Pella	88,4	38,2	1,4	0,1	2,2	0,5	0,0	30,2	0,4	0,8	45,3
Poa	83,0	42,4	2,5	0,6	2,7	1,4	0,5	36,3	1,5	1,5	47,6
Ramongo	87,6	29,9	2,2	0,2	1,9	0,3	0,0	21,8	0,4	2,8	28,6
Sabou	85,3	41,0	1,8	0,2	2,5	1,2	0,0	24,7	0,5	0,4	33,4
Sigle	88,0	34,2	1,2	0,1	2,2	0,5	0,0	38,1	0,3	0,7	48,4
Soaw	81,2	33,9	1,2	0,1	2,1	0,6	0,1	24,6	0,3	0,5	36,8
Sourgou	81,6	38,7	2,3	0,0	2,2	0,4	0,0	24,2	0,3	0,6	35,6
Thyou	90,5	42,0	1,2	0,1	1,8	1,2	0,0	36,8	0,5	3,0	48,2
Dassa	82,8	56,4	1,7	0,0	2,2	0,4	0,0	34,5	0,6	0,7	38,5
Didyr	84,1	43,3	1,8	0,2	2,3	0,5	0,0	33,4	0,6	0,7	39,7
Godyr	85,7	41,4	2,1	0,3	2,6	0,4	0,0	35,1	0,3	0,4	45,9
Kordie	78,3	34,1	1,5	0,1	2,5	0,7	0,1	26,0	0,4	0,6	32,4
Kyon	72,9	36,4	1,6	0,3	1,7	0,5	0,0	20,2	0,2	0,5	21,2
Pouni	81,9	36,9	1,5	0,1	4,5	1,1	0,1	24,6	1,1	0,6	29,4
Reo	79,6	40,9	2,0	0,2	1,8	1,1	0,0	18,0	0,5	0,6	16,0
Tenado	77,9	28,1	1,5	0,1	2,3	0,6	0,0	17,4	0,4	0,3	16,2
Zamo	80,1	42,3	1,9	0,1	4,9	0,5	0,1	34,3	0,5	0,5	35,5
Zawara	86,0	46,5	1,7	0,1	4,7	0,8	0,3	45,1	0,6	0,6	50,0
Bieha	88,0	61,2	0,9	0,1	8,7	0,6	0,0	51,2	0,4	0,6	54,4
Boura	86,7	44,7	1,1	0,1	4,4	0,4	0,3	37,5	0,2	0,2	43,3
Leo	83,1	58,8	1,5	0,1	6,7	2,0	0,0	34,0	0,3	0,3	31,0
Nebelianayou	87,0	42,3	1,1	0,0	2,5	0,6	0,0	38,9	0,3	0,3	53,1
Niabouri	85,9	48,8	0,8	0,2	5,5	0,5	0,0	39,0	0,4	0,5	40,7
Silly	87,3	49,5	1,0	0,1	3,4	0,4	0,0	46,1	0,2	0,3	52,6
To	90,5	55,9	1,3	0,1	5,4	0,4	0,0	55,8	0,6	0,5	57,7
Bakata	88,7	58,4	1,6	0,2	2,7	0,3	0,1	54,9	0,5	0,5	59,3
Bougnounou	85,1	42,9	1,3	0,0	2,3	0,3	0,0	39,7	0,3	0,5	53,5
Cassou	90,5	54,1	1,2	0,1	5,0	0,3	0,0	48,1	0,4	0,4	51,4
Dalo	91,2	47,6	1,3	0,1	2,6	0,8	0,1	43,7	0,1	0,6	51,8
Gao	90,0	48,2	1,0	0,2	2,7	0,1	0,0	48,1	0,3	0,3	52,9
Sapouy	87,6	51,9	1,3	0,1	3,7	0,8	0,1	42,4	0,4	0,4	47,9
Centre-Ouest	82,9	48,0	1,5	0,1	3,3	1,4	0,1	30,4	0,5	0,6	34,5

Tableau A16 : proportion (%) des étrangers par région

Régions	Burkinabè	Etrangers	Ensemble
Boucle Du Mouhoun	99,9	0,1	100,0
Cascades	99,9	0,1	100,0
Centre	99,1	0,9	100,0
Centre - Est	99,9	0,1	100,0
Centre-Nord	100,0	0,0	100,0
Centre-Ouest	99,9	0,1	100,0
Centre-Sud	99,9	0,1	100,0
Est	99,9	0,1	100,0
Hauts-Bassins	99,8	0,2	100,0
Nord	99,9	0,1	100,0
Plateau Central	99,9	0,1	100,0
Sahel	99,9	0,1	100,0
Sud-Ouest	99,9	0,1	100,0

EQUIPE D'ELABORATION DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

COORDINATION

NOM ET PRENOMS	FONCTION
OUEDRAOGO Boureïma	Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
BERE Bernard	Vice-Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
OUEDRAOGO Issaka	Directeur régional de l'INSD-Hauts-Bassins
RAMDE Bakary	Directeur régional de l'INSD-Est
COULIBALY Zoumité Thierry Stephen	Directeur régional de l'INSD-Sahel
GANSONRE Moctar	Directeur régional par intérim de l'INSD-Sahel
BAYALA/ARISTE Laure Leïla	Directrice de la Démographie

EQUIPE DE REDACTION DE LA MONOGRAPHIE DES CASCADES

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURES
BARRY Ousmane	Direction Régionale de l'INSD-Est
BONKOUNGOU K. Franck	Direction de l'informatique et du Management de l'Information Statistique
COULIBALY Amidou	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
COULIBALY Z. Thierry Stephen	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
HEMA K. D. Félicité	Direction de la Démographie
ILBOUDO P. Vincent De Paul	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
NABIE Drissa	Direction Régionale de l'INSD-Est
OUEDRAOGO Flore Gabrielle	Direction de la Démographie
OUEDRAOGO Issaka	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
OUEDRAOGO S. Clément	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
RAMDE Bakary	Direction Régionale de l'INSD-Est
SANON Barnabé	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
SAVADOGO Noufou	Direction de la Démographie
SOMDA S. Rogatien	Direction de la Coordination Statistique, de la Formation et de la Recherche
SOME D. Alexandre	Direction de l'informatique et du Management de l'Information Statistique
TAPSOBA/TAPSOBA T. V. M. Edith	Direction de la Démographie
ZIDA/BANGRE Hélène	Direction de la Démographie
ZONGO Issa	Direction de la Démographie
GANSONRE Moctar	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
BELLA Sény	Direction de la Démographie

EQUIPE DE REDACTION DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

N°	MONOGRAPHIE	EQUIPE DE REDACTION
1	Boucle du Mouhoun	OUEDRAOGO Clément
		DEMBELE Bernard
2	Centre	ZIDA/BANGRE Hélène
		SAWADOGO Soumaïla
3	Centre-Est	BELLA Seny
		GNESSIEN Bouakarou
4	Centre-Nord	ZONGO Issa
		GAZAMBE Brahima
5	Centre-Ouest	KIEMA W Charlotte
		SAWADOGO S. Paul
6	Centre-Sud	COULIBALY Idrissa
		OUEDRAOGO Flore G.
7	Est	YIRA Parfait
		NABIE Idrissa
8	Hauts-Bassins	KOUADIMA/DIALLO Kadidiatou
		COMPAORE Abdoul Aziz
9	Nord	SAVADOGO Noufou
		NOMBRE Abdou
10	Plateau Central	BATIONO Jérémie
		KABORE Mahamoudou
11	Sahel	TONDE Hamado
		HEMA Konéré Djouma
12	Sud-ouest	TAPSOBA Théophile
		SOMDA S. Rogatien
13	Bobo-Dioulasso	KAM Togné
		GUISSOU Sibi
14	Ouagadougou	TAPSOBA/TAPSOBA T. V. M. Edith
		BARRY Ousmane

LISTE DES AUTRES CONTRIBUTEURS

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURES
TRAORE Issouf	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification/Cascades
TRAORE Lozanga	
DOUBARE Abdoulaye	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles /Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MOMO B. Bérenger	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Hauts-Bassins
BAMOGO Souleymane	
HEBIE Mahamadou	
TRAORE Yaya	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre Nord
SAWADOGO Moniratou	
SAVADOGO Sanouso	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Nord
SOME Napouori	
ZALLE Djiblrirou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Boucle du Mouhoun
ZONGO K. Audrey	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Est
NOUKOUBRI Moussa	
OUEDRAOGO S. Ismaël	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Ouest
TAMBOURA Adama	
OUEDRAOGO Hamadou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Sahel
ZOUNGRANA Robert	
SAVADOGO G. Basile Désiré	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Sud
ADIANABA L. Christian	
SOME Cyrille	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Est
SOMDA N. Adolphe	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Sud-Ouest
CESSOUMA Ismael Prudence	
ZONGO Moussa	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre
MALGOUBRI Abdou-Aziz	
OUATTARA Maténé	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Plateau Central
ZONO Bibata	

INSD/2022/RGPH 2019/11

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRÉ, Ouaga 2000
01 BP 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Tél. : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26
Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf